

A. AULARD

PROFESSEUR A L'UNIVERSITÉ DE PARIS

---

# Polémique et Histoire

---

Définition historique de la démocratie. — Le patriotisme à l'école. — La revision du traité de Francfort. — L'Église et la Déclaration des droits. — Arguments pour la séparation. — L'index romain. — Les jésuites et le baccalauréat. — L'enseignement secondaire et la République. — L'indépendance des instituteurs. — L'enseignement de l'abbé Loisy.

---

PARIS

ÉDOUARD CORNÉLY ET C<sup>ie</sup>, ÉDITEURS

101, RUE DE VAUGIRARD, 101

---

Tous droits réservés.



RPR

BIBLIOTECA CENTRALA  
A  
UNIVERSITAȚII  
DIN  
BUCUREȘTI

No. Curent 45518 Format II

No. Inventar ..... Anul .....

Secția Depozit II Raftul .....

567832

194

Biblioteca Centrală Universitară  
"Carol Davila" București  
Cod 45518

B.C.U. Bucuresti  
  
C46655

KC 157109

In. A. 22.386

# POLÉMIQUE ET HISTOIRE

---

## PREMIÈRE PARTIE

### Questions politiques, sociales, historiques

46655

1

#### DEFINITION HISTORIQUE DE LA DÉMOCRATIE

(Conférence à l'Union démocratique pour l'éducation sociale.)



ASSOCIATION  
L. CANTUNIARI

Messieurs,

Quand votre comité m'a demandé de dire quelques mots, à cette séance de l'Union démocratique, pour définir la démocratie, j'ai objecté, ou j'aurais dû objecter, qu'en fait de définition, j'avais tout à apprendre et rien à enseigner et que je ne me sentais pas sociologue. On m'a répondu que c'était une définition historique qu'on demandait à un historien. J'aurais dû avouer alors que je suis plus riche en doutes qu'en formules. Mais j'ai eu peur de paraître manquer de bonne volonté dans une société où il y a tant de zèle et d'abnégation, et j'ai pensé qu'il suffirait et qu'il ne serait pas hors de propos, puisqu'on me dispense d'une

définition abstraite et générale, de rappeler à quel point de son évolution est arrivée aujourd'hui la démocratie française.

Vous savez que, théoriquement, la démocratie française date de 1789. La Déclaration des droits porte, article 1<sup>er</sup>, que « les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits, et que les distinctions sociales ne peuvent être fondées que sur l'utilité commune » ; et, article 3, que « le principe de toute souveraineté réside essentiellement dans la nation ». Désormais, ce n'est donc plus Dieu qui dirigera les affaires des Français par un roi, son agent. Ce sont les Français qui se dirigeront eux-mêmes, groupés en nation, égaux en droits, frères, libres, en un mot citoyens. Ils n'auront d'autre règle de conduite que la raison, c'est-à-dire le sentiment historique des lois de l'évolution du groupe français, sentiment qui tend et cherche à se transformer en science. La nation évoluant rationnellement, sans maître céleste ou terrestre, voilà, si on le traduit en langage de notre temps, quel fut l'idéal de 1789, voilà comment nos aïeux conçurent la démocratie française.

Mais cette démocratie, ils se bornèrent à la proclamer : ils n'osèrent pas, ils ne crurent pas pouvoir l'établir. Après avoir formulé leur idéal, ils eurent peur de faire table rase du passé ; ils entreprirent une œuvre de transaction entre l'ancien régime et le nouveau, entre l'autorité divine et l'autorité de la raison, entre le roi, l'église et la nation. Le roi fut maintenu, et on le déclara roi *par la grâce de Dieu* en même temps que *par la loi constitutionnelle de l'Etat*, c'est-à-dire qu'on juxtaposa empiriquement les deux principes adverses, le principe théocratique et le principe rationnel, l'ancien régime et la Révolution. La Déclaration promettait l'égalité des droits, et en effet on abolit les ordres, on supprima les classes existantes. Mais, et aussitôt, on divisa la nation en deux classes, les plus riches ou *citoyens actifs*, ayant tous les droits politiques, et les pauvres, ou *citoyens passifs*, n'ayant aucun droit politique.

Ainsi se forma une classe nouvelle privilégiée, la bourgeoisie, qui gouverna la France et s'appuya sur le roi pour maintenir son privilège contre les revendications du reste du peuple.

Dans l'ordre économique et social, la Révolution fut plus radicale. Elle supprima à jamais des modes de possession qui semblaient alors aussi sacrés que certains autres modes de possession peuvent le paraître aujourd'hui. Elle abolit peu à peu la propriété féodale. Il y eut moins d'inégalité dans la distribution des moyens de vivre, et même les Constituants parurent reconnaître que tout homme avait droit à ces moyens, que c'était là une des clauses du pacte social. Mais l'article de la Déclaration sur l'égalité des droits ne fut pas entièrement réalisé. On ne vit pas, à partir de 1789, que les hommes naquissent absolument égaux en droits, selon la promesse de l'acte solennel. Il y eut, de naissance, des riches et des pauvres, et, comme les riches eurent seuls tous les droits de citoyens, par le fait même de leur richesse, la classe bourgeoise se trouva excessivement privilégiée à tous égards.

D'autre part, le principe que la nation devait se conduire uniquement par la raison fut aussitôt violé que proclamé. La religion catholique, apostolique et romaine resta en fait religion de l'Etat, et la Constitution obligea les électeurs à entendre la messe avant de voter, et à demander des lumières politiques, non seulement à la raison, mais au Dieu de l'Eglise romaine.

Ainsi la Révolution française commençante proclama la démocratie, et organisa, en fait, un système non démocratique, la prépondérance d'une classe privilégiée appuyée sur le roi, s'inspirant autant de la religion catholique que de la raison. On appelait cela parfois, dans le jargon du temps, *la démocratie royale*. Ce n'était, au fond, ni la démocratie ni la monarchie, mais un ensemble d'institutions incohérentes, orientées cependant vers la démocratie, l'annonçant, la préparant, par le fait qu'elles

établissaient la liberté, qui est le véritable et l'unique moyen d'arriver à l'égalité par la fraternité.

Depuis lors, malgré des périodes de recul, la France tendit à se constituer en démocratie véritable et à réaliser ainsi les principes de la Déclaration.

Le système bourgeois de 1789 était né des circonstances; les circonstances le ruinèrent. Le roi Louis XVI, en pacifisant avec l'étranger, ayant manqué à l'essentiel devoir de la royauté, son trône fut renversé par le peuple dans la journée du 10 août 1792, et cette chute entraîna celle du système bourgeois de 1789. Le résultat de cette révolution fut l'établissement du suffrage universel et l'avènement de la démocratie politique, qui fut plus tard, et non sans hésitation, dénommée de son vrai nom : la République.

La démocratie régna environ trois ans, de 1792 à 1795; elle assura l'indépendance de la France menacée par l'Europe et donna à la patrie la frontière du Rhin, c'est-à-dire qu'elle réalisa en peu de temps, et glorieusement, et pleinement, le rêve des rois.

Elle tenta de réaliser aussi la Déclaration des Droits, en laïcisant sa politique, en ne demandant plus de règles de conduite qu'à la raison, en séparant les Eglises de l'Etat, en supprimant tous les restes de théocratie.

Mais ce règne de la démocratie ne dura pas beaucoup plus longtemps que ne dura la crise de la défense nationale qui l'avait rendu nécessaire. Elle avait dû gouverner par la Terreur, parce qu'une partie des Français faisait cause commune avec l'ennemi du dehors. Les victoires militaires, en rendant la Terreur inutile, firent tomber le gouvernement démocratique, ôtèrent à la démocratie ses armes. Les lumières manquaient à la masse de la nation, qui eut rétrospectivement horreur de la Terreur, laissa dire que tout démocrate était un terroriste et ne défendit pas la démocratie contre les retours offensifs de la classe bourgeoise, politiquement dépossédée.

La Convention finissante supprima le suffrage universel, la démocratie, et, par la Constitution de l'an III,

rétablit une classe bourgeoise, presque aussi privilégiée que celle de 1789.

A cette classe bourgeoise il fallut un monarque. Elle le trouva dans Napoléon Bonaparte. Mais, ayant reçu de lui plus d'honneurs que de pouvoir, elle le renversa le jour où la fortune militaire se tourna contre lui. Elle eut enfin la réalité du pouvoir sous Louis XVIII. Elle détrôna Charles X, comme elle avait détrôné Napoléon, le jour où Charles X voulut gouverner sans elle. Son roi idéal, elle le trouva enfin dans Louis-Philippe, et, durant dix-huit années, elle exerça pleinement, et comme elle le voulait, son privilège politique. Sa toute-puissance, en l'aveuglant, en lui faisant repousser le moindre abaissement du cens électoral, amena sa chute. Depuis février 1848, depuis le second avènement du suffrage universel, il n'y a plus en France, politiquement, de classe bourgeoise. J'ai vu dans mon enfance quelques-uns de ces ex-privilégiés guizotins, pas très vieux alors, mais surannés, arrogants, exaspérants. Je les ai entendus traiter la démocratie de chimère, la République d'utopie. Ils étaient, au contraire, eux-mêmes les vrais chimériques, les vrais utopistes, ces conservateurs-bornes ; car vouloir maintenir immuable une société, en vouloir arrêter le naturel et le nécessaire mouvement de transformation, voilà la chimère, voilà l'utopie, non seulement laide, mais dangereuse, et qui provoque les révolutions sanglantes bien plus sûrement que ne peuvent le faire les plus effrénés systèmes des plus audacieux rêveurs.

Politiquement, la démocratie existe donc en France depuis près d'un demi-siècle ; politiquement, il n'y a plus de classe privilégiée, plus de classe bourgeoise. En est-il de même au point de vue économique et social ? Le temps, en amenant des conditions nouvelles de l'industrie, du capital, de l'activité tout entière et de tous les moyens d'activité de notre société, n'a-t-il pas donné un caractère de privilège et d'abus à certains droits et à certains usages qui, à l'époque de la Révolution, pouvaient paraî-



tre ou utiles à l'intérêt public, ou inoffensifs, ou insignifiants? Les rapports du capital et du travail, par exemple, sont-ils les mêmes aujourd'hui qu'en 1789 ou en 1793? Une question sociale est de nouveau posée, moins par les systèmes que par les faits : elle est posée d'une façon éclatante, devant tous les citoyens; il s'annonce une évolution économique, dont nous n'avons pas ici à formuler les moyens (car c'est surtout à propos de ces moyens que les démocrates diffèrent, et nous sommes ici pour mettre en commun nos opinions communes, nos espérances communes), mais que notre bonne volonté doit préparer en opérant d'abord, dans les mœurs, par les rapprochements et les colloques fraternels (c'est là le but de notre union) la suppression des classes, c'est-à-dire l'avènement de la vraie démocratie.

Je ne dis pas que nos efforts fraternels vont amener à bref délai une nouvelle nuit du 4 août, et que les privilégiés actuels vont se sacrifier sur l'autel de la patrie, comme le firent les privilégiés de 1789. La situation n'est pas la même, les privilèges sont moins nettement formulés, les privilégiés sont moins éclairés, les non privilégiés souffrent moins qu'en 1789, enfin la nation n'est pas légalement hiérarchisée comme alors, et il n'est pas si facile aujourd'hui qu'en 1789 de dire où commence et où finit le privilège abusif. Mais ce qui est certain, c'est qu'au point de vue économique, notre société n'est pas encore organisée démocratiquement, c'est que l'article 1<sup>er</sup> de la Déclaration des droits reste en partie un idéal ironique, c'est qu'il y a des injustices réformables qui ne sont pas encore réformées. Nous sommes démocrates en ce que nous voulons cette réforme générale des iniquités sociales, et que nous nous efforçons d'en hâter la réalisation en abolissant les préjugés de classe par la pénétration réciproque et la cohabitation fraternelle des classes, en faisant tomber les barrières artificielles qui séparent les cœurs et les esprits, en les faisant tomber dès l'école et par l'école. Cette révolution sociale, pacifique et fé-

conde, si ce n'est pas trop pédant de rappeler le mot du conventionnel Vergniaud, je dirai que nous voulons la consommer; non par la haine, mais par l'amour.

Les moyens d'évoluer heureusement et de se réaliser elle-même, la démocratie française les cherche et doit les trouver en elle, je veux dire dans la raison. Et c'est là, messieurs, le caractère original de notre démocratie, de notre nation. D'autres démocraties ne croient pas pouvoir réussir sans faire appel à une intervention surnaturelle. C'avait été le cas de la démocratie française elle-même, à ses débuts, quand elle se plaçait sous les auspices d'une religion mystique. Elle revint momentanément à une règle de conduite rationnelle, dans la seconde partie de la Révolution, quand elle sépara l'Eglise de l'Etat, quand elle laïcisa complètement l'Etat. Puis Bonaparte, par le Concordat, rétablit l'ancienne connexion de l'Etat et de l'Eglise, et la bourgeoisie, tant qu'elle régna, s'appuya sur l'Eglise. C'est aujourd'hui l'idéal et la volonté de la démocratie française de se diriger par elle-même, sans intervention des puissances supra-humaines, par la raison. Cet idéal, on essaie de l'obscurcir, vous savez comment, vous savez pourquoi; mais nos maladroits adversaires ne font qu'attiser la flamme qui brillera toujours plus vive, parce qu'elle sort de l'histoire même et de l'âme de notre nation, et qui guidera notre démocratie dans son évolution ultérieure.

Je crois donc que voilà, messieurs, la définition historique de la démocratie française : c'est notre nation se gouvernant elle-même par la raison, c'est-à-dire se développant d'après ses lois naturelles, et aussi avec une esthétique qui lui est propre; c'est le peuple français tout entier arrivant enfin à l'égalité des droits politiques et sociaux; c'est la suppression des classes; c'est l'égalité par la fraternité et la liberté; c'est, pour rappeler le beau mot popularisé par notre président (M. Léon Bourgeois), la solidarité sociale; c'est enfin la réalisation de la Déclaration des Droits de 1789, dont les pédants trouvent

la forme sentimentale et surannée, mais qui n'est au fond que le programme scientifique de l'idéal français. Notre union démocratique aspire à être une des écoles civiques où se préparent l'application de ce programme et la continuation de la Révolution française.

## II

### DEVANT UN BUSTE DE BISMARCK

Il y a quelques jours, je visitais en touriste, et en touriste un peu trop pressé, le grandiose palais de l'Université de Strasbourg, et je gravissais les monumentales marches de marbre noir veiné de blanc qui mènent aux galeries supérieures, quand je vis devant moi, au sommet de l'escalier, en pleine lumière et en plein honneur, un buste en bronze, un buste d'homme. Ce génie d'un tel lieu, ce génie d'un temple de la pensée, je me demandais, ne distinguant pas bien encore la figure et l'inscription, si ce pouvait être autre chose que le plus grand des penseurs allemands, et l'idée de placer là, dans le centre même d'un foyer de culture allemande, la statue de Goethe, me parut aussi naturelle que belle. Mais je n'eus qu'à faire deux pas en avant pour que cette illusion se dissipât : ce n'était pas Goethe, c'était Bismarck!

Par terre, devant le buste, une couronne de fleurs, à demi fanée, attestait un hommage récent. Il n'y a pas de doute : c'est bien Bismarck que l'Université allemande de Strasbourg offre aux Alsaciens et au monde comme la personnification de la pensée allemande.

Or, quelle idée évoque la figure de Bismarck, si ce n'est celle de la force matérielle mise au service des plus rétrogrades instincts, celle du patriotisme le plus suranné et le plus tyrannique, celle du mépris de la pensée et de

l'homme, celle de la haine et de la guerre éternelles entre nations?

Singulière Université, qui exalte au-dessus de tous celui des Allemands qui, mettant son orgueil à être esclave du passé, fut le plus cynique et le plus illustre contempteur de cette liberté d'intelligence et de cet humanisme large sans lesquels il n'y a pas de vie universitaire!

Le jour où je me trouvai ainsi devant ce buste de Bismarck (c'était le 5 septembre 1902), je venais de lire et je crois même que je tenais à la main le numéro de la *Petite République* du même jour où M. Jaurès revenait, à sa façon et avec ses idées d'aujourd'hui, sur la question d'Alsace-Lorraine.

Et je me rappelais aussi (sans pouvoir concilier les deux écrits) en quels termes vrais et éloquents, dans une des meilleures pages de son *Histoire socialiste*, M. Jaurès avait raconté la formation révolutionnaire de la nation française — cette formation à laquelle Bismarck devait faire échec par la force.

Au patriotisme bismarckien s'opposait, dans ces souvenirs d'une lecture récente, le mouvement si spontané, si populaire, d'où sortit, en 1789 et 1790, notre nation s'émancipant, par l'acte le plus libre, le plus fraternel, le plus vraiment humain dont l'histoire ait gardé le souvenir. Et je revoyais aussi l'attitude des Alsaciens dans ce groupement des peuples du royaume de France en un seul peuple.

En 1790, sans que personne les y provoquât, à l'époque de cette belle et féconde anarchie qui suivit la destruction de la tyrannie, les citoyens et citoyennes d'Alsace firent signe aux citoyens et citoyennes de Lorraine, de Franche-Comté, de venir « se confédérer » avec eux. Et dans une vaste prairie, entre Strasbourg et le Rhin, hommes, femmes, de tous états, de toute condition, venus des départements du Haut et du Bas-Rhin, de la Moselle, de la Meurthe, du Doubs, du Jura, se prirent par la main

le 13 juin 1790, se jurèrent amitié et fraternité, se promirent de ne former désormais qu'une seule famille, de vivre ensemble en égaux, dans la paix, la concorde, la solidarité. De cet acte solennel et joyeux ils dressèrent un procès-verbal qui, imprimé et répandu dans le monde civilisé, fut une des plus caractéristiques expressions de la Révolution française (1).

D'autres fédérations partielles, en Bretagne, sur les deux rives du Rhône, un peu partout, précédant ou suivant celle d'Alsace, amenèrent la grande confédération nationale du 14 juillet 1790, où tous les Français sortis d'esclavage et devenus hommes se jurèrent de ne former plus qu'une seule famille, comme l'avaient juré déjà les Alsaciens, les Bretons, les Dauphinois et les Provençaux.

Ainsi fut formée, par un pacte librement juré, la nation française, qui se déclara une et indivisible.

A peine formée, cette nation eut l'idée d'une autre formation plus vaste et qui embrasserait peu à peu toute l'humanité. De même que les peuples de France s'étaient fédérés en un seul peuple, pourquoi tous les peuples du monde ne se fédéreraient-ils pas entre eux ? Pourquoi l'humanité entière ne formerait-elle pas une seule nation ?

Le moyen de réaliser cet idéal parut être de transformer les royaumes et empires en nations émancipées, de briser partout les despotismes royaux et féodaux, de faire en sorte que nulle part un peuple ne fût contraint par force à entrer ou à rester dans un de ces groupements tyranniques imposés par la conquête, la violence, la perfidie.

Obscurcis, désavoués, défigurés par les événements et par les hommes, par les guerres et par Napoléon, ces principes et cette méthode n'en sont pas moins restés ceux de la démocratie française, sa raison d'être, son honneur, l'espérance de l'humanité.

(1) *Procès-verbal de la Confédération de Strasbourg*. Impr. P.-J. Dannbach, 1790, in-8°. — Bibl. nat., Lk<sup>7</sup><sub>0510</sub>. — Ce procès-verbal a été réimprimé dans la revue *la Révolution française*, t. I, p. 221 et 299.

C'est contre cet idéal de solidarité humaine que travailla Bismarck. De cette famille française ainsi révolutionnairement formée, c'est-à-dire formée selon la raison, il détacha par la force un groupe, et, en maintenant par la force ce groupe dans l'empire allemand, sans le consulter en aucune manière, il bafoua le rêve de fraternité humaine, le rêve de l'humanité fédérée en patries librement consenties, et ce fut là le plus grave échec qu'ait subi l'idéal de 1789 et de 1792.

Si les Français considèrent comme un devoir de ne pas se consoler du traité de Francfort, ce n'est donc point par vaine gloriole, par blessure d'amour-propre, par colère contre ces Allemands qui nous ont repris par la force ce que nos rois avaient jadis conquis par la force — c'est parce que la nation française a été formée, seule entre les nations, par un pacte fédératif volontaire, spontané, libre, parce que c'est malgré eux que les Alsaciens-Lorrains ont été détachés de ce pacte. C'est au nom même de l'idéal de solidarité humaine, c'est au nom de la doctrine des Etats-Unis d'Europe, des Etats-Unis du monde que, patriotes internationalistes, partisans du désarmement, ennemis de la guerre, nous demandons que la politique française s'applique à préparer, sans guerre, des conditions européennes telles que les Français séparés de la France puissent être appelés à prononcer librement sur leur sort et à redevenir Français, si telle est leur volonté.

Voilà la vraie doctrine démocratique, voilà la vraie tradition de la Révolution française, telles que les évoque, par un contraste violent, la vue du buste de Bismarck dans l'Université strasbourgeoise, telles que les a formulées M. Jaurès dans le beau livre qu'il publie. Comment les concilie-t-il avec les articles où il nous conseille de renoncer publiquement à tous les moyens, mêmes pacifiques, qui pourraient donner aux Alsaciens-Lorrains la faculté de rentrer, s'ils le désirent, dans le pacte de la nation française?

*(Dépêche de Toulouse du 1<sup>er</sup> octobre 1902.)*

### III

#### LE PATRIOTISME A L'ÉCOLE

Dans la séance de la Chambre du 5 février 1903, où les instituteurs furent calomnieusement dénoncés par les nationalistes, un de ces nationalistes, M. Gabriel Syveton, les a accusés d'écouter les conseils des *sans-patrie*, et il a surtout reproché au ministre de l'instruction publique de laisser pénétrer ces conseils dans les écoles.

Il a dénoncé, comme antipatriotique, un manuel « paru récemment, a-t-il dit, et couvert de l'autorité de M. le ministre de l'instruction publique », et il en a cité des phrases ou des mots qu'il a déclarés dangereux.

Alors un autre député nationaliste, M. Gauthier (de Clagny), a déposé, puis retiré, un ordre du jour où il demandait à la Chambre de « regretter les doctrines développées dans certains manuels de l'enseignement primaire ».

M. Syveton, qui n'aime pas à préciser, n'a pas dit le nom de l'auteur de ce manuel : il savait bien quel démenti il se serait aussitôt attiré de la part de la gauche, s'il avait nommé ce prétendu sans-patrie.

Je sais combien le *moi* est haïssable ; mais enfin, publiquement attaqué, il faut bien que je me nomme pour me défendre, ou plutôt pour dissiper certaines équivoques sur le patriotisme républicain ; il faut bien que je dise que le sans-patrie dénoncé, c'est moi, et qu'il s'agit du ma-



nuel de morale et d'instruction civique que j'ai publié en collaboration avec un de mes jeunes collègues, d'autant plus que les pages critiquées par M. Syveton sont précisément celles que, dans cette œuvre de collaboration, j'ai écrites moi-même.

Et voici pourquoi M. le ministre de l'instruction publique a eu aussi l'honneur d'être dénoncé, à ce propos, par les nationalistes :

Notre sainte mère l'Eglise s'étant ingéniée à fermer la porte de l'école laïque à ce manuel trop laïque, certains incidents mal interprétés avaient pu faire croire que l'administration de l'instruction publique favorisait ces manœuvres. Alors M. Chaumié prit la peine de m'écrire une lettre (que M. Syveton a lue à la tribune) où ces équivoques étaient dissipées avec une loyauté et une bonne grâce dont je suis heureux d'avoir une occasion de le remercier publiquement.

Et que me reproche l'orateur nationaliste?

Il me reproche d'avoir discrédité le service militaire, en disant que c'était « une obligation très lourde et très pénible ». Eh bien! quoi? Faut-il imiter les recruteurs d'avant 1789 qui faisaient croire à la « belle jeunesse », comme ils disaient, qu'à la caserne on mangeait tous les jours du poulet et qu'on y passait son temps à rire et à boire? Non, il faut dire la vérité à nos enfants : c'est un rude effort que la patrie leur demande. Mais si on ne leur disait, de cet effort, que cela, à savoir qu'il est rude, oui, M. Syveton aurait raison. Mais n'ai-je dit que cela? J'ai dit aussi, j'ai dit surtout, que, s'il n'y avait pas d'armée, « la France serait conquise, la France serait allemande ou russe »; j'ai dit qu'il faut se « faire tuer » pour défendre la France. J'ai dit : « Faisons donc notre service militaire avec *bonne humeur*, puisqu'il faut le faire. Faisons-le *avec zèle*, en nous conformant bien aux *règlements militaires*, puisque c'est pour l'intérêt de la France. » Que dites-vous de M. Syveton qui, parlant à la tribune de mon opinion sur le service militaire, a tronqué

cette opinion de manière à me faire dire en somme à peu près le contraire de ce que j'ai dit? Il y a longtemps que Pascal, en ses *Provinciales*, a caractérisé cette manière d'argumenter.

M. Syveton et son parti nous reprochent d'être *antimilitaristes*, et ils font semblant de croire que, quand on dit de quelqu'un qu'il est antimilitariste, on veut dire qu'il est ennemi de l'armée.

Qu'est-ce donc que ce *militarisme*, auxquels nous sommes opposés et dont nous disons volontiers que, s'il triomphait, il perdrait la République?

Un incident qui s'est produit dans cette même séance de la Chambre du 5 février 1903 va m'aider à définir le militarisme.

Pendant que M. Chaumié faisait l'éloge des instituteurs, un député de Maine-et-Loire, M. Fabien Cesbron, « républicain catholique », s'écria : « Il y en a qui se sont conduits comme des voyous! » Il y eut alors, d'après le *Journal officiel*, de « vives réclamations à gauche ». Le président de la Chambre dit à M. Cesbron : « Je vous rappelle à l'ordre. » Le rapporteur général du budget demanda que les paroles de M. Cesbron figurassent au procès-verbal. M. Cesbron répliqua : « Parfaitement! J'en prends la responsabilité. » Et ce fut tout l'incident.

Eh bien! supposez qu'au lieu de dire : « Il y a des instituteurs qui se sont conduits comme des voyous », M. Cesbron eût dit : « Il y a des officiers de l'armée française qui se sont conduits comme des voyous! » Ce ne sont pas de « vives réclamations » que le *Journal officiel* aurait enregistrées, mais une émotion et un tumulte indescriptibles; ce n'est pas un simple rappel à l'ordre que M. Cesbron eût subi, mais les plus sévères peines du règlement.

C'est que, dans ce cas, M. Cesbron eût heurté le vieil instinct, toujours irritable et irrité, qui considère comme plus respectable celui qui sert sa patrie par les armes que celui qui la sert par la parole ou par la pensée. Ce sentiment, ce préjugé qui veut que les citoyens militaires

soient au-dessus des autres citoyens, à part, en dehors, en caste, avec un honneur spécial, avec des honneurs spéciaux; l'idée que l'armée doit, en la personne de ses chefs, former un corps privilégié, qu'elle est la plus noble partie de la France, l'âme ou la tête de la France, qu'il y a des cas où les chefs militaires peuvent désobéir aux lois, qu'il y a des cas où l'armée a des intérêts distincts des intérêts du peuple : voilà la conception que nous appelons militariste, voilà le militarisme, et c'est en tant que nous combattons ces tendances que nous sommes antimilitaristes.

Est-ce que cela veut dire que nous n'aimions pas ceux de nos concitoyens qui, officiers ou soldats, conservent à la nation ce bien précieux entre tous qui s'appelle la sécurité dans l'indépendance? Est-ce que cela veut dire que nous ne sentions pas, tout comme M. Syveton, le besoin d'avoir une forte organisation militaire qui, dans l'Etat actuel de l'Europe, nous protège contre les agressions des monarchies?

Nous sommes à la fois antimilitaristes et amis de l'armée, tout comme nous sommes à la fois patriotes et internationalistes.

Eh bien ! soit, disent nos adversaires, mais vous prêchez l'horreur de la guerre. Les nationalistes jugent la guerre belle et bonne en soi, vous le savez. Et même parmi nous, les lecteurs de la *Dépêche* le savent bien, il y a d'excellents républicains qui craignent qu'en montrant trop l'horreur de la guerre nous préparions une génération de poltrons-pour le jour où la France aurait à se défendre contre une invasion.

Aux nationalistes qui aiment la guerre pour la guerre, je me bornerai à répondre qu'ils heurtent le génie pacifique, les traditions humaines de notre nation qui, par ses philosophes et ses poètes, a toujours flétri la guerre. Ce n'est pas seulement le dix-huitième siècle français qui a dénoncé la guerre comme le pire fléau, c'est le dix-septième siècle lui-même, et je recommande aux nationalistes

de lire ce qu'a écrit à ce sujet l'orateur chrétien si admiré d'un de leurs docteurs. C'est Bossuet qui a écrit : « La guerre est une chose si horrible que je m'étonne comment le seul nom n'en donne pas de l'horreur. » C'est le même Bossuet qui a écrit : « S'il venait un homme du ciel ou de quelque terre inconnue et inaccessible, où la malice des hommes n'eût pas encore pénétré, à qui l'on fit voir tout l'appareil d'une bataille ou d'une guerre, sans lui dire à quoi tant de machines épouvantables, tant d'hommes armés seraient destinés, il ne pourrait croire autre chose, sinon que l'on se prépare contre quelque bête feroce ou quelque monstre étrange, ennemi du genre humain. Que si on venait à lui dire que cela se prépare contre des hommes, il ne faut point douter que ce récit ne lui fit dresser les cheveux, qu'il n'eût en abomination une si cruelle entreprise et qu'il ne maudît mille fois ceux qui l'auraient conduit en une terre si inhumaine. »

Voilà ce que Bossuet dit à M. Syveton. Et moi, à ceux de nos amis qui craignent qu'en disant aux enfants que la guerre est barbarie, nous n'énervions les courages pour le jour de la défense nationale, je réponds en leur rappelant quelle fut la conduite des hommes de 1792 et de 1793, nourris de la philosophie humanitaire du dix-huitième siècle, nourris dans l'horreur et le mépris de la guerre. Ces disciples de Voltaire et de Rousseau firent reculer, bousculèrent gaiement et victorieusement l'Europe monarchique, quand l'Europe monarchique voulut les remettre en esclavage.

Voulez-vous faire de bons soldats de la défense nationale? Voulez-vous faire d'invincibles Français? Faites des hommes libres, des citoyens, nourris de vérité, préférant la mort à l'esclavage, comme disaient les patriotes de 1793, préférant la mort à tous les esclavages, à l'esclavage de l'esprit comme à celui du corps. Robustes comme individus, robustes comme groupe national, fiers et solidaires, aimant les autres peuples, sans préjugés et sans haines, quel tyran pourrait les soumettre, ces



soldats vraiment citoyens, ennemis de la guerre, mais d'autant plus décidés à faire la guerre à la guerre, à repousser par la force la barbarie tyrannique, si cette barbarie voulait détruire la France ?

Voilà, messieurs les nationalistes, comment nous comprenons l'enseignement du patriotisme à l'école primaire.

*(Dépêche de Toulouse du 10 février 1903.)*

#### IV

### M. PAUL DESCHANEL ET LA RÉVOLUTION FRANÇAISE

Dans le discours qu'il vient de prononcer à Chartres pour l'anniversaire de la naissance de Marceau, M. Paul Deschanel a rendu un nouveau et grand service aux nationalistes : il a essayé de démontrer que leur parti était le parti de la Révolution française.

Oui, a-t-il dit, l'idéal de la Révolution fut la paix définitive entre les peuples, mais à quelle condition ?

A condition que la France eût d'abord conquis ses limites naturelles, c'est-à-dire toute la rive gauche du Rhin, le Palatinat, la Belgique. Danton et Carnot proclamèrent, à la tribune de la Convention, que les limites naturelles de la France étaient les Pyrénées, les Alpes, le Rhin. « Ainsi, conclut M. Deschanel, l'idée de la Révolution en matière de politique extérieure, c'était l'idée de la vieille France dont huit siècles d'histoire avaient fait le rêve national. »

M. Deschanel admire « ce fier langage » et l'oppose à « certaines doctrines ». Ou son discours n'a pas de sens, ou il signifie que ceux-là seuls qui ont l'idée de reprendre la Belgique sont les vrais fils des hommes de 1792 et de 1793, et que, seul, le nationalisme, et un nationalisme plus mégalomane encore que celui de la « Patrie française », est conforme aux principes de la Révolution française.

Soutenue par un homme de talent, qui a une renommée littéraire, cette thèse peut émouvoir les gens qui admirent plus la Révolution française qu'ils ne la connaissent.

Discutons-la donc.

Ces mots : *la Révolution française*, se prennent dans bien des acceptions. Tantôt ils désignent un ensemble de principes qui furent formulés dans deux déclarations des droits, en 1789 et en 1793. Tantôt ils désignent la période qui s'étend entre les années 1789 et 1799. Tantôt, enfin, ils désignent soit l'ensemble, soit le détail des actes et des paroles qui se produisirent dans cette période, que ces actes et ces paroles aient été ou non conformes aux principes proclamés en 1789 et en 1793. Quand on appelle de ce même nom : *la Révolution française*, une telle diversité de choses, des principes et des actes souvent contradictoires, on crée, qu'on le veuille ou non, une confusion, et c'est ce qu'a fait M. Paul Deschanel quand il a dit que la Révolution française ne voulait la paix qu'à condition de s'être emparée de la Belgique.

D'autre part, quand les hommes de 1789 proclamèrent leurs principes politiques, ce fut dans l'idée d'une évolution normale et pacifique, dans l'idée que leur roi ne les trahirait pas. Or, cette hypothèse ne se réalisa pas : Louis XVI trahit la France, les rois se coalisèrent contre nous, les Français se crurent obligés de leur faire la guerre, et ils défendirent les principes de 1789 par des moyens de guerre, c'est-à-dire par des moyens contradictoires avec ces principes. Confondre ces moyens avec ces principes, c'est une des confusions que M. Deschanel a, non pas imaginées, mais trouvées toutes faites — et utilisées.

Le principe de la Révolution sur les questions de guerre, l'Assemblée constituante le proclama le 22 mai 1790, en déclarant que « la nation française renonçait à entreprendre aucune guerre dans la vue de faire des conquêtes et qu'elle n'emploierait jamais ses forces contre la liberté

d'aucun peuple ». Et cet article fut inséré dans la Constitution de 1791.

Voilà le principe.

Quand l'Assemblée législative crut devoir déclarer la guerre au roi de Bohême et de Hongrie, le 20 avril 1792, elle rappela expressément ce principe, elle notifia au monde, par cet acte même, que la nation française ne prenait les armes « que pour le maintien de sa liberté et de son indépendance », que la guerre qu'elle était forcée de soutenir n'était point « une guerre de nation à nation, mais la juste défense d'un peuple libre contre l'injuste agression d'un roi ».

Sans doute cette déclaration de guerre fut une faute de tactique, et la France aurait dû garder le bénéfice de la stricte défensive. Sans doute cette déclaration de guerre, dont les graves conséquences pèsent encore sur le monde civilisé, fut précédée, provoquée par un mouvement belliqueux de propagande humanitaire. Brissot crut que la guerre sauverait la Révolution en démasquant le roi, en surexcitant toutes les énergies populaires contre les survivances de l'ancien régime. Brissotins et Rolandistes furent belliqueux avec fracas.

Mais à quelle occasion se décidèrent-ils à cette attitude belliqueuse? A l'occasion de la coalition de rois ébauchée contre la Révolution. Ils eurent l'idée grandiose, peut-être chimérique alors, de provoquer, contre la coalition des rois, une coalition des peuples. Ils firent ce rêve, de bousculer tous les trônes par une insurrection générale des peuples, afin d'établir la paix internationale.

Ce rêve — qui ne fut point un rêve de conquête à la manière royale, comme le croit M. Deschanel — ne fut pas même accepté par toute la nation, et cette fièvre propagandiste n'atteignit pas l'homme le plus populaire de ce temps. Robespierre, en effet, s'y opposa; il déclara que cette propagande indiscreète finirait par nous brouiller avec les peuples, qu'on n'aimait pas « les missionnaires armés », et il prévint que, blessés ainsi dans leur



amour-propre national, les peuples en viendraient à faire cause commune avec leurs rois contre nous.

Il y eut donc deux courants bien distincts, que M. Deschanel confond : le courant brissotin et belliqueux (mais purement humanitaire, nullement conquérant), et le courant robespierriste et pacifique.

Celui-là l'emporta sur celui-ci. Nous fûmes vainqueurs. Les Allemands de la rive gauche du Rhin, les Belges, nous accueillirent d'abord en libérateurs; beaucoup d'entre eux voulurent être Français. Nous les annexâmes, après les avoir consultés solennellement. Nous déclarâmes que ce n'était pas là une conquête, mais une fraternisation, une extension de la fédération de 1790.

Il y eut un moment d'ivresse et d'illusion. La Convention crut que tout le monde civilisé allait faire sa révolution, et, le 19 novembre 1792, elle décréta qu'elle accorderait « fraternité et secours à tous les peuples qui voudraient recouvrer leur liberté ».

C'est peu après que Danton et Carnot se réjouirent à la tribune, comme l'a rappelé M. Deschanel, de ce que de libres adhésions à la nation française avaient rendu ou donné à la France ses frontières naturelles, par un mode d'annexion qui n'était pas la conquête, mais l'application des principes de 1789 aux Allemands et aux Belges.

Viennent les revers. L'illusion propagandiste tombe, et la Convention, devenue plus sage, déclare, au nom du peuple français (13 avril 1793), « qu'elle ne s'immiscera en aucune manière dans le gouvernement des autres puissances ».

Voilà la France envahie de nouveau. Elle finit par chasser l'envahisseur; elle envahit à son tour; elle n'a plus l'illusion de croire que les peuples nous aiment et veulent tous être français : mais enfin elle a fait des conquêtes; elle les tient; va-t-elle les garder?

M. Deschanel dit qu'alors un « décret du Comité de salut public » du 1<sup>er</sup> octobre 1795 « ajourna la paix et la

fin de la Révolution à l'établissement définitif de la République dans ses limites naturelles, les limites de la Gaule de César ». Le Comité de salut public ne rendait point de décrets, et l'orateur veut sans doute parler de la loi qui, à cette date, réunit la Belgique et le pays de Liège à la France. Cette loi ne parle point des limites naturelles. Quoi qu'il en soit, c'est à cette époque, après la chute de Robespierre et du gouvernement démocratique, qu'il se forma dans la nation, non plus comme en 1792, deux courants qui, l'un humanitaire, l'autre pacifique, sortaient de la source même de la Révolution, c'est-à-dire de l'esprit moderne, de la Déclaration des Droits, et se dirigeaient tous deux, par des voies différentes, vers le même but révolutionnaire — mais deux courants hostiles par principe, l'un qui ramenait les Français en arrière, vers l'ancien régime, l'autre qui les portait en avant, vers le même idéal qu'en 1789 et en 1793.

Le courant de réaction fut le plus fort, et cette réaction se manifesta surtout par une altération du patriotisme. Beaucoup de Français, se dégoûtant du patriotisme rationnel proclamé par la Révolution, en revinrent au patriotisme barbare et royal d'avant 1789. Conquérir pour conquérir, faire la guerre par point d'honneur, faire une guerre de proie, exalter les généraux et les armées au-dessus des lois, voilà les instincts qui reparurent alors, non chez tous, mais chez quelques-uns. Bonaparte flatta ces instincts, les développa, s'en servit pour réaliser son rêve d'ambition césarienne, qui ruina la France et arrêta pour longtemps la Révolution.

Ce sont ces instincts rétrogrades, c'est ce courant contre-révolutionnaire que M. Deschanel favorise et glorifie, c'est là qu'il voit la politique extérieure de la Révolution française, et, par des citations tronquées de Danton et de Carnot, il essaie de faire croire que la Révolution a aimé la guerre pour la guerre, qu'elle a été militariste et chauvine.

Quand il nous propose pour idéal de reconquérir la Bel-

gique, ce n'est pas que M. Deschanel veuille en effet reconquérir la Belgique, ni qu'il s'apprête à faire en effet aucune guerre; son but, son unique but est de faire plaisir aux nationalistes en plaidant que le nationalisme est fils de la Révolution française.

Il y a longtemps que la réaction s'affuble d'un masque révolutionnaire. C'est un devoir fatigant d'avoir sans cesse à arracher ce masque, mais c'est un devoir dont on ne peut se dispenser, surtout quand ce sont des mains ingénieuses qui attachent les ficelles du masque et en colorent la figure (1).

(*Dépêche de Toulouse* du 5 mars 1903.)

(1) En réponse à cet article, la *Dépêche* du 8 mars 1903 a publié la lettre suivante :

« Monsieur le directeur,

« M. Aulard, dans son article intitulé : *M. Paul Deschanel et la Révolution française*, dit que j'ai « voulu faire plaisir aux nationalistes », parce que j'ai cité Danton et Carnot. Seulement ce qu'il a oublié d'ajouter, c'est que, dans ce même discours, j'ai expressément adhéré au principe de l'arbitrage international et à l'œuvre du Congrès de la Haye.

« Et il n'ignore pas que, toute ma vie, j'ai combattu le plébiscite.

« Vous trouverez sans doute équitable de compléter son article par cette lettre.

« Agréez, monsieur le directeur, l'assurance de ma parfaite considération. »

« Paul DESCHANEL. »

## A PROPOS DE GASTON PARIS

Aux obsèques de Gaston Paris, dans la cour du Collège de France, si une partie du public qui se pressait autour de la funèbre tribune n'avait été attirée là que par la frivole curiosité d'entendre l'académicien de droite Brunetière faire l'éloge de l'académicien de gauche Paris, la curiosité de ces snobs a été déçue : M. Brunetière a cru devoir être parfaitement insignifiant.

Mais les personnes qui pensaient au mort, celles qui regrettaient vraiment l'homme d'esprit et de cœur, le citoyen et le savant qu'était Gaston Paris, ces amis et ces admirateurs sincères n'ont pas été déçus, et il y a eu d'excellents discours, plus écoutés qu'entendus, à l'exception de celui du ministre de l'instruction publique, dont nous ne perdîmes pas une syllabe. Ce discours de M. Chaumié, bref et précis, ne nous plut pas seulement par une délicatesse dans l'éloge et une justesse de ton, mais par une émotion (nullement ministérielle) d'honnête homme qui regrette un honnête homme.

Après avoir caractérisé l'enseignement, l'œuvre de Gaston Paris, et rappelé qu'il avait eu pour principe de ne jamais fausser la vérité, même en vue d'un intérêt qui semblerait plus haut qu'elle, car il ne saurait y en avoir de plus haut, M. Chaumié ajouta : « Ce principe n'a pas seulement dirigé ses recherches scientifiques; il a été aussi

la règle de sa vie pour faire resplendir la vérité. Quand un jour, il lui a paru qu'elle était faussée ou obscurcie, il a, sans hésitation, sans défaillance, en absolu courage, à plein cœur, donné tout son effort. »

En entendant ce bel hommage à l'attitude qu'avait prise Gaston Paris dans l'affaire Dreyfus, en voyant les nationalistes et M. Brunetière qui, à deux pas du ministre, recevaient ce choc en pleine figure, sans même protester du geste ou du regard, je me rappelais qu'il y a peu d'années le ministre de l'instruction publique (et je crois bien pourtant que c'était M. Léon Bourgeois!) avait cru devoir suspendre M. Stapfer de ses fonctions de doyen de la Faculté des lettres de Bordeaux uniquement parce qu'il avait dit, sur la tombe du recteur Couat, les mêmes choses que M. le ministre Chaumié disait aujourd'hui devant le cercueil de Gaston Paris. Et il me semblait qu'en vérité les temps avaient changé. Alors nous étions sous la terreur militaire. Aujourd'hui les honnêtes gens lèvent la tête, et, grâce aux hommes qui ont sauvé la République en descendant dans la rue, on peut honorer publiquement la vérité.

Je n'avais point l'honneur d'être ni l'élève ni l'ami de Gaston Paris. Avant les derniers événements, il était timide en politique, et on le voyait à la fois conservateur et libre-penseur. Je le rencontrai lors de l'affaire Dreyfus, dans un groupe où on cherchait les moyens de créer un mouvement bourgeois d'opinion, qui protégeât les lois contre les généraux factieux. Il n'était plus timide du tout; il marchait hardiment contre l'Eglise catholique, dont il sentait la main dans le complot militaire; j'ai vu, en ces colloques rapides, toute la noblesse de son cœur; et j'ai été heureux de me sentir rapproché de lui par ces circonstances qui ont créé tant d'amitiés imprévues.

J'ai dit que Gaston Paris était libre-penseur en même temps que conservateur (ou plutôt libéral timide).

La première fois qu'il se présenta à l'Académie française, si on lui sut gré de n'être pas un « radical », sa

libre-pensée déplut, et, habilement dénoncée par son concurrent, fut cause qu'on ne le nomma point.

Ce concurrent, c'était Challemel-Lacour.

Il y a, sur cette affaire, une pièce très curieuse pour l'histoire des élections académiques; elle a passé dans une des ventes Charavay, celle du 22 janvier 1903, et le catalogue de cette vente en a donné, publié un long extrait.

C'est une lettre de Challemel-Lacour à un ami, et, comme elle fait partie de papiers provenant de la succession d'Henry Fouquier, M. Noël Charavay croit pouvoir affirmer que c'est à Henry Fouquier qu'elle était adressée.

Quoi qu'il en soit, voici cette lettre, évidemment destinée à être mise sous les yeux de M. Rousse, l'académicien catholique :

« Paris, le 18 mars 1893.

« Mon cher ami,

« Mes affaires académiques ont, paraît-il, à cette heure un regain de prospérité. Mais il ne faut rien négliger, et une voix peut être décisive.

« Vous m'avez dit que vous aviez l'occasion de voir M. Rousse de temps en temps. Il a voté blanc la dernière fois, du moins on me l'assure, et il se pourrait qu'il fût tenté de garder jeudi la même neutralité. Est-il tout à fait impossible de le décider à en sortir? Les opinions religieuses des candidats sont, je crois, la raison principale de son abstention. Je ne me flatte pas d'une orthodoxie absolue; mais mon concurrent passe pour être un peu mécréant; il ne connaît d'autre religion que la linguistique. Pour ma part, je porte dans l'étude de ces questions, qui a rempli ma vie, un intérêt également respectueux et passionné; c'est peut-être une recommandation. Tâchez de voir encore une fois votre ami; essayez s'il n'y a décidément pas moyen de le gagner à ma cause. C'est

un esprit si élevé, si élégant, si lettré que son suffrage aurait pour moi un prix particulier.

« Bien cordialement à vous.

« P. CHALLEMEL-LACOUR. »

Ce concurrent de Challemel qui ne connaissait « d'autre religion que la linguistique », c'était Gaston Paris.

Et Challemel lui-même, avait-il d'autre religion, je ne dis pas que la linguistique, mais que la philosophie? Non; il était libre-penseur, tout comme Gaston Paris. Il ne dit pas d'ailleurs, en propres termes, qu'il ait, lui, une religion : mais en dénonçant le camarade comme n'en ayant pas, il donne à croire que lui-même pourrait bien en avoir une, ou plutôt que son état d'esprit « respectueux » pourrait bien, un jour, se changer en un état de foi. Bref, il voulait, à tout prix, être académicien.

Il le fut.

Le 25 mars 1893, Challemel-Lacour fut élu au troisième tour par 17 voix contre 13 à Gaston Paris et une à Zola.

C'est ainsi que l'Eglise sut récompenser Challemel-Lacour d'avoir à demi désavoué sa libre-pensée ; c'est ainsi qu'elle sut punir Gaston Paris de n'avoir point désavoué la sienne.

Mais ce n'est pas le seul tour que l'Eglise ait joué à Gaston Paris. Ce libre-penseur conformait sa vie à ses opinions. L'Eglise s'arrangea pour qu'il n'y pût conformer sa mort. Il mourut brusquement, et les lettres de faire part nous apprennent que son cadavre reçut « la bénédiction de l'Eglise ». Un service religieux à Saint-Etienne-du-Mont précéda la cérémonie laïque du Collège de France, et même à cette cérémonie laïque on vit en bonne place, goguenards et triomphants, quelques-uns des prêtres qui, à Saint-Etienne-du-Mont, avaient masqué ce libre-penseur en croyant.

O grande puissance de l'Eglise catholique !

(Dépêche de Toulouse du 18 mars 1903.)

## VI

### LIBRE-PENSÉE ITALIENNE

Vérone, 22 avril.

Que faire à Vérone, quand il pleut? Sans lumière, toute la beauté de l'aimable ville s'éclipse ; sans soleil, la divine Piazza Erbe elle-même n'est plus qu'un amas incolore et quelconque de vieilles mesures. Mettons-nous donc à l'abri et lisons les journaux. Les plus intéressants, les plus vivants, ce sont les journaux socialistes, ceux qui se publient à Rome. Voici l'*Avanti*, si informé, si substantiel, sans rédacteur-étoile, sans pyrotechnie littéraire : des faits, des idées anonymement condensés, une curiosité vraiment internationale. Laissons de côté le système ; voyons la tactique : elle n'a rien des prudences belges à l'égard de la religion ; elle est nettement anticléricale, comme en France ; ce ne sont pas seulement les capitalistes qu'on y dénonce au peuple : ce sont les prêtres, c'est l'église romaine, c'est le catholicisme.

L'*Avanti* est un journal quotidien. L'*Asino* est une feuille hebdomadaire, illustrée, satirique. L'*Asino*, l'âne, c'est, comme dit le sous-titre, « le peuple patient, utile, bâtonné ». Bâtonné par qui? Par le capital. Voilà, à la première page, le portrait de l'âne-peuple en son pâturage. Partout, aux endroits verts, des écriteaux portant cette inscription : *Défense de brouter*. A l'endroit sec, pierreux, sans un brin d'herbe, et rien qu'à cet endroit-là, cette inscription : *Per-*



*mission de brouter.* Pauvre âne! Si les privilégiés l'exploitent, ce sont les prêtres qui le maintiennent, par l'ignorance et le mensonge, en son état d'âne, pour leur propre profit, pour le profit des exploiters bourgeois.

La première chose à faire, en vue de l'émancipation sociale, c'est donc de délivrer l'âne-peuple de l'influence des prêtres.

Cette délivrance, les rédacteurs de l'*Asino* veulent l'opérer par la vérité, par la vérité historique. Une estampe en couleur montre au peuple le clergé faisant brûler des hérétiques, et les figures des moines brûleurs y resplendissent d'une bêtise joviale et triomphale. Dans le texte, des faits plutôt que des injures. Par exemple, le tableau chronologique de l'évolution de cette religion chrétienne prétendue immuable, la date de l'apparition de chaque dogme, de manière à montrer au peuple comment ce bloc divin, qu'on lui dit tombé du ciel tout fait et en un jour, a été fabriqué pièce à pièce et jour à jour par la fantaisie des imposteurs et des naïfs, et comme quoi l'histoire de cette fabrication n'est que l'histoire des reculs et des chutes de l'humanité.

Ces conséquences, ces appréciations, les délicats et raisonnables libres-penseurs italiens, en leur gazette de combat, les formulent moins eux-mêmes qu'ils ne laissent au peuple le soin de les formuler. Dans ce que j'ai lu de l'*Asino*, j'ai vu des violences contre l'Eglise — mais c'est que la vérité est violente, plus violente que la passion, plus violente que toute rhétorique — je n'ai point vu de mensonge, je n'ai point vu de haine contre les personnes, je n'ai point vu de fanatisme à rebours, mais la gaieté et l'espérance d'hommes qui croient à un haut idéal humain.

Ce journal hebdomadaire, cet amusant et ingénieux *Asino*, publie aussi de petites brochures. En voici une, qui se vend en ce moment dans toutes les gares italiennes, et qui est vraiment admirable pour l'instruction du peuple. Elle est intitulée : *L'Asino nella luna, fantasia inverosimile di Goliardo e Ratalanga*. Cette fantaisie « invraisem-

blable » de l'Ane dans la lune, c'est la vieille utopie qui imagine dans la lune des hommes meilleurs que ceux qui habitent la terre, mais les socialistes italiens l'ont adaptée à leur socialisme avec tant d'esprit et de grâce que la voilà, la vieille utopie, toute rajeunie et toute vive, pour la glorification de la libre-pensée.

Je ne vous conterai pas comment s'y prennent les auteurs pour transporter dans la lune, par le ballon du capitaine aérostatier Petardo, outre ce capitaine lui-même, deux rédacteurs de l'*Asino* et un joyeux et gros abbé, *monsignor* le chanoine Sottogola.

C'est d'abord le capitaine Petardo qui reçoit des habitants de la lune ou *lunaires* une leçon d'antimilitarisme et qui la reçoit d'un vieux sage. Celui-ci a parlé de la lenteur d'intelligence des terrestres. Le capitaine prend une attitude de héros vexé et met la main sur la garde de son épée :

— Soldat, lui dit le vieillard, souviens-toi qu'ici il n'y a pas de héros, et, s'il en venait, nous n'en voudrions pas.

— Vous êtes donc un peuple de lâches? s'écrie Petardo.

— Lâches! héros! Ce sont des termes à nous incompréhensibles, parce qu'ils expriment un état individuel et social sauvagement primitif.

Le capitaine devient furieux :

— Ainsi, dit-il, dans la lune la lâcheté est un mérite? Eh bien! dans la terre, dont je m'honore d'être le représentant armé, l'héroïsme est la plus précieuse des vertus!

Le vieillard sourit :

— La science, dit-il, a supprimé chez nous l'héroïsme et la lâcheté. Nous n'avons pas peur, nous ne faisons pas peur : nous aimons.

Le capitaine insiste, et, comme le vieillard se moque de lui, il tire son épée et veut donner, en le tuant, une preuve de la valeur terrestre. Mais le vieillard n'a qu'à le toucher d'une mince baguette électrique, et le brutal roule sur le sol, pour se relever ensuite, sans mal et sans blessure, mais forcé à avouer que la vraie force est dans la science.

Le vieillard explique ensuite, d'un ton lucrétien, à l'abbé stupéfait, les origines et le rôle de la Terre et de la Lune, et lui montre la vanité ridicule des hypothèses chrétiennes.

L'abbé, bon diable au fond, déclare qu'il a faim, qu'il veut diner.

— C'est vrai, dit le lunaire; vous autres, terrestres, vous avez gardé l'habitude de manger : je n'y pensais plus.

— Vous ne mangez donc pas dans la lune?

— Non. Chaque matin nous avalons un petit verre d'aliments concentrés et cela nous ôte la faim ; la nourriture nous devient indifférente. Il n'y a, dans la lune, que les animaux qui mangent.

Les terrestres, un peu humiliés, n'en mangent pas moins, et de bon appétit, les provisions qu'ils ont apportées dans leur ballon. Ainsi réconfortés, ils parcourent la lune sur de rapides et confortables navires aériens ; ils voient les merveilles de la civilisation lunaire fondée sur la science, sur la science seule ; ils admirent un chef-d'œuvre de fraternité sociale, un état supérieur à celui de l'humanité terrestre, inférieur cependant à celui qui règne dans d'autres mondes, et ils sentent s'écrouler en leur esprit les préjugés religieux, sociaux, politiques.

Voilà par quels jolis contes scientifiques les libres-penseurs italiens tâchent d'émanciper le peuple.

Depuis longtemps, la libre-pensée s'exprimait en Italie par des chefs-d'œuvre. Personne dans le monde, depuis Lucrèce, n'avait chanté la libre-pensée avec plus de force que l'Italien Leopardi. Mais c'étaient là des cris isolés, d'individuelles et aristocratiques attitudes, et, du haut de leur tour d'ivoire, les penseurs regardaient le peuple croupir dans l'ignorance sans rien faire pour l'éclairer.

Voici qu'en Italie la libre-pensée est descendue dans la rue ; elle y est descendue sans masque catholique, sans oripeaux trompeurs, avec toute sa science, avec sa vraie figure, avec ses vraies armes. C'est par la vérité qu'elle combat l'Eglise catholique ; c'est par des moyens scientifiques, par des hypothèses scientifiques qu'elle défend la

science, qu'elle la propage, qu'elle l'oppose, en tant qu'idéal d'avenir, à l'idéal suranné et mesquin de l'Eglise romaine. Pour parler au peuple, la libre-pensée italienne garde un langage décent, un sourire de bonne compagnie, et le conte de *l'Ane dans la lune* est écrit dans le style même des exquis dialogues de Leopardi, c'est-à-dire dans un style simple et courtois, avec les gracieuses ironies de la sagesse, avec cette gentillesse de tact qui est le propre du génie italien.

Donc, à Rome même, à côté du Vatican, en pleine moinerie, la raison parle au peuple, la raison instruit le peuple, la raison travaille pour l'humanité et contre l'Eglise romaine. Les services que la libre-pensée italienne rend ainsi à la cause commune et qu'elle ne pourrait point rendre, si l'Italie morcelée était encore tyrannisée par le pape, par l'Autriche et par les Bourbons, ces services, dis-je, montrent une fois de plus combien la création de l'Italie unie et indépendante a été utile au monde civilisé.

(*Dépêche de Toulouse* du 28 avril 1903.)

## VII

### M. L'ABBÉ GAYRAUD HISTORIEN

Il faut que je le dise : j'aime bien M. l'abbé Gayraud.

Et, si j'aime bien M. l'abbé Gayraud, ce n'est point que j'aie l'honneur de le connaître, ni que je l'aie jamais entendu parler, ni même que je l'aie jamais vu. C'est sur la simple lecture de ses discours que je me suis mis à l'aimer. Il dit agréablement les choses avec rondeur et finesse. Il n'est pas ennuyeux. Il n'est pas pédant, quoique docteur en théologie. Né Gascon, il a de l'esprit ; devenu Breton, il a de la ténacité. Mais ce qui fait surtout que je l'aime, c'est qu'il a de l'audace en histoire.

Oh! oui, M. l'abbé Gayraud a de l'audace en histoire, et, quand il interprète un texte, c'est avec une originalité que je lui envie, que j'admire, et dont la hardiesse a surtout éclaté dans le discours du 19 mai 1903, où ce savant et pieux député du Finistère, à propos du Concordat, s'est plu à étonner la timidité routinière de notre raison laïque.

Il a donc déclaré que la loi de 1901 « contient, en ce qui concerne les congrégations, une violation flagrante de l'article premier du Concordat ».

Or, voici cet article premier :

« La religion catholique, apostolique et romaine sera librement exercée en France. Son culte sera public, en se conformant aux règlements de police que le gouvernement jugera nécessaires pour la tranquillité publique. »

C'est tout? Oui, c'est tout.

Eh bien ! et les congrégations? Les congrégations, il n'en est pas question du tout dans l'article premier du Concordat.

L'abbé, direz-vous, se sera trompé d'article ; il doit y avoir, dans le Concordat, un autre article où il est question des congrégations.

Mais non ; l'abbé ne s'est pas trompé d'article. Lisez les 17 articles qui forment le Concordat : vous n'y trouverez nulle allusion, directe ou indirecte, aux congrégations.

Alors?

Alors cela prouve que vous ne lisez les textes qu'avec votre raison laïque, qui est myope. L'abbé les lit avec sa raison ecclésiastique, avec sa raison que la grâce divine a singulièrement fortifiée, et Dieu lui a permis de lire dans ce texte ce que ni vous ni moi n'y pouvons lire, à savoir que le libre exercice de la religion catholique en France, c'est le libre développement des congrégations en France.

Mais enfin, est-ce que, dans les négociations du Concordat, dans les commentaires officiels et officieux dont ce traité fut l'objet par la suite, il y a eu quelque confusion ou quelque équivoque de langage qui permette à M. l'abbé Gayraud de dire que le Concordat autorise les congrégations?

Les négociations du Concordat ont été publiées par M. Boulay (de la Meurthe) en un excellent recueil accompagné des tables analytiques et alphabétiques les plus commodes. Qui a lu ce livre connaît à fond ces négociations et les connaît d'original.

Voici ce qu'on y trouve sur les congrégations :

Quand s'ouvrirent les négociations pour le Concordat, après la bataille de Marengo, les congrégations religieuses, tant séculières que régulières, de femmes et d'hommes, étaient toutes abolies en France depuis les lois des 4 août et 18 août 1792, lois votées par la monarchiste Assemblée législative.

Cette suppression s'était effectuée dans toute la France et radicalement ; nulle part le peuple ne redemandait ni les moines ni les religieuses.

Le pape n'avait guère d'espoir, à l'ouverture des négociations, d'obtenir le rétablissement de congrégations si complètement abolies et disparues, si oubliées du peuple français. Dans ses instructions aux négociateurs qu'il envoya à Paris, il relégua donc la question des congrégations au second ou au troisième plan. Il faut lire de très près celles de ces instructions qui portent les dates des 15 septembre et 13 octobre 1800 pour y trouver, dans une longue énumération de *desiderata*, le vœu de voir rétablir les congrégations, au moins les ordres mendiants. De même, c'est en passant et comme par acquit de conscience que le pape, dans une lettre au premier Consul en date du 12 mai 1801, parle du rétablissement des ordres. Si la cour de Rome formule cette revendication, c'est uniquement pour se donner l'avantage d'avoir l'air ensuite de faire une concession en ne la maintenant pas. C'est pur *bluff* diplomatique.

Et de fait les négociateurs romains (pas plus Consalvi que Spina) ne prirent au sérieux la partie de leurs instructions relative aux congrégations. Non seulement ils n'insistèrent pas pour qu'elles fussent rétablies, mais il ne semble même pas que, dans leurs pourparlers avec les représentants du premier Consul, ils aient jamais parlé des congrégations.

Quand, le 15 juillet 1801, le Concordat fut signé, on peut dire qu'il n'avait même pas été question des congrégations dans les colloques des négociateurs.

Après la signature il en fut question, et voici comment :

La cour de Rome avait envoyé un projet de bulle où le pape engageait les nouveaux évêques à favoriser le rétablissement des couvents et des monastères. Ce projet fut discuté à Paris par les négociateurs mêmes du Concordat, c'est-à-dire non seulement par les plénipotentiaires du premier Consul (Joseph Bonaparte, Crétet et l'abbé Ber-

nier), mais par les plénipotentiaires de Sa Sainteté (Consalvi, Spina et Caselli), qui, réunis ensemble autour du même tapis vert, décidèrent d'effacer du projet de bulle la phrase relative aux congrégations, et cette décision fut prise le 22 juillet 1801, c'est-à-dire huit jours après la signature du Concordat.

C'est ainsi que, par ses plénipotentiaires, qu'il ne désavoua pas, le pape lui-même reconnut qu'il n'y avait plus de congrégations en France et que le Concordat confirmait implicitement l'abolition radicale opérée jadis par l'Assemblée législative.

Quand Pie VII eut sacré Napoléon, pendant le séjour qu'il fit ensuite à Paris, il soumit à l'empereur une liste de vœux en onze articles, dont le troisième était relatif aux congrégations. Il y demandait qu'on payât mieux la pension des ex-religieux, et aussi qu'on laissât les ordres religieux se rétablir. Napoléon, sur l'avis de Portalis, promit de veiller à ce que les pensions fussent payées et refusa poliment, mais nettement, de rétablir les moines. Le pape n'insista pas.

De ces faits, qui sont indiscutables, quelle conclusion pouvons-nous tirer, si ce n'est celle-ci, qu'il n'y avait plus de congrégations en France au moment du Concordat, que le Concordat maintint cet état de choses légal en passant les congrégations sous silence, que le pape reconnut implicitement cet état de choses, ne demanda le rétablissement des congrégations qu'à la bienveillance de Napoléon, comme une faveur et non comme un droit, et ne le demanda qu'en passant, sans insister et un peu pour la forme?

Voilà du moins ce que nous montrent, dans les textes historiques, nos lumières, nos faibles lumières humaines.

Les lumières divines de M. l'abbé Gayraud lui montrent tout autre chose, lui montrent le contraire de ce que nous voyons. Dieu a même pris soin d'accorder au député du Finistère une vision des choses qu'il avait refusée au pape Pie VII, qui n'était, lui, qu'un pape faillible. Il lui a ac-



cordé le don de voir blanc où il y a noir, le don de lire *oui* où il y a *non*, pour la confusion des orgueilleux et des libertins. Il lui a accordé cette ingénieuse et tranquille audace d'historien, qui traite les textes en thaumaturge et qui se rit de nos timides exactitudes.

Qu'est-ce que le Concordat, tel que le lit M. l'abbé Gayraud? C'est le bon plaisir de l'Eglise. Ne cherchons pas outre : voilà la vraie vérité historique !

C'est parce qu'il a dit ces choses à la tribune, c'est parce qu'il a bien montré, lui prêtre, que l'Eglise se rit des traités qu'elle conclut avec l'Etat, c'est parce qu'il a fait voir qu'il n'y avait point de texte qui pût arrêter ou gêner les prétentions romaines, c'est parce qu'il nous a rendu, avec tant de maîtrise, cet éminent service, c'est pour cela que j'aime bien M. l'abbé Gayraud.

(Dépêche de Toulouse du 26 mai 1903).

## VIII

### LA STATUE DE TAINÉ

Le conseil municipal de Vouziers a décidé « d'ériger un monument » à Hippolyte Taine, qui est né à Vouziers.

Un comité d'honneur a été formé. Je n'y vois pas le député de l'arrondissement de Vouziers, M. Lucien Hubert, qui est radical-socialiste. Mais j'y vois MM. Maurice Barrès et Paul Bourget, membres de la « Patrie française ».

Voilà qui va fort bien. Il est tout naturel que les gens de Vouziers célèbrent la mémoire d'un compatriote distingué. Il n'est pas moins naturel que les conservateurs, nationalistes ou autres, glorifient l'écrivain qui les a si puissamment aidés à combattre l'esprit républicain, l'esprit laïque.

Ce qui est moins naturel, c'est que ce comité demande leur concours aux républicains démocrates et laïques.

Or, je viens de recevoir une circulaire où je lis :

« Il serait superflu de rappeler l'œuvre impérissable de notre illustre compatriote ; nous sommes persuadés que tous voudront contribuer à l'édification du monument qui perpétuera sa mémoire. »

Et s'adressant à moi, on ajoute :

« Nous espérons que vous voudrez bien nous aider dans notre œuvre en nous donnant votre appui moral et financier. »

Je ne crois pas être fanatique. Non seulement je n'en veux point aux historiens en qui je vois des adversaires politiques, mais, l'avouerai-je? j'ai parfois plus de plaisir et plus de profit à lire un historien de droite qu'un historien de gauche, parce que celui-là me force à contrôler mes propres idées, à remettre en question les résultats que je crois avoir obtenus, à me replacer ou à me maintenir dans cet état d'esprit critique, qui est proprement notre état de grâce à nous autres laïques et mécréants.

Même ceux qui, faisant de l'histoire, déclament passionnément en faveur de leur cause politique, peuvent être utiles, s'ils produisent des documents et des faits assez exactement, assez complètement rapportés pour que le lecteur d'avis opposé puisse s'en servir à d'autres fins et dans un autre esprit.

Ainsi, Mortimer-Ternaux, en son orléaniste *Histoire de la Terreur*, si injurieuse pour les républicains et les libres-penseurs, a donné des textes authentiques et neufs, qui font que son livre est encore aujourd'hui utile, même à ceux qui ne cherchent dans l'histoire que la vérité, quoiqu'il y cherchât surtout, lui, Mortimer-Ternaux, la flétrissure de nos idées.

Eh bien, si Taine avait seulement rendu à la vérité l'hommage et les services que le furieux rétrograde Mortimer-Ternaux lui a rendus, je crois bien que j'oublierais les injures et la boue qu'il a jetées sur les républicains, et que je souscrirais à son monument, que ce soit un buste ou une statue.

Mais quel service Taine a-t-il, en histoire, rendu à la vérité?

Voyez sa documentation.

Aucun choix critique. Il accepte, il utilise tout document qui lui semble confirmer sa thèse, justifier sa haine de la Révolution française : libelles calomnieux ou obscènes, mémoires rédigés longtemps après les événements, écrits apocryphes, témoignages mensongers ou suspects, il ac-

corde à ces sources viles ou fausses la même créance qu'aux sources authentiques et sérieuses.

Victime de cet *esprit classique* dont il se dit et se croit le bourreau, il pose un principe, à savoir que la Révolution est mauvaise, et ensuite il cherche partout des faits et des textes qui justifient ce principe ; s'il en rencontre qui le contredisent, il ne veut pas les voir ou il les repousse avec colère.

Dans un volume de 500 pages, s'il y a une ligne contre la Révolution, il prend cette ligne et l'enchâsse dans sa prose, avec une note renvoyant au volume, quoique le volume, dans l'ensemble, dise tout le contraire de la ligne citée.

Dans un carton des Archives nationales, contenant cent pièces, il en prend une, et, dans cette une, non pas même toujours une phrase, mais un mot, qu'il guillemette, avec renvoi au carton. Allez-y voir et vous vous apercevrez que Taine, prenant l'exception pour la règle, a tiré de ce carton l'opposé même de la vérité.

Je me rappelle qu'un jour, dans un de ces cartons, qui avaient servi à Taine, voyant les papiers qu'il contenait tout froissés, comme si on les avait mis en bouchon, je fis remarquer ce désordre à un archiviste, ne fût-ce que pour qu'on ne crût pas que c'était moi qui avais ainsi maltraité les documents. L'archiviste — c'était M. Bonnassieux — me répondit en souriant : « C'est Taine qui a fait cela. Il était furieux, quand, dans un carton, il ne trouvait rien contre la Révolution. Il nous demandait toujours de lui trouver quelque chose qui montrât la scélératesse ou la sottise des Jacobins. » Et ne croyez pas que M. Bonnassieux, qui parlait ainsi, fût lui-même un « jacobin ». Non : c'était un conservateur ; mais il avait l'amour chartriste de la vérité.

Ce n'était pas assez de tronquer la base historique sur laquelle il travaillait : Taine n'était presque jamais exact dans ses renvois aux sources.

Il y a quelques années, à l'époque où les étudiants

croyaient encore en Taine, quand l'un d'eux, venant me voir, me parlait des *Origines de la France contemporaine*, et qu'un peu indigné de m'entendre dire que ce n'était pas là un livre d'histoire, il m'objectait les nombreuses références au bas des pages, l'appareil d'érudition, je lui répondais : « Vous avez le livre de Taine dans ma bibliothèque, là, à côté de vous. Prenez-en le volume que vous voudrez. Est-ce une page où il y ait des références, et ces références se rapportent-elles à des ouvrages qui se trouvent aussi dans ma bibliothèque? Oui. Eh bien, vérifiez vous-même tout de suite ces références. » Voilà mon jeune homme, grim pant aux escabeaux, prenant les volumes, comparant, notant au crayon, et, au bout d'un quart d'heure, la figure changée : « Eh bien, monsieur, me disait-il, sur ces dix références, il n'y en a qu'une exacte, — ou que deux ou que trois (mais jamais plus). Je ne sais comment cela se fait ! »

Et il ajoutait : « Mais, pourtant, Taine était un honnête homme ! »

Eh oui, honnête ! Ce n'est pas assez dire : vertueux, modeste, laborieux, désintéressé. Il était tout cela, il avait toutes les qualités de l'homme privé. Mais il était passionné et systématique au point qu'il lui devenait *matériellement impossible* de voir ce qui déplaisait à sa passion ou ce qui contrecarrait son système. Il avait tant d'ardeur et, en raisonnant, son cerveau fumait si fort, qu'il confondait tout, qu'il mêlait ses notes, qu'il brouillait ses chiffres, qu'il ne savait plus où il avait pris un texte ; et il lui arrivait même, croyant transcrire ce texte, de transcrire ce que lui dictait son imagination romantique et effrénée.

De cette documentation plus que fantaisiste, je dirais presque malade, est sortie une caricature de l'histoire de la Révolution, dont l'Eglise catholique a fait son profit contre nous, contre la raison, contre la République. L'Eglise aime à être défendue par les libres-penseurs dégoûtés, par les philosophes repentis. Catholique, Taine ne

lui eût pas été d'un grand secours. Incrédule, il a été, au XIX<sup>e</sup> siècle, le plus puissant peut-être des auxiliaires de l'esprit rétrograde. C'est Taine que le clergé objecte avec joie et triomphe, à la démocratie, soit socialiste, soit laïque. C'est Taine qui a déformé, avec un air d'érudition, l'histoire des origines de cette démocratie. Aux peurs bourgeoises, aux haines conservatrices, au bas esprit de réaction, il a donné des arguments prétendus historiques. Et si, dans sa jeunesse, il a secoué le joug du dogmatisme cousinien, ç'a été pour tâcher, dans son âge mûr, de nous remettre sous le joug de toutes les forces du passé.

Taine n'est pas un historien : c'est un pamphlétaire, un pamphlétaire de droite. Qu'on le statue, si on veut. Mais que ce soient les gens de droite, et surtout l'Eglise catholique, qui souscrivent à sa statue.

(Action du 19 juillet 1903.)

## IX

### L'AFFAIRE CHARBONNEL

L'affaire Charbonnel, c'est le plus joli tour qu'ait imaginé la malice de notre vieil ami Basile.

Convaincu, de pornographie, cet ingénieux Basile est arrivé à obtenir des juges parisiens qu'ils condamnaient comme pornographe, non pas lui, Basile, mais son dénonciateur, M. Charbonnel.

La chose vaut d'être contée.

L'Eglise met entre les mains des futurs prêtres, au séminaire de Saint-Sulpice et ailleurs, des manuels du confesseur, où on leur apprend comment ils doivent questionner les pénitents et pénitentes sur les péchés de luxure, à propos du sixième et du neuvième commandements.

Il ne faut pas s'étonner si de pauvres gens, qui se sont voués à une existence contre nature, ont des pensées contre nature. Rendus malades par l'observation de leurs vœux, on leur voit une curiosité malade, une imagination malade. A ces malheureux chimériques, qu'il faut plaindre, les plus exceptionnelles aberrations des sens apparaissent comme aussi fréquentes, comme aussi *courantes*, si je puis dire, que l'usage le plus naturel et le plus sain. Croyant que la santé morale et physique des autres hommes est aussi détraquée que la leur propre, ils soupçonnent chez tous ces cas pathologiques que le médecin ne constate que chez quelques-uns.

Voilà l'illusion qui a inspiré aux gens d'Eglise ces manuels du confesseur, qu'ils appellent parfois *Diaconales*, où se trouve formulé, avec une ingéniosité fiévreuse, un questionnaire obscène, dont le détail monstrueux étonne et écœure quiconque se sent bien portant et en règle avec la nature.

Ces manuels invitent les confesseurs à poser des questions qui, adressées à des enfants, éveillent leurs sens avant l'âge, les instruisent, trop tôt pour leur santé, de ce qu'ils ne devraient connaître qu'à l'âge d'homme, et, quant aux adultes, organisent dans les ménages, au profit de l'Eglise, la plus indiscreète des enquêtes, asservissent les imaginations à l'Eglise en les salissant, en les déformant, en inclinant leur curiosité aux vices qui rendent les gens esclaves. Plus ces vices sont abrutissants, dégradants, plus ils abaissent l'homme à la bestialité, soit morale, soit même physique, plus ils le conforment à cette conception chimérique de la vie sexuelle où s'égarèrent ces pauvres sevrés que sont les prêtres — et moins l'homme est libre, moins il est capable de résister à la direction de l'Eglise. Plonger le chrétien dans le péché de luxure afin de l'en mieux tirer par la grâce, l'abêtir par des curiosités stupides et vicieuses afin de le conduire plus sûrement à son salut : voilà à quoi tendent ces peintures dangereuses de la plus raffinée ordure humaine, par lesquelles les confesseurs sont instruits à éveiller ou à pervertir les sens de ceux qu'on leur envoie, enfants ou adultes, ou qui viennent à eux.

J'admets que quelques confesseurs, si vous voulez, en qui le prêtre n'a pas détruit toute dignité humaine, aient gardé de la pudeur, de la délicatesse, et ne pratiquent pas le dégoûtant questionnaire des *Diaconales*.

Mais est-il probable que la plupart soient ainsi infidèles à l'enseignement du séminaire? Ne peut-on pas affirmer, au contraire, que le plus grand nombre met en œuvre ces abominables leçons qu'ils ont reçues d'une autorité qui, étant celle de l'Eglise, est pour eux celle de Dieu même?



Ainsi, dans l'ombre du huis clos, dans un tête-à-tête individuel sans cesse renouvelé, des milliers de prêtres travaillent chaque jour contre la santé publique, contre la morale, contre la nature.

Et remarquez, en passant, que cette diffusion de la luxure malsaine ne s'opère pas seulement au nom de Dieu : elle s'opère au nom de la République, aux frais de la République, sous le régime concordataire.

Prenez garde, républicains : n'envoyez pas vos fils, vos filles à ces adeptes du *Manuel des Confesseurs*, à ces salisseurs d'âmes, à ces dépravateurs. N'objectez pas que la plupart des prêtres sont chastes, bien intentionnés : c'est leur chasteté même, ce sont leurs intentions mêmes qu'il faut redouter. Ne connaissant pas la vie, ils la déforment dans leur esprit, et, par leurs conseils et leurs questions de malheureux songe-creux, ils arrivent à la déformer dans la réalité.

C'est ce *Prenez garde !* que cria jadis Paul Bert quand, en 1880, il publia une partie de l'infâme questionnaire clérical dans son beau livre sur la *Morale des Jésuites*.

Mais cet écrit de Paul Bert, c'est un livre, et un livre n'est lu que par une élite.

Le peuple est trop pauvre, trop occupé pour lire les livres, et il faut pourtant que le peuple, qui ne sait pas, soit averti de ces dangereux abus de la confession.

C'est ce que s'est dit M. Charbonnel, et, dans son hardi journal parisien hebdomadaire *la Raison*, il a publié tantôt en français, quand c'était à peu près tolérable, tantôt en latin, quand c'était par trop raide, les fameuses *Diaconales* enseignées dans les séminaires.

En les publiant, il eut soin de multiplier les avertissements afin d'éviter que ces numéros de *la Raison* ne tombassent entre des mains trop jeunes ; il déclara que c'était là seulement lecture d'adultes et d'adultes raisonnables.

Il publia aussi un prospectus de ces *Diaconales* et du journal *la Raison* avec un choix d'extraits, en latin et en

français, les plus caractéristiques, prospectus de propagande, avec la mention : « Répandre et faire lire ».

Et voilà que dans la Nièvre, à Decize (patrie de Saint-Just, cependant !) on s'est scandalisé; cinq pères de famille, disant avoir trouvé ledit prospectus sous leur porte, où on l'aurait glissé nuitamment, ont porté plainte contre M. Charbonnel.

Voilà M. Charbonnel devant la 9<sup>e</sup> Chambre correctionnelle de par l'article 1<sup>er</sup> de la loi du 16 mars 1898, qui punit la distribution à domicile, sous bande ou dans une enveloppe non fermée, d'imprimés, autres que le livre, obscènes ou contraires aux bonnes mœurs.

— Mais, dit-il, ce n'est pas mon écrit qui est obscène : c'est l'écrit clérical que j'y signale.

— Ça ne fait rien, répond M. le substitut du procureur de la République, vous n'en avez pas moins distribué à domicile une obscénité.

— Mais je ne l'ai pas distribuée à domicile!

— D'accord, mais vous auriez pu la distribuer.

— Mais avez-vous recherché qui a fait cette distribution? Vous êtes-vous seulement assuré si le dire des cinq pères de famille est exact et si la distribution a été réellement faite?

— Ça nous est égal. Il nous suffit que vous soyez M. Charbonnel, directeur de *la Raison* : votre journal combat la religion, la famille et la propriété, ces colonnes de l'ordre social, sans quoi il n'y a plus rien.

Jugement :

« Attendu que doit être évidemment considéré comme l'auteur du délit, non pas l'agent de la distribution matérielle, mais bien celui qui a la responsabilité de la distribution...; qu'il est donc manifeste que le directeur du journal *la Raison* est l'auteur responsable de la distribution de ce prospectus;

« Attendu que son caractère obscène ne saurait faire aucun doute;

« Par ces motifs,

« Le tribunal condamne M. Victor Charbonnel, pour outrages aux bonnes mœurs, à cinq cents francs d'amende et à cent francs de dommages-intérêts envers chacun des cinq pères de famille de la Nièvre... »

Ainsi, les auteurs du *Manuel du Confesseur*, avec leurs sales histoires de bestialité, les applicateurs de ce *Manuel*, distribuant l'obscénité à domicile ou dans leurs confessionnaux, ne sont pas coupables, eux, *d'outrages aux bonnes mœurs*. C'est M. Charbonnel, pour avoir dénoncé leurs impudicités, en les relatant, qui est coupable!

Quant au délit de distribution à domicile, le jugement reconnaît implicitement que M. Charbonnel n'a pas distribué, ni fait distribuer le prospectus au domicile des cinq pères de famille qui se plaignent, et M. Charbonnel n'en est pas moins puni comme distributeur!

Et la *Croix* annonce à ses lecteurs que M. Charbonnel a été condamné pour pornographie!

Basile a bien raison de se frotter les mains et de se tordre d'hilarité. Cette fois, le maître fourbe s'est surpassé, et Beaumarchais ne le reconnaîtrait plus, tant il a grandi en diablerie. La célèbre tirade sur la calomnie n'est qu'une innocente pastorale auprès d'un tel morceau!

(Dépêche de Toulouse du 5 août 1903.)

## X

### LES INSTITUTEURS ET L'HISTOIRE LOCALE

Le développement des études d'histoire moderne et contemporaine n'a pas seulement un intérêt scientifique : au point de vue politique et social, il est tout à fait important que ces études progressent.

Notre France démocratique, notre France issue de la Révolution ne peut préparer rationnellement son avenir que si, par l'histoire, elle connaît bien son passé.

Si l'histoire, telle que la conçoit l'histoire actuelle, n'est plus une école directe de morale, si nous la faisons aujourd'hui d'après une partie des procédés des sciences exactes, si nous n'avons plus pour but, en traçant un tableau de la Révolution par exemple, de moraliser éloquemment, de pourfendre le vice, de glorifier la vertu, mais de montrer l'enchaînement des faits essentiels, de reconstituer ce qu'il y a de vraiment intéressant dans le passé — cette histoire objective et à forme quasi-scientifique n'en a ainsi que plus d'utilité politique et sociale.

Conçue en effet de la sorte, l'histoire n'est plus un exercice littéraire : c'est la nation prenant conscience d'elle-même, et, par cette conscience, fortifiant sa propre personnalité pour l'action.

La nation ne consiste pas uniquement dans la ville de Paris et dans quelques grands hommes : elle est formée de tous les individus, de tous les groupes sociaux, petits

ou grands. Dans l'évolution nationale, telle commune rurale a joué un rôle sans lequel cette évolution aurait pu être tout autre.

Donc l'histoire de France ne doit plus être uniquement l'histoire de Paris et de quelques citoyens célèbres, mais l'histoire de toute la nation, tant rurale qu'urbaine.

D'où l'importance des monographies, soit partielles, soit totales, de communes, de départements, de tous les groupements organisés et aussi des individus qui, loin de la scène parisienné, ont dirigé ces groupements. L'ensemble de ces monographies formera l'histoire générale provisoire de la France.

Eh bien, le caractère national et la fonction nationale de l'histoire ont éveillé la curiosité, provoqué l'activité de beaucoup de nos instituteurs.

Ce n'est pas étonnant.

En contact quotidien avec les enfants du peuple, munis eux-mêmes de notions historiques, sachant le passé, voyant le présent, les instituteurs ont une vive et intelligente conscience des traditions de la démocratie française, et nul ne sent mieux qu'eux à quel point il est utile de communiquer cette conscience aux individus et aux groupes, pour le progrès général de la société française.

Les efforts que plusieurs d'entre eux ont déjà faits pour participer, dans cette vue, à l'œuvre historique, n'ont pas reçu toute la publicité, tous les éloges qu'ils méritent.

Cependant, il y a bien des choses utiles et neuves dans les mémoires qu'ils ont envoyés, depuis plusieurs années, sur l'histoire des communes où ils résident, au Comité des travaux historiques et scientifiques.

On sait que ce Comité siège à Paris, au ministère de l'instruction publique, et qu'il est ou devrait être comme le bureau central des Sociétés savantes. Il examine leurs demandes de subventions et il organise leur congrès annuel. En outre, il accueille les communications historiques que veulent bien lui adresser les membres de ces Sociétés, les professeurs, les instituteurs, et, en général, toutes

les personnes instruites. Ces mémoires sont l'objet d'un rapport, et quand ils sont à la fois courts et intéressants, le Comité les publie, soit dans le Bulletin de sa section d'histoire et de philologie, soit dans le Bulletin de sa section des sciences économiques et sociales.

Membre de ces deux sections, je me suis souvent trouvé à même de constater ainsi les services que les instituteurs rendent aux études historiques.

Faire sa classe, faire des cours d'adultes, porter toute la semaine, matin et soir, le lourd fardeau des œuvres scolaires et post-scolaires, consacrer en outre son dimanche, son seul jour de repos, à faire des recherches dans les archives municipales, à rédiger un mémoire, quel zèle ! quel dévouement !

Comment récompenser ce zèle, ce dévouement ?

Le Comité des travaux historiques peut publier, soit ces mémoires, soit les rapports dont ils sont l'objet. Mais qui lit les Bulletins du Comité ? La publicité en est si restreinte qu'on peut même se demander si ces impressions à petit nombre, réservées à quelques personnes et à quelques bibliothèques, constituent une véritable publicité.

Restent les décorations.

Nous savons que nos instituteurs ne travaillent pas pour ces puériles satisfactions d'amour-propre. C'est cependant un des moyens par lesquels le ministre de l'instruction publique peut faire savoir à ces travailleurs de province, si mal encouragés par leur milieu, que leurs efforts sont appréciés des gens compétents et que la République leur en sait gré.

Tous les ans, à l'occasion du Congrès des Sociétés savantes, on distribue ainsi des palmes académiques et quelques croix de chevalier de la Légion d'honneur.

Les propositions du Comité à cet égard sont toujours suivies d'effet, et il ne manque pas de proposer quiconque a collaboré à l'œuvre historique.

Il n'y a qu'une exception à cette règle, et cette exception porte précisément sur les instituteurs.

On peut faire accorder les palmes à n'importe qui, par exemple à un homme riche, à qui sa richesse a créé des loisirs, à un homme que d'autres distinctions ont déjà signalé. S'agit-il d'un instituteur? Si remarquable que soit la communication qu'il aura envoyée, impossible de le proposer pour aucune de ces distinctions qu'on accorde sans objection aux autres, et qui, quoique modestes, sont en fait si enviées.

Pourquoi? Parce que c'est un règlement dans l'enseignement primaire, que nul ne peut être officier d'Académie s'il n'a déjà obtenu certaines médailles.

Convaincu, pour ma part, que l'histoire contemporaine de la France ne pourra s'élaborer sans le concours des instituteurs, j'ai eu la bonne fortune de décider mes collègues du Comité à demander au ministre d'atténuer, en faveur des instituteurs qui collaborent aux œuvres de ce Comité, les rigueurs du règlement.

Cette demande a été bien accueillie. Un décret du 6 février 1903 permet d'accorder, en ce cas, les palmes académiques aux instituteurs qui ne possèdent que la médaille de bronze.

Et un arrêté du même jour détermine la suite et comme la filière des « récompenses spéciales aux instituteurs qui se seront distingués par leur collaboration au Comité des travaux historiques et scientifiques ». Ces récompenses, qu'on ne peut obtenir que l'une après l'autre et dans l'ordre fixé, consistent en lettres de félicitations, en dons de livres, en médailles d'argent et d'or.

J'espère bien que plus tard on pourra faire plus et mieux. Telles qu'elles sont, ces dispositions nous procurent, dès maintenant, des formes honorables pour remercier ceux des instituteurs qui, à tous les services qu'ils rendent déjà à la République, ajoutent encore celui de collaborer à cette histoire de la France dont la connaissance est indispensable à notre démocratie.

Mais comment faire ? Que faire ? Quels documents faut-il utiliser ? Comment doit-on rédiger ces mémoires ? J'espère qu'une circulaire ministérielle répondra aux questions que se pose, non la méfiance, mais la bonne volonté inexpérimentée de beaucoup d'instituteurs, et qu'on va donner quelques règles, ou du moins quelques indications, à tant d'activités intelligentes et novices, si on veut qu'elles ne s'égarer pas et qu'elles produisent, sans trop de tâtonnements, des résultats utiles.

*(Dépêche de Toulouse du 27 août 1903.)*



## XI

### L'INTERNATIONALE

Pour faire honneur aux ministres en voyage, à M. Combes, à M. Pelletan, les socialistes ont pris l'habitude de les accueillir en chantant l'*Internationale*.

Cette habitude déplaît fort aux modérés.

M. Méline, dans les Vosges, a parlé avec aigreur de l'*Internationale*. Nos confrères du *Temps* et des *Débats* ont aiguisé, ceux-là des raisonnements, ceux-ci des épigrammes contre ce chant populaire. Un conseil général vient d'en demander l'interdiction, et un député nationaliste, M. Pugliesi-Conti, s'est vanté de mettre M. Combes dans le plus cruel embarras, en l'interpellant sur les raisons pour lesquelles le gouvernement n'a pas l'air furieux en entendant chanter cette diatribe anti-patriotique.

Est-il donc vrai qu'il y ait tant de malice subversive dans ces paroles du poète français Eugène Pottier et dans cette musique du musicien belge Degeyter?

Pour ma part, je dois dire que j'ai toujours entendu ce chant avec plaisir. Quand une foule de citoyens le chante en l'honneur de la justice et de la vérité, je me sens élevé au-dessus des misères et des petites misères de la vie quotidienne, et il me semble que je vibre à des espérances fraternelles, à de nobles raisons de vivre.

Avant que M. Méline et les modérés eussent déblaté

contre l'*Internationale*, j'avoue que j'en connaissais mal les paroles, et je n'avais guère saisi que celles du refrain :

C'est la lutte finale :  
Groupons-nous, et demain  
L'Internationale  
Sera le genre humain.

Je vois bien ce qui, dans ce refrain, offusque les nationalistes.

C'est l'idée que le genre humain puisse un jour ne former qu'une seule famille, comme le voulaient les hommes de la Révolution française, ces hommes à la fois patriotes et internationalistes, qui, après avoir uni les petites patries françaises en une grande patrie, rêvaient d'unir toutes les patries du monde civilisé en une seule patrie, en la République du genre humain.

Les Etats-Unis d'Europe, les Etats-Unis du monde, mais oui, voilà bien l'idéal des républicains français, et ils peuvent tous retrouver dans les paroles de Pottier leur noble rêve d'une fédération des patries.

Ce que j'aime moins, c'est quand Pottier dit au peuple :  
*C'est la lutte finale...*

A entendre ces mots, je pense aux paysans de mon pays, sur les confins de la Charente et de la Dordogne, qui aiment à parler à leurs animaux, à leur faire de fallacieuses promesses. Leurs bœufs à peine attelés, dès le départ quand ils les piquent pour sortir de l'étable et commencer une longue marche, ils leur crient, en patois : *Nous arrivons !...*

Eh non ! Nous n'arrivons pas; nous partons à peine, nous nous mettons à peine en route. Ce n'est point la lutte finale; c'est la suite de la lutte pour la vérité, la justice, l'égalité fraternelle. Traitons le peuple en homme libre et raisonnable; ne le leurrons pas d'espairs puérils; ne lui faisons pas croire que tout l'idéal va être réalisé tout d'un coup, dès demain; qu'il sache bien qu'il ne sera réa-

lisé, cet idéal démocratique, que peu à peu, partiellement, jour à jour.

Voilà ce que je me dis, en entendant le refrain de Pottier; et je me dis aussi que cette illusion, si naïvement adoptée et chantée par le peuple en marche, échauffe son courage, égaie sa souffrance, qu'il est devenu trop intelligent pour être lui-même complètement dupe de la chimère du bonheur universel *pour demain*, et qu'après tout, si cette chimère excite son effort, si elle le met en joie, non pour le repos, mais pour l'action, il n'y a qu'à applaudir au refrain de Pottier.

Mais le *Temps* fronce le sourcil; il reproduit un couplet de l'*Internationale*, où il est conseillé aux soldats français de tirer sur leurs généraux.

Et voilà que l'indignation du *Temps* me gagne; et je me dis qu'après tout il est indécent que M. Combes ait écouté avec un sourire bienveillant cette excitation à la plus criminelle indiscipline !

Est-il bien possible qu'il y ait cela dans l'*Internationale*? Non, disent nos confrères de la *Petite République*; le *Temps* a tronqué, falsifié le passage. Je recourus au texte même; je fais acheter l'*Internationale* en édition populaire, chez un marchand de chansons, c'est-à-dire telle que bien réellement le peuple la chante, et j'y vois que, en effet, le *Temps* s'est permis, en cette affaire la plus ingénieuse des inexactitudes.

Il ne s'agit point, comme nous l'avait fait croire le *Temps*, des généraux français des armées de la République. Il s'agit des rois qui veulent, par ambition dynastique, faire que les peuples s'entr'égorgent; ces rois sont traités de *cannibales*, et les soldats sont invités à tirer sur ceux des généraux de ces rois qui les pousseraient à verser le sang des autres peuples pour satisfaire l'ambition desdits rois. Cela est dit brutalement, avec une platitude grossière et maladroite; c'est un couplet furieux, haineusement régicide, si vous voulez, à coup sûr une lit-



térature de mauvais goût. Mais qu'y a-t-il là qui soit en contradiction avec le républicanisme français?

Et d'ailleurs ce couplet, l'a-t-on vraiment chanté devant M. Combes? Je n'en ai appris l'existence que par mes lectures, et non par mes oreilles.

Mais je dirais presque : qu'importent les paroles dans un chant politique?

C'est l'intention, ce sont les circonstances qui donnent à un tel chant, non seulement sa portée, mais son sens.

Ainsi la *Marseillaise*, chant de guerre au début, chant de colère et d'exaspération vengeresse, est devenue peu à peu un chant de paix, de concordé fraternelle.

Quand, montant sur une estrade, le pacifique M. Loubet est salué par *l'étendard de la tyrannie* et par le *sang impur*, ces paroles n'offrent plus rien de leur sens de 1793 à l'esprit des Français de 1903; elles n'ont même presque pas plus de sens pour nous que n'en ont pour les Anglais les quelques mots de vieux français qui se mêlent encore à leur cérémonial royal ou parlementaire.

Il en sera bientôt de même de l'*Internationale*.

Les circonstances en videront peu à peu les paroles de leur sens primitif.

Tant que les partis républicains « bourgeois », c'est-à-dire conservateurs à outrance du système actuel de propriété, ont opposé aux revendications des socialistes un *non possumus* dédaigneux ou irrité, tant que cet esprit de conservation s'est obstiné à fermer au socialisme toute voie légale, l'*Internationale* a été un chant de colère, de révolte, presque de guerre civile.

Depuis que les républicains socialistes ont été accueillis en frères dans la majorité républicaine, depuis que, ainsi accueillis, ils ont renoncé pour la plupart à la révolution violente, depuis que l'esprit socialiste s'est introduit dans notre politique républicaine, cet accord entre tous les républicains démocrates a ôté à l'*Internationale* son caractère de chant d'insurgés.

Les socialistes qui chantent l'*Internationale* à M. Com-

bes ne veulent insulter ni le régime gouvernemental, ni le personnel gouvernemental; ils veulent célébrer l'union et les espérances des Français décidés à réaliser enfin la République. Et il n'y a pas que des socialistes qui chantent l'*Internationale*; tous les jeunes Français, s'ils sont républicains, aiment aussi à la chanter.

Si bien que l'*Internationale*, ce prétendu chant de discorde, est devenu peu à peu, ou va devenir bientôt, un chant d'union dans l'action et pour l'action.

La *Marseillaise* glorifie nos grands souvenirs historiques, nos héroïques origines révolutionnaires; elle est toujours notre illustre chant national. L'*Internationale* glorifie nos grandes et hardies espérances d'avenir, l'avènement de la démocratie totale; elle est le chant des républicains d'avant-garde.

Ces deux chants ne sont point ennemis, ne se doivent pas quereller, et il serait mauvais que l'on tendît à supprimer l'un ou à proscrire l'autre: ils expriment, à eux deux, et entendus tour à tour, toute l'âme républicaine de la France.

(Dépêche de Toulouse du 2 septembre 1902.)

## M. JAURÈS ET L'ALSACE-LORRAINE

Sur la question d'Alsace-Lorraine, M. Jaurès a des idées qui lui sont personnelles, une politique originale, et dont il est, si je puis dire, l'inventeur.

Ces idées et cette politique, il ne les a pas exposées tout entières du premier coup, peut-être parce qu'il ne les a pas conçues tout entières à la fois, ou peut-être aussi parce qu'il voulait ménager l'opinion.

D'abord, si nous avons bien compris, c'est de la question même d'Alsace-Lorraine, question si douloureuse et si menaçante pour la paix, que M. Jaurès voulait faire sortir la pacification générale de l'Europe par le désarmement simultané et par la fédération fraternelle des peuples; c'est de ce désastre français qu'il voulait faire sortir la plus grande gloire française.

La France dirait à l'Europe qu'elle renonce à reconquérir par les armes ses provinces perdues; elle abolirait elle-même son grief contre l'Allemagne; elle ferait noblement et spontanément le sacrifice de ses revendications légitimes, et, donnant un exemple sublime de désintéressement, elle prendrait l'initiative de la proposition de désarmement.

Cette initiative l'illustrerait dans les siècles, entre toutes les nations, et la paix qui en résulterait serait vraiment une paix française.

Cette paix, il n'y a que la France qui puisse la proclamer et la faire. C'est justement parce que la France a raison dans son grief, c'est parce que son grief est grave, le plus grave, c'est parce que l'injustice qu'elle a subie en 1871 est impardonnable, qu'elle sera écoutée, crue, obéie, si elle pardonne l'injustice, si elle renonce au grief, si la première elle pose les armes.

Séduit par cette vision de la France sauvant l'humanité et se sacrifiant, M. Jaurès en vint, comme par un entraînement logique, à se féliciter des conditions mêmes qui, en maintenant le traité de Francfort, avaient rendu ce sacrifice possible, et il exprima l'opinion que le succès de la triple alliance formée contre la France avait été une bonne chose pour la France.

C'était là, si je puis dire, la déformation logique d'une idée généreuse, mais cette déformation ne pouvait pas faire prévoir les compléments imprévus que M. Jaurès allait donner à sa propre pensée.

Jusqu'à hier, nous comprenions ceci :

Plus de guerre, jamais plus de guerre, même pour reconquérir l'Alsace-Lorraine, même pour la plus juste des causes.

C'est de la paix, c'est du progrès de l'humanité civilisée, c'est du progrès simultané du socialisme allemand et du socialisme français que sortirait un jour la réparation, que se formeraient d'elles-mêmes les conditions qui permettraient aux Alsaciens-Lorrains de disposer librement de leur sort et, s'ils le désirent, de redevenir Français.

Cette opinion, telle qu'elle se présentait ainsi, n'étonnait pas trop, n'étant pas absolument personnelle à M. Jaurès, et, en l'exprimant, il pouvait se dire l'interprète d'un certain nombre de Français à la fois assagis et enthousiastes.

Mais voici que, tout récemment, dans la *Dépêche de Toulouse*, M. Jaurès s'est mis à dépasser singulièrement sa pensée première.

Il conseille aux Alsaciens-Lorrains de jouer leur partie dans la bataille pacifique que les socialistes allemands

livrent à l'esprit conservateur. Que les Alsaciens-Lorrains servent ce grand mouvement de liberté et de démocratie, qu'ils le servent sans bouderie aucune contre l'Allemagne, et qu'ils visent à obtenir ainsi de former un jour, dans l'empire allemand, un Etat à demi autonome comme la Bavière ou la Saxe.

J'ai beau lire et relire cet article, je n'y vois aucune hypothèse qui autorise le plus indirect ou le plus vague espoir qu'un jour les Alsaciens-Lorrains puissent redevenir Français.

Au contraire : j'y vois ou j'y crois voir qu'aux yeux de M. Jaurès le meilleur service que les Alsaciens-Lorrains pourront rendre à l'humanité, c'est d'être de bons Allemands, de fidèles sujets de l'empereur. M. Jaurès ne leur offre que des espérances allemandes. L'impérieux devoir qu'il leur assigne les fixe, les emprisonne à jamais dans la nationalité que leur imposa la force en 1871. Il ne faut même pas que les annexés aient l'air de boudier l'empire : ou les paroles de M. Jaurès n'ont pas de sens, ou il invite les gens de Metz et de Strasbourg à sourire à leur nouvelle fortune, à renoncer cordialement à l'idée de redevenir un jour Français.

Il semble même que M. Jaurès dise aux annexés ou leur donne à entendre que, plus ils seront Allemands, plus ils renonceront à la France, et plus ils nous rendront service.

Que les Alsaciens-Lorrains finissent, avec le temps, par s'habituer à leurs conditions actuelles, qu'ils en viennent même à accepter la patrie qui leur a été imposée, à oublier leur ancienne patrie, on ne peut pas dire que, si cela est, il y a lieu de s'en étonner beaucoup.

Que les Allemands, socialistes ou autres, disent aux Alsaciens-Lorrains : « Soyez de fidèles Allemands, et peut-être un jour obtiendrez-vous une sorte d'autonomie » ; en disant cela, les Allemands sont dans leur rôle.

Mais qu'un Français, que M. Jaurès prenne l'initiative de conseiller aux Alsaciens-Lorrains de renoncer à la



France pour devenir tout à fait et définitivement Allemands, voilà ce qui est plus surprenant.

Ainsi donc si, à Mulhouse, un de nos anciens compatriotes manifestait le désir de redevenir Français, M. Jaurès le blâmerait comme nuisant ainsi à la cause de l'humanité.

Que M. Jaurès me permette de le lui dire : je ne puis arriver à comprendre une politique qui, se disant humanitaire et démocratique, s'inspirant des principes de la Révolution française, non seulement ne prépare point un ordre de choses où les Français arrachés de la France par la force pourront, si c'est leur désir, rentrer dans leur patrie, mais encore écarte de propos délibéré l'hypothèse de telles conditions.

Aussi internationaliste que patriote, je me permets de demander à M. Jaurès, dont j'admire le talent et le caractère, si j'ai bien compris sa pensée, et quel compte il tient, dans son rêve politique, des désirs et des droits de ceux des Alsaciens-Lorrains qui, arrachés violemment à la France, veulent redevenir Français, et, ne fussent-ils que cent, souffrent d'être Allemands.

(Aurore du 4 septembre 1903.)

### XIII

#### LE PHILOSOPHE DUPUIS

Ce Dupuis, dont on a inauguré, dimanche dernier, le monument à Is-sur-Tille, était profondément inconnu de la génération actuelle.

Et cependant il avait eu de hauts titres et de hautes fonctions.

Membre de l'Académie des inscriptions sous l'ancien régime, député à la Convention nationale, appelé à siéger à l'Institut lors de la formation de ce corps, il fit aussi partie de ces simulacres de représentation nationale qu'avait créés la Constitution de l'an VIII.

La célébrité ne lui avait pas plus manqué que les honneurs.

Quand, en l'an III, parut son grand ouvrage : *Origine de tous les cultes ou Religion universelle, par Dupuis, citoyen français*, 4 vol. in-8° dont un d'atlas, ce fut presque un événement.

Au moment du Concordat, son nom servit comme de bannière aux protestations des libres-penseurs.

Sous la Restauration, son *Abrégé de l'Origine* fut réimprimé contre le cléricalisme, au même titre et en même temps qu'on réimprimait Voltaire, et fit les délices de la bourgeoisie d'alors.

Puis, tout d'un coup, l'oubli se fit, la tombe de Dupuis disparut sous les ronces dans le cimetière d'Is-sur-Tille, et

aujourd'hui il n'y a plus que des vieillards qui sachent ce que c'est que Dupuis.

Quelles sont les causes de cet oubli, qui fut si brusque qu'il nous apparaît aujourd'hui, rétrospectivement, comme un châtement concerté?

Cette bourgeoisie qui était si entichée de Dupuis, de quel crime, subitement découvert, a-t-elle voulu le punir en ne le lisant plus, en le démodant tout à coup, en déclarant qu'il n'était plus de bon ton de le lire?

Serait-ce qu'à l'heure où elle devint plus conservatrice qu'elle n'avait été libérale, elle eut honte d'avoir fait une telle renommée à un ex-conventionnel?

Mais Dupuis, à la Convention, n'avait pas siégé à la Montagne ; il n'avait même pas voté la mort de Louis XVI, que votèrent tant de Girondins, et si, après Thermidor, il lutta contre les excès de la réaction, on ne peut pas dire qu'il ait jamais agi ou parlé en sans-culotte.

D'ailleurs, Dupuis n'avait jamais été célèbre comme conventionnel, mais comme « philosophe », ou, pour parler notre langage d'aujourd'hui, comme libre-penseur.

Et, justement, c'est bien cela.

C'est parce que les ouvrages de Dupuis étaient antireligieux que la bourgeoisie les aima tant vers 1825 ; c'est aussi et de même parce que ces ouvrages étaient antireligieux que la bourgeoisie les voua à l'oubli vers 1855.

Cette contradiction dans les jugements et les goûts de la bourgeoisie, au sujet du même auteur, est instructive en ceci qu'elle nous montre bien à quel point les opinions religieuses de cette bourgeoisie changèrent à partir de l'époque où elle fit alliance avec l'Eglise contre la démocratie, c'est-à-dire à partir de la seconde République.

Pour juger de ce changement, parcourez les ouvrages de Dupuis.

Laissons de côté, si vous voulez, son système, qui donne à tous les cultes la même origine astronomique, et qui est chimérique, assure-t-on, comme le sont d'ailleurs tous les systèmes, et voyons ce qu'il dit de la religion chrétienne.

Il lui reproche, à cette religion (t. II, p. 164), de détruire la morale par la confusion des idées de vice et de vertu et par l'abus des récompenses et des peines qu'on y attache : « Nous ne disconvenons pas, disait-il, que la religion des chrétiens ne récompense des vertus et ne punisse des vices que toute bonne morale doit encourager ou réprimer. Mais, outre qu'elle n'a rien en cela qui ne lui soit commun avec les anciennes initiations, et qui puisse en conséquence lui donner la préférence sur elles, on peut dire qu'elle a un grand inconvénient, c'est celui de mettre des pratiques frivoles ou ridicules sur la même ligne que les vertus réelles, et même de leur donner un caractère de perfection qui les place au-dessus des vertus ordinaires ; et, au contraire, de traiter les affections les plus douces, les jouissances les plus permises par la nature, qui en a fait un besoin, de les traiter, dis-je, à l'égal des plus grands forfaits. »

Et il ajoute spirituellement : « Si celui qui donne naissance à un homme, sans consulter le prêtre, est coupable autant que celui qui le détruit, l'amour et l'homicide sont donc également des crimes aux yeux de la nature, de la raison humaine et de la justice divine... »

La morale chrétienne s'offre au peuple comme une règle solide. Règle fragile, au contraire ! « Comme on n'a pas permis au peuple, dit Dupuis, de raisonner sur la légitimité des défenses qu'on lui fait et des devoirs qu'on lui impose, et qu'il n'a d'autre règle qu'une foi aveugle, dès qu'il cesse d'être crédule, il cesse presque toujours d'être vertueux, parce qu'il n'a pas été accoutumé à éclairer du flambeau de la raison sa marche et sa conduite, et qu'on lui a fait chercher ailleurs qu'en lui-même les principes de la justice et de la morale. »

Plus vif encore contre la religion est l'*Abrégé de l'Origine*, qui en réalité est moins un abrégé qu'un ouvrage neuf.

Faut-il une religion ? se demande Dupuis.

Non, mais il n'y a pas moyen d'arracher aujourd'hui

« l'arbre antique des superstitions », à l'ombre duquel les hommes croient avoir besoin de se reposer. La religion, c'est un « mal d'autant plus incurable » qu'il nous fait redouter jusqu'aux moyens qui pourraient le guérir. « On saurait gré à un homme qui délivrerait pour toujours l'espèce humaine du fléau de la petite vérole : on ne pardonnerait pas à celui qui voudrait la délivrer de celui des religions, qui ont fait infiniment plus de mal à l'humanité, et qui forment une lèpre honteuse qui s'attache à la raison et qui la flétrit. Quoi qu'il y ait peu d'espoir de guérir notre espèce de ce délire général, il est néanmoins permis au philosophe d'examiner la nature et les caractères de cette épidémie ; et, s'il ne peut se flatter d'en préserver la grande masse des hommes, il s'estimera toujours heureux, s'il vient à bout d'y soustraire un petit nombre de sages. »

Cet *Abrégé*, où il y a ces hardiesses, parut, je crois, en 1807 ; mais c'est surtout à la fin de la Restauration qu'il fut, je ne dis pas populaire, — le peuple ne lisait pas alors, — mais goûté de la bourgeoisie.

Voilà donc ce que lisaient les bourgeois sous Charles X. L'esprit du dix-huitième siècle, anticatholique, antichrétien, était en eux.

Mesurez la distance et le changement. Demandez-vous la figure que ferait aujourd'hui un abonné du *Temps* ou des *Débats*, s'il trouvait dans son journal des articles dans le goût de la philosophie de Dupuis.

Et notez que Dupuis avait déjà publié une partie de ses idées avant 1789, qu'au temps de Louis XVI il passait déjà pour un « ennemi de la religion », et que cela ne l'empêcha pas d'être élu dès lors à l'Académie des inscriptions.

Vous voyez par là que la bourgeoisie est plus dévote aujourd'hui qu'elle ne l'était sous le dévot Louis XVI.

(*Aurore* du 1<sup>er</sup> octobre 1903.)

## XIV

### LA JOIE DE COMPRENDRE

Permettez-moi de vous présenter un de nos confrères en journalisme, M. l'abbé P. Moniquet.

Ce n'est pas que j'aie l'honneur de le connaître, ni même de l'avoir jamais vu.

Mais j'ai lu, dans l'*Univers*, un article de sa façon, sur Ernest Renan, qui m'a instruit et intéressé, et où il y a surtout deux traits charmants.

C'est d'abord à propos de la statue :

« Ce n'est pas, dit M. l'abbé Moniquet, ce n'est pas dans les landes pures et poétiques de Bretagne qu'on aurait dû monter ce champignon, c'est dans la fange de Paris où il a poussé à portée du ruisseau, pour le jour où la sagesse du peuple réalisera enfin la mesure sanitaire d'envoyer à l'égout les immondices morales. »

Ah ! qu'en termes galants... !

Voici qui est plus beau, je veux dire plus caractéristique du tour d'esprit, non seulement, de M. l'abbé Moniquet, mais des ecclésiastiques en général.

Se rappelant avoir entendu Renan au Collège de France, M. l'abbé Moniquet écrit :

« Sur son siège comme dans ses livres, il était bonhomme, caustique, presque spirituel, l'opposé du pédantisme, un conteur agréable, pas du tout morose, rappelant au moral et au physique Rabelais, le cou court, la figure rasée, enfoncée dans les épaules, obèse, charnel, *présentant l'image et le réceptacle de toutes les voluptés.* »

Si l'abbé n'avait pas vu Renan et que la haine lui eût inspiré de faire croire que Renan était un voluptueux, un débauché, je ne verrais là qu'une aménité ecclésiastique qui ne sortirait pas de l'ordinaire.

Mais il a vu Renan, et il a osé écrire cela!

Il a vu ce corps souffrant, impotent, devenu difforme, cette pudeur douloureuse, cette intelligence en lutte contre un éternel état maladif, et il a pu écrire que c'était là *l'image et le réceptacle de toutes les voluptés!*

Renan voluptueux! Renan calomnié dans ses mœurs!

Pauvre Renan! direz-vous.

Mais non : ce n'est pas Renan qui est à plaindre, et, s'il avait pu lire cette phrase, il en aurait souri de bon cœur. En vérité, je vous assure que c'est M. l'abbé Moniquet qui est à plaindre.

Pauvre abbé Moniquet!

Il se prive de la plus grande joie humaine, je veux dire de la joie de comprendre, et tous les abbés Moniquet de ce monde se privent de cette joie-là, sans se douter qu'il y a en elle seule plus de voluptés que dans les joies hypothétiques de leur paradis.

En vous sevrant de cette joie, monsieur l'abbé, dans quelle infériorité vous vous placez vous-même vis-à-vis des libres-penseurs!

Les libres-penseurs vous comprennent ou essaient de vous comprendre, tandis que vous, vous ne les comprenez pas, vous n'essayez pas de les comprendre, vous ne voulez pas les comprendre.

Vous croyez que l'erreur est une corruption du cœur. Vous vous dites que, si Renan se trompait, c'est qu'il était vicieux. Vous vous dites que, s'il croyait que Jésus-Christ était un homme et non un dieu, cette croyance lui venait de ce qu'il était un porc épicurien. Il ne pense pas comme moi, donc c'est un débauché. Il est sorti de l'Eglise romaine, donc c'est un méchant homme qui veut faire la noce.

Dites donc, l'abbé, si le libre-penseur disait de vous :

« Il croit au Sacré-Cœur, donc c'est un luxurieux; il croit à l'Immaculée-Conception, donc c'est un gremlin; il croit à la Transsubstantiation, donc son corps est *l'image et le réceptacle de toutes les voluptés* »; si on parlait de vous ainsi, que répondriez-vous ?

Vous répondriez : « Mais on ne me comprend pas ! Mais on me calomnie ! Mais je suis chaste ! Mais je suis bon ! »

Ou plutôt vous n'auriez rien à répondre, parce que nul d'entre nous ne tiendra sur vous, s'il est vraiment libre-penseur, le langage que vous avez tenu sur Renan.

Je vous comprends très bien.

Il n'y a nulle malice dans votre cas, et vous n'êtes pas responsable de votre ignorance et de vos calomnies.

Vous avez été élevé ainsi, par cette habile déformatrice et châtreuse d'esprits qui s'appelle l'Eglise romaine.

Vous avez été élevé à croire que ceux qui rejettent le dogme sont des suppôts de Satan, non point d'un Satan symbolique, mais d'un Satan réel, du vrai et toujours vivant Satan, qui rôde sans cesse, en personne, autour de nous pour nous entraîner, par nos vices, dans l'abîme de l'hérésie.

Ceux à qui Dieu refuse sa grâce, ceux qu'il abandonne à Satan, ceux qu'il précipite dans l'incrédulité, on ne saurait les calomnier : tout le mal que l'abbé Moniquet inventera sur eux n'égale pas la noirceur de leur âme, la pourriture de leur cœur.

Vous croyez cela, monsieur l'abbé. Vous êtes vous-même, j'en suis convaincu, vertueux, tempérant, charitable. Vous êtes dévoué à votre cause jusqu'à la mort. Vous êtes sûr de posséder la vérité. Vous croyez bien faire en faisant ce que vous faites, et peut-être même est-ce au prix de souffrances, de sacrifices que vous êtes parvenu à l'état d'esprit, pleinement satisfaisant pour l'Eglise, où vous vous glorifiez d'être aujourd'hui.

C'est par devoir que vous insultez ; c'est par piété que vous calomniez ; c'est parce que vous êtes en état de grâce que vous voyez dans Ernest Renan un jouisseur déréglé.



Moi, je ne vous hais point : je vous plains plutôt, parce que je vous comprends.

Je vous comprends, et je comprends vos pareils.

Dans cette guerre entre l'Eglise romaine et la libre-pensée française, je ne suis point de ceux qui croient que toutes les vertus sont chez les libres-penseurs, tous les vices chez les ecclésiastiques.

Je crois même que les mœurs de notre clergé, en ce vingtième siècle, sont plus *pures*, comme on dit, qu'elles ne l'étaient au dix-huitième siècle, avant la Révolution. Et c'est précisément parce que le vœu de chasteté a été plus généralement observé dans ce clergé français, c'est parce que l'état de guerre où il s'est mis contre la civilisation moderne l'a forcé à se surveiller sévèrement, à éviter de donner prise aux sarcasmes de ses adversaires, c'est précisément, dis-je, à cause de cette observance générale du vœu de chasteté, qu'il y a eu ces cas de luxure monstrueux, qu'on a bien raison de dénoncer, pour montrer le caractère antiphysique de la chasteté systématique, mais dont il serait injuste d'accuser tous les ecclésiastiques.

Si les ecclésiastiques étaient en majorité vicieux et méchants, il y a longtemps que la libre-pensée aurait triomphé de l'Eglise romaine.

Ce ne sont pas seulement les artifices merveilleux des prêtres de Bretagne et de Vendée qui leur donnent tant de prestige aux yeux de leurs ouailles : ce sont aussi, en plus d'un cas, leurs vertus.

Voilà ce que je me dis, parce que je suis dans un état d'esprit opposé à celui de M. l'abbé Moniquet, parce que je n'ai point de haine, parce que je tâche de penser librement, parce que j'essaie de comprendre.

La joie de comprendre ! Je n'ose pas la souhaiter à l'abbé Moniquet, parce que ce serait changer sa carrière. Je la souhaite à tous ceux qui n'ont pas fait vœu d'obéissance, à tous les hommes libres.

(Action du 6 octobre 1903.)

## LE MONUMENT DE MICHEL SERVET

Le 27 octobre, on élèvera à Genève un monument en l'honneur de la mémoire de Michel Servet, cette illustre victime du fanatisme religieux.

D'autres victimes du même fanatisme ont déjà été honorées, comme Etienne Dolet à Paris. Mais ces honneurs à des penseurs martyrisés pour avoir voulu penser librement, c'étaient d'autres penseurs libres qui les leur rendaient, c'étaient les partisans de la liberté de penser qui glorifiaient leur propre cause.

La cérémonie expiatoire qui va avoir lieu à Genève a un autre caractère, bien plus remarquable : elle est, dans l'histoire de l'humanité civilisée, un événement, une nouveauté.

Cette fois, en effet, l'initiative de l'expiation a été prise par l'Eglise même qui avait tué Michel Servet.

Les circonstances de ce meurtre rendent cette expiation encore plus mémorable.

On sait que Michel Servet, Espagnol de naissance, Toulousain d'éducation, Français par toutes les habitudes de sa vie, fut une des lumières de la Renaissance.

Médecin, il découvrit en partie, avant Harvey, la circulation du sang.

Théologien, il adopta la Réforme, se rangea parmi les partisans de Calvin, mais en maître plutôt qu'en disciple.

cherchant dès le début à réformer la Réforme, à la rendre plus radicale par ce qu'il appelait une « restitution du christianisme ». Il voulait simplifier cette religion, surtout en ce qui concerne le dogme de la Trinité, auquel il substituait celui de l'Indivisibilité de Dieu.

En somme, il visait à reconstruire tout le christianisme.

Dans cette entreprise gigantesque, il eut contre lui et le pape et Calvin, qui s'entendirent pour le châtier.

Calvin le fit dénoncer à l'Inquisition de France qui l'arrêta. Il put s'évader, et l'Inquisition ne le condamna que par contumace. Mais il eut la naïveté de chercher un refuge à Genève, chez Calvin, qui le fit condamner à être brûlé comme hérétique. L'exécution eut lieu en 1553, à Champel, aux portes de Genève.

Le meurtre de Servet est donc bien l'œuvre du fondateur même de l'Eglise réformée et l'œuvre de cette Eglise. Calvin dénonça Servet, l'Eglise le condamna.

Eh bien ! c'est cette même Eglise qui aujourd'hui réhabilite sa propre victime.

L'idée de cette réhabilitation, proposée par diverses notabilités protestantes, a été approuvée, adoptée par la Commission permanente des Eglises réformées de France et par la Compagnie des pasteurs de Genève.

Eh quoi ! des calvinistes désavouant Calvin !

Il y eut, à Genève surtout, des inquiétudes de conscience. On n'hésitait pas à élever le monument. On hésitait sur l'inscription que recevait le monument. Après de longues polémiques, dont les journaux suisses se firent l'écho, on s'accorda sur un texte qui, en attribuant à l'esprit du siècle le fanatisme de Calvin, atténuerait le blâme ainsi infligé rétrospectivement au fondateur de la Réforme.

Sur l'une des faces de la pierre on lira :

*Le 27 octobre 1553, mourut sur le bûcher, à Champel, Michel Servet, de Villeneuve d'Aragon, né le 29 septembre 1511.*

Et sur l'autre face :

*Fils respectueux et reconnaissants de Calvin, notre grand Réformateur, mais condamnant une erreur qui fut celle de son siècle, et fermement attachés à la liberté de conscience, selon les vrais principes de la Réformation et de l'Évangile, nous avons élevé ce monument expiatoire, le 27 octobre 1903.*

D'autres protestants auraient voulu que l'inscription flétrit formellement « l'intolérance religieuse ». Mais on voit qu'elle la flétrit implicitement, et le fait que ce monument est appelé expiatoire par les disciples mêmes du bourreau de Michel Servet a une signification aussi nette que possible.

Surtout, voilà une Eglise qui proclame la liberté de conscience, et qui, en reconnaissant que son fondateur n'en était pas partisan, montre par là qu'elle-même, l'Eglise réformée, a évolué, qu'elle évolue, qu'elle tâche de s'adapter aux formes nouvelles de la civilisation, de suivre le progrès général de l'humanité.

C'est un grand fait en soi qu'une Eglise déclare qu'on peut errer sans crime.

Et c'est aussi un grand fait relativement à l'autre Eglise, catholique, apostolique et romaine.

Le pape et les conciles ont toujours condamné la liberté de conscience, la liberté des cultes, et le *Syllabus*, qu'on prend parfois pour une nouveauté, n'a été, en cela comme dans le reste, que la table des matières des opinions de l'Eglise.

Mais la Réforme aussi avait condamné la liberté de conscience : Luther, Calvin en avaient été les farouches et impitoyables adversaires.

La grande différence entre les deux sectes chrétiennes, c'est que l'une est immuable, l'autre progresse.

L'Eglise romaine ne pourra jamais accepter la liberté de conscience et se réconcilier avec la civilisation moderne sans cesser d'être l'Eglise romaine.

Au lieu que l'Eglise réformée a pu accepter cette liberté et en pourra accepter d'autres sans cesser d'être l'Eglise réformée.

Si l'Eglise romaine faisait amende honorable à Etienne Dolet, elle ruinerait son propre principe et se ruinerait elle-même.

En élevant un monument expiatoire à Michel Servet, l'Eglise réformée se fortifie.

Il va sans dire que cet avantage que l'Eglise réformée prend ainsi sur l'Eglise romaine devant le monde civilisé ne donne nulle envie au libre-penseur de se faire calviniste. Pour la philosophie, toute croyance au surnaturel est à éliminer.

Mais il faut bien avouer qu'aux yeux de l'homme politique, préoccupé avant tout des moyens d'assurer la paix sociale, le protestantisme est une religion bien plus *ras-surante* pour l'Etat, pour la République, que le catholicisme.

Même dans les pays où les protestants sont en majorité et ont l'intolérance des majorités, même en Angleterre et en Allemagne, ils honorent la science en tant que science, et nulle part ils n'ont dressé contre l'esprit moderne, contre l'esprit de la Révolution, ces réquisitoires, ces condamnations, comme l'Eglise romaine ne cesse d'en formuler. Nulle part, ils ne sont en état de conspiration permanente et internationale contre les lois de leur pays. Ils n'ont pas de chef, ni étranger ni national. Le principe de libre examen, qui est la base de la Réforme, sans doute ils n'en poussent pas les conséquences jusqu'où nous les poussons, mais ils l'appliquent partiellement, ils l'honorent franchement. On peut dire qu'en général ils se conduisent en honnêtes gens et en citoyens, et en France, où le fait d'avoir été longtemps une minorité vexée redouble l'ardeur de leur civisme, ils n'ont jamais causé le moindre embarras aux gouvernements qui se sont succédé chez nous depuis 1789.

L'érection du monument expiatoire à Michel Servet n'est

pas seulement la conséquence logique de cette conduite sociale et politique du protestantisme dans le passé : c'est l'annonce éclatante que cette Eglise fera encore de nouveaux progrès dans la voie de la sociabilité, tandis que se marque davantage, par l'éclat du contraste, le caractère insociable de l'Eglise romaine.

*(Dépêche de Toulouse du 21 octobre 1903.)*

## XVI

### LES PROTESTANTS ET LA RÉPUBLIQUE

A propos du monument de Michel Servet, nous avons dit qu'une Eglise qui reconnaissait de la sorte ses erreurs ne s'honorait pas seulement, mais qu'ainsi elle se montrait capable d'évoluer et désireuse de s'adapter à la civilisation moderne.

Et, en comparant à l'immutabilité de l'Eglise catholique le protestantisme s'améliorant par d'opportunes variations, nous avons rappelé que, si le libre-penseur répudie toutes les religions et cherche à les détruire pacifiquement en tant que croyances au surnaturel, l'homme politique doit avoir des sentiments bien différents pour une Eglise qui, comme l'Eglise romaine, est en état de conspiration permanente contre la société laïque, et pour une Eglise qui, comme l'Eglise réformée, ne suscite aucun embarras au gouvernement de la République.

Ces remarques m'ont valu une très intéressante lettre de M. Bénézech, pasteur à Montauban, où, après avoir pris la peine de me remercier de ce que j'ai rendu hommages aux vertus civiques des protestants, il dit que leur éducation religieuse « les incline à être républicains, démocrates, libéraux, amis de la science, du progrès et de l'Etat laïque ».

Voilà ce que ne m'écrira jamais un prêtre catholique, ou, s'il me l'écrit, c'est qu'il sentira déjà le fagot.

Mais M. le pasteur Bénézech ne se borne pas à cette profession générale de libéralisme. Se plaignant qu'une certaine presse « mal informée » réproouve, comme cléricaux, aussi bien les protestants que les catholiques, il nous fait cette déclaration remarquable : « Comment serions-nous suspects de cléricisme? Nous ne sommes pas des infaillibilistes. Nous ne croyons pas à l'existence d'une Eglise surnaturellement instituée pour gouverner les consciences. Je ne connais même pas actuellement un seul pasteur, parmi les plus orthodoxes, qui admette l'inspiration plénière de la Bible. Tous sont insurgés contre la méthode d'autorité et partent du libre examen pour aller à la conquête de croyances personnelles. Ils répudient « l'évidentisme » — pardon pour ce néologisme — ils se contentent d'être certains pour leur propre compte, à leurs risques et périls, en admettant qu'on puisse, sans être un imbécile ou un criminel, professer des opinions opposées à la leur. »

Voilà, d'après M. le pasteur Bénézech, dans quelle « atmosphère intellectuelle » vivent généralement les protestants, et lui-même vient de publier un volume : *la Lutte contre le cléricisme*, où il cherche à démontrer « que l'amour de la liberté s'allie sincèrement, dans certaines mesures, avec celui de la religion ».

Mais ce n'est point là tout le livre ni toute la lettre de M. Bénézech.

Dans le livre et dans la lettre, il y a aussi des idées intéressantes sur la question de la séparation des Eglises et de l'Etat.

En principe, M. Bénézech est partisan de cette séparation.

En fait, il ne croit pas l'opinion mûre, il ne croit pas la mesure opportune; bref, il ajourne la séparation à une époque indéterminée.

Puis, précisant sa pensée, il propose une solution tout à fait originale et inattendue, qui consisterait à séparer



les Eglises de l'Etat, mais en maintenant le budget des cultes.

« N'y aurait-il pas moyen, dit-il, d'imaginer des règlements de police par lesquels on empêcherait les empiètements des Eglises, sans supprimer le budget des cultes? On mettrait celui-ci à la disposition des électeurs, qui en useraient selon leur convenance. »

Je crois comprendre, que, parmi les avantages de ce régime, M. Bénézech y voit un moyen de favoriser, dans tous les cultes, les prêtres libéraux, les prêtres démocrates, et, dans l'Eglise catholique, de provoquer des schismes.

Mais tout cela est bien subtil, bien compliqué. Il s'agit de demander aux contribuables de l'argent pour les cultes, et de rendre ensuite cet argent aux contribuables. Il est bien plus simple de ne point l'ôter de leurs poches, et de les laisser se débrouiller comme ils l'entendront. Ce régime de liberté, d'initiative individuelle sera le seul où il y ait des chances sérieuses pour que se brise et s'émiette la tyrannique unité de l'Eglise romaine.

En demandant le maintien, même provisoire, du Concordat, en cherchant à retarder la séparation nécessaire, les protestants ne rendent service qu'au pape.

Et ce n'est pas seulement M. Bénézech qui s'inquiète ainsi à l'idée d'une séparation prochaine, c'est l'ensemble des deux Eglises protestantes françaises. Il n'y a pas bien longtemps, on se le rappelle, que quelques-uns des interprètes les plus autorisés de ces Eglises ont publiquement protesté contre les divers projets de séparation, à la grande joie du clergé catholique.

A première vue, cette attitude semble inexplicable.

Le régime de la séparation n'est-il pas le plus naturellement conforme aux principes d'une religion fondée en partie sur le libre examen et sur l'individualisme des consciences?

Cela est si vrai que les protestants n'indiquent, contre la séparation, aucun argument de principe, et leurs rai-

sonnements sont, en cette matière, si confus, si divers, que je ne saurais comment les résumer en un corps.

Redoutent-ils que la suppression du budget des cultes les jette dans des embarras d'argent?

Parmi les protestants, il y a des gens riches, beaucoup de gens aisés, un esprit d'initiative et de solidarité. Ils arriveront sûrement, sans trop de difficultés, à faire eux-mêmes les frais de leur culte, à rétribuer convenablement leurs ministres.

Je ne crois pas que ce soit cela qui les inquiète.

Je crois que leur inquiétude vient d'un sentiment, en quelque sorte héréditaire et historique, qu'ils ne s'avouent pas à eux-mêmes, mais qui se marque dans toute leur attitude depuis la Révolution française.

Ce sentiment, c'est une sorte de prudence timide.

Ils ont été persécutés si durement et pendant tant d'années, ils ont été si heureux quand leurs droits de citoyens leur ont été rendus, qu'ils tremblent, dirait-on, qu'une démarche inconsidérée ne compromette cette conquête de l'égalité, conquête qui est cependant plus que séculaire déjà. Habités à être héroïques dans la résignation, ils sont plutôt craintifs dans l'action, et on dirait que le cauchemar de l'horrible passé les hante toujours et qu'ils redoutent encore, en 1903, les colères de l'Eglise catholique.

L'Etat a été leur protecteur contre cette Eglise. Si l'Etat ne patronne plus l'Eglise luthérienne et l'Eglise réformée, ces deux Eglises, si petites à côté de la grande Eglise romaine, seront-elles assez fortes pour ne pas être dévorées par leur gigantesque rivale?

Les protestants feraient mieux de se dire qu'il n'y a de vraie sécurité pour eux que dans le régime libéral et rationnel de la séparation, que dans une République vraiment républicaine, et s'ils se mettaient à crier avec nous : *A bas le Concordat!* ce ne serait point de leur part de la témérité, mais de la prudence agissante, puisqu'ils prépareraient ainsi des conditions où leur seul adversaire

redoutable serait moins fort — et, d'autre part, en adhérant à la politique religieuse du parti républicain, démocrate et laïque, ils réfuteraient par un acte l'accusation de cléricalisme que l'ignorance, disent-ils, porte injustement contre eux.

*(Dépêche de Toulouse du 27 octobre 1903.)*

## XVII

### JACOBINS, JACOBINISME

Nos adversaires aiment bien à nous appeler *jacobins*, et c'est un de leurs divertissements honnêtes de s'indigner ou de se moquer, selon leur humeur, de ce qu'ils appellent notre *jacobinisme*.

Le sens qu'ils donnent à ces mots : *jacobins*, *jacobinisme*, ne semble pas douteux.

Quand ils parlent de jacobins, ils entendent désigner des sectaires intolérants, à l'esprit étroit, qui veulent imposer par la force leur doctrine, et, dans l'espèce, actuellement, cette doctrine, c'est la libre-pensée. Devenir maître des gendarmes afin d'empêcher, par les gendarmes, les bonnes gens d'aller à la messe et forcer toute la nation à fréquenter les loges, voilà, selon eux, l'idéal d'un jacobin, et c'est cet idéal qu'ils appellent, en la présente année 1903, jacobinisme.

Cette façon de parler est si bien entrée dans nos mœurs qu'il n'est pas rare d'entendre des républicains libres-penseurs s'écrier, en une protestation émue : « Mais non, nous ne sommes pas des jacobins ! »

Même M. Combes, dans un de ses derniers discours, se disculpant d'être jacobin, a dit ou à peu près : « Mais non, nous ne sommes pas des jacobins, puisque la guillotine ne se dresse pas sur nos places publiques » — comme s'il avouait que la politique des Jacobins, des vrais

Jacobins, de ceux de la Révolution, eût consisté à tuer les gens pour établir l'unité morale de la France.

Tant pis si vous me traitez de pédant. Mais c'est impatientant de voir ainsi défigurer les faits, et voici, en deux mots, quelle a été, dans l'histoire, la vraie attitude des Jacobins.

Le club des Jacobins de Paris n'a jamais été le foyer d'une doctrine une et tyrannique dans son unité : ça été bien plutôt une école d'opportunisme.

Société des amis de la Constitution, depuis sa fondation jusqu'à la chute du trône, ce club fut monarchiste tant que dura la monarchie, de 1789 à 1792, et un républicain n'y pouvait pas parler de république sans se faire huer.

Et les Jacobins, au début, n'étaient pas seulement monarchistes, c'étaient des bourgeois censitaires, des partisans de cette Constitution qui, excluant des droits politiques tous les pauvres, divisait la nation en deux nations : les citoyens *actifs* et les citoyens *passifs*.

Sans doute, les Jacobins devinrent démocrates avant de devenir républicains ; mais que de temps il fallut pour les décider à demander le suffrage universel ! Et avec quelle mollesse timide ils formulèrent cette revendication ! C'est le peuple en armes qui conquiert le suffrage universel, sur la brèche des Tuileries, dans la journée du 10 août 1792.

Quant à la République, les Jacobins ne s'y rallièrent qu'après que la Convention l'eut établie ; et, même après le 10 août, ils avaient continué à s'appeler : *Société des amis de la Constitution*. Ce n'est que le 21 septembre 1792 qu'ils substituèrent à ce nom celui de *Société des Jacobins, amis de la Liberté et de l'Égalité*.

Ils ne cessèrent d'osciller, de varier, d'évoluer selon les circonstances.

Impossible d'arriver, si on suit leurs actes authentiques, à préciser leur programme politique.

Même quand Robespierre domine ou paraît dominer dans le club, il ne peut faire adopter aux Jacobins un bloc

de doctrines, pas plus en religion qu'en quoi que ce soit.

On les croit inféodés à Robespierre, parce qu'ils l'applaudissent, et au moment même où ce pontife de l'Être suprême va réaliser son grand dessein politico-religieux, quatre jours avant la fête même de l'Être suprême, le 16 prairial an II, le club des Jacobins élit comme président le plus violent adversaire de Robespierre, ce Fouché athée et matérialiste.

Ces prétendus doctrinaires suivent l'opinion jusque dans ses contradictions.

Je ne vois dans leurs idées d'unité et de suite qu'en ceci, que, partisans (comme tous les Français « patriotes ») des principes de 1789, ils veulent maintenir deux des applications de ces principes, à savoir la démocratie et la République.

Quand, après la chute de Robespierre, il y eut un mouvement de réaction contre la démocratie et la République, les Jacobins, cette fois unanimes, s'opposèrent à cette réaction, et, n'étant plus soutenus par l'opinion, furent brisés, disparurent.

C'est alors, après Thermidor, que le mot de *Jacobin* fut pris en mauvaise part et que les royalistes masqués appliquèrent cette épithète à tous les républicains démocrates. Sous le Directoire, cette même épithète fut appliquée à tous les non-royalistes indistinctement et aussi à tous ceux qui voulaient empêcher la religion catholique de redevenir dominante.

C'est alors que les anticléricaux reçurent le nom de jacobins, mais à une époque, on le voit, où le club des Jacobins avait disparu depuis longtemps.

Plus tard, sous le Consulat et l'Empire, ce sont les républicains non-bonapartistes qu'on appela jacobins, et, sous la Restauration, ce sont les libéraux les plus pâles qui s'attirèrent cette épithète malveillante.

Un jacobin, c'était alors, aux yeux des conservateurs, un homme de gauche, un partisan de toutes les libertés,

un ennemi de l'autorité. Pour les pamphlétaires de droite, les mots *jacobin* et *anarchiste* sont synonymes.

Dans la malveillance et l'excès de cette appellation injurieuse, il y avait donc une part de vérité historique. Dans l'usage actuel, il n'y a plus aucune part de vérité historique, puisque jamais les jacobins, même en l'an II, n'ont eu une doctrine *une* et à appliquer par la force, puisqu'ils ont été bien plutôt, avec Danton, les fondateurs de cet opportunisme dont abuseront, un siècle plus tard, les gambettistes.

Et après ? direz-vous.

Est-ce que ces faits et ces textes empêcheront à l'avenir le *Journal des Débats* et le *Gaulois* de nous appeler jacobins ? Et en quoi cela peut-il nous nuire que ces gens-là nous appellent ainsi, si cela les amuse ?

En rien, certes. Mais si nous nous laissons appeler jacobins, n'ayons du moins pas l'air de croire ou d'admettre qu'à un moment, dans l'histoire, notre parti ait pu être un parti de doctrinaires à l'unité intolérante et tyrannique, un parti de moines — quand, au contraire, il a toujours été un parti d'hommes libres, un parti sans *credo*.

(*Aurore* du 13 novembre 1903).

## XVIII

### LA PAIX PAR LE DROIT

J'ai appris avec plaisir que beaucoup de Français se proposaient d'aller à Kœnigsberg, le 12 février prochain, pour y célébrer l'anniversaire de Kant.

Ce n'est pas que je sois, personnellement, l'admirateur de ce philosophe, dont je ne connais l'œuvre que par fragments. En tout cas, je n'admire nullement l'influence que Kant a eue sur notre philosophie universitaire, qui ne me semble pas être tout à fait au niveau du mouvement scientifique actuel.

Mais, étant aussi internationaliste que patriote, je me réjouis de tout acte de fraternisation entre peuples.

Il est bon qu'on voie que la France, quoique vaincue et mutilée par l'Allemagne, n'a point de haine pour le peuple allemand; qu'elle comprend, honore et aime le génie allemand.

A ce propos, M. Hubbard parle de désarmement.

Il avoue que la difficulté, pour ce qui concerne le désarmement simultanément de la France et de l'Allemagne, c'est la question de l'Alsace-Lorraine.

Il ne la croit pas insoluble.

Il est d'avis, si je le comprends bien, qu'en établissant de fréquents et amicaux colloques entre les deux peuples, on pourra créer un état d'esprit tel, de ce côté des Vosges



et de l'autre côté, qu'une solution conforme au droit puisse en sortir.

Il dit aussi que la formation de cet état d'esprit pourra être hâtée par « le mouvement international de la Libre Pensée », et que la Libre Pensée fera plus « pour le progrès de la fraternité humaine » que n'ont pu le faire « les soi-disant religions de l'amour chrétien ».

Je suis bien de cet avis.

Je crois que c'est en éclairant la raison des peuples qu'on les dissuadera de recourir à la force pour résoudre leurs différends, et que c'est aussi par ce « progrès des lumières » dont aimaient à parler les Français du XVIII<sup>e</sup> siècle qu'Allemands et Français seront amenés à résoudre pacifiquement, et selon le droit moderne, la question d'Alsace-Lorraine.

Toute solution par les armes serait précaire.

Il n'y a qu'une solution pacifique qui puisse être définitive.

La vraie solution sera l'établissement des Etats-Unis d'Europe, non sur la base du *statu quo*, mais en réformant les nationalités sur la base du libre consentement des peuples.

Pour l'instant, l'Alsace-Lorraine est la pierre d'achoppement.

Les Allemands ont annexé ces peuples sans les consulter. Nous disons que c'est contraire aux principes du droit moderne, tels que notre Révolution les a popularisés dans le monde, et l'injustice dont nous nous plaignons, ce n'est pas qu'on nous ait pris du territoire, c'est qu'on force à être Allemands des gens qui auraient mieux aimé demeurer Français.

Que disent de cela les Allemands non chauvins, ceux avec qui nous fraternisons, le 12 février, à Königsberg ? Que disent-ils de la question d'Alsace-Lorraine ?

« Je suis aujourd'hui en mesure, dit M. Hubbard, de faire entendre aux libres-penseurs français la réponse si claire et si nette qui leur revient d'Allemagne... »

Et il publie une lettre que lui a écrite M. le docteur Molenaar, de Munich, fondateur de la Ligue franco-allemande.

Je n'ai pas de renseignements sur le degré d'importance représentative qui s'attache à la personnalité du correspondant de M. Hubbard, et, laissant de côté la question de savoir si M. le docteur Molenaar est seul ou s'il est légion, voyons si sa réponse est aussi claire et aussi nette, sur l'Alsace-Lorraine, que le croit M. Hubbard.

On demande, n'est-ce pas ? aux libres-penseurs allemands s'ils sont disposés à admettre et à demander que les Alsaciens-Lorrains soient laissés libres de prononcer eux-mêmes sur leur sort. S'ils veulent rester Allemands, la France n'en voudra pas à l'Allemagne; s'ils veulent redevenir Français, l'Allemagne n'en voudra pas à la France; s'ils veulent former un peuple libre, ni l'Allemagne ni la France ne leur en voudront.

Que répond M. Molenaar ?

Il pose d'abord, au lieu de répondre, une question, et il la pose, non pas à M. Hubbard, mais à la cantonade.

« Serait-il vraiment impossible, dit-il, de résoudre cette question, si, de part et d'autre, on y apporte un petit peu d'équité, un petit peu de connaissances historiques et ethnographiques ? »

Puis, il se répond, avec scepticisme : « Je ne le crois pas... »

Mais il est « pessimiste ». Cependant, on le voit fermement convaincu « qu'il y a des milliers de Français intelligents (et demain ce seront des millions) qui se sont déliivrés de cette stupide suggestion napoléoniste que le Rhin, de Bâle jusqu'à Cologne, soit la *frontière naturelle* de la France, comme de l'autre côté il y a bon nombre d'Allemands qui dénoncent comme une parfaite folie ce rêve de certains pangermanistes qui réclament pour l'Allemagne tous les territoires qui ont autrefois appartenu au Saint-Empire. »

Un père Loriguet bavarois aurait-il abusé de la candeur de M. Molenaar pour lui faire croire que c'était Napoléon

qui avait imaginé des annexions, comme si la Révolution ne les avait pas déjà faites, par le libre consentement des peuples annexés ? En tout cas, oui, c'est vrai, les républicains français ne rêvent plus d'agrandissement de territoire, même par le libre consentement des peuples. Mais, quand jadis, en 1792 et en 1793, ils ouvrirent les bras au peuple de la rive gauche du Rhin, c'était par humanitarisme chevaleresque, tandis qu'aujourd'hui le pangermaniste qui rêve de prendre Arles, ex-ville du Saint-Empire, ne rêve que rapine et gloriole.

Et la réponse, la réponse « claire et nette », à la question précise sur l'Alsace-Lorraine ?

La voici : « ... Il est beaucoup plus important, dit M. Molenaar, de rendre deux grandes nations (et avec elles toute l'Europe) heureuses et florissantes, que de faire telle ou telle ville française ou allemande par la force brutale des canons. »

Qu'est-ce que cela veut dire ?

Rien du tout, ou, si vous voulez, ceci :

« Que la France renonce à l'Alsace-Lorraine, et l'Allemagne renoncera à Arles. »

Cependant, il y a des choses claires et précises dans la lettre de M. Molenaar (qui parle en chauvin de « notre incomparable Herder » ; un Français ne lui écrirait pas : *notre incomparable Michelet*...).

Ces choses claires et précises, c'est sur le désarmement.

Il croit et il dit, fort justement, que c'est une mauvaise méthode de commencer par préconiser le désarmement général ou partiel, ou encore la limitation des armements. C'est mettre la charrue avant les bœufs. Pour songer à cela, il faut « que l'arbitrage obligatoire soit définitivement et irrévocablement établi entre les nations occidentales et ait fonctionné pendant au moins cinq années ».

La vraie devise c'est : *La paix par le droit*. L'autre devise : *Le droit par la paix*, n'en est que la caricature.

On ne saurait mieux dire, ni plus juste. Voilà une ré-

ponse qui ne prête à aucune équivoque, et qui est, il me semble, d'un bon Européen, d'un bon humain.

Mais quant à la question d'Alsace-Lorraine, M. Molenaar ne veut rien répondre. Il m'a tout l'air d'être, en cet ordre d'idées, plus Allemand que libre-penseur. Son cri patriotique : « Notre incomparable Herder... », sa promesse de ne point nous reprendre la ville d'Arles, n'indique pas un état d'esprit favorable à l'établissement des Etats-Unis d'Europe (1).

(Action du 20 décembre 1903.)

(1) Voir plus loin, p. 116 et suivantes, d'autres articles sur M. Molenaar et la ligue franco-allemande.

## XIX

### PIE X ET LE SOCIALISME

De Rome, il nous vient d'intéressantes nouvelles vaticanesques.

C'est le *Magister Cursorum* qui a affiché et publié dans la Ville éternelle la condamnation de nos abbés novateurs, MM. Houtin et Loisy. C'est l'*Osservatore Romano* qui proteste (mais en termes amicaux) contre le discours où, le 16 décembre, le comte Goluchowski a revendiqué le droit d'exclusive comme consacré par l'usage historique. C'est enfin et surtout le *Motu proprio* du Saint-Père contre le socialisme.

Ce *Motu proprio*, qui est d'importance capitale, vaut qu'on s'y arrête et qu'on en fasse voir la portée.

On sait que, évêque et pape, Pie X a toujours été l'instigateur ou le patron des œuvres sociales catholiques, des congrès catholiques, et dans sa première Encyclique il a loué ce qu'il appelle « l'action catholique du Laïcat », qu'il croit « nécessaire dans les conditions présentes de l'Eglise et de la société civile », et c'est sous ses auspices que vient de se tenir, à Bologne, le dix-neuvième congrès catholique.

Mais tous les congressistes catholiques n'ont pas interprété de la même manière les Encycliques de Léon XIII sur la question sociale. Des téméraires ont cru que l'action sociale des catholiques pouvait être *socialiste*, et, sur cette question de la possibilité d'un socialisme chrétien, il

y a eu des divergences, de vives discussions. Le pape craint que, s'il ne comprime au plus tôt cette diversité, les congrès catholiques n'en viennent à rompre l'unité de l'Eglise au lieu de la fortifier; et c'est pour opérer cette compression salutaire que, dans son *Motu proprio* du 18 décembre 1903, il a édicté des règles fondamentales.

Ces règles, il ordonne, « de son propre mouvement, de science certaine, avec son autorité apostolique », que tous les comités, cercles, unions catholiques les affichent dans le lieu de leurs séances et en fassent de fréquentes lectures à haute voix. « Nous ordonnons en outre, dit-il, que les journaux catholiques les publient intégralement, déclarent qu'ils les observeront, et en fait les observent religieusement; qu'autrement ils soient sévèrement avertis, et si, avertis, ils ne se corrigent pas, l'autorité ecclésiastique les interdira. »

Ces formules impératives ne laissent place à aucune échappatoire : une doctrine sociale est imposée à tous les catholiques, sans qu'ils puissent s'en écarter d'une ligne.

Il est donc intéressant pour les républicains français de savoir quelle est cette doctrine.

« C'est, dit Pie X, la doctrine de Léon XIII », et, faisant un nouveau Syllabus, non plus cette fois un Syllabus des erreurs, mais un Syllabus des vérités, il résume en dix-neuf articles les règles fondamentales de l'action populaire chrétienne « lumineusement tracées » dans les Encycliques *Quod apostoloci muneris* (1878), *Rerum novarum* (1891), *Graves de communi* (1901), et aussi dans l'Instruction particulière émanée de la Sacrée Congrégation des affaires ecclésiastiques extraordinaires du 27 janvier 1902.

La première de ces règles est la condamnation de la doctrine française et satanique de l'égalité, et cela en ces termes : « La société humaine, telle que Dieu l'a établie, est composée d'éléments inégaux, comme sont inégaux les membres du corps humain : les rendre tous égaux est impossible, et il en résulterait la destruction de ladite société humaine. »

N'y a-t-il donc aucune égalité parmi les hommes? Il y en a une, mais elle consiste seulement en ce que « tous les hommes tirent leur origine de Dieu le créateur, ont été rachetés par Jésus-Christ, et doivent être jugés par Dieu, récompensés ou punis, selon la mesure exacte de leurs mérite ou démérites ».

Il est bien dans le plan de Dieu, assure le pape inflexible, « qu'il y ait dans la société humaine des princes et des sujets, des patrons et des prolétaires, des riches et des pauvres, des savants et des ignorants, des nobles et des plébéiens, qui, tous unis par un lien d'amour, s'aident mutuellement à atteindre leur fin dernière dans le ciel, et ici, sur la terre, leur bien-être matériel et moral ».

C'est ainsi que le vicaire de Jésus-Christ consacre les inégalités sociales. Et il consacre aussi, du ton de feu Guizot, le droit de propriété, « non seulement des choses qui se consomment par l'usage, mais aussi de celles que l'usage ne consomme pas ».

Et en cas de dissentiment entre les riches et les prolétaires, que fera-t-on?

Il n'y a, en ce cas, droit de revendication que si la justice est lésée. Or, voici, selon le pape, les « obligations de justice » :

Pour les ouvriers et prolétaires divers, c'est « d'exécuter complètement et fidèlement le travail convenu en toute liberté et équité; de ne point faire tort aux biens des patrons ni d'offense à leurs personnes, et, en défendant ses propres droits, de s'abstenir d'actes violents et de mutineries ».

Pour les « capitalistes » et les patrons, les obligations de justice consistent « à payer aux ouvriers leur juste salaire; à ne point faire tort à leurs justes épargnes, ni par violence, ni par fraude, ni par usure manifeste ou déguisée; à leur donner la liberté de remplir leurs devoirs religieux; à ne pas les exposer aux séductions corruptrices ni aux périls du scandale; à ne pas les éloigner de l'esprit de famille et de l'amour de l'épargne; à ne pas leur imposer

des travaux au-dessus de leurs forces ou peu convenables à leur âge ou à leur sexe ».

Il y a aussi des devoirs de charité : c'est que les riches secourent les pauvres, et les pauvres ne doivent ni rougir de leur indigence, ni dédaigner la charité des riches.

On encouragera, par un accord entre les patrons et les ouvriers, les institutions comme les sociétés de secours mutuels, les multiples assurances particulières, les patronages pour enfants, et surtout les corporations d'arts et métiers.

C'est là, dit le pape, *la démocratie chrétienne*, qu'il ne faut pas confondre avec la *démocratie sociale*. Car la *démocratie chrétienne* « a pour base les principes de la foi et de la morale catholiques, surtout le principe de ne blesser en aucune manière le droit inviolable de la propriété particulière ».

La « démocratie chrétienne » ne doit pas se mêler de politique, surtout en Italie, où, vu les circonstances, n'importe quelle action politique est interdite à tous les catholiques, pour des raisons d'ordre supérieur, *per ragioni di ordine altissimo*.

Les démocrates chrétiens doivent se tenir dans la dépendance la plus étroite vis-à-vis de l'Ordinaire et du Saint-Siège; les écrivains « doivent soumettre à la censure préventive de l'Ordinaire tous ceux de leurs écrits qui se rapportent à la religion, à la morale chrétienne et à l'éthique naturelle ».

Mais, dira-t-on, qu'y a-t-il là de nouveau, puisque ces prescriptions sont tirées des actes mêmes de Léon XIII?

Il y a de nouveau ceci, que Pie X les résume dans une brièveté impérative, en un corps de doctrine, en un Syllabus, et, en les isolant du contexte, les aggrave. Léon XIII enguirlandait ces maximes rétrogrades de belles phrases cérémonieuses, en adoucissait les angles par des épithètes, en voilait la rigueur par des artifices de style, et se gardait bien, tout en s'opposant au socialisme, de rompre trop ouvertement, trop franchement avec une doctrine qu'il sa-



vait populaire. On pouvait croire et on croyait que le pape fermerait les yeux, si quelque prêtre hardi, voulant populariser l'Eglise catholique, prêchait le socialisme chrétien.

Or, le socialisme chrétien, même s'insinuant par une équivoque, c'était un grand danger, le plus grand de tous, pour notre République laïque.

Le jour où le prolétariat français aurait cru que l'Eglise catholique prenait réellement parti pour les pauvres contre les riches, pour la propriété sociale contre la propriété individuelle, ce jour-là la foule aurait opprimé la pensée libre, et il s'en serait suivi une période de réaction plus longue et plus douloureuse que les précédentes.

Le socialisme chrétien! C'était un peu le cauchemar des républicains prévoyants.

Grâces soient donc rendues au pape Pie X! En proclamant que, dans la société chrétienne, il est de droit divin qu'il y ait toujours des pauvres et des misérables, en se constituant le patron des riches et des privilégiés, il a condamné et tué dans l'œuf le socialisme chrétien; il a voué ainsi notre sainte mère l'Eglise à l'impopularité, au moment même où il venait d'annoncer que son pontificat aurait pour objet de « tout instaurer dans le Christ ».

Quel bon pape nous avons là, républicains français! Quel nez a eu M. Delcassé de ne pas lui donner l'exclusive! Le journal du Vatican, l'*Osservatore romano*, annonce en prime des montres avec le portrait de Pie X incrusté sur le boîtier : j'ai envie d'en acheter une.

(Dépêche de Toulouse du 2 janvier 1904.)

## XX

### LE MONOPOLE DES INHUMATIONS

Il s'en faut de beaucoup que tous les services publics soient laïcisés.

Ainsi le service des inhumations est encore aux mains de l'Eglise, non par une suite de l'ancien régime, puisque la Révolution avait laïcisé ce service, mais par un retour à l'ancien régime, par une de ces concessions gracieuses que Napoléon I<sup>er</sup>, à peine monté au trône, fit à la « religion de nos pères », afin d'obtenir de Pie VII qu'il lui cassât, comme disait La Fayette, la petite fiole sur la tête.

C'est en effet moins d'un mois après l'établissement de l'Empire que l'Eglise eut la joie inespérée de lire dans un décret impérial, celui du 23 prairial an XII : « Les fabriques des églises et les consistoires jouiront *seuls* du droit de fournir les voitures, tentures, ornements, et de faire généralement toutes les fournitures quelconques nécessaires pour les enterrements et pour la décence ou la pompe des funérailles. »

Ce décret, c'est encore aujourd'hui le régime légal.

Il en résulte que, si un libre-penseur se fait enterrer civilement, ses héritiers sont obligés de payer une redevance aux gens d'église.

Or à Paris, en 1900, sur 54,410 convois il y a eu 9,576 enterrements civils. Donc 9,576 libres-penseurs ont dû, pour leurs funérailles, donner de l'argent à l'Eglise. Celle-ci a

beau dire que cela lui a coûté, qu'elle a enterré les mécréants à perte, il n'en est pas moins vrai que l'argent des mécréants a été dans les coffres des fabriques ou des consistoires.

Ce qui est plus grave, c'est que le monopole clérical des inhumations rend très difficile aux habitants des petites communes rurales de ne pas se faire enterrer religieusement, et la loi permet ainsi, en fait, une sorte d'atteinte indirecte à la liberté de conscience.

Voilà vingt ans que les républicains songent à abroger ce monopole, et n'aboutissent à rien.

En 1883, la Chambre vota, à une très forte majorité (346 voix contre 102), sur la proposition de M. Lefebvre (de Seine-et-Marne), un projet de loi ôtant le monopole aux fabriques pour le donner aux communes. Le Sénat mit plus de deux ans à examiner ce projet. Enfin, en janvier 1886, il vota tout autre chose, à savoir que le monopole serait retiré aux fabriques, mais qu'elles pourraient continuer si les familles le demandaient, à faire le service extérieur et les fournitures des enterrements, sans que leur droit pût constituer un monopole. Le projet disparut ensuite dans les cartons des commissions.

C'est seulement dans cette législature que M. Ferdinand Rabier remit la question à l'ordre du jour, en déposant un projet de loi qui reproduisait en termes plus brefs le projet Lefebvre. Ce projet a été voté par la Chambre, le 29 décembre dernier, après avoir reçu quelques amendements importants, entre autres celui-ci :

M. Rabier disait que le « service extérieur » appartiendrait aux municipalités à titre de service public. M. Fleury-Ravarin fit observer qu'en quelques endroits les fabriques n'exerçaient pas leur monopole pour le « service extérieur ». Ainsi, à Lyon, c'est la municipalité qui s'occupe du transport des corps, et c'est l'industrie privée qui fournit tous les autres objets funéraires, cercueil, fleurs, lettres de faire part, etc. Va-t-on déposséder l'industrie privée en faveur des communes ? Le cercueil municipal sera-

t-il obligatoire ? M. Fleury-Ravarin demanda qu'au lieu de donner aux municipalités le monopole du « service extérieur », on ne leur donnât que le monopole du « transport des corps ».

M. Rabier, rapporteur, répondit que, si on ôtait ainsi aux municipalités tout le bénéfice des fournitures, le nouveau régime leur deviendrait très onéreux.

Mais, dit alors M. Bepmale, allez-vous forcer toutes les communes à organiser un service de pompes funèbres ? En fait, dans la Haute-Garonne, il n'y a qu'à Toulouse que les fabriques ont revendiqué le monopole, c'est-à-dire qu'elles ne l'exercent que là où il est lucratif. Dans le reste du département, c'est-à-dire dans environ 600 communes, c'est le régime de la liberté, de l'industrie privée. Ces 600 communes seront-elles contraintes, demain, à organiser un service public de funérailles ?

A cette question précise, le rapporteur répondit sans précision, et l'amendement Fleury-Ravarin fut voté, c'est-à-dire qu'on vota qu'en fait de monopole funéraire les municipalités n'auraient que le monopole du transport des corps. Il n'y aura d'exception à ce monopole que dans les quelques communes où les familles seront en possession, par un vieil usage, du droit d'inhumer elles-mêmes leurs morts.

Jusqu'ici la discussion était claire, mais tout s'est embrouillé quand M. Fleury-Ravarin a dit qu'il retirait son autre disposition additionnelle, ainsi conçue : « Les fournitures funéraires de toutes natures sont restituées à l'industrie privée. » Du moment que la Chambre avait borné le monopole des communes au seul transport des corps, le reste, selon M. Fleury-Ravarin, allait de soi. Mais non ! s'est écrié M. Rabier, cela ne va pas de soi. Si les communes ne fournissent rien, elles seront en perte. Là-dessus, la disposition additionnelle de M. Fleury-Ravarin a été mise aux voix malgré lui ; la Chambre s'est partagée en deux moitiés numériquement égales, 269 pour, 269 contre, et ainsi cette disposition n'a pas été adoptée.

Ce vote rend la loi obscure : après avoir écarté le « service extérieur », c'est-à-dire les fournitures du monopole municipal la Chambre a implicitement rétabli le « service extérieur ».

Discussion hâtive, confuse, mal préparée, et qui en vérité ne fait pas honneur à nos députés. Il faudra que le Sénat corrige cette loi et la remette sur pied. Encore du temps perdu !

Ce qui a été curieux, c'est l'attitude de la droite.

Elle n'a pas contesté les principes mis en avant par les républicains ; elle s'est contentée de dire qu'en fait le monopole clérical ne violait pas la liberté de conscience, et elle n'a pas osé demander le *statu quo* : elle a proposé de donner aux communes le droit de réquisitionner, en cas de besoin, le matériel des pompes funèbres, pour assurer la liberté des libres-penseurs.

Quelques-uns de ses orateurs ont dit aussi que, les biens des fabriques ayant été confisqués par la Révolution au même titre que les autres biens ecclésiastiques, les bénéfices provenant des inhumations ne sont qu'une légitime compensation. C'est la vieille thèse de l'Etat débiteur du clergé. Saluons-la au passage : nous la reverrons dans le débat sur la Séparation.

La presse cléricale a formulé des objections plus franches.

Ainsi, dans la *Vérité française*, M. Arthur Loth, s'indignant de ces projets de « laïcisation de la mort », annonce avec ennui que, « dès que les gens n'auront plus affaire avec l'Eglise pour le règlement des inhumations, ils s'habitueront plus facilement à se passer du prêtre et du culte aux funérailles ».

Et le pieux gazetier ajoute :

« Jusqu'ici la mort rendait à l'Eglise la plus grande partie de la clientèle que le baptême lui avait donnée et que trop souvent les mauvaises influences de la vie avaient éloignée d'elle. Les funérailles réglées avec l'administration ecclésiastique avaient pour préliminaire naturel la

réception des derniers sacrements. Le prêtre, à qui l'on devait s'adresser pour l'enterrement, se présentait naturellement au lit du moribond pour apporter les suprêmes secours de la religion, les grâces de la réconciliation avec Dieu. »

Impossible d'avouer plus ingénument les pressions morales que le régime actuel des inhumations permet au clergé d'exercer sur les mourants. Je me permets de recommander la méditation de cet aveu à la commission sénatoriale qui examinera la loi Rabier : elle y trouvera peut-être des motifs de se hâter.

*(Dépêche de Toulouse du 8 janvier 1904.)*

## XXI

### LES NOMS DES RUES

La presse réactionnaire s'est émue de la récente décision par laquelle M. Combes a autorisé une commune du département de la Seine à donner à ses rues le nom de quelques démocrates militants, entre autres Blanqui.

Cependant, cette décision est sage, parce que, en principe, il est tout naturel que les communes nomment leurs rues comme elles l'entendent, et aussi parce que Blanqui fut un des penseurs dont le parti républicain s'honore. Si vous en doutez, lisez le beau livre de Gustave Geffroy : *l'Enfermé*. Toutefois, ce n'est pas de l'héroïcité de Blanqui, comme dirait le pape, ni du cas particulier de la commune d'Ivry que je voudrais parler, mais de la question même de la dénomination des rues en général.

A voir ce qui se fait en cette matière, soit à Paris, soit dans les autres communes de la République, il ne semble pas que les conseils municipaux aient des principes, ou des règles, ou des habitudes raisonnées.

C'est un peu au hasard qu'on baptise ou on débaptise les rues, selon les caprices de la passion politique ou les fantaisies désordonnées d'une archéologie locale un peu puérile.

Il y a cependant une tendance qui, depuis plus d'un siècle, est assez générale : c'est celle de donner aux rues les noms d'hommes qui sont des gloires soit nationales,

soit locales. Ainsi, innombrables sont les villes qui ont adopté, pour leurs rues ou leurs places, les noms de Thiers, de Gambetta, de Victor-Hugo, gloires nationales. Et d'autre part, Poitiers, par exemple, a dénommé *Théophraste-Renaudot* une de ses voies, parce que ce médecin, fondateur de la *Gazette de France*, naquit sur le territoire du département de la Vienne.

Mais cette tendance, bonne en soi, s'exerce sans règle et parfois au grand détriment de l'histoire.

C'est ce qu'a bien senti un conseiller municipal de Reims, M. Gustave Laurent, membre de la Société de l'histoire de la Révolution. Il a, dans un excellent mémoire ou projet, indiqué des règles qui ne seront pas utiles seulement au conseil municipal de Reims, mais à tous les conseils municipaux qui veulent faire en ces choses œuvre de raison.

M. Gustave Laurent n'est point d'avis qu'on débaptise à outrance et au hasard. Il ne faut point, selon lui, effacer sans nécessité « de vieux souvenirs locaux, des noms anciens rappelant soit de pittoresques et curieuses légendes, soit des événements, des fondations, des institutions aujourd'hui disparues ».

Il recommande « ces respectables vestiges du passé, consacrés par un usage datant de plusieurs siècles », et il écrit sagement : « Le même principe qui nous guide dans le choix du nom des hommes que nous voulons honorer — non pas tant pour rappeler leur souvenir individuel que pour fixer dans l'esprit de la population les événements, les faits historiques auxquels ils prirent une part active — doit aussi nous pousser à respecter ces inscriptions antiques, témoins elles aussi d'événements qu'elles évoquent. En un mot, nous voulons que ces plaques, placées au coin de nos rues, aux yeux de tous, constituent, par leur ensemble, un enseignement populaire de notre histoire locale. »

M. Laurent conseille donc de ne point changer les appellations vraiment anciennes des rues, quel qu'en soit,



dit-il, le caractère bizarre ou religieux. « Car ces noms, ne sont pas seulement pour nous ceux d'églises, de bâtiments où des prêtres exerçaient le ministère de leur religion ou bien ceux d'enseignes de maisons quelconques aujourd'hui détruites et oubliées, mais ils fixent, par leur présence même, tels ou tels faits, tels ou tels événements rapportés par nos chroniqueurs, telles ou telles légendes racontées par nos écrivains, lesquels se gravent plus facilement dans notre mémoire quand l'esprit peut, sans recherche et sans effort, se représenter le théâtre d'actions dont ces modestes plaques indiquent l'emplacement. »

Par exemple, M. Laurent ne veut pas qu'on débaptise la rue de Reims qui s'appelle *Saint-Symphorien*, parce que ce serait effacer une utile leçon d'histoire : « *Saint-Symphorien*, dit-il, était une église ; mais je sais qu'au son de la cloche de cette église les habitants, au XII<sup>e</sup> siècle, se réunissaient pour lutter contre leur seigneur, afin d'obtenir l'affranchissement de leur commune et la promulgation de leur charte. »

Conservons donc, sauf de rares exceptions, les noms remontant à plus d'un siècle et qui offrent ainsi un enseignement historique. On se bornera à changer les noms qui sont communs à des rues, à des boulevards, à des avenues, ou ceux dont la similitude donne lieu à d'inévitables confusions.

Voilà la règle de débaptisation que propose M. Laurent, et si elle avait été proposée plus tôt, peut-être certaines municipalités auraient-elles évité ces changements qui ont si gravement altéré la physionomie historique de certaines villes.

Je parlais tout à l'heure de Poitiers : eh bien ! à Poitiers, la fureur de débaptisation a été poussée au point qu'il ne reste plus rien ou presque plus rien des noms où revivait la vieille histoire de cette pittoresque ville.

C'est, dit-on, pour opposer le républicanisme à la superstition. Mais le vrai républicanisme, c'est d'enseigner au peuple la vérité sur le passé ; c'est l'histoire, l'histoire vraie,

qui est la grande émancipatrice. Si vous voulez que le peuple ait une idée juste du passé, laissez aux vieilles choses leurs vieux noms.

Quant aux noms nouveaux, soit pour les rues nouvelles, soit pour les anciennes rues qu'on aura débaptisées avec la prudence scientifique que recommande le conseiller municipal de Reims, quelle règle suivra-t-on pour le choix des noms à donner ?

Ce sont des noms d'hommes que, à Reims comme ailleurs, on préfère aux noms de choses, aux noms de lieux ou aux noms d'événements. Eh bien ! dans une cité républicaine, on rappellera surtout des noms, soit nationaux, soit locaux, qui soient chers aux républicains et à tous les citoyens éclairés.

Comme gloires nationales, M. Laurent conseille de choisir les grands philosophes du XVIII<sup>e</sup> siècle : Voltaire, Jean-Jacques Rousseau, Diderot ; des hommes politiques qui, au XIX<sup>e</sup> siècle, ont été vraiment amis du peuple, comme Ledru-Rollin et Louis Blanc, ou qui ont instruit le peuple, comme Jean Macé, ou qui ont combattu l'Eglise romaine par la science et la poésie comme Ernest Renan.

Quant aux gloires locales, M. Laurent veut qu'on commémore tous les hommes qui, étant nés dans la cité ou y ayant séjourné, l'ont vraiment honorée par leurs vertus et leurs talents. Il proteste contre les pudeurs pédantes qui, à Reims comme ailleurs, ont éliminé les hommes de la Révolution, et, si on l'écoute, il y aura à Reims une rue Saint-Just, une rue Prieur (de la Marne). Mais il voudrait aussi qu'il y eût une rue Victor-Duruy, parce que Duruy professa au lycée de Reims : Duruy fut ministre de Napoléon III, mais il servit la cause de l'enseignement populaire, et M. Laurent, esprit large et éclairé, n'hésite pas à l'admettre dans son Panthéon rémois, à côté de Claude Goët, républicain libre-penseur, aussi militant que Duruy était modéré.

Il demande aussi qu'on n'inscrive pas seulement, sur la plaque indicatrice, le nom du personnage, mais aussi sa

qualité, sa principale fonction ou le titre qui le recommande à l'attention des habitants, ainsi que les dates extrêmes de son existence. « Notre œuvre, dit-il, aura ainsi quelque utilité ; elle éveillera la curiosité des passants, surtout de nos enfants, les poussera à étudier, à connaître les événements marquants de nos annales, les travaux des célébrités anciennes ou contemporaines qui servirent ou illustrèrent la ville et dont ces modestes plaques évoqueront chaque jour le souvenir à nos yeux. »

A ces excellents conseils, qui ne profiteront pas seulement aux Rémois, mais (comme nous le disions plus haut) à toutes les municipalités de la République, que pourrait-on ajouter? Ceci peut-être, que, s'il s'agit d'un homme politique de second plan, on ne donnera son nom à une rue que plusieurs années après sa mort, quand le temps aura vérifié la solidité de son mérite — et ceci aussi qu'il n'y a pas lieu, pour un républicain non chauvin, à ne signaler que des gloires nationales : il serait bon que les rues de nos cités républicaines s'honorent parfois de gloires humaines et internationales, et qu'on y lût les noms d'un Shakespeare, d'un Dante, d'un Goethe, d'un Cervantès, afin de bien montrer que, jusque dans leurs dénominations les plus locales, les Français s'inspirent de leurs généreux sentiments d'amour pour l'humanité et d'estime fraternelle pour les autres peuples.

*(Dépêche de Toulouse du 15 janvier 1904.)*

## XXII

### LA GLOIRE DES ARMES

Avez-vous lu le discours de réception de M. Frédéric Masson, l'historien anecdotique de Napoléon I<sup>er</sup>, et la réponse que lui a faite M. Brunetière ?

Si vous ne les avez point lus, je me permettrai de vous conseiller de ne les point lire. C'est la plus pauvre et la plus vide littérature académique qui se puisse imaginer, non que les orateurs soient sans mérite : M. Masson est, en sa partie, un érudit, et M. Brunetière s'est rendu célèbre par son zèle à suivre les grands courants de l'opinion bourgeoise. Ce n'est pas non plus que les sujets de ces deux discours fussent sans intérêt : M. Masson avait à parler de feu Gaston Paris, qui fut quelqu'un, et M. Brunetière avait à parler de Napoléon. Ce sont les discours eux-mêmes qui sont ennuyeux.

En les lisant, je pensais au joli mot d'un personnage des *Sentiers de la Vertu*, la récente et si gaie comédie de MM. de Flers et Caillavet.

Parlant d'un député, ce personnage dit : « Il a une très grosse situation politique; il est très recherché dans les combinaisons ministérielles. Personne ne sait comme lui donner de l'insignifiance à une question. Beaucoup de talent. »

Eh bien ! MM. Brunetière et Masson ont fait assaut,

sous la coupole, à qui donnerait le plus d'insignifiance aux questions.

Parmi ces banalités académiques, je n'en vois qu'une qui vaille peut-être qu'on s'y arrête.

C'est quand M. Brunetière, louant M. Masson d'avoir glorifié en Napoléon ce qu'il appelle « l'incarnation victorieuse » de la France, lui dit : « Vous avez ainsi consolé, vengé, relevé l'orgueil national. Dans un temps où les peuples s'endorment sur l'oreiller de la paix et n'y rêvent que d'échanger, avec un gros profit, des denrées coloniales, vous avez eu le courage, puisqu'il en faut aujourd'hui pour cela, de célébrer la gloire des armes. Vous n'avez pas craint d'admirer en Napoléon le génie de l'autorité, de l'ordre et de la règle, dont on dira ce que l'on voudra, mais qui n'en seront pas moins, et toujours, les premiers biens des hommes ou des sociétés. »

Que les premiers des biens soient l'ordre, l'autorité et la règle, c'est ce qu'ont dit ou pensé les conservateurs-bornes de tous les temps, c'est là une maxime guizotique bien connue, que Guizot formulait avec un peu plus d'esprit et sur laquelle il n'y a aucun intérêt à insister.

L'éloge de la « gloire des armes » est plus intéressant.

Il est plus intéressant, parce qu'il est plus inattendu. Comment, en effet, aurait-on pu l'attendre d'un écrivain qui fait profession de s'incliner devant Bossuet ? Or, personne n'a flétri la « gloire des armes » en termes plus violents que Bossuet (1).

Mais que M. Brunetière contredise ou non Bossuet, cela n'a pas d'importance. Ce qui m'importerait, ce serait de savoir au juste ce qu'on entend par cette expression : *La gloire des armes*.

Je l'avouerai en toute ingénuité : je ne peux pas arriver à comprendre ce que cela peut bien être, et ce qui me vexe, c'est que tout le monde, sauf moi, a l'air de le bien comprendre.

(1) Voir plus haut.

Ainsi, il est évident que notre éminent collaborateur M. Lockroy le comprend très bien, lui qui, dans la *Revue des Revues*, raille la fraternité universelle et dit : « Je ne sais pas si le genre humain composera jamais une grande famille et si nous sommes destinés à devenir les concitoyens des Chinois et des Papous. Il faut s'attendre, en ce bas monde, aux choses les plus inattendues. Si celle-là se produisait, il serait à craindre que l'émulation qui règne entre les divers groupements sociaux de l'univers ne vint à cesser, et que l'esprit de progrès n'en reçût une atteinte mortelle. »

Je vois bien que MM. Brunetière et Lockroy parlent la même langue, sont dans le même état d'esprit, et, tenant pour malfaisante l'utopie d'une République universelle, préfèrent la discorde des nations à l'universelle concorde des hommes. Je vois bien qu'ils croient l'un et l'autre à la « gloire des armes ».

Qu'est-ce donc que cette gloire des armes ?

Il y a, direz-vous, Valmy.

J'entends : il y a des cas où il faut défendre les idées par la force, et quand les Austro-Prussiens voulurent remettre les Français en esclavage et démembrer la France, nos pères, en les repoussant par les armes, se couvrirent de gloire.

Mais ni M. Brunetière, ni M. Lockroy ne limitent leur éloge de la guerre militaire aux guerres défensives, aux guerres pour le droit : c'est la gloire militaire en général qu'ils exaltent, et M. Brunetière, en particulier, exalte un régime de guerres contre le droit, un régime de guerres injustes, puisque c'est à propos de Napoléon qu'il glorifie la « gloire des armes ».

Je sens que je m'expose à une verte réplique. Qu'est-ce, me dira-t-on, qu'une guerre injuste ? Est-ce qu'il y a des guerres injustes ? Les nations se haïssent, c'est le combat pour la vie ; il s'agit de saigner le voisin pour ne pas être saigné par lui ; il s'agit de conquérir pour ne pas être conquis ; un peuple qui garde l'épée au fourreau, pendant

que les autres peuples s'agrandissent par la guerre, c'est un peuple qui s'affaiblit et qui sera mangé. Ou la France s'agrandira par ses armes ou elle périra par les armes des autres.

Je ne dirai rien contre ce dilemme nationaliste, je ne demanderai même pas pourquoi les mêmes gens qui veulent que les nations se querellent à mort empêchent les particuliers de s'assassiner entre eux. Supposons admis, pour un instant, que la France, sous peine de périr, est obligée de faire la guerre aux autres peuples. Encore faudrait-il, pour que cette guerre fût glorieuse, qu'elle réussit. Or, on loue, en Napoléon, une vaste entreprise militaire qui n'a pas réussi, ou plutôt qui a abouti à l'amointrissement de la France.

La Révolution avait agrandi la France par des annexions fondées sur le libre consentement du peuple annexé. Sans violer en rien les principes de 1789, ou plutôt par l'application même de ces principes, elle avait reporté au Rhin nos frontières et réalisé ainsi, par des moyens républicains, le vieux rêve classique de la monarchie. Napoléon entreprend tout un système de guerres pour agrandir encore, cette fois par la force, une France qu'en réalité il voulait fondre dans un empire d'abord occidental, puis mondial. Il est finalement battu ; il fait perdre à la France la rive gauche du Rhin ; il laisse la France plus petite qu'il ne l'avait reçue de la Révolution, plus petite même que la Révolution ne l'avait reçue de l'ancien régime.

Eh bien ! c'est cela qu'on appelle *la gloire des armes*.

Quand donc on parle de cette gloire, ce ne sont point des profits que donne la guerre qu'on veut parler, mais de la guerre elle-même, et on veut dire, je le vois bien, que ce qui est glorieux, c'est de se battre.

J'ai sous les yeux une estampe coloriée qui doit dater de 1813 et qui est intitulée : *Le repos des enfants de la Victoire ou Comme on fait son lit on se couche*. Je la recommande à M. Brunetière. Au milieu est un médaillon inti-

tulé : *Ils reposent sur des lauriers* ; et dans le médaillon on voit un simple soldat, couché, en effet, sur des lauriers, avec son bonnet à poil commodément posé par terre près de lui. De la main droite, il tient son sabre ; de la main gauche, il caresse sa croix d'honneur. Il ne dort pas, il se repose en regardant devant lui sans expression. Près de lui, un groupe de quatre autres soldats, assis ou debout sur des lauriers, boivent du vin. Au-dessus, dans le ciel vole un génie tout nu qui lance des couronnes en soufflant dans une trompette à laquelle est attaché un écriteau avec ces mots : *Gloire immortelle !* Autour du médaillon, des canons, des mortiers, des bombes, des piques, des fusils, des drapeaux avec des noms de victoires. Parmi ces victoires, la Moscowa. L'estampe fut donc faite (par le graveur Charon) après la retraite de Russie, en pleine période de désastres militaires, et voilà bien ce qu'est, dans l'imagination populaire, comme dans le discours de M. Brunetière, la gloire des armes, une gloire qui s'attache aussi bien à la défaite qu'à la victoire, qui consiste autant à recevoir des coups qu'à en donner, à perdre des provinces qu'à en conquérir, à se battre pour une mauvaise cause qu'à se battre pour une bonne cause.

La gloire, c'est de verser le sang.

Voilà ce qu'en 1904, à l'Académie française, on s'amuse à dire pour réjouir les badauds et pour taquiner les « intellectuels ». Ça n'a pas d'importance. Mais il y avait là une occasion de montrer quelle archaïque grossièreté de pensée la sottise du public mondain et académique exige de gens qui ne sont pas des sots.

(Dépêche de Toulouse du 5 février 1904.)



## XXIII

### PACIFISTES ET ANTIPACIFISTES

Ces pauvres pacifistes, qui ont été si longtemps à la peine, sont moins que jamais à l'honneur. On les houspille depuis quelques jours, dans la presse nationaliste, dans la presse « libérale », voire même dans une partie de la presse radicale.

Ce sont d'abord des railleries, dont le journal du pape, *l'Osservatore romano*, a pris l'initiative. Ah ! les pacifistes prédisaient la paix mondiale, et voilà qu'en Extrême-Orient s'allume une guerre effroyable, où l'Europe risque d'être entraînée, si bien qu'au lieu de l'ère de concorde humaine annoncée par les prophéties des rêveurs optimistes, c'est une ère de conflagration universelle qui s'annonce.

Et les prophètes de malheur, justifiés par l'événement, rient au nez des prophètes de bonheur.

Le rire étant contagieux, j'allais rire moi-même, quand, voulant rire en connaissance de cause, j'eus l'idée de rechercher le texte de ces prophéties optimistes, de ces prétendues assurances données par les pacifistes qu'il n'y aurait plus de guerre, et j'eus beau relire leurs discours, articles et factums divers, je n'y trouvai, au demeurant, que cette modeste proposition :

« Si nous arrivons à dégoûter les peuples de la guerre, le

jour où tous les peuples en seront dégoûtés, la paix régnera dans le monde. »

Et quand viendra ce jour?

Nous n'en savons rien; mais plus nous serons nombreux et ardents à propager le pacifisme, plus il y aura de chances que ce jour ne se fasse pas trop attendre.

Aucun pacifiste ne s'est, à ma connaissance, illusionné jusqu'à dire qu'il n'y aurait jamais plus de guerre. Je les ai tous entendus dire que de nouvelles guerres étaient possibles ou probables, vu l'insuffisante éducation mentale de l'humanité, même civilisée, même européenne, et c'est précisément parce que les pacifistes prévoient ou craignent des guerres qu'ils sont et se disent pacifistes. Si l'humanité était guérie de la barbarie sanguinaire, il n'y aurait plus de pacifisme. Le pacifisme suppose la persistance de l'esprit de guerre dans la société humaine.

La guerre russo-japonaise ne donne donc aucun démenti aux pacifistes : elle confirme seulement leurs craintes, ces craintes mêmes qui les avaient rendus, à proprement parler, pacifistes.

Eh bien! disent les antipacifistes, admettons, si cela vous fait plaisir, que les pacifistes ne soient pas des jobards; vous ne contesterez pas du moins que ce sont des êtres dangereux. En déconseillant la guerre, ils la provoquent, et si les Russes et les Japonais s'entretuent actuellement, c'est parce qu'il y a, de par le monde, beaucoup de pacifistes.

Comment cela?

Mais cela éclate, c'est éblouissant d'évidence, s'écrient les antipacifistes. Si l'empereur de toutes les Russies, gagné par l'épidémie pacifiste, n'avait pas proposé le désarmement, il se serait armé jusqu'aux dents en Mandchourie, et les Japonais, voyant ces armes et ces dents, n'auraient pas osé bouger, et il n'y aurait pas eu de guerre. Si donc il y a guerre aujourd'hui, en 1904, c'est la faute au pacifisme et aux pacifistes.

Alors vous croyez, bons antipacifistes, que si le tsar ne s'est pas trouvé prêt en Extrême-Orient, c'est parce qu'il était trop sentimentalisé par les pacifistes pour y envoyer à temps des vaisseaux, des armes, des canons? Mais lui-même reconnaît, dans sa proclamation au peuple russe, que son gouvernement a été imprévoyant, négligent dans cette affaire, et que, s'il n'a pas armé assez tôt, c'est parce qu'on l'avait mal renseigné sur les projets des Japonais.

C'est égal, dire que les pacifistes sont cause qu'il y a une guerre, en voilà une audace!

Mais cette audace, si énorme qu'elle soit, n'a même point le mérite de la nouveauté. Les bonapartistes, chez nous, en ont déjà donné l'exemple : n'ont-ils pas dit, ne disent-ils pas encore que si la Prusse nous a battus en 1870, c'est la faute du pacifisme des républicains?

Il n'en est pas moins vrai, assurent les antipacifistes, qu'en poussant la France à désarmer, les pacifistes supposent par là même que personne ne fera plus la guerre à la France, tandis qu'en réalité, une fois que la France aura posé ses armes, les autres peuples lui tomberont dessus, et, de même qu'en 1871 on lui a pris l'Alsace et Metz, de même, après son désarmement, on lui prendra la Champagne et la Franche-Comté.

Mais où voit-on que les pacifistes poussent la France à désarmer? Je le cherche ce pacifiste qui conseille à notre nation de poser les armes la première, et en vérité je ne le trouve pas. Je n'entends, parmi les pacifistes, que des gens qui disent que les nations feraient bien de désarmer. Je n'en entends pas un seul dire *qu'une nation* ferait bien de désarmer. M. Jaurès lui-même, contre qui les antipacifistes s'indignent si fort, n'a jamais proposé le désarmement que comme devant être *simultané*.

Le désarmement simultané est-il possible, si on n'a pas d'abord constitué l'Europe en république fédérale, en Etats unis, avec un gouvernement central ayant force pour contraindre et exécuter?

Cela, c'est une autre question.

Mais supposer que les pacifistes demandent à la France de désarmer seule ou la première, quand au contraire ils ne cessent de dire que ce désarmement ne peut avoir lieu que *simultanément*, c'est faire comme le prédicateur qui prête fictivement à l'adversaire des arguments stupides pour mieux en triompher.

Laissons cela, disent les antipacifistes, mais cessez de prêcher, avec cette intempérance, l'horreur de la guerre. Si vous persuadez aux Français que la guerre est si terrible que cela, le jour où la patrie sera envahie, les Français n'auront plus le courage de la défendre.

Si, d'autre part, les pacifistes prêchent avec cet excès l'amour entre les peuples, le sentiment patriotique s'affaiblira.

Si, dans les écoles, vous dégoûtez trop les enfants des « idées sanguinaires », si vous ne leur faites pas l'éloge de la gloire des batailles, si vous ne leur montrez pas que l'ancienne France s'est heureusement formée par l'effusion du sang des hommes, le *Journal des Débats* s'inquiète et s'afflige, et vous aurez la honte d'avoir préparé à votre pays une génération de poules mouillées, qui aura le mépris de M. Roosevelt.

Poules mouillées, poules mouillées! Voilà qui est bientôt dit. Quand est-ce que les Français ont été le plus braves? Vous dites vous-mêmes, ô radicaux nationalisants, que c'est à Valmy, à Jemmapes, à Fleurus. Eh bien! quelle philosophie avait formé les générations qui furent héroïques à Valmy, à Jemmapes, à Fleurus? La philosophie du XVIII<sup>e</sup> siècle, la philosophie de Voltaire, c'est-à-dire la philosophie la plus internationaliste, la plus pacifiste, la plus humanitaire qu'on eût vue. Elle prêchait avec une intarissable abondance l'horreur de la guerre, l'amour des peuples entre eux, et en conséquence, au début de la Révolution, la Constituante posa devant le monde des principes pacifistes. L'Europe féodale s'arma pour vaincre ces paci-

fistes, ces internationalistes, ces humanitaires; elle croyait que ce serait chose facile que de venir à bout de gens censément démoralisés, dévirilisés par la philosophie. Il arriva tout le contraire : ces Français philosophes préférèrent mourir plutôt que de renoncer à leurs idées, et, cette patrie révolutionnaire et humanitaire qu'ils s'étaient faite, ils la défendirent avec plus de courage et de succès que les soldats de Louis XIV et de Louis XV n'avaient défendu la patrie monarchique, la patrie exclusive et étroite de l'ancien régime. Oui, une bande d'humanitaires antimilitaristes fit reculer la coalition de l'Europe, et la France ne fut vaincue que quand Napoléon l'eut ramenée au patriotisme royal et antiphilosophique.

Ce n'est point émousser le courage que d'enseigner que la guerre est une barbarie : c'est éclairer l'esprit, c'est émanciper l'homme, c'est élever les peuples à ce haut degré de culture où on préfère ne plus vivre plutôt que d'être réduit en servitude physique ou intellectuelle.

*Vivre libres ou mourir!* C'est à ce cri que nos ancêtres repoussèrent l'ennemi, et la patrie qu'ils sauvèrent par leur sang n'était point la patrie haineuse et agressive que les rois nous avaient faite et que les nationalistes regrettent aujourd'hui : c'était une province de l'humanité s'émancipant.

En réalité, quand les hommes de 1792 et de 1793 se battirent si crânement, c'est à la guerre qu'ils faisaient la guerre, c'est la guerre qu'ils haïssaient, c'est la pacification universelle qu'ils appelaient de leurs vœux, et c'est parce qu'ils avaient compris que la guerre était le pire fléau de l'humanité, que, soldats de la paix, ils risquaient gaiement leur vie pour expulser à tout jamais la guerre hors du monde et de l'histoire.

On ne fait que rappeler, depuis le début du conflit russo-japonais, les prétendues niaiseries et les prétendus méfaits du pacifisme. Je me permets de rappeler, à mon tour, que ce pacifisme, comme vous dites, c'est l'esprit même de la Révolution française, l'esprit qui virilise les peuples comme

les hommes, et que ce qui est niais, ce qui est malfaisant, ce qui est laidement utopique, c'est de louer la guerre pour la guerre, c'est de croire ou de dire que de la guerre de conquête, il puisse sortir, un jour, au profit de l'humanité, une force, une vertu, une beauté.

*(Dépêche de Toulouse du 5 mars 1904.)*

## XXIV

### PROPOSITIONS ALLEMANDES

Il existe depuis quelque temps, une ligue franco-allemande qui commence à faire parler d'elle.

Ni le programme de cette ligue ni son personnel ne me sont bien connus. Je vois seulement qu'elle a pour but de rapprocher Allemands et Français par un règlement de la question qui les sépare — et je m'en réjouis —; je vois aussi qu'elle a pour secrétaire M. le docteur H. Molenaar, de Munich (1).

Quelle est, en Allemagne, l'autorité de M. Molenaar? Est-ce un isolé, un excentrique? Ou représente-t-il un mouvement et un groupe? Je n'en sais rien. Mais il est visible qu'il travaille à une œuvre généreuse, qu'il mérite sympathie et estime, et tous les Français non fanatiques seront d'avis que, quand un Allemand s'élève au-dessus du point d'honneur patriotique pour remettre en question le traité de Francfort, nous devons accueillir cet effort de bonne volonté avec une bienveillante attention.

Dans une lettre ouverte au directeur d'une revue française : *La Paix par le Droit* (numéro de février 1904), M. Molenaar exprime avec beaucoup de précision et de clarté son sentiment sur la solution possible.

La question, dit-il, est celle-ci : « Le peuple français

(1) Voir plus haut, p. 85, l'article intitulé : *La paix par le droit*.

renoncera-t-il aux provinces perdues? Le peuple allemand rendra-t-il les provinces reconquises (*sic*)? Posées absolument, ces questions demandent comme réponse un *non* catégorique. Mais un homme intelligent, voyant les deux extrêmes barrés, ne cherchera-t-il pas un chemin de milieu? La loi du parallélogramme des forces n'est-elle pas valable en sociologie? Entre les deux lignes divergentes suivons la diagonale. »

Ce « chemin de milieu », cette « diagonale » mènent M. Molenaar aux propositions suivantes :

1<sup>o</sup> Rétrocession de la Lorraine jusqu'à la frontière linguistique, sous condition que Metz soit démantelée et ne soit jamais fortifiée de nouveau;

2<sup>o</sup> Indemnisation de l'Allemagne, soit par l'incorporation du Luxembourg (comme Etat autonome) dans l'empire, soit par une compensation coloniale;

3<sup>o</sup> Autonomie intérieure de l'Alsace (Chambre des députés, administration, armée purement alsacienne).

Ces propositions semblent à M. Molenaar « représenter en même temps le minimum et le maximum de ce que la France doit légitimement exiger et l'Allemagne peut raisonnablement accorder sans forfaire à l'honneur national ».

Ce qu'il y a de sûr et d'évident, c'est qu'en cette affaire M. Molenaar parle, agit en bon Allemand, et qu'une telle revision du traité de Francfort, si elle se faisait, serait infiniment plus avantageuse à l'Allemagne que ne l'est l'état de choses actuel.

Si en effet l'Allemagne recevait le Luxembourg en échange de Metz et de la portion du territoire adjacent où on parle français, elle gagnerait plutôt au change pour ce qui est du nombre des habitants et de la richesse du territoire, et puisque, redevenue française, Metz serait démantelée, l'Allemagne ne ferait ainsi à la France qu'une restitution partielle. Quant à la compensation coloniale, que M. Molenaar demande éventuellement, au cas où le Luxembourg ne deviendrait pas allemand, comme il né-



glige de préciser, comme il ne dit point si, par exemple, il s'agit de toute l'Indo-Chine ou du seul Tonkin, attendons, pour apprécier cette partie de son plan, qu'il la précise; mais il est bien probable que dans sa pensée c'est une grande colonie que la France devrait à l'Allemagne en échange de Metz démantelée, et là encore l'Allemagne jouerait à qui perd gagne.

Quant à l'autonomie de l'Alsace dans l'empire, qui ne voit que l'Allemagne aurait tout intérêt à la concéder aux Alsaciens, le jour où la réconciliation complète de la France avec l'Allemagne aurait anéanti le parti français en Alsace?

M. Molenaar, je le sens bien, va se récrier : il va nier que le Luxembourg soit plus peuplé et plus riche que Metz et la partie de la Lorraine annexée où on parle français : il va produire des statistiques, discuter sur la frontière linguistique. Concédonsons-lui, s'il le veut absolument, qu'il est parfaitement sincère en soutenant que le territoire dont il veut nous faire restitution a une « valeur marchande » plus grande que n'en a le territoire qu'il veut prendre.

Ce n'est pas là-dessus qu'au fond nous sommes en désaccord avec M. Molenaar, mais sur le principe même de la transaction qu'il nous propose.

Son principe, à lui, le voici, tel qu'il l'expose :

« La *brutalité allemande*, dit-il, s'il y en a eu une en 1871, ne consistait pas, à mon avis, dans la reprise d'une province qui non seulement avait appartenu à l'empire allemand pendant plus de mille ans, mais qui avait encore conservé ses mœurs et sa langue allemande, pendant une occupation française de presque deux cents ans; elle consistait plutôt dans l'annexion d'un territoire de langue et de mœurs purement françaises. Quand une violation de la justice internationale est-elle prescrite? Après trente, cinquante, cent, deux cents ou mille ans? Je crois qu'on peut donner une réponse très exacte à cette question : la pres-

cription est parfaite au moment où le territoire subjugué a adopté la langue du vainqueur. »

Non, répond en note le directeur de la revue *la Paix par le Droit*, qui publie cette lettre : « La diversité des langues n'empêche pas l'union des esprits, qui seule importe. »

Non, répondons-nous à notre tour, nous n'acceptons pas cette thèse, qui rendrait Français malgré eux les gens de Genève et de Lausanne. Non, ce n'est pas sur des considérations ethnographiques et linguistiques que nous fondons nos critiques contre le traité de Francfort.

Nous les fondons sur ce principe de la Révolution française, que les patries, selon le droit moderne, doivent être librement consenties.

En 1790, par des fédérations régionales, par une fédération nationale, toutes spontanées, fraternelles, les Français ont librement consenti la patrie française, que l'accord des volontés a rendue une et indivisible dans les esprits.

Notre idée, notre principe, c'est qu'aucun des membres de cette famille française, si librement formée par la Révolution, ne doit en être arraché sans son consentement. C'est parce que les citoyens de Metz, de Strasbourg et de Colmar ont été enlevés violemment de la nation française pour être incorporés sans leur aveu à l'empire allemand, c'est pour cela que les Français ne se résignent pas au traité de Francfort.

Ce point de vue français, M. Molenaar n'en daigne parler qu'en passant. Il veut bien supposer que *peut-être* on lui objectera que chaque peuple a le *droit* de disposer de lui-même, quelle que soit sa langue. Mais il réplique aussitôt que, disciple d'Auguste Comte, il remplace la notion de *droit* par celle de *devoir*. Par exemple, dit-il, « accorderiez-vous aux Normands le *droit* de se déclarer Anglais, au cas où leurs sympathies politiques ou leurs intérêts commerciaux leur rendraient une telle perspective désirable »? Et voilà M. Molenaar qui nous regarde d'un air goguenard. Nous lui répondrons dès que les Normands

demandent en effet à devenir Anglais. En attendant parlons des Alsaciens-Lorrains, puisque c'est des Alsaciens-Lorrains et non des Normands qu'il s'agit, et disons à M. Molenaar :

— Prouvez-nous que les Messins et les Strasbourgeois veulent bien être Allemands, et aussitôt nous acceptons, sincèrement et du fond du cœur, le traité de Francfort.

Voilà la seule base de discussion possible. Il ne s'agit pas de cadastrer, de compter, d'évaluer ; il ne s'agit pas de valeur marchande, de pertes et de profits ; il ne s'agit pas d'une affaire commerciale : il s'agit de savoir si, oui ou non, les Alsaciens-Lorrains veulent être Allemands.

Quand M. Molenaar parle de trocs et d'échanges, il parle comme nos chauvins, comme nos nationalistes. Quand il nous propose de lui donner le Luxembourg, qui ne nous appartient pas, il en revient à la politique royale de rapine et de compensations que notre Révolution a voulu abolir par un nouveau droit des gens fondé sur les principes de 1789. Mal instruite de notre histoire, mal informée de l'état d'esprit des républicains français, la bonne volonté de M. Molenaar propose des arrangements d'ancien régime, d'où ne sortiraient que de nouvelles guerres et où il n'y aurait aucune utilité pour l'humanité.

La question d'Alsace-Lorraine ne peut être résolue que par une libre et sincère consultation des Alsaciens-Lorrains. Si la ligue franco-allemande veut réconcilier les deux nations, c'est à obtenir cette consultation qu'elle doit avant tout travailler.

(*Dépêche de Toulouse* du 16 mars 1904.)

Après avoir lu l'article ci-dessus, M. Molenaar m'a adressé cette lettre ouverte, qui a paru dans la *Dépêche* du 5 avril 1904 :

Monsieur,

Votre article publié dans la *Dépêche* du 16 mars est un signe de plus que la stupide bouderie entre nos deux patries, laquelle

entravait tellement jusqu'ici leur naturelle affinité intellectuelle et morale, commence à faire place à une saine discussion du litige qui nous sépare et des moyens pour en finir. Plus cette discussion sera portée par des personnages jouissant d'une autorité publique ou scientifique, plus elle sera fertile et efficace. En attendant un interlocuteur plus autorisé que moi, dont la seule autorité consiste en un peu de bon sens, vous me permettrez peut-être de vous soumettre quelques-uns de mes doutes concernant la question épineuse qui nous intéresse, vous et moi, à un si haut degré.

Plus j'y pense, plus elle me semble difficile, et, à la fin, il ne reste qu'une seule chose inébranlable : *l'absolue nécessité d'arriver à une solution acceptable pour les deux pays également*. Pardon ! il faut que je me corrige, en bon disciple d'Auguste Comte — cette nécessité n'est pas « absolue ». Supposons que les Français et les Allemands se soient exterminés les uns les autres à cause de l'Alsace-Lorraine, cette nécessité n'existera plus évidemment. Elle est donc *relative*, comme tout ici-bas ; mais ça n'empêche pas qu'elle ne soit cruellement urgente.

Cette même horreur de l'absolu me rend aussi un peu méfiant vis-à-vis de vos principes de 1789, quelque grande que soit mon admiration pour eux au point de vue historique. La métaphysique du XVIII<sup>e</sup> siècle est-elle encore valable au XX<sup>e</sup> ? Ne faut-il pas remplacer ces droits absolus, derniers résidus de l'ancien régime, par quelque chose de plus positif et partant relatif ?

Le droit des peuples de disposer librement d'eux-mêmes n'aboutirait-il pas à un émiettement complet, comme il a été le cas dans l'histoire des Boers, par exemple ? Cet émiettement ne devrait-il pas se continuer jusqu'à la souveraineté de l'individu, comme en effet chaque fermier boer a été un petit roi, pour devenir plus tard un esclave de l'Angleterre ? Les grands organismes sociaux n'ont-ils pas le droit de l'existence et des pays comme la France et l'Allemagne ne sont-ils pas de tels organismes ? Pourraient-ils exister, si chaque province disposait librement d'elle-même ? En outre, cet émiettement serait-il profitable à la paix ou ne serait-il pas au contraire un pas en arrière, vers un état de choses que la France a déjà surmonté au XV<sup>e</sup> siècle, sous Louis XI, et l'Allemagne en 1870, sous Bismarck ? (1).

Mais ce que je me demande, c'est si un tel organisme social doit légitimement embrasser et réclamer des populations hétérogènes, c'est-à-dire d'une culture, d'une langue tout à fait différentes. Un organisme social composé d'Allemands, qu'a-t-il à

(1) La brutalité des procédés politiques de ces deux grands hommes d'Etat ne prouve pas que leur œuvre n'ait pas marqué un progrès décisif.

faire avec des Polonais, des Danois, des Français? Rien du tout, à ce qu'il me semble.

De l'autre côté, un Genevois, par exemple, qui ne parle que sa langue maternelle, ne se sent-il pas mille fois plus chez lui à Lyon ou à Paris qu'à Berne ou à Zurich, où ses « concitoyens », d'instruction élémentaire, le traitent comme un sourd-muet? Garantissez-lui la même autonomie intérieure dont il jouit en Suisse, et il sera aussi bon Français que le Lyonnais ou le Parisien.

Voilà un point capital, trop négligé par les empires modernes (et par la France plus que par l'Allemagne) — l'autonomie provinciale et locale, qui, loin d'être funeste à l'homogénéité du grand organisme social, est au contraire indispensable à sa prospérité. La centralisation outrée n'est pas un bonheur pour un peuple; nous en souffrons déjà, mais en Angleterre, en France, c'est une véritable maladie sociale.

Elle vient aussi compliquer notre question. Comment voulez-vous garantir à l'Alsace-Lorraine cette autonomie intérieure qu'elle est en si bon train d'acquérir chez nous? Ne me recherchez pas que je marchandé, que je promets aux provinces reconquises (pourquoi y mettez-vous un *sic*?) un gâteau plus grand que vous ne sauriez le leur promettre. Non, ce que je veux dire est tout simplement ceci : que l'Allemagne fasse son devoir envers l'Alsace-Lorraine et celle-ci fera son devoir envers l'Allemagne. Que celle-ci ait tout intérêt à concéder l'autonomie intérieure aux Alsaciens, je ne le nie nullement, au contraire j'y insiste toujours, et si vous me dites que « j'agis en bon Allemand et que la revision du traité de Francfort (telle que je la propose avec d'autres de mes compatriotes) serait infiniment plus avantageuse à l'Allemagne que ne l'est l'état de choses actuel », je regarde cette constatation non comme un reproche, mais comme un éloge. En effet, que penseriez-vous de moi si je n'agissais pas en bon Allemand? Un sans-patrie peut-il « mériter sympathie et estime »?

Mais les intérêts d'un contractant doivent-ils absolument porter préjudice aux intérêts de l'autre? L'entente avec l'Allemagne ne serait-elle pas aussi « infiniment plus avantageuse à la France que ne l'est l'état de choses actuel »? Je ne parle pas de la perte de l'Égypte, de Fachoda, de tant d'autres échecs de la politique française, qui auraient été impossibles sans la malencontreuse rupture avec l'Allemagne (laquelle du reste y a perdu autant, ou peu s'en faut); je me borne à l'Europe. Supposons Metz démantelée et rendue à la France : serait-ce en effet seulement « une restitution partielle »? Ne serait-ce pas au contraire un cauchemar enlevé à votre pays, qui est menacé aujourd'hui par cette formidable forteresse à moins de 300 kilomètres de Paris?

Mais voulez-vous que nous vous rendions Metz simplement

pour vous faciliter la conquête de Strasbourg, Mayence et Cologne? Il n'y a pas de doute là-dessus. Au point de vue stratégique, Metz nous est plus précieux que trois autres forteresses, et le serait pour vous également. Mais le point de vue stratégique n'est pas le seul ni même le plus important. Bismarck savait très bien pourquoi, en 1866, il n'annexa pas la Bohême septentrionale, que les militaristes prussiens exigeaient comme glacis indispensable contre l'Autriche. Guillaume ne voulait pas signer « cette paix honteuse », comme il disait, mais Bismarck ne céda pas. Il est bien regrettable qu'en 1871 il n'ait pas été aussi ferme dans sa première résolution de ne pas annexer du territoire de langue française et qu'il ait cédé cette fois aux instances du pédantisme militaire.

Bismarck se souciait peu du droit international. Il déconseilla l'annexion d'une population difficile à germaniser, parce qu'il y voyait le germe de complications futures. Ce que Bismarck croyait inopportun, il y a trente-trois ans, nous le regardons aujourd'hui comme illégal. Je n'hésiterais donc pas à conseiller la restitution pure et simple du territoire français avec Metz démantelée sans compensation territoriale quelconque. Mais il ne faut pas trop brusquer le chauvinisme, qui parle toujours des sacrifices faits pendant la guerre (tout en oubliant que l'adversaire a fait exactement les mêmes sacrifices, sinon plus). Tel est ce préjugé que je n'ai jamais vu de proposition, même française, concernant une révision du traité de Francfort, qui n'ait pas parlé d'une compensation coloniale.

Vous désirez savoir ce que je proposerais? S'il le faut absolument, je nommerais une partie du Congo ou la Nouvelle-Calédonie. Mais toute cette question me semble une *cura posterior*, qui se réglerait très vite entre les deux gouvernements, si une fois le désir d'une transaction amicale était manifesté de part et d'autre.

Quant au Luxembourg, je ne vois en effet rien d'extraordinaire dans le fait qu'un Etat qui a appartenu à la Confédération germanique, de 1815 à 1866, retourne comme Etat confédéré à l'empire, d'autant plus que sa population et son souverain sont de pure extraction allemande. Ce serait la solution la plus naturelle. Ni la France, ni l'Allemagne, ni même le Luxembourg n'y perdraient, car son autonomie intérieure resterait intacte. La peur de nos chauvins au sujet de la sécurité de notre frontière serait aussi dissipée par là; car, à cet égard, le Luxembourg équivaldrait bien à Metz.

Cependant il faut finir, car ma lettre, quelque interminable soit-elle, ne peut pas traiter tous les côtés de la question. Que je sois mal instruit de votre histoire (à laquelle je me suis cependant plus appliqué qu'à celle de l'Allemagne même), que je

sois mal informé de l'état d'esprit des républicains français (dont je lis pourtant les journaux et les lettres presque tous les jours), j'en conviens volontiers, car tout est relatif, et je ne suis ni historien ni journaliste de profession. Mais une chose que je peux vous assurer sincèrement, et, si vous le permettez à un positiviste, *absolument*, c'est que je ne vous regarde jamais « d'un air goguenard », qu'au contraire rien ne me paraît plus sérieux, à l'heure qu'il est, que les problèmes dont dépend l'avenir de nos deux patries.

Agréez, monsieur, l'expression de ma haute considération et mes sincères remerciements pour les bonnes paroles dont vous avez honoré notre modeste effort. Puissent-elles trouver un écho en deçà et au delà des Vosges !

Munich, le 25 mars 1904.

Dr Heinrich MOLENAAR,

*Secrétaire de la Ligue franco-allemande.*

## LA REVISION DU TRAITÉ DE FRANCFORT

On a lu, dans la *Dépêche* d'hier, la lettre ouverte que M. le docteur Molenaar, de Munich, a bien voulu m'adresser, en réplique à la réponse que j'avais faite ici même à ses propositions.

Secrétaire de la Ligue franco-allemande, M. Molenaar cherche, avec le zèle le plus louable, un terrain d'entente pour la revision du traité de Francfort.

Son idée, c'est qu'il serait possible de nous rendre Metz et la partie du territoire annexé où on parle français. En compensation, l'Allemagne recevrait de nous, soit le Luxembourg, soit une colonie française.

J'ai répondu à M. Molenaar qu'il se méprenait sur les sentiments des républicains français.

Si nous protestons contre le traité de Francfort, tout en l'observant loyalement, si notre cœur ne s'y peut rallier, ce n'est point tant parce que ce traité nous a enlevé des territoires, des places fortes, des richesses, que parce qu'il a fait violence à nos compatriotes de Metz et d'Alsace.

La patrie française a été librement consentie en 1790, par ces fédérations si spontanées d'où sortit notre nation moderne. Il y a eu un pacte de fraternité entre les Alsaciens, les Messins et les autres peuples de France. C'est en vertu de ce pacte que nous considérons le traité de Francfort comme une injustice.



Ce n'est pas seulement pour nous un devoir du cœur, mais aussi un devoir de raison, de réclamer pour nos compatriotes violentés le droit de dire librement s'ils veulent rester Allemands ou redevenir Français.

Et comme ce principe, à savoir que les peuples ne peuvent être incorporés à une nation malgré eux, est la base même du droit des gens tel que l'a formulé notre Révolution, nous croyons pouvoir dire que, quand nous en réclamons l'application aux Alsaciens et aux Messins, nous ne nous acquittons pas seulement d'un devoir envers la France, mais aussi envers l'humanité.

Cette consultation une fois faite, quel qu'en soit le résultat, nous mettrons cordialement notre main dans la main de l'Allemagne, dont nous avons toujours admiré le génie, et le rapprochement franco-allemand se trouvera ainsi opéré, à la grande joie des Français éclairés et des Allemands éclairés.

Mais M. Molenaar ne veut pas que l'on consulte les Alsaciens-Lorrains.

Et pourquoi ne le veut-il pas ?

D'abord parce que ces principes de la Révolution ne sont, d'après lui, qu'une chimère philosophique du XVIII<sup>e</sup> siècle, dont Auguste Comte a montré la vanité.

Si les peuples étaient libres de choisir leur patrie, il n'y aurait plus que de petites nations, et il est utile à l'humanité qu'il existe des grandes nations.

Admettons cette utilité.

Est-ce que la Révolution française n'a pas été un élargissement de la patrie, une fusion des patries provinciales en une seule patrie, qui devint la nation française une et indivisible ? Est-ce que notre tendance, à nous autres républicains français, n'est pas d'arriver à fédérer les nations actuelles de l'Europe occidentale en une seule nation, qui consisterait dans les Etats-Unis d'Europe, mais où chaque nation garderait sa personnalité et son autonomie ?

Ces grandes nations, fédérées ou non, c'est par le libre

consentement des individus et des groupes que notre Révolution a voulu les créer et les a créées en effet.

C'est à ce libre consentement que nous faisons appel pour régler le différend qui sépare la nation allemande et la nation française.

M. Molenaar ne veut point se placer à ce point de vue français, au point de vue des idées de justice et de liberté.

Il reste au point de vue allemand, au point de vue bismarckien, et il nous propose obstinément une *cote mal taillée*, une compensation, par des transactions d'ancien régime, entre des intérêts opposés.

Il parle des peuples comme en parlaient Louis XIV et Bismarck : ce sont des troupeaux qu'on échange.

L'équilibre européen qu'il veut établir, c'est l'équilibre d'ancien droit, celui qui est fondé sur l'équivalence et la neutralisation des forces.

L'archaïsme de ces vues paraît surtout dans la proposition relative au Luxembourg.

Si la France donne les Luxembourgeois à l'Allemagne, ceux-ci, d'après M. Molenaar, ne seront pas malheureux : en rentrant dans cet empire germanique dont ils firent partie si longtemps, ils garderont leur autonomie.

Mais comment la France peut-elle donner à l'Allemagne un pays qui ne lui appartient pas ?

A cette objection, M. Molenaar ne répond rien, parce qu'elle n'entre même pas dans son esprit, parce qu'il est moins un homme de 1904 qu'un homme du temps de Frédéric II, et que pour lui le principe du jeu politique n'a pas changé.

Mais alors, dira M. Molenaar, vous êtes donc toujours, vous autres Français, ces Don Quichotte de 1792 qui se battaient pour des idées ?

Eh ! oui, cher docteur.

Seulement nous avons quitté l'armure surannée, nous ne partons plus en guerre contre des moulins à vent, nous ne nous mêlons plus des querelles d'autrui, et nous écou-

tons les conseils de Sancho Pança, c'est-à-dire de l'histoire et de l'expérience.

Mais le spectacle de l'injustice et de la violence nous est insupportable. Nous cherchons tous les moyens pacifiques pour que nos frères d'Alsace et de Metz soient libres de choisir leur destinée, comme c'est leur droit. Oui, nous sommes les chevaliers de ce droit, non par naïveté, mais parce que nous croyons que, sans l'application de ces principes promulgués par notre Révolution, il n'y a point de paix durable entre les nations, ni de progrès possibles pour l'humanité en général.

Dans ces prétendues chimères françaises qui vous étonnent, il y a peut-être plus de bon sens pratique que dans votre empirisme d'autrefois.

Mais ce qui n'est point chimérique chez nous, ce qui n'est point archaïque chez vous, ce qui est à la fois pratique et noble, c'est le sentiment qui pousse en ce moment quelques Français et quelques Allemands à rapprocher deux peuples faits pour s'entendre.

Nous pouvons nous quereller sur les idées de la Révolution et sur le principe du libre consentement des peuples; nous pouvons constater que nous n'avons pas, comme dit Alfred de Musset, le crâne fait de même, et que votre cerveau germain est impénétrable aux conceptions françaises sur le droit des gens, comme peut-être notre cerveau français est impénétrable à votre germanisme. Il n'en est pas moins vrai que l'existence d'une ligue franco-allemande, et vos propositions mêmes, sont un indice qu'il y a quelque chose de changé dans nos dispositions réciproques.

Ce changement, auquel vous avez, monsieur, l'honneur de contribuer, est un événement grave, heureux, bienfaisant.

Il n'y a aujourd'hui qu'un petit groupe de Français et d'Allemands qui parlent de pacification. Ce groupe ira grandissant, et faisons en sorte que tout le peuple d'Allemagne entre bientôt en colloque avec tout le peuple de France.

Créons un grand mouvement populaire dans les deux

pays, mais surtout dans le vôtre, pour la revision du traité de Francfort.

Nous venons de constater nos divergences.

Vous nous dites que nous sommes à cheval sur les principes ; nous vous disons que vous êtes à cheval sur les intérêts.

Que cette constatation ne nous décourage pas, mais nous éclaire.

Cherchons un moyen de concilier nos principes avec vos intérêts, sans que nous soyons infidèles, ni nous aux principes, ni vous aux intérêts.

Consultation des Alsaciens-Lorrains, et, éventuellement, compensation matérielle pour l'Allemagne, est-ce que ces deux hypothèses ne pourraient pas se combiner ? Est-ce que votre ingéniosité, monsieur, ne trouvera pas la formule de cette combinaison ?

Une fois trouvée, cette formule serait le mot d'ordre du grand mouvement populaire franco-allemand que nous rêvons.

Ou peut-être la formule sortira-t-elle spontanément de ce mouvement même.

En tout cas, c'est le devoir de ceux des Français et de ceux des Allemands qui ne sont pas chauvins d'exprimer leurs vues, de multiplier les colloques, les congrès, les occasions de rapprochement et d'explication, de dissiper les préjugés populaires, de rappeler aux deux nations qu'au fond elles ne se sont jamais haïes, et que ce qui les divise, c'est uniquement le traité de Francfort. Il faudra bien que la bonne volonté des deux peuples, éclairée et surexcitée par des hommes comme M. Molenaar, supprime un jour le seul obstacle qui s'oppose à ce qu'ils se réconcilient.

*(Dépêche de Toulouse du 6 avril 1904.)*

## LE PLÉBISCITE EN ALSACE-LORRAINE

Je ne m'excuse pas de revenir encore sur la question d'Alsace-Lorraine ; il en est peu qui soient plus intéressantes pour un Français et pour un Européen.

On se rappelle que M. le docteur Molenaar, de Munich, secrétaire d'une « Ligue franco-allemande », a exprimé l'avis qu'en vue de rapprocher les deux nations, il y a lieu de reviser le traité de Francfort.

Il propose, pour base de cette revision, un système de compensation des intérêts, selon le vieux droit monarchique.

Nous autres Français, nous proposons les principes du droit des gens tels que les a établis notre Révolution, et nous demandons que les gens de Metz et d'Alsace soient consultés sur la question de savoir s'ils veulent devenir Allemands ou redevenir Français.

Il n'y a, nous semble-t-il, que cette consultation des Alsaciens-Lorrains qui puisse, si elle est sincère et quel qu'en soit le résultat, réconcilier la France avec l'Allemagne.

M. Molenaar m'écrit qu'il consent à se placer à ce point de vue français et qu'il admet en principe l'idée d'un plébiscite ; mais vous allez voir que nous ne sommes guère d'accord :

« Un plébiscite, dit-il, me semble de rigueur pour chaque

population annexée de langue étrangère. Il faudrait donc consulter en tout cas les habitants du territoire de langue française. Qu'est-ce qui arriverait alors ? Supposé même que tous les Messins-Lorrains (*sic*) optassent pour la France, il y a une majorité allemande qui opterait pour l'Allemagne (abstraction faite des soldats, qui, naturellement, ne prendraient pas part au plébiscite). Faudrait-il en exclure les Allemands ? Faudrait-il consulter à leur place les Messins émigrés qu'ils ont remplacés ? Mais alors les Allemands ne pourraient-ils pas exiger à leur tour que tous les Français immigrés durant l'occupation française (depuis la séparation de Metz de l'empire germanique) fussent exclus également ? Où en finirait-on ? »

Les Français ont, comme dit M. Molenaar, « occupé » Metz de 1556 à 1870, c'est-à-dire pendant trois cent quatorze ans. Quand de même trois cent quatorze années se seront écoulées depuis le traité de Francfort, il est probable qu'il se sera produit, dans le régime de l'Europe et de l'humanité civilisée, des changements tels que ni la question d'Alsace-Lorraine, ni beaucoup d'autres questions nationales ou internationales ne se poseront plus. Les principes du droit des gens auront évolué avec les circonstances. Or cette évolution, que je prévois dans l'avenir, M. Molenaar ne veut pas la voir dans le passé ni dans le présent. Pour lui, nulle différence entre l'annexion de Metz à la France au xv<sup>e</sup> siècle et la constitution de la nation française en 1790 par le libre consentement des peuples, par la spontanéité des fédérations. Pour lui, il est possible, il est légitime de traiter les peuples, en 1870 ou en 1904, comme on les traitait en 1556.

Cette étrange philosophie de l'histoire le persuade qu'il faudrait prendre pour base du plébiscite messin la situation actuelle. « Les 26,000 Allemands immigrés, m'écrit-il, prendraient part au plébiscite avec les 20,000 Lorrains (*sic*) restés à Metz et les 24,000 émigrés ne voteraient pas. Pourquoi n'y sont-ils pas restés ? Pourquoi ont-ils abandonné leur ville natale ? »

Pourquoi, monsieur Molenaar ? Mais vous le savez bien : parce que ces Messins ne voulaient pas être Allemands.

« La ville de Metz, continue M. Molenaar, opterait donc pour l'Allemagne. C'est entendu, mais le reste du territoire de langue française voterait probablement (je n'en suis pas absolument sûr) pour la France. Alors Metz deviendrait une enclave allemande entourée de territoire français ? Impossible ! malgré sa majorité allemande, elle serait rendue à la France — démantelée, bien entendu, et moyennant une compensation — et, en peu d'années, elle aurait repris son caractère de ville française d'avant 1870. »

On le voit, M. Molenaar a une manière à lui d'admettre l'idée du plébiscite messin : elle consiste à en montrer l'absurdité, l'impossibilité pratique, à nous faire voir que le plébiscite tournerait contre nous, et que néanmoins l'Allemagne, la généreuse Allemagne, nous rendrait Metz, pour la confusion de notre doctrine française du libre consentement des peuples.

Je crois, moi, qu'un seul mode de plébiscite serait probant : celui par lequel on ne consulterait que des Messins, fils de Messins. C'est seulement à ceux qui ne sont pas nés Allemands qu'il y a lieu de demander s'ils veulent devenir Allemands. Poser cette question à ceux qui sont nés Allemands, c'est une mauvaise plaisanterie.

Je reconnais qu'en 1904 le plébiscite est plus difficile à organiser qu'en 1871, et que, plus il s'écoulera de temps, plus cette difficulté s'aggravera. Aussi disons-nous que c'est en 1871 qu'il eût été équitable et facile de consulter nos compatriotes conquis.

Cependant il n'est point impossible encore de les consulter, même si on admet comme le demande M. Molenaar, qu'on ne les consultera qu'après les avoir laissé « jouir » pendant un an de leur autonomie intérieure dans l'empire. Mais, selon moi, ce n'est ni aux Français ni aux Allemands, trop intéressés dans la question, à régler eux-mêmes le mode et les conditions de cette consultation. Une fois d'accord sur le principe du plébiscite, les deux nations devraient

demander au tribunal arbitral de La Haye de régler et de diriger ce plébiscite, d'en proclamer les résultats, d'en réaliser les conséquences.

Nous n'avons parlé jusqu'ici que de Metz et des territoires de langue française adjacents. « Quant à l'Alsace, me dit M. Molenaar, un plébiscite serait aussi hautement désirable, non que l'empire soit obligé de lui accorder ce qu'il n'accorderait à aucun autre de ses Etats confédérés de langue allemande, mais pour éviter même l'apparence d'une violence. »

Oui, un plébiscite comme à Metz, un plébiscite où voteraient les Allemands immigrés et où ne voteraient pas les Alsaciens émigrés. Grand merci !

Au fond, M. Molenaar n'admet pas du tout la théorie française et moderne du libre consentement des peuples. Il s'attache obstinément à la théorie allemande et surannée de la frontière linguistique. Dans une brochure bilingue qu'il m'envoie, et qui a pour titre : *Metz et Strasbourg*, il exprime cet aphorisme :

*Celui qui parle français revient à la France, celui qui parle allemand revient à l'Allemagne.*

Je n'ai point l'honneur de connaître M. le docteur Molenaar autrement que par lettres ; mais je suis convaincu que, quand il prononce ces belles paroles, on voit briller sur sa figure un reflet de sa conscience, la satisfaction d'avoir rempli son devoir de bon Européen et de bon Allemand.

« Reprenez Metz, nous dit-il : prenez même, s'il vous plaît, Genève et Lausanne. Nous prendrons, nous, Vienne et l'Autriche. »

Voilà ce qu'est la théorie de la frontière linguistique : le pangermanisme et un empire allemand colossal, qui gouvernerait l'Europe, pour le bien de l'Europe.

J'ai loué la générosité de M. Molenaar, au début de ce colloque public qu'il me fait l'honneur d'avoir avec moi. Je ne retire rien de mes compliments ; mais, en causant davantage, en écoutant mieux, je vois qu'à son insu peut-être mon interlocuteur munichois ne vise qu'à éliminer de l'em-



pire d'Allemagne un faible et réfractaire élément français pour le remplacer par un énorme et assimilable élément allemand. C'est donc une générosité plus allemande qu'européenne, c'est un état d'âme plus nationaliste qu'humanitaire.

M. Molenaar n'en aura pas moins rendu à la cause de la paix l'éminent service de faire voir qu'en Allemagne il y a au moins un homme qui admet que le rapprochement du peuple allemand et du peuple français peut et doit s'opérer sur la base de la revision du traité de Francfort, et, quoiqu'il veuille organiser le plébiscite de manière à ce que les résultats en soient forcément allemands, c'est quelque chose qu'il accepte en principe l'idée d'un plébiscite.

S'il me dit que je me trompe, qu'il n'est pas égoïstement Allemand, qu'il se range enfin à l'idée d'une libre et loyale consultation, non seulement des Messins, mais des Alsaciens, eh bien! en ce cas, qu'il consente à en référer, pour l'organisation du plébiscite, au tribunal arbitral de La Haye.

*(Dépêche de Toulouse du 21 avril 1904.)*

## XXVII

### LES INSTITUTEURS ET LE NATIONALISME (1)

Ce n'est pas seulement à la Chambre que l'opposition essaie de désagréger le « bloc » républicain.

Les instituteurs aussi forment un bloc républicain, un bloc solide sur lequel repose la République elle-même, un bloc infiniment redoutable à nos adversaires, contre lesquels l'ensemble du personnel de l'enseignement primaire fait front avec courage et ténacité.

Si on pouvait diviser les instituteurs, susciter parmi eux des malentendus, des haines, une discorde, rompre cette union des éducateurs du peuple, union si formidable à toutes les réactions, quelle bonne fortune ce serait pour la coalition opportuno-nationaliste !

C'est ce désir de rompre le « bloc primaire » qui a inspiré la récente tentative pour grouper en parti les quelques instituteurs, plus ou moins arrivés, qui, contents de leur sort, sont dans un état d'esprit conservateur et nationaliste.

Mais qui donnerait le signal convenu ?

Habilement, l'opposition a choisi pour cet office de donneur de signal, ou d'attacheur de grelot, le plus galonné

(1) Cet article a paru avant le précédent. Mais nous avons cru devoir changer légèrement l'ordre chronologique, afin de présenter à la fois les éléments de notre discussion avec M. Molenaar.

des instituteurs, l'honorable M. Félix Comte, directeur d'école à Paris, membre du conseil supérieur de l'instruction publique, secrétaire élu de la Ligue de l'enseignement, chevalier de la Légion d'honneur.

Non moins habilement, M. Félix Comte a trouvé moyen de lancer son premier appel dans une revue très laïque et républicaine, sous la forme d'un article où il demandait que l'on restaurât dans les écoles primaires l'enseignement de l'histoire-bataille, au détriment de l'histoire de la civilisation. Il s'y moquait de ceux qui croient, comme moi, que la Déclaration des Droits est un meilleur enseignement civique que la colonne Vendôme.

Puis, quelques semaines après ce petit manifeste, auquel a applaudi le *Journal des Débats*, qui en avait reçu les épreuves par avance, M. F. Comte s'est associé avec deux de ses collègues parisiens, MM. Bocquillon et Legrand, pour fonder, parmi les instituteurs de l'Etat, une ligue de la « Patrie française », analogue à celle que dirigent MM. Jules Lemaitre, Syveton et Cavaignac.

Cette ligue s'intitule l'*Union des Instituteurs laïques patriotes*.

Son premier manifeste, publié, il y a une semaine, dans les journaux de l'opposition, les *Débats*, la *Croix*, la *Libre Parole*, dénonce une « poignée d'égarés » qui « ose prêcher la négation de la patrie et le mépris de l'armée », c'est-à-dire les citoyens, si nombreux dans l'Université de France, qui pensent que les généraux ne sont pas au-dessus des lois et que la justice militaire a besoin d'être réformée.

Suivent toutes les rengaines nationalistes contre les « intellectuels ».

On y dit, en passant, que les journaux républicains qui, à la veille de la guerre de 1870, voulaient la paix étaient « soudoyés par Bismarck », et que c'est de leur faute si 100,000 Français sont tombés « sur les champs de bataille de l'Année terrible ».

Toute la lyre, quoi ! non seulement la lyre déroulédiste, mais la lyre bonapartiste.

Et, diseurs de beaux mots, MM. Comte, Bocquillon et Legrand s'écrient : « Par l'école, pour la patrie ! »

En avant, marche ! Sonnez, clairons ! Battez, tambours ! Et voilà MM. Comte, Bocquillon et Legrand qui, tous trois, en bon ordre militaire et au pas, se mettent en route, s'imaginant qu'ils entraînent derrière eux toute l'armée des instituteurs primaires.

Mais j'ai beau regarder derrière eux, je ne vois rien, qu'un peu de poussière et quelques naïfs.

Voilà M. Devinat, directeur de l'école normale d'instituteurs de la Seine, qui, loin d'emboîter le pas, se moque des trois instituteurs nationalistes.

Dans sa revue, *l'Ecole nouvelle*, numéro du 19 mars 1904, il conseille aux instituteurs de « laisser sans réponse » l'appel qui leur est adressé par les fondateurs de la nouvelle « Patrie française ».

Ce n'est pas que M. Devinat soit partisan du pacifisme à outrance et de ce qu'il appelle l'excès de l'humanitarisme.

Mais il ne conçoit pas la patrie à la manière des militaristes.

« Sans doute, dit-il, les esprits sérieux et prudents n'attendent pas du mouvement pacifiste et, en particulier, de la manifestation solennelle de La Haye, la fin de la guerre à brève échéance, ni la possibilité d'un désarmement prochain. Mais il serait injuste de nier que, par l'effort de ceux qui veulent organiser la paix, il n'y ait quelque chose de changé en Europe dans la conception des rapports entre les peuples. »

Que les instituteurs n'écoutent donc pas ces déclamations, plus ou moins brillantes, qui tendent à mettre le patriotisme au service de la réaction.

Ce n'est pas seulement M. Devinat qui leur donne ce conseil, c'est la presse républicaine.

Tout entière, elle a fait grise mine au manifeste des

instituteurs nationalistes, dont la vraie figure se voit, du premier coup, au travers du masque patriotique et laïque dont ils se sont affublés.

MM. Comte, Legrand et Bocquillon aiment à faire sonner bien haut leur laïcité.

Que veulent-ils donc dire, quand ils se déclarent « instituteurs laïques » ?

Veulent-ils dire qu'ils ne portent pas de soutane ?

Mais personne ne porte plus la soutane dans le personnel masculin des instituteurs de l'Etat, et il y a longtemps que ce personnel est laïcisé.

Veulent-ils dire qu'ils sont laïques d'esprit et qu'ils travaillent, avec un zèle particulier, à libérer la France du joug de l'Eglise romaine ?

Mais alors, si leurs intentions sont si laïques que cela, comment se fait-il que les journaux de l'Eglise romaine y applaudissent ?

MM. Comte, Bocquillon et Legrand sont des laïques selon le cœur de la *Croix*, de la *Libre Parole* et de l'*Univers*.

Ce sont ces journaux qui attestent que leur laïcisme est le vrai laïcisme, le bon laïcisme, le seul et l'unique laïcisme, celui qui ne blanchit pas en vieillissant, le laïcisme qui fait les affaires de l'Eglise romaine, puisqu'il communique, sous les espèces du nationalisme, avec ces partis de droite, dont l'Eglise romaine est l'âme ou le lien.

Notre sainte mère l'Eglise ! Elle est radieuse, elle se frotte les mains à la vue du beau travail de MM. Bocquillon, Comte et Legrand. Ah ! on va dissocier le « bloc primaire » ! Ah ! on va le diviser en deux groupes adverses, le groupe des internationalistes et le groupe des nationalistes ! Bonne affaire pour les élections municipales !

Notre sainte mère s'est réjouie trop tôt. Le coup est marqué. Une « poignée d'égarés », comme disent MM. Bocquillon, Legrand et Comte, se prêtera peut-être à cette œuvre antirépublicaine de division. Mais ils ne seront pas suivis.

Le gros de l'armée « primaire », uni, compact, restera fidèle à la République républicaine.

Sans s'occuper des conseils de ces messieurs, les instituteurs continueront à enseigner dans les écoles le patriotisme à la manière de la Révolution française, un patriotisme sans fanfaronnade, un patriotisme d'hommes éclairés qui ont horreur de la guerre, mais qui, si l'Europe monarchique voulait réduire en esclavage la France républicaine, suivraient l'exemple des patriotes de 1793, aimeraient mieux se faire tuer que de cesser d'être des citoyens libres dans une nation libre.

L'union des patriotes laïques ! Mais la voilà : c'est le corps des instituteurs de France, enseignant les principes de la démocratie et de la République. La coterie qui usurpe ces mots d'*union*, de *patriotisme*, de *laïcité*, n'est qu'une entreprise de discorde au profit du césarisme et de l'Eglise.

(Dépêche de Toulouse du 23 mars 1904.)

## DEUXIÈME PARTIE

### Questions religieuses.

---

#### I

#### PRIÈRES ET AUMONIERES

Au risque d'être comparé à M. Homais, j'oserai m'étonner que la République française, qui a laïcisé, du moins en principe, l'enseignement qu'elle donne aux enfants du peuple, ne veuille pas laïciser, même en principe, l'enseignement qu'elle donne aux enfants de la bourgeoisie, à la classe dirigeante.

Matin et soir, dans chaque lycée et dans chaque collège de l'Université, les élèves infâmes, non seulement catholiques, mais israélites, protestants, libres-penseurs, sont astreints à se tenir debout, en attitude de respect et de foi, pour écouter une prière catholique. La République entend que, dès l'enfance, ses futurs ministres, ses futurs députés, ses futurs fonctionnaires s'habituent à commencer et à finir la journée par un hommage à l'Eglise romaine.

De plus, la République paie, entretient et loge, dans

chaque lycée et dans chaque collège, sous le nom d'aumônier, un ministre de la religion catholique, fonctionnaire de l'Eglise et fonctionnaire de l'Etat, chargé par l'Eglise et par l'Etat de combattre l'enseignement du professeur de philosophie.

Cet aumônier, censément subordonné au proviseur, a en réalité, dans la maison, la place d'honneur, le premier rang. Quand je débutai comme professeur dans un lycée de province, je vis le proviseur saluer l'aumônier, le saluer le premier, avec un air de déférence cordiale ; je vis aussi le même proviseur attendre le salut du professeur de philosophie et le lui rendre avec un air de bienveillance négligente ; à la fin de l'année, sur l'estrade de la distribution des prix, je vis l'aumônier assis au premier rang de fauteuils, à côté du préfet et du général, et j'eus beaucoup de mal à apercevoir le professeur de philosophie sur les chaises de derrière. Je sentis dès lors ce que l'expérience me démontra plus tard, à savoir que le bon ordre universitaire reposait sur la glorification de l'Eglise.

L'aumônier n'a pas seulement un privilège d'honneurs par rapport au personnel enseignant.

Voici des privilèges utiles.

Il enseigne ce qu'il veut, comme il le veut, sans surveillance, sans contrôle, tandis que le professeur de philosophie est sans cesse surveillé, contrôlé.

Oui, de ces deux enseignements, dont le palmarès officiel publie les résultats, l'enseignement philosophique et l'enseignement religieux, un seul est complètement libre : c'est l'enseignement religieux.

Si le professeur de philosophie se permet de faire comprendre à ses élèves l'absurdité du dogme, l'immoralité du catéchisme, le voilà réprimandé, déplacé, disgracié, comme ayant manqué à la « neutralité ».

Si l'aumônier dénonce le rationalisme comme immoral, traite les libres-penseurs de brutes vicieuses, qui songe à l'en blâmer ? L'évêque le félicite, le proviseur l'invite à



dîner, le ministre augmente ses appointements. N'est-il pas entendu que l'Eglise catholique a le droit d'insulter les opinions adverses? N'est-il pas entendu que ces opinions adverses n'ont pas le droit de lui renvoyer ses insultes? C'est ce que nous appelons le régime de la tolérance, le régime de la liberté de conscience.

Ainsi, moi qui demande que la République cesse de payer et de loger dans ses lycées ces insulteurs de la raison, je suis un intolérant, un sectaire, un jacobin.

L'autre jour, un de mes jeunes collègues, gentil arriviste mondain, à qui j'exprimais mon vœu, n'osa pas me traiter de sectaire, mais m'objecta doucement :

« Et quel mal font-ils, ces aumôniers? Ils ne se mêlent de rien. Ce sont de bons garçons, universitaires de cœur, enchantés d'avoir une situation universitaire et d'être ainsi soustraits à la tyrannie des évêques. »

Bons garçons ! bons garçons ! C'est bientôt dit. Oui, en effet, j'en ai connu un qui était jovial, et mal m'en advint.

C'était au temps du premier ordre moral, et j'étais professeur dans un lycée de l'extrême Midi. Très jeune, frais émoulu de l'école, je ne me méfiais pas, je donnais à mes élèves l'enseignement le plus *raisonnable* que je pouvais, et je me sentais si libre que je commençais à traiter de légende, à part moi, tout ce que mes anciens m'avaient dit de l'influence cléricale dans les lycées, quand un jour je fus appelé par le proviseur. C'était un brave homme, souriant d'habitude ; aussi fus-je surpris, ce jour-là, de la gravité sévère de sa figure. « Tout le monde était content de vous, me dit-il. Pourquoi avez-vous tout gâté par cette lecture à vos élèves ? — Quelle lecture, monsieur le proviseur ? — Mais... le *Juif-Errant*. Quelle singulière idée d'aller lire cela à des adolescents que leurs parents ont élevés religieusement ? » Je protestai : non seulement je n'avais pas lu le *Juif-Errant* à mes élèves, mais je ne l'avais pas lu moi-même, et il se trouve qu'à l'heure qu'il est je ne l'ai pas encore lu ! Le proviseur secoua la tête avec mélancolie : « Vous faites du tort au lycée », me dit-il. « Mais enfin,

repartis-je impatienté, qui vous a dit que je lisais le *Juif-Errant* à mes élèves ? » La question l'embarrassa ; il répondit d'abord qu'il avait été informé par la voix publique. Puis, pressé de questions par moi, il m'avoua qu'il tenait la chose de l'aumônier, du jovial aumônier, dont le sourire sympathique m'avait séduit. Le saint homme se croyait et se sentait placé là pour surveiller le rationalisme des professeurs et, au besoin, pour le contenir par des calomnies.

Sur ce rôle des aumôniers, si mon témoignage vous est suspect de partialité, voulez-vous celui d'un bourgeois conservateur ? Taine, professeur de philosophie au collège de Nevers, écrivait à un de ses amis, le 22 octobre 1851, dans une lettre (voir sa *Correspondance*, p. 138) où il se plaignait de la vulgarité de ses collègues : « L'aumônier a plus d'esprit, mais c'est un coquin ; il me rendait ma visite et je le conduisais sur l'escalier : *Nous nous aiderons*, me dit-il, *nous nous avertirons ; par exemple vous me feriez savoir si un de vos élèves montrait de l'IRRÉLIGION*. J'étais stupéfait ; quand j'ai voulu lui répondre, il était déjà descendu. » Plus tard, à Poitiers, l'aumônier voulait obliger Taine à faire, en l'honneur de la confirmation, une ode latine ou française qu'il aurait mise dans la bouche d'un de ses jeunes sansonnets.

Ces aumôniers, dont la présence dans les établissements de l'Etat est si contraire aux principes de notre société laïque, savez-vous qui les a introduits dans les lycées ?

C'est Bonaparte, le premier Consul Bonaparte, quand il s'efforça de désorganiser l'œuvre de la Révolution française, et ce fut même là un des actes les plus scandaleux et les plus dictatoriaux de cette politique de désorganisation.

Quand la Convention avait créé les Ecoles centrales, elle avait laïcisé l'enseignement secondaire national, et, dans ces écoles, séparé l'Eglise de l'Etat, comme elle l'avait séparée dans la société.

Même au temps du Consulat, on n'osa pas revenir

d'abord sur le principe de la laïcité scolaire, et la loi du 11 floréal an X, par laquelle les Ecoles centrales furent remplacées par un petit nombre de lycées, maintint cette laïcité. Et quand le projet de cette loi, élaboré au Conseil d'Etat, fut soumis au Tribunal, un des tribuns, Daru, se plaignit qu'il n'y fût fait « aucune mention des idées de religion à donner aux enfants ». Il dit que, si on persistait à « retrancher entièrement la religion de l'instruction publique », on n'aurait « qu'un très petit nombre d'élèves ». Mais le conseiller d'Etat Rœderer, au nom du gouvernement, répondit à Daru qu'il fallait bien se garder d'introduire l'enseignement religieux dans les lycées : « L'instruction publique et la religion, dit-il, sont et doivent être deux institutions différentes... » Sur ces assurances officielles de laïcité, la loi fut votée par le Tribunat et par le Corps législatif.

Mais Bonaparte ne perdait pas de vue son projet d'asservir les âmes par la religion. Une fois qu'il eut réussi le coup d'Etat par lequel il se fit consul à vie, rendu tout-puissant par un plébiscite, il effectua un nouveau coup d'Etat pour ôter à l'enseignement secondaire son caractère laïque. En dépit de la loi, en dépit des si formelles assurances données par son gouvernement, il fit, le 19 frimaire an XI, un « arrêté concernant l'organisation de l'enseignement dans les lycées », dont l'article 28 est ainsi conçu :

« Il y aura un aumônier dans chaque lycée. »

Plus de presse libre, plus de tribune libre ; personne ne put se plaindre de cette violation si formelle de la loi, de ce coup d'Etat contre la Révolution, et c'est ainsi qu'il y a cent ans furent introduits dans les lycées ces aumôniers que la République y maintient pieusement et à ses frais — comme elle y maintient les prières établies en 1808.

Cet illogisme est-il uniquement le fait de la négligence, de la timidité, de la routine ? Hélas ! non. Le maintien des aumôniers et des prières, c'est un des traits essentiels de la politique, nullement inconsciente, qui consiste à don-

ner une face cléricale aux lycées, afin d'y attirer le plus d'élèves possible — politique à *la Gribouille*, politique vraiment funeste, à laquelle il faudra opposer l'autre politique, la politique vraiment efficace, celle qui consisterait à faire de chaque lycée un foyer de républicanisme.

(Dépêche de Toulouse du 31 août 1902.)

## II

### LA DÉNONCIATION DU CONCORDAT

Depuis le fameux discours de M. Combes sur la dénonciation du Concordat, mon ami Tant-Mieux et mon ami Tant-Pis ne cessent de se quereller.

— Bonne affaire ! s'exclame Tant-Mieux. Voilà le régime concordataire signalé à l'opinion comme caduc, suranné, inefficace, dangereux, et signalé comme tel, par qui ? par le chef même du gouvernement. Ces paroles sont un acte : c'est le premier pas dans la voie qui mène à la séparation nécessaire.

— Mauvaise affaire ! s'exclame Tant-Pis. Ce sont d'inutiles, d'impolitiques menaces. M. Combes se perd par cette intempestive et prématurée fanfare de guerre. On ne le suivra pas, on ne le suit pas ; il tombera bientôt.

— Pouvez-vous dire cela ? Sa majorité s'est accrue à la Chambre depuis qu'il a menacé le pape. Voyez le vote sur les Chartreux.

— Oui, mais vous ne voyez pas ce qui se dit, ce qui se tramé dans les couloirs (mon ami Tant-Pis est un fervent habitué des couloirs). Je le vois, je le sais : l'Eglise, l'ingénieuse Eglise a déjà confié à d'adroites mains laïques la pelure d'orange qui, placée au bon moment sur les marches de la tribune, jettera par terre le ministre et le ministère.

— Je n'en sais rien, dit Tant-Mieux. Mais, que M. Combes

garde son portefeuille ou le perde, je suis sûr que la dénonciation du Concordat sera désormais, grâce à M. Combes, un des articles essentiels de tout programme de gauche. Presque tout le monde craignait que cette dénonciation ne fût périlleuse ; on le craindra moins, maintenant qu'un chef de gouvernement a déclaré solennellement, lui, ministre des Cultes, qu'il n'y avait point de danger grave à dénoncer le Concordat.

— C'était, dit Tant-Pis, pur jeu diplomatique pour faire céder le pape dans l'affaire du *nobis*. M. Combes n'a point envie de dénoncer, en effet, le Concordat.

Là-dessus, Tant-Pis s'échauffe. Il se déclare partisan du Concordat.

— Je vois bien, dit-il, ce que nous perdrons à dénoncer le Concordat ; je ne vois pas ce que nous y gagnerions.

— Et que perdrons-nous ? dit Tant-Mieux.

— Ce que nous perdrons ? dit Tant-Pis. Nous perdrons le seul moyen que nous avons de mater l'Eglise.

— Comment cela ? Quel moyen ?

— Mais d'abord nous tenons l'Eglise par l'argent.

— Est-ce nous qui la tenons, ou est-ce elle qui nous tient ? La grammaire latine disait, de mon temps : *Teneo lupum auribus*. Qui de nous est prisonnier de l'autre ? Est-ce le loup ? Est-ce moi ? Quand on supprime le traitement d'un évêque, M. Combes l'a dit, l'évêque s'en bat, révérence parler, l'œil, et y gagne même, vu que ses ouailles lui donnent, pour le dédommager, plus d'argent qu'on ne lui en ôte. Quand on supprime le traitement d'un desservant, on le lui rend presque aussitôt, parce que c'est un pauvre diable irresponsable, et qu'on a honte de le faire pâtir des fautes de ses chefs. Nous ne tenons donc pas le clergé par le budget des cultes ; c'est le clergé qui nous tient par ce budget, je veux dire qu'il tient ainsi la République en échec, qu'il en combat l'esprit et les principes par les œuvres antirépublicaines, antilaïques, qu'à l'aide de ce budget il organise. Supprimez le budget des cultes :

l'argent de ces œuvres ira à l'entretien du clergé paroissial, et, pendant longtemps, nous n'aurons devant nous que ce clergé, au lieu que nous avons aujourd'hui devant nous et contre nous, non seulement le clergé, mais les œuvres.

— Je ne dis pas non, répond Tant-Pis. Cependant, en Concordat, nous avons des moyens de coercition contre l'Eglise, moyens faibles, médiocres, je l'admets, mais enfin ce sont des moyens, au lieu que, sans Concordat, nous n'aurons plus aucun moyen du tout, et l'Eglise, déchaînée, nous mangera.

— Je nie, réplique Tant-Mieux, que nous ayons, contre l'Eglise, des moyens faibles ou médiocres, à l'heure qu'il est. Nous n'avons contre elle, en régime concordataire, aucun moyen ; nous n'avons rien du tout. C'est l'Eglise qui a, c'est l'Eglise qui reçoit. C'est nous qui payons, et nous ne recevons rien en échange, depuis que nous avons renoncé aux *Te Deum*.

— Je redoute, dit Tant-Pis, l'Eglise libre dans l'Etat libre. Ce sera bientôt l'Eglise maîtresse dans l'Etat esclave.

— Mais, saperlipopette ! s'écrie Tant-Mieux, en quoi l'Eglise sera-t-elle plus libre quand l'Etat ne paiera plus le clergé ?

— En ceci, que le Président de la République ne nommera plus les évêques.

— Il les nomme donc ? Quelle plaisanterie ! Si vous voulez dire par là qu'il les nomme puisqu'il prononce leurs noms, vous répétez le calembour romain sur lequel M. Combes se querelle présentement avec le pape. En réalité, du pape et de M. Loubet, celui des deux qui nomme, ce n'est pas M. Loubet, c'est le pape, le pape seul, puisqu'il n'y a que le pape qui donne l'institution canonique. La « nomination » de M. Loubet ne fait pas d'un curé un évêque ; l'institution canonique fait d'un curé un évêque. Donc, celui qui donne l'institution canonique fait les évêques, et celui qui nomme les évêques ne fait point les évêques,

ne les nomme pas. Oui, c'est ainsi : le pape choisit les évêques comme il veut, c'est M. Combes qui nous l'a dit, prouvé à la tribune, en produisant des faits et des noms.

Mais Tant-Pis a réservé un argument, qu'il tient pour triomphal :

— Plus de Concordat, dit-il, plus d'ambassadeur. Comment ferons-nous, sans ambassadeur, pour influencer par le pape sur le clergé ?

— Est-ce donc que, en effet, nous influons par le pape sur le clergé ?

— Le pape, répond Tant-Pis, est un politique, un sage ; il conseille au clergé de France de se rallier à la République, non du bout des lèvres, mais sincèrement, et de renoncer tout à fait, cordialement, au roi comme à l'empereur, aux Bourbons comme aux Bonapartes, tant que les Bourbons et les Bonapartes n'auront pas de chances de remonter sur le trône.

— C'est-à-dire, dit Tant-Mieux, que le pape conseille au clergé de s'emparer de la République, de nous faire une République catholique.

— Il donne du moins, dit Tant-Pis, des conseils de modération ; il engage le clergé à être prudent, pacifique, à ne point donner prise sur lui.

— Oui, il voudrait que le clergé catholique fût un plus habile adversaire de l'esprit républicain, qu'il combattît la République sous un masque républicain, et par des armes républicaines. Eh bien ! il n'a pu communiquer à ses subordonnés son tact, son talent, son savoir-faire. Séculiers et réguliers ont affiché, en France, une alliance factieuse avec de grands chefs militaires contre la vérité et contre les lois. Le pape, qui ne blâma pas cette alliance tant que le succès en parut probable, regrette aujourd'hui que le clergé soit entré dans une conspiration qui a échoué. Je demande, insiste Tant-Mieux, à quoi nous a servi notre ambassadeur dans tout cela.

— Le pape, dit sentencieusement Tant-Pis, aime la France.



— Le pape, dit gaiement Tant-Mieux, aime les trente millions que les Français lui versent, dit-on, chaque année, sous forme d'offrandes. Le Concordat dénoncé, le pape sera moins riche, et, l'argent étant le nerf de la guerre, la guerre qu'il fera à la « civilisation moderne », comme dit le *Syllabus*, sera moins dangereuse.

— Le paysan français se lèvera, objecte Tant-Pis, et prendra sa fourche, si on ne paie plus ses prêtres.

— Bah ! dit Tant-Mieux, le paysan français se rassiéra, quand il verra qu'on ne lui demande pas un sou pour payer le curé. Les beaux messieurs qui veulent qu'il y ait une religion pour le peuple se débrouilleront ; ils financeront pour qu'il y ait des curés dans les campagnes. Il se passera ce qui se passait avant l'année 1802, quand la République ne salariait plus aucun culte.

— C'est égal, dit Tant-Pis. Je me méfie de cette liberté de l'Eglise.

— Moi aussi, dit Tant-Mieux, je m'en méfie, non pas seulement de cette liberté future, mais aussi de cette liberté actuelle. Je crois que l'organisation catholique romaine, avec ce chef étranger, cette hiérarchie internationale, constitue, par le fait même de son existence, un privilège aussi dangereux qu'archaïque. Si les catholiques conservent cette organisation exceptionnelle, il est juste, il est prudent de les soumettre à des lois d'exception, et la loi Waldeck sur les associations, par exemple, ajouterait à leur privilège les avantages de la liberté. Si les catholiques, rompant avec Rome, ne sont plus que des citoyens qui s'associent pour prier, peut-être n'y aura-t-il pas de péril à leur accorder le droit commun. En tout cas, on ne doit le droit commun qu'à ceux qui se placent dans le droit commun. Or, pouvez-vous dire, mon cher Tant-Pis, que l'Eglise catholique, apostolique et romaine, telle qu'elle s'est constituée, se place dans le droit commun ?

— Je vois, répond tristement Tant-Pis, que vous avez la rage de changer. Etes-vous si mal ainsi ? Restons donc comme nous sommes, c'est si facile !

— Non, conclut Tant-Mieux, ce n'est pas facile. C'est le maintien de ce régime politico-religieux qui est chimérique, impossible. Ce qui est raisonnable et possible, c'est de changer ce régime, conformément aux principes et aux besoins de la République française actuelle.

*(Dépêche de Toulouse du 1<sup>er</sup> avril 1903.)*

### III

#### LE PLUS HEUREUX DES DEUX

Dans cette union concordataire entre l'Etat français et l'Eglise romaine, quel est le plus heureux des deux ?

Est-ce l'Etat ? Est-ce l'Eglise ?

C'est l'Etat, dit l'Eglise. — C'est l'Eglise, dit l'Etat.

Querelle de ménage, où chacun des deux conjoints reproche à l'autre d'avoir accaparé tout le bonheur, tout le profit, toute la puissance.

Mais l'Etat menace, et l'Eglise pleure. L'Etat parle de rompre le pacte, et c'est l'Eglise qui ne veut pas entendre parler de séparation. L'Etat a honte, se voit dupé, cherche à se dépêtrer, et, s'il reste, c'est qu'il ne sait comment partir. L'Eglise se cramponne à l'Etat, et, si elle a du chagrin, ce n'est point parce qu'elle veut quitter l'Etat, c'est parce qu'elle voit que l'Etat veut la quitter.

J'ose en conclure que le plus heureux des deux, ce n'est pas l'Etat, c'est l'Eglise.

Elle n'a, d'ailleurs, jamais caché son plaisir d'être en Concordat, et avant même la conclusion du pacte, dès les premières ouvertures, en 1800, le pape fut en joie.

Sa seule inquiétude fut alors que le Concordat ne se fit pas.

Il ne pouvait comprendre pourquoi Bonaparte songeait à renoncer aux avantages de ce régime de la séparation de l'Eglise et de l'Etat, que la Convention avait établi, et

que lui-même, Bonaparte, appliquait avec tant de succès depuis un an.

Sous ce régime, l'Eglise catholique, chez les Français, coupée en trois tronçons, en trois sectes, n'était plus maîtresse de l'Etat. Chacune de ces trois sectes avait à soutenir la concurrence des deux autres, et, en outre, la concurrence des juifs, des deux Eglises protestantes, des libres-penseurs organisés en groupes, comme la théophilanthropie, le culte décadaire ou cette impie et libertine classe des sciences morales et politiques qui faisait de l'Institut national un foyer de propagande anticatholique. Cette concurrence amenait un équilibre entre les cultes, sous les auspices de l'Etat libre, laïque et neutre.

Détruire cet équilibre, rétablir l'Eglise catholique dans son ancienne unité et dans son ancienne prépondérance, délaïciser l'Etat, voilà ce qu'après Marengo Bonaparte offrit de faire. Le pape n'en pouvait croire ses oreilles. Quel intérêt pouvait bien avoir Bonaparte à rendre ainsi à l'Eglise les avantages, les privilèges que la Révolution lui avait ôtés ? Le pape se le demandait, et, ne voyant pas de réponse satisfaisante à cette question, il invita les négociateurs qu'il envoya à Paris à ne pas se faire d'illusions, à ne pas trop croire à la possibilité d'un Concordat, et, au besoin, à se contenter des améliorations de détail qu'ils pourraient faire introduire dans le régime de la séparation.

Le pape eut bien vite l'agréable surprise de voir qu'il avait tort. C'est sérieusement que le chef de l'Etat français voulait sacrifier à l'Eglise la laïcité de l'Etat et rétablir en France la prépondérance du catholicisme.

Et pourquoi voulait-il cela ?

La Fayette, avec son ton aisé de gentilhomme, osa le dire alors, et à ce propos, à Bonaparte lui-même :

« Je vois ce que c'est, lui déclara-t-il en souriant : vous voulez vous faire casser la petite fiole sur la tête. »

L'événement donna raison à La Fayette. C'est pour pouvoir se faire oindre empereur par le pape que Bonaparte

fit ce Concordat qu'il fut seul à vouloir, que personne ne demandait, et qui déplut même aux plus tièdes partisans de la Révolution, à tel point que, ni parmi ses fonctionnaires, ni dans son plus intime entourage, le Premier Consul ne put pas obtenir une seule approbation.

Le sentiment de cette défaveur générale fut une des causes pour lesquelles Bonaparte fit traîner si longtemps la négociation, avec des incohérences, des saccades qui inquiétèrent le cardinal Consalvi, plénipotentiaire romain, et, surtout au dernier moment, lui firent craindre une rupture.

Enfin, c'est fini, c'est signé, le 15 juillet 1801. « Ouf ! j'en ai la colique ! », écrit à sa cour le cardinal Consalvi, harassé et joyeux.

Et dans une autre dépêche, du 27 juillet 1801, en chiffres, il écrit :

« ...Tous les ministres des puissances étrangères ici présents, de même que toutes les personnes de bien et instruites, considèrent la conclusion du Concordat comme un vrai miracle, et particulièrement qu'on l'ait pu conclure d'une manière si avantageuse qu'il paraissait impossible, dans la situation actuelle des choses. »

Le Premier Consul envoya au pape « une copie magnifique du Concordat, sur parchemin, ornée de différentes dorures, avec les lettres initiales du peuple français brodées tout en or et en relief, et muni du grand sceau de la République renfermé dans une capsule d'argent doré ».

Quand notre ambassadeur, le citoyen Cacault, remit cette copie au pape, celui-ci mania avec attendrissement le parchemin et la capsule. Son émotion fut telle que Cacault écrivit à Talleyrand : « Le Saint-Père est dans l'agitation, l'inquiétude et le désir d'une jeune épouse qui n'ose se réjouir du grand jour de son mariage. »

Plus tard, brutalisé par Bonaparte, le pape lui pardonna ces violences par gratitude pour l'immense service que le Concordat avait rendu à l'Eglise.

Et cette gratitude, que rien n'altéra, qui survécut même

à la chute de l'empereur, cette gratitude joyeuse ou attendrie, le pape Pie VII la légua à ses successeurs.

Léon XIII, lui aussi, aime le Concordat.

Léon XIII, lui aussi, caresse allègrement le parchemin et la capsule, en abaissant un regard paternel sur l'ambassadeur de la République française, prosterné à quatre pattes devant lui.

Léon XIII est heureux de cette union de l'Eglise romaine avec l'Etat français. Il aime tant la France ! il aime tant les signes monnayés de notre piété ! Lisez son encyclique au clergé et aux catholiques français, en date du 16 février 1892, il y exalte, en style élégant, « le pacte solennel et bilatéral » ; il défend aux fidèles de se prononcer contre le Concordat, et si, fin politique, il n'insiste pas, avec la naïveté de Pie VII, sur les avantages que l'Eglise retire du Concordat, on voit bien qu'il tient au Concordat aussi passionnément que Pie VII y tenait lui-même, et que sa seule crainte, c'est de voir rompre un jour ce traité précieux.

Qu'importe qu'il y ait eu, qu'il y ait encore des catholiques qui n'aiment pas le Concordat ? Qu'importe que l'évêque actuel de La Rochelle dise qu'il préfère la séparation ? Le pape seul a qualité pour exprimer les sentiments de l'Eglise. Or, le pape aime le Concordat. Donc, l'Eglise aime le Concordat. Ces larmes que vous voyez en ce moment sur la figure de l'Eglise, ce sont des larmes d'amour — d'amour pour les beaux yeux de la cassette du peuple français.

(Aurore du 2 juin 1903.)

## IV

### GALLICANISME

Dans son récent volume sur le Concordat, M. le cardinal Mathieu a un mot spirituel et juste, à propos du gallicanisme et de la survivance de l'esprit de Louis XIV dans nos gouvernants d'hier et d'aujourd'hui :

« Depuis 1802, nous avons en France renversé plusieurs gouvernements et changé bien des fois le système politique ; mais M. de Pontchartrain est toujours resté ministre des cultes. »

Cependant, il y a eu, sous la troisième République, au moins un ministre qui se piqua de répudier l'héritage de M. de Pontchartrain.

C'est Jules Simon.

J'ai oublié si c'est à son premier ou à son second ministère, si c'est en février 1871 ou en décembre 1876. Ce que je me rappelle bien, et qui émane d'un témoin oculaire, c'est qu'à une réception du personnel des cultes, il lui dit, comme première et essentielle instruction :

« Surtout, messieurs, pas de gallicanisme ! »

Mais, après avoir dit cela, il fit lui aussi son Pontchartrain tout comme ses prédécesseurs, avec cette différence qu'il lâcha la bride à l'Eglise de manière à mériter sa gratitude. « C'est le meilleur ministre des cultes que nous avons eu ! » s'écrie le même cardinal Mathieu.

Quoi qu'il en soit, il y a des gens qui, aujourd'hui encore, croient que le gallicanisme est une doctrine de liberté.

Et sur quoi le croient-ils ?

Sur ceci, peut-être, que le mot *gallicanisme* est, historiquement, synonyme de *libertés de l'Eglise gallicane*.

Mais il n'y a point ou il n'y a plus d'Eglise gallicane : il y a l'Eglise catholique, apostolique et romaine.

Le gallicanisme, disait Portalis à Bonaparte en 1803, c'est principalement « l'indépendance du gouvernement dans le temporel, la limitation de l'autorité ecclésiastique aux choses purement spirituelles ».

Voilà qui est plus clair que les « libertés de l'Eglise gallicane ».

Mais, dans la pratique, voici ce qui se passe :

L'Etat et le Pape se querellent à qui prendra à l'autre le plus de son domaine.

Le Pape englobe, dans son spirituel, le plus de temporel possible.

L'Etat englobe, dans son temporel, le plus de spirituel possible.

Cet empiétement de l'Etat sur le spirituel, c'est proprement le gallicanisme.

Le roi ou l'empereur prétend être un peu pape lui aussi ; il veut connaître, lui aussi, du spirituel, et il en connaît.

Il n'est laïque qu'à moitié.

Ainsi, M. Loubet, successeur de Louis XIV, de Napoléon I<sup>er</sup> et de Charles X, est comme eux chanoine de Saint-Jean-de-Latran.

Vous me direz que c'est pour rire, que M. Loubet ne fait pas acte de chanoine.

Erreur !

Le 14 janvier 1903, en réponse aux compliments que lui avaient adressés ses collègues ou confrères, les autres chanoines de Saint-Jean-de-Latran, il leur écrivait une belle lettre, contresignée Delcassé, où il leur disait avec beaucoup de N majuscules : « Vous pouvez être assuré que, de Notre côté, Nous serons toujours heureux de Vous



donner des marques de Notre bienveillance et de Notre considération. »

Bah ! direz-vous, cela ne tire pas à conséquence. Ce n'est qu'une vieille formule.

Mais c'est la persistance de cette vieillerie qui est grave ! Oui, que notre régime soit tel que M. Loubet se voie obligé d'avoir dans sa garde-robe un costume de laïque et un costume de chanoine, voilà une des marques de la survivance et de l'absurdité du gallicanisme.

Le gallicanisme, c'est notre loi, puisque les articles organiques ne sont autre chose que le gallicanisme, un gallicanisme plus condensé qu'au temps de Louis XIV, un gallicanisme en bloc.

Quand M. Loubet nomme un évêque, il est tenu, par les articles organiques, de commettre préalablement des personnes pour examiner sa doctrine, afin de s'assurer que le candidat à l'épiscopat est d'une irréprochable orthodoxie.

M. Loubet a pour devoir, d'après nos gallicans articles organiques, de forcer le clergé à enseigner la Déclaration de 1682.

M. Loubet doit veiller à ce que chaque évêque ait visité tout son diocèse dans l'espace de cinq ans.

M. Loubet doit tenir la main à ce que les catholiques n'aient qu'une seule liturgie et qu'un seul catéchisme.

Je ne fais qu'analyser nos lois : elles sont gallicanes. Nos mœurs, nos habitudes sont plus gallicanes encore peut-être que nos lois.

Jadis, au XVIII<sup>e</sup> siècle, quand le curé refusait de porter les sacrements à un janséniste ou à un incrédule, le Parlement envoyait quatre estafiers qui prenaient le curé au collet et le forçaient d'administrer le mourant.

Au XIX<sup>e</sup> siècle, sous la monarchie, la garde nationale contraignait le clergé à admettre dans ses temples les cadavres des libres-penseurs.

Au XX<sup>e</sup> siècle, de par le Concordat et les articles organiques, l'Etat et beaucoup de libres-penseurs prétendent

discerner et décider quelles personnes ont qualité pour remplir les fonctions de ministre du culte catholique.

Voilà le gallicanisme.

Est-ce là une doctrine de liberté ? N'est-ce pas plutôt le contraire de la véritable doctrine de liberté ? N'est-ce pas la négation de l'Etat laïque ?

Sans doute, nous sommes d'accord, nous autres hommes de gauche, à répudier en partie ce vieux gallicanisme. Mais nous-mêmes, tout « avancés » que nous sommes, nous agissons encore trop souvent comme si nous étions gallicans, comme si nous voulions connaître du spirituel, forcer les curés à être de bons curés, à être par exemple des curés démocrates, comme si nous voulions ramener la religion catholique à sa pureté première, ou la maintenir telle qu'elle est, ou la réformer.

Dans la majorité ministérielle, dans le ministère même, je vois ou je sens ces tendances gallicanes : elles se heurtent aux tendances modernes et vraiment laïques ; voilà la cause d'une partie des hésitations et des conflits.

Cessons enfin d'être à la fois chanoines et citoyens ; ne soyons que citoyens, ne soyons que laïques ; séparons l'Eglise de l'Etat en nous-mêmes comme dans la nation.

Pas de gallicanisme !

(Aurore du 20 juin 1903.)

## V

### MENTALITÉ DES GENS D'ÉGLISE

Beaucoup d'ecclésiastiques m'écrivent à propos de mes articles sur la question politico-religieuse.

Je lis leurs lettres avec infiniment d'intérêt et de profit ; elles me font connaître, par les documents les plus authentiques et les plus sûrs, la mentalité des gens d'Eglise.

Plusieurs de ces lettres sont anonymes. Mais elles portent une marque de fabrique si évidente qu'il n'y a pas à s'y tromper un instant. C'est un mélange d'onction et de fureur, de gémissements et de menaces, d'attendrissement papelard et d'injures grossières, parfois scatologiques.

Les lettres signées sont moins libres, mais non moins instructives.

Je les classe en deux catégories : celles d'ecclésiastiques qui sont contents de moi, celles d'ecclésiastiques qui ne sont pas contents de moi.

La première catégorie, l'avouerais-je ? ne comprend jusqu'ici que deux lettres, et encore émanent-elles du même abbé. Mes articles lui plaisent tellement, lui inspirent tant d'amitié pour moi, qu'il se demande si, lui et moi, nous n'avons pas des parents communs. Pourquoi cette sympathie ? Il l'avoue ingénument : parce qu'à me lire il conçoit une haute idée de mon influence personnelle ; il se dit que je dois avoir des amis dans le gouvernement ; et car-

rément, jovialement, il me demande de le recommander à M. Camille Pelletan pour être aumônier de la marine !

Les lettres de la seconde catégorie, celles des ecclésiastiques mécontents et indignés, forment déjà un assez gros dossier. Les uns ne me demandent point de publier leurs lettres ; les autres en demandent la publication, ou me défient de les publier. Parmi ces derniers, le plus intéressant est M. l'abbé Cabibel, que je me fais un plaisir de vous présenter, parce qu'il me semble plus représentatif qu'aucun de mes autres correspondants ecclésiastiques.

Il m'a écrit deux lettres.

Dans la première, en date du 31 janvier, il me dit que j'ai tort de vouloir que les instituteurs mangent tous les jours, aux frais des catholiques, « des poulets, des chapons, des lièvres, des dindes, des bécasses et des gigots », et il m'avertit que, si la séparation des Eglises et de l'Etat procure cette nourriture aux instituteurs, c'est la chute prochaine de la République.

Cette lettre est belle, mais longue ; je préfère citer l'autre, que je voudrais plus courte, mais que je ne pourrais vouloir plus caractéristique.

Donc l'excellent abbé Cabibel m'a écrit ceci :

« Bouleix (Soulan), le 10 juin 1903.

« A monsieur Aulard, professeur à la Sorbonne, Paris.

« Monsieur le professeur,

« Je viens de lire dans la *Dépêche* du 9 courant votre article sur les projets Pressensé et Hubbard, que vous approuvez, cela va sans dire, et que vous trouvez même trop modérés, car vous dites ceci : « J'irais plus loin pour ma part. »

« Ces projets et autres similaires, je vous le dis sans hésiter, monsieur le professeur, sont absolument fous et insensés, et je le prouve.

« Vous êtes *un ou deux millions* de libres-penseurs en

France, qui voulez fouler à vos pieds et réduire à merci trente-sept ou trente-huit millions de catholiques, de protestants, de juifs, lesquels trente-sept ou trente-huit millions de catholiques, de protestants et de juifs paient évidemment la grosse masse des impôts.

« Vraie ou fausse, peu importe ici, ces trente-sept ou trente-huit millions de catholiques, de protestants et de juifs ont une religion, et ils paient pour les frais de leur culte, comme ils paient pour tout le reste.

« De quel droit, vous, libres-penseurs, qui n'êtes qu'une infime minorité dans la nation, voulez-vous priver ces catholiques, ces protestants et ces juifs des cérémonies de leur culte?

« Vos projets, en effet, sont, ni plus ni moins, la destruction de toute religion et de tout culte. A quoi aboutissent ces projets ridicules ? A faire des églises, des temples et des synagogues des sortes de music-halls et des cafés-concerts à l'usage des *curés laïques*, des libertins et des prostituées qui auront toute liberté d'y chanter et même d'y danser la *Carmagnole*, à tour de rôle, un, deux jours de la semaine.

« Et voulez-vous que, le lendemain du jour où ces édifices auront été ainsi souillés par la cohue des chenapans et de la crapule des deux sexes, car il n'y aura que de cela dans ces réunions, voulez-vous, dis-je, que, le lendemain de ce jour, on revienne y dire la messe ou y célébrer quelque autre office religieux?

« Et vous avez la naïveté de croire que les évêques, en particulier accepteront cette saleté ? Jamais de la vie.

« Et les trente-sept ou trente-huit millions de catholiques, de protestants et de juifs, croyez-vous qu'ils l'acceptent ? N'y comptez pas.

« Alors qu'arrivera-t-il ? Il arrivera, et ceci est absolument sûr et certain, qu'aux prochaines élections législatives la grande masse des électeurs voteront contre la République.

« Conclusion : M. de Pressensé, M. Hubbard, M. Henry Bérenger, vous, et tous ceux qui partagent votre manière de

voir, vous êtes en train de conduire la France à un désastre pire que celui de Sedan.

« Je vous autorise, monsieur le professeur, à publier cette lettre. Mais vous n'oserez pas la publier, pas plus que vous n'avez osé publier celle du 31 janvier dernier.

« Agréez, monsieur le professeur, l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

« CABIBEL,

« *Curé de Bouleix (Soulan), par Aleu (Ariège).* »

Cette lettre nous offre un précieux exemple de raisonnement ecclésiastique, et un non moins précieux exemple d'aménités ecclésiastiques.

Les aménités, vous les voyez briller dans cette prose comme un diamant dans sa monture.

Pour M. l'abbé Cabibel, les femmes libres-penseuses sont des *prostituées*, et les laïques des deux sexes qui n'ont point, en matière religieuse, les opinions de l'abbé, sont des *chenapans* et de la *crapule*.

Voilà bien en quoi la mentalité ecclésiastique diffère de la mentalité laïque !

Nous autres, libres-penseurs, nous ne croyons pas que l'erreur soit une corruption du cœur, et moi, en particulier, je ne pense pas du tout que M. l'abbé Cabibel, parce qu'il croit à l'Immaculée-Conception et que je n'y crois pas, soit un chenapan, une crapule, un débauché ; j'ai plutôt l'idée que c'est un très brave homme.

M. l'abbé Cabibel est convaincu, au contraire, que si on se trompe, si on ne pense pas comme lui, c'est par canaillerie.

Le libre-penseur juge l'abbé Cabibel, le comprend, se met en idée à sa place, l'excuse sur son éducation, sur le séminaire qui lui a rétréci ou faussé l'esprit, le plaint plus qu'il ne le blâme, et le voit tout joyeux, en son petit presbytère de Soulan, parce qu'en une belle lettre il a rivé son clou au journaliste mécréant.

Le libre-penseur sourit à l'abbé Cabibel, se l'explique et lui pardonne.

L'abbé Cabibel ne sourit pas au libre-penseur, ne se l'explique pas, ne lui pardonne pas.

Ne comprenant point, n'ayant pas été élevé à comprendre, mais à obéir, il injurie, il crie des gros mots, et il croit bien faire, et il croit remplir son devoir.

Quant au raisonnement, ses professeurs du séminaire ne lui ayant pas appris à raisonner, mais à imiter, ne lui ayant pas appris la liberté, mais l'autorité, l'abbé Cabibel, voulant me montrer que j'ai tort, commence par affirmer et n'essaie qu'ensuite de prouver.

Vous vouliez, monsieur l'abbé, faire voir qu'en proposant de ne pas louer les églises au seul culte catholique, mais de les louer aussi aux autres cultes et aux sociétés laïques d'enseignement, j'avais pour but d'empêcher les catholiques d'exercer leur culte ? Pourquoi ne commencez-vous pas par démontrer que telle est, en effet, mon intention, avant de l'affirmer comme si c'était chose prouvée et entendue ? Je vois qu'au séminaire on met la charrue avant les bœufs.

Non, monsieur l'abbé, non, nous ne voulons empêcher personne d'aller à la messe, et si une secte voulait empêcher les catholiques de pratiquer leur religion, nous combattrions cette secte avec l'énergie que nous mettons aujourd'hui à combattre la tyrannie de l'Eglise romaine.

Vous dites que si des laïques avaient, à leur tour, la jouissance des édifices nationaux qui s'appellent les cathédrales, ou des édifices communaux qui s'appellent les églises paroissiales, les temples seraient ainsi pollués et que vous n'y pourriez plus dire la messe.

On ne vous a donc pas appris au séminaire qu'en France, avant le Concordat, les catholiques partageaient la jouissance des temples avec d'autres sectes, par exemple avec les théophilanthropes, et qu'ils acceptaient ce partage ? Vous feriez, au xx<sup>e</sup> siècle, ce que faisaient les prêtres de la fin du xviii<sup>e</sup> et du commencement du xix<sup>e</sup>. J'imagine

qu'ils inauguraient leur messe ou leurs vêpres par quelque courte cérémonie expiatoire ou purificatrice. Cela, c'est votre affaire.

Mais à mon raisonnement même fondé sur ce qu'il n'est pas juste que les catholiques aient seuls la jouissance des édifices nationaux et communaux, que répondez-vous, monsieur l'abbé ? Rien du tout. Vous ne l'écoutez même pas, ce raisonnement. Vous roulez des yeux furieux, et de votre bouche ne sortent que les mots de *chenapans*, de *crapules*, de *saletés*, de *prostituées*, tous les crapauds théologiques.

Je vous plains et je vous remercie.

Je vous plains d'avoir cette mentalité, et je vous remercie de nous l'avoir montrée. Voilà le zèle évangélique ! Voilà la charité chrétienne ! Voilà les éducateurs que l'Eglise romaine donne au peuple français.

(*Dépêche de Toulouse* du 24 juin 1903.)



## VI

### LÉON XIII ET LA LIBERTÉ DE CONSCIENCE

Dans le Livre jaune sur le Saint-Siège, j'ai lu avec surprise et j'ai relu avec gaité la dépêche de M. Nisard à M. Delcassé, datée de Rome, le 10 novembre 1900, où notre ambassadeur relate des propos que lui aurait tenus le pape à son retour de congé.

Le pape lui aurait dit :

« Nous nous retrouvons dans des circonstances bien peu favorables et les amertumes n'auront pas été épargnées au chef de l'Eglise. Comment se méprendre sur le caractère et les effets des dispositions dirigées contre les congrégations, ces organes essentiels de la vie religieuse, contre la liberté d'enseignement, cette forme sacrée entre toutes de la liberté de conscience ? »

Ainsi, d'après M. Nisard, le pape se dirait partisan de la liberté de conscience !

Eh bien ! je dis, moi, que le pape n'a point dit cela, qu'il ne l'a dit ni à M. Nisard ni à personne autre, qu'il ne le dira jamais, pour la raison qu'il lui est impossible de le dire.

Non seulement l'Eglise romaine a toujours condamné, de la façon la plus formelle, la liberté de conscience, mais elle a toujours condamné la liberté des cultes.

La liberté des cultes n'est qu'une forme restreinte de la liberté de conscience.

La liberté de conscience, c'est d'être libre d'avoir la religion qu'on veut, ou de n'en avoir pas du tout.

La liberté des cultes, c'est seulement d'être libre de choisir entre les cultes qui existent en France, c'est la liberté d'être catholique, juif ou protestant.

Dans cette liberté des cultes, l'Eglise distingue encore la liberté religieuse et la liberté civile. Elle condamne la liberté religieuse des cultes, c'est-à-dire la doctrine qui dit qu'on peut être honnête homme dans toutes les religions. Elle condamne aussi la liberté civile des cultes, c'est-à-dire qu'elle déclare mauvais que les gouvernements permettent aux gouvernés d'exercer n'importe quel culte.

Même la tolérance, la simple tolérance, ne trouve pas grâce devant l'Eglise.

Là encore elle distingue entre la tolérance religieuse et la tolérance civile.

La tolérance religieuse, c'est-à-dire l'attitude d'un catholique professant qu'il est tolérable que tel autre homme vive dans une autre religion que la romaine, elle la condamne expressément. Et ce ne sont pas seulement les papes qui l'ont toujours expressément et nommément condamnée, cette tolérance religieuse : l'église gallicane non papiste qui se forma en France pendant la Révolution, sous le nom d'église constitutionnelle, s'éleva, par l'organe autorisé de l'évêque Grégoire, contre la tolérance religieuse, avec autant d'âpreté que l'Eglise papiste, et dans le style même des papes.

Reste la tolérance civile.

Par tolérance civile, l'Eglise romaine entend le fait qu'un souverain souffre qu'il y ait dans ses Etats d'autre culte que le culte catholique.

Mauvaise chose, dit-elle. Mais elle fait profession de s'y résigner, quand il n'y a pas moyen de faire autrement, et de ne s'y pas résigner, quand il y a moyen d'opprimer et d'anéantir les autres cultes.

Là où elle est la plus forte, elle défend, elle empêche la

tolérance civile. Elle extermine, par exemple, les juifs ou les protestants.

Là où ces exterminations pourraient amener des représailles contre les catholiques, là où elle ne se sent pas maîtresse, elle souffre que les gouvernements tolèrent la présence d'autres cultes.

Voilà la doctrine de l'Eglise catholique en matière de liberté de conscience ; ia voilà dans les termes mêmes employés par les conciles et par les papes, doctrine que je n'exagère en rien, que je ne déforme en rien, que je résume seulement.

Entre autres occasions, il s'en produisit une, solennelle et illustre, où la papauté rappela son immuable doctrine en ces matières.

C'est lors de la négociation avec le pape Pie VII, en 1804, pour le décider à venir à Paris, afin d'y couronner et d'y sacrer Napoléon I<sup>er</sup>.

Savez-vous quelle objection fit Pie VII ?

Celle-ci, qu'à son couronnement l'empereur devait prêter, selon le sénatus-consulte organique, un serment où il jurait de respecter et de faire respecter, entre autres choses, la « liberté des cultes ».

Le pape protesta : il ne pouvait verser l'huile sur un front coupable du péché de liberté des cultes !

Il demanda, il exigea qu'une explication écrite lui fût donnée, comme quoi cette liberté des cultes inscrite dans le serment impérial n'était pas la vraie liberté des cultes, mais une simple tolérance civile. Si cette satisfaction ne lui était pas donnée, pas de couronnement, pas de sacre.

Napoléon dut céder.

Son ambassadeur, le cardinal Fesch écrivit au cardinal secrétaire d'Etat, le 19 août 1804, que le gouvernement français ne voulait parler, en effet, que de la tolérance civile.

Vieilles histoires ! direz-vous.

Le Syllabus est plus récent ; il est de 1864 : il condamne expressément, article 79, « la liberté civile de tous les cultes ».

Bah ! direz-vous encore : le Syllabus est vieux jeu : Léon XIII est un pape un peu plus moderne que Pie IX.

Vous croyez ?

Eh bien ! lisez son encyclique *Immortale Dei*, du 1<sup>er</sup> novembre 1885, vous y trouverez : 1<sup>o</sup> l'approbation explicite, solennelle du Syllabus de Pie IX, et en particulier de l'article 79, que Léon XIII a soin de citer en note ; 2<sup>o</sup> tout un raisonnement pour montrer combien est pernicieuse la liberté de conscience, la liberté des cultes.

« Il n'y a qu'une liberté, dit Léon XIII, c'est la liberté du vrai et du bon. » Or, qu'est-ce que le vrai et le bon ? C'est la religion catholique. Donc on n'est libre que d'une chose, c'est d'être catholique.

Voilà la doctrine de l'Eglise romaine, voilà la doctrine de Léon XIII.

Qu'est-ce donc que cette histoire, que M. Nisard vient nous conter ? Qu'est-ce que cette apologie de la liberté de conscience qu'il place, en la guillemetant, dans la bouche du pape ? Comment est-il possible qu'un aussi bon catholique que M. Nisard ignore ou contredise l'enseignement traditionnel et constant du pontife romain en ces matières ?

C'est bien simple, et voici l'explication de l'énigme :

Dieu a voulu, dans sa sagesse insondable, que le très pieux ambassadeur de la République française près le Saint-Siège fût sourd comme un pot.

N'ayant pas entendu un mot du long monologue qu'à son habitude Léon XIII a proféré en sa présence, il a rapporté à M. Delcassé, non pas ce que Léon XIII lui a dit, mais ce qu'il aurait voulu que Léon XIII lui dit.

Oubliant la doctrine de l'Eglise, ému et troublé, le digne homme a prêté au pape ce que lui-même pense ; il lui a prêté les propres sentiments de M. Nisard, et aux augustes paroles, dont il n'a pas saisi une syllabe, il a substitué — sans peut-être s'en apercevoir — un article du *Gaulois* !

(Action du 29 juin 1903.)

## VII

### LÉON XIII ET M. NISARD

*Le cardinal Rampolla, secrétaire d'Etat de Sa Sainteté,  
à Mgr Lorenzelli, nonce apostolique à Paris.*

Rome, le 30 juin 1903.

Mon cher ami,

Vous avez lu, dans ma dépêche n° 315 ci-jointe, les instructions de Sa Sainteté au sujet de l'amendement Massé. Permettez maintenant au secrétaire d'Etat de passer la plume à l'ami, pour vous communiquer, en toute familiarité et en toute franchise, des impressions qui ne sauraient trouver place dans la correspondance officielle, mais dont il est utile que vous ayez connaissance, ne fût-ce que pour être à même d'éclairer M. Delcassé sur la véritable disposition du pape, dont il est si mal instruit.

Je vais vous étonner, mon cher ami : le Saint-Père n'est pas content de M. Nisard.

Qu'est-il donc arrivé de nouveau ? Rien du tout. M. Nisard a agi comme par le passé, s'est tenu comme par le passé, et c'est cela même qui a impatienté Notre Seigneur (1).

A l'audience d'hier, quand M. Nisard est entré, j'ai bien vu que le pape ne l'aimait plus, que sa présence l'impor-

(1) *Nostro signore*. On sait que les Italiens désignent ainsi le pape.

tunait. Au lieu de lui sourire comme d'habitude, il ne l'a même pas regardé, et j'ai cru voir qu'il haussait légèrement les épaules.

Vous savez que de tous les ambassadeurs de la chrétienté, c'est celui de la République française qui a, en présence du Saint-Père, l'attitude la plus filialement déférente. Quand l'ambassadeur d'Espagne s'agenouille devant le pape, il a autant de fierté que de respect dans le geste, l'air de quelqu'un à qui on doit de le relever aussitôt. M. Nisard, lui, tombe tout de suite à quatre pattes, en ineffable béatitude, comme quelqu'un qui y restera tant qu'on voudra, avec l'air de dire : « Laissez-moi là. *Sono felice così.* »

D'ordinaire, le pape est charmé de cela, et, en relevant M. Nisard, lui sourit paternellement.

Eh bien, hier, pas de sourire : un visage froid, des sourcils froncés. Quoique M. Nisard soit (vous le savez) l'homme le moins observateur du monde, il vit ce qu'il n'y avait pas moyen de ne pas voir, c'est-à-dire que le pape n'était pas content, et il en fut si ému qu'en se mettant à genoux il s'embarrassa dans son épée, fit une sorte de demi-chute, roula à moitié par terre, et, se relevant avec peine, se plaça enfin, comme d'habitude, à quatre pattes pour embrasser la mule. Les autres fois, le Saint-Père ne manquait pas de lever le pied, presque aussi vite et presque aussi haut que pour l'ambassadeur d'Espagne, afin que M. Nisard n'eût pas à trop baisser la tête pour chercher la mule. Cette fois, la mule ne se leva pas, ne bougea point, et l'ambassadeur de la République française dut faire un plongeon pour atteindre à son but, tête en bas, dos en l'air, dans l'attitude la plus édifiante.

Le Saint-Père se mit à parler, non à M. Nisard ni à moi, mais à lui-même, comme s'il était seul et voulait soulager son âme (1) par un de ces monologues interminables où vous savez qu'il se complaît depuis quelque temps.

(1) Il y a dans le texte italien : *per sfogarsi.*

M. Nisard cependant restait dans la même posture, et je vous avoue que je ne pouvais m'empêcher de sourire en voyant sa figure cramoisie collée sur la pantoufle. Je ne sais pourquoi, je pensais à M. Combes et à votre lettre sur ses manières si peu cérémonieuses. Enfin le pape, non qu'il parût songer à M. Nisard, mais gêné sans doute par des fourmillements, releva brusquement le pied, et son pied, ainsi relevé, releva la tête de l'ambassadeur, qui se releva, enfin, lui-même tout entier et s'assit dans le fauteuil qu'on lui avait préparé.

Le pape, cependant, continuait à parler tout seul, en regardant vaguement une fresque de Raphaël placée au-dessus de la tête de M. Nisard.

M. Nisard ne répondait rien, et cela, mon cher ami, pour trois raisons : la première, c'est que le Saint-Père ne lui posait aucune question, et, quant à interrompre Notre Seigneur quand il parle d'abondance, vous savez bien que c'est impossible ; la seconde, c'est que M. Nisard, sans être sourd, comme le prétendent les athées, n'a cependant point l'oreille assez fine pour saisir toutes les paroles du pape, dont la voix n'est pas forte ; la troisième raison enfin, la plus honorable de toutes, c'est qu'en présence du pape, M. Nisard oublie qu'il est ambassadeur, pour se rappeler seulement qu'il est chrétien, et se sent si ému de se trouver dans la même chambre que le Souverain Pontife, si reconnaissant et si attendri d'avoir baisé la mule, qu'en vérité il n'est plus maître de sa joie. Hier, assis dans son fauteuil, il se laissa aller à poser son coude sur ses genoux, à mettre sa tête dans ses mains, et à pleurer de volupté : je voyais, sur ses éblouissantes bottines vernies, les taches qu'y faisaient ses larmes en tombant par grosses gouttes, et j'aurais voulu que les Parisiens assistassent à ce spectacle.

L'audience finie, à peine M. Nisard était-il sorti, Notre Seigneur se leva, me regarda en face, et s'écria, d'une voix que je ne lui connaissais plus :

« — Rampolla, j'en ai assez de cet homme-là! J'en veux un autre!

« — Un autre, répondis-je. Votre Sainteté y pense-t-elle? Trouvera-t-on jamais un Français plus pieux, plus attaché à l'Eglise catholique, apostolique et romaine?

« — C'est justement cela que je lui reproche! s'écria le pape. C'est cela que je reproche aux républicains français! Pourquoi, eux, qui sont athées, m'envoient-ils un catholique? Que ne m'envoient-ils un athée? Que ne m'envoient-ils un homme qui leur ressemble, un homme qui ait leurs idées, leur caractère, un homme qui les connaisse, un vrai républicain? M'envoyer un catholique, c'est me donner le change, c'est me faire perdre du temps, et je suis trop vieux pour perdre du temps. M'envoyer un catholique, c'est me tromper; c'est vouloir me faire croire que je traite avec des catholiques, quand je traite avec des athées. Les trompé-je moi, les républicains français? Les ai-je jamais trompés? Je me présente à eux tel que je suis; l'Eglise traite avec eux telle qu'elle est, sans masque, sans déguisement d'aucune sorte. Je veux qu'ils m'envoient un ambassadeur athée! Leur Nisard m'exaspère! »

Cette boutade de Notre Seigneur m'affligea d'abord, et — l'avouerai-je — m'indigna presque. Méditez-la, Lorenzelli : à la réflexion vous sentirez comme moi qu'elle est sage, qu'elle s'inspire des véritables intérêts de l'Eglise, et qu'il vaut mieux traiter avec des hommes sans masque qu'avec des hommes masqués. Quoi qu'il en soit, il était bon que vous fussiez informé de l'humeur présente du Saint-Père, hier encore si douce, si gaie, et que ces maudits projets de séparation de l'Eglise ont tout à coup rendue irritable à l'excès.

Agréez, mon cher ami, etc.

*Pour traduction à peu près conforme :*

A. AULARD.

(Aurore du 5 juillet 1903).



## VIII

### LA POLITIQUE DU CARDINAL MATHIEU

M. le cardinal Mathieu vient de publier une histoire apologétique du Concordat de 1801.

Il aime le Concordat ; il se sent heureux sous le régime du Concordat, et, devenu cardinal de curie, n'émargeant plus (j'imagine) qu'au budget pontifical, il n'est pas étonnant qu'il se félicite d'un état de choses si favorable au denier de Saint-Pierre et grâce auquel cette cour romaine, dont il est un des ornements, garde toute son opulence et tout son éclat.

Si vous trouvez ces raisons un peu basses, je dirai que M. Mathieu aime le Concordat parce que l'Eglise l'aime, parce que, pour l'Eglise, rien ne pourrait être plus avantageux dans les circonstances françaises actuelles.

Cependant, à lire le livre (d'ailleurs agréable) du cardinal Mathieu, on voit que l'auteur trouve que, si les républicains s'y prêtaient, on pourrait faire mieux que le Concordat, et donner à l'Eglise romaine, dans la République française, une situation plus avantageuse.

En d'autres termes, M. Mathieu est content de ce qu'il a, mais il voudrait avoir plus.

C'est pourquoi il mêle ingénieusement, à l'expression de son contentement, quelques plaintes et quelques gémissements.

Oui, dit-il, ça va bien en France, le Concordat est une

bonne chose, mais on y laisse trop M. Homais dire ce qu'il pense. Eh quoi ! les libres-penseurs prétendent « substituer aux vérités traditionnelles certaines théories scientifiques » ! Il y a même des « industriels » appartenant à la bourgeoisie, des gens « auxquels on ne peut refuser ni l'intelligence ni un certain patriotisme », des gens comme il faut qui « poussent la démocratie en avant avec une imprévoyance et une légèreté comparables à celles de la noblesse française appelant de ses vœux la Révolution qui la supprima ». Oui, il y a des industriels qui applaudissent aux théories athées ! Il y a des gens riches qui croient « que la morale ancienne sera avantageusement remplacée par une parvenue qu'ils habillent magnifiquement et dont ils disent des merveilles : la Solidarité ».

Donc M. Mathieu grogne et déblatère contre les libres-penseurs, comme s'il était en colère. Mais son œil sourit : on voit qu'il n'est pas en colère du tout, et il n'a pas oublié le temps où, simple abbé, il batifolait avec les libres-penseurs et leur prêtait sa soutane pour des mascarades intimes dont les photographies firent jadis l'amusement de l'Université nancéenne. Car ce bon M. Mathieu est un joyeux compère, et aujourd'hui encore, tout *porporato* qu'il est, il a glissé dans son bouquin grave deux ou trois « blagues » amusantes.

S'il grogne et déblatère, c'est par figure de rhétorique, c'est par procédé d'avocat. Il veut démontrer que la société française court un danger : le danger de se casser le cou. Très moderne en ses images, il la compare « à une automobile qui a perdu ses freins et qui descend à toute vitesse une pente des plus dangereuses ».

Personnellement, M. Mathieu n'a pas peur. Et comment aurait-il peur ? Il n'est lui-même ni dans l'automobile ni sur le chemin de l'automobile, puisque, sujet du pape, il habite Rome pour toujours. C'est pour nous qu'il a peur et que sa charité s'inquiète.

Nous voilà effrayés. Nous voici rassurés : le cardinal a un remède à nous proposer, un remède élégant et mer-

veilleux, un remède si beau qu'il mériterait les plus belles épithètes par lesquelles Rabelais et M<sup>me</sup> de Sévigné ont accoutumé d'exprimer leur admiration.

Il imagine donc « un futur président de la République ou un futur premier Consul » qui dirait au Pape : « Vous revendiquez pour l'Eglise le droit absolu de posséder : nous sommes prêts à le reconnaître ; vous réclamez notre protection pour jouir paisiblement de vos biens, nous sommes prêts à vous l'accorder, mais à une condition : nous voulons intervenir pour en assurer le bon usage. Organisons ensemble le contrôle efficace qui vous a toujours manqué. Que le peuple, le souverain d'aujourd'hui, hérite de l'aristocratie des bénéficiers qui confisquait vos richesses à son profit, malgré la justice et malgré les canons, et qu'il devienne, à son tour, le grand commanditaire ! Fondons et administrons à son profit le budget du royaume de Dieu sur la terre ! »

Après avoir relaté ce discours hypothétique, M. le cardinal ajoute : « Je ne crois pas que le Pape répondit par un refus à une telle proposition. »

Moi non plus : je ne crois pas que le Pape répondit par un refus.

Que demande en effet l'excellent cardinal ?

Ecoutez-le :

« Une Eglise riche, qui s'entendrait avec l'Etat pour servir de trésorière à la démocratie, supprimer la misère, résoudre la question sociale autant qu'elle peut l'être (*sic*) en ce monde, et produire ainsi quelque chose du communisme pacifique du premier siècle chrétien. »

Et tout ému de la beauté de son grand dessein, M. Mathieu s'écrie noblement :

« Si c'est un rêve, il est beau, comme dirait Platon, de s'en enchanter soi-même, plutôt que de songer à réformer la société par le fer et le feu. »

Oh ! oui, mon bon monsieur Mathieu, pour un beau rêve c'est un beau rêve, et la tête où il est né méritait bien d'être coiffée d'un chapeau rouge ! Que dis-je ? elle mérite

la tiare, oui, la tiare ; et moi, mécréant, rien que pour avoir lu cette page de M. Mathieu, je vote en idée pour que M. Mathieu soit pape.

L'Eglise trésorière de la démocratie !

L'Eglise chargée par la République française de résoudre en France la question sociale !

Mais je le connais, ce rêve. J'avais tort de féliciter M. Mathieu de sa fécondité cérébrale ; il n'est qu'un plagiaire. Soyons poli : il n'est qu'un héritier, un interprète de l'éternel rêve de domination sociale que l'Eglise romaine s'efforce, depuis tant de siècles, à réaliser. Que demande-t-il, notre bon cardinal ? Ceci, que l'Eglise soit toute-puissante en France, toute-puissante par l'argent, toute-puissante par l'influence.

Voilà le supplément de Concordat qu'il nous propose.

Je ne sais si Léon XIII a eu le temps de lire ce volume, qui lui est dédié et qui n'a paru que peu de temps avant sa maladie. Mais, s'il l'a lu, il a dû sourire de l'ingénuité de ce cardinal qui a formulé ainsi une ambition qu'il ne faut pas formuler, parce que c'est risquer d'effaroucher les républicains français, ou, ce qui est pire, de les faire rire. Ces choses-là, on les fait, on les tente, on ne les dit pas. M. le cardinal Mathieu, pour les avoir dites, s'est signalé comme mauvais diplomate. S'il n'est jamais ni pape, ni secrétaire d'Etat, ni nonce, ce n'est pas seulement sa qualité de Français ou d'ex-Français qui l'en empêchera, c'est aussi et surtout la longueur de sa langue, l'intempérance de sa plume.

Ne nous en plaignons pas : c'est un instant de reposante gaieté que nous a procuré ce joyeux cardinal en proposant ainsi à la démocratie française de prendre l'Eglise romaine pour trésorière !

*(Dépêche de Toulouse du 14 juillet 1903.)*

## IX

### LETTRES PASTORALES SUR LÉON XIII

A l'occasion de la mort de Léon XIII, il y a eu, dans chaque diocèse français, des lettres pastorales qui forment comme autant d'oraisons funèbres du défunt pontife.

Nous en avons lu quelques-unes dans les journaux catholiques.

On y voit bien, sous la phraséologie de circonstance, que Léon XIII fut moins aimé de l'épiscopat français que l'avait été Pie IX. Notre épiscopat vante son intelligence, sa sagesse, son habileté ; il omet le chapitre des qualités du cœur.

Ainsi le cardinal-archevêque de Bordeaux exalte le « maître lumineux de la vérité doctrinale », le « pilote divin assis sur sa barque », et n'a pas un mot de sympathie qui soit un peu senti. L'évêque de Cahors admire la manière noble et forte dont le pape a joué son rôle, mais il ne pleure pas et il n'a pas de chagrin.

Ce pape politique, impérieux et mal obéi, ne semble pas être vraiment regretté par nos évêques, et ils ne jettent sur sa tombe que des fleurs de rhétorique.

Son Eminence le cardinal-archevêque de Lyon se plaît même à se dire et à nous dire qu'il n'y a rien d'impossible à ce que Léon XIII soit en Purgatoire, et l'idée du Pape infallible exclu du Paradis n'a point l'air de lui répugner. « Nous devons donc prier, dit-il, pour le repos de

cette âme sainte. Il faut que tous les enfants apportent leur tribut de prières et de satisfactions, afin que, si quelque retard encore était imposé à l'âme de l'auguste défunt, impatiente de franchir les portes éternelles, nous, ses fils, nous lui ouvrions bien vite ces demeures de la paix et des jours sans déclin. »

Mais, de toutes ces lettres, la plus intéressante est celle de M. François-Benjamin Richard, « par la grâce de Dieu et du saint-siège apostolique cardinal-prêtre de la sainte Eglise romaine, du titre de *Sancta Maria in via*, archevêque de Paris ».

Aux badauds qui exaltent le libéralisme de Léon XIII, son esprit moderne, sa politique de ralliement, l'intransigeant archevêque de Paris oppose, avec rudesse et esprit, le pape selon la tradition que fut réellement Léon XIII.

Ainsi, il y a des snobs qui croient que ce pape, laissant dans l'ombre les archaïques et irritantes absurdités, prêcha aux peuples une morale simple, large et fraternelle, la morale du Christ.

Mais non : il accrut lui aussi, comme Pie IX, le patrimoine d'absurdités mystiques qui lui avait été légué par ses prédécesseurs, et M. Richard énumère ainsi ces accroissements :

« Nous devons, dit-il, à son initiative, faite de piété et de confiance en Dieu, les solennités annuelles en l'honneur du très saint Rosaire de Marie, durant le mois d'octobre ; la neuvaine au Saint-Esprit, préparatoire aux fêtes de la Pentecôte ; l'addition des prières récitées à l'issue du saint sacrifice de la messe ; enfin, à l'aurore du siècle nouveau, la consécration solennelle du genre humain tout entier au Sacré-Cœur de Jésus. »

En effet, Léon XIII fit plus pour honorer les rêves hystériques de Marie Alacoque que n'avait fait Pie IX lui-même. En 1874, des suppliques avaient été adressées à Pie IX pour obtenir de lui « la consécration de tout le genre humain au Très Auguste Cœur de Jésus ». Pie IX ajourna sa décision. Léon XIII montra plus d'enthousiasme : par décret

du 28 juin 1889, il éleva la solennité du culte du Sacré-Cœur au rang de « rite de première classe »; par encyclique du 25 mai 1899, il consacra décidément le genre humain au Sacré-Cœur et publia la prière qui devait servir de formule de consécration.

Loin d'atténuer ce qu'il y a d'irritant dans le dogme, Léon XIII fit donc au dogme les additions les plus blessantes pour la raison.

M. Richard l'en loue grandement, non sans un sourire malin à l'adresse des politiques qui ont rêvé la conciliation de ces deux pouvoirs inconciliables : la République française et l'Eglise romaine.

A ces politiques aussi naïfs qu'ingénieux qui, parce que ce pape a eu, dans le jeu diplomatique, une tactique adroite, veulent voir en lui un libéral, l'archevêque de Paris montre, avec une précision narquoise, le vrai Léon XIII, ses principes, qui sont ceux de l'Eglise, sa stratégie, qui est celle de l'Eglise.

Principe et stratégie ont tendu, chez Léon XIII comme chez Pie IX, à détruire cette  *cité du mal* , ce diabolique régime, cette civilisation moderne fondée sur la raison.

Les passages des encycliques de Léon XIII qu'il cite font bien voir que ce prétendu conciliateur de la civilisation moderne et de l'Eglise ne chercha en réalité qu'à établir le règne de l'Eglise et de ses institutions surannées sur le monde entier.

L'archevêque de Paris aurait pu citer d'autres passages encore, non moins significatifs.

Ainsi, dans l'encyclique *Immortale Dei* (1<sup>er</sup> novembre 1885), il est dit que l'Eglise romaine « constitue une société juridiquement parfaite dans son genre », et que, « comme la fin à laquelle tend l'Eglise est de beaucoup la plus noble de toutes, de même son pouvoir l'emporte sur tous les autres, et ne peut en aucune façon être inférieur ni assujéti au pouvoir civil ».

Dans l'encyclique *Libertas* (20 juin 1888), ce pape qu'on loue pour son libéralisme condamne expressément « ceux

qui appartiennent à cette école si répandue et si puissante (du libéralisme), et qui, empruntant leur nom au mot de liberté, veulent être appelés *Libéraux* ».

Dans la même encyclique, il condamne « cette liberté si contraire à la vertu de religion, la *liberté des cultes*, comme on l'appelle, liberté qui repose sur ce principe, qu'il est loisible à chacun de professer telle religion qui lui plaît, ou même de n'en professer aucune ». L'Etat, selon lui, « ne peut être animé à l'égard de toutes les religions, comme on dit, des mêmes dispositions, et leur accorder indistinctement les mêmes droits ». La liberté des cultes « est ce qui porte le plus de préjudice à la liberté véritable, soit des gouvernants, soit des gouvernés ».

Les principes de 1789 et la démocratie n'ont pas été condamnés moins expressément, en termes moins indignés par Léon XIII que par ses prédécesseurs, et cela non pas seulement dans une encyclique particulière, mais dans presque toutes celles où il a traité des questions politiques et sociales.

Le cardinal Richard a donc bien raison de rire de ceux qui croient, sur des articles de journaux, que Léon XIII a voulu donner à l'Eglise une figure raisonnable et moderne, et qui écrivent gravement que ce sage pontife, ne pouvant désavouer le *Syllabus*, a eu l'habileté de tirer le rideau sur ce monument d'agression contre le bon sens.

Le *Syllabus* ! mais il est la table des matières des encycliques et des actes de Léon XIII, tout comme il était la table des matières des encycliques et des actes de Pie IX.

Le *Syllabus* ! mais, loin de le voiler, Léon XIII l'a exhibé en pleine et honorable lumière dans son encyclique *Immortale Dei*, louant Pie IX d'avoir fait ce « recueil des fausses opinions les plus en vogue, afin que, dans un tel déluge d'erreurs, les catholiques eussent une direction sûre ». Et, dans la même encyclique, il a pris soin de reproduire textuellement, comme admirables, les articles du *Syllabus* qui condamnent tout libéralisme.

Voilà le vrai Léon XIII, voilà le vrai pape, voilà la vraie



Eglise romaine. Remercions le cardinal Richard d'avoir remis en lumière, par sa lettre pastorale, le caractère immuable d'une politique qui, violente sous Pie IX, rusée sous Léon XIII, tend toujours au même but : la destruction des principes de la Révolution française et de la civilisation moderne.

(*Dépêche de Toulouse du 30 juillet 1903.*)

## LE CONCORDAT ET LE SCHISME

Oui, une des principales raisons pour lesquelles l'Eglise aime le Concordat, se refuse obstinément à entendre parler de rupture, c'est que, si la République française ne salariait plus le clergé, il y aurait à craindre que le denier de Saint-Pierre ne se trouvât par là singulièrement diminué, puisque les catholiques français, ayant à payer leurs prêtres, ne pourraient plus envoyer autant d'argent au Vatican.

Mais il n'est pas prouvé que, réduit à la pauvreté, obligé de renoncer au coûteux appareil royal dont il s'entoure, le pape fût beaucoup moins puissant, exerçât une moindre influence sur le monde.

La raison capitale, essentielle, historique de l'amour de la papauté pour le Concordat, c'est que le Concordat la préserve du mal qu'elle redoute par-dessus tout, c'est-à-dire du schisme.

L'Eglise a le sentiment très juste que sa force, non seulement spirituelle, mais politique et sociale, réside dans son unité, dans cette unité monarchique dont le pape infailible est à la fois le chef et le signe visible.

Cette unité n'est pas seulement la garantie de la puissance présente de l'Eglise : elle est l'indispensable condition des progrès qu'elle se prépare et de ses espérances de domination mondiale.

Pour que la  *cité du bien*  l'emporte enfin sur la  *cité du mal* , c'est-à-dire sur la civilisation moderne, pour que Jésus triomphe définitivement et partout de Satan, c'est-à-dire de la raison humaine, il faut que l'Eglise maintienne et fortifie son unité, il faut que l'armée chrétienne marche compacte et unanimement disciplinée, contre ses ennemis, qui, heureusement pour elle, sont jusqu'ici divisés, éparpillés.

Que dans un pays comme la France, où la libre-pensée est plus hardie qu'en aucun autre pays du monde, où les libres-penseurs essaient même de s'unir et de prendre l'offensive, que dans un tel pays, où la guerre semble déclarée par une minorité active à l'Eglise catholique, il vienne à se former un schisme — alors, c'en est fait des espérances romaines d'universelle domination. Divisée en deux sectes, l'une fidèle au siège de saint Pierre, l'autre autonome dans une forme soit monarchique, soit républicaine, l'Eglise catholique reculera en France devant la libre-pensée, et, si elle recule en France, elle se verra forcée, ses ennemis s'enhardissant partout, de reculer partout.

Or, le vrai préservatif contre le schisme, c'est le Concordat, tel qu'il existe en France et tel qu'on l'y pratique.

Il n'y a chez nous d'autres cultes reconnus que les cultes salariés, au nombre de quatre : catholique, calviniste, luthérien, israélite, et il n'y a que les cultes reconnus qui soient salariés.

Si un prêtre catholique veut faire, je ne dis même pas un schisme, mais une dissidence quelconque, il cesse d'être salarié, il cesse d'être reconnu.

Surtout, il se voit, par le fait même de sa dissidence, chassé du temple où il a jusqu'alors exercé son ministère, exclu de tous les temples catholiques.

Lois, règlements, usages, l'Etat a tout disposé de manière à décourager le dissident catholique, à rendre presque impossible matériellement le succès d'aucun schisme sérieux dans la religion catholique.

N'oublions pas que, quand il fut conclu, le Concordat eut pour résultat de mettre fin au schisme le plus grave que l'Eglise catholique eût jamais eu à subir en France.

L'essai irrationnel d'Eglise gallicane que l'Assemblée constituante avait tenté, en 1790, comme pour réaliser le rêve suranné de nos rois, cet essai malheureux qui fit couler tant de larmes, tant de sang, avait eu du moins pour résultat utile à l'Etat de diviser l'Eglise catholique en deux groupes hostiles : le clergé constitutionnel, qui ne reconnaissait plus au pape qu'une vague primauté spirituelle, et le clergé resté papiste. Bien que les constitutionnels protestassent qu'ils ne faisaient point de schisme, il y avait réellement en France deux Eglises rivales, l'une qui obéissait au pape, l'autre qui ne lui obéissait pas.

Et même, à la veille du Concordat, le groupe catholique papiste n'était point uni dans une seule politique à l'égard de la République. Politiquement, il se subdivisait en deux groupes : le clergé papiste resté fidèle à Louis XVIII, et le clergé papiste rallié à la République. Ces deux groupes s'entre-déchiraient, au grand profit de l'Etat, qui, dans ce régime de la séparation des Eglises et de l'Etat et de la concurrence des sectes religieuses, restait laïque, libre et maître.

Ce schisme et ces discordes, voilà le grand mal dont souffrait, en France, l'Eglise romaine.

Bonaparte offrit au pape de faire cesser ce schisme et ces discordes, de rétablir l'unité catholique, espérant qu'ainsi il tiendrait dans sa main et le pape et les catholiques, et qu'il forcerait l'assentiment des consciences à son rêve impérial.

Ce ne sont point là, sans doute, les termes de la convention qui fut signée en 1801 entre Sa Sainteté et le gouvernement de la République française, et dans ce Concordat il n'est écrit nulle part que le schisme cessera.

Mais, en fait, cette cessation du schisme fut la condition, le but et l'effet du Concordat.

Le Concordat signé, Bonaparte détruisit l'Eglise consti-

tutionnelle, et la détruisit si radicalement qu'il n'en resta plus trace. Ce schisme disparut entièrement.

Quant aux dissidences politiques, le pape ayant consenti à destituer tous les évêques royalistes, on ne nomma que des évêques non royalistes, et le clergé de France (à l'exception de l'insignifiante dissidence dite de la Petite Eglise) se rallia tout entier à la République consulaire.

C'est ainsi que l'auteur du Concordat rétablit l'unité catholique. C'est là le grand bienfait, l'impayable service que la papauté reçut de Bonaparte, et c'est ainsi que l'Eglise romaine, que la Révolution française avait réussi à désorganiser, a pu reconstituer depuis, avec son unité, sa force et ses espérances de domination.

Tel qu'il a été pratiqué par tous les gouvernements, y compris la troisième République, ce Concordat apparaît à la papauté comme le réseau solide et précieux qui, par les soins de l'Etat même, maintient en un bloc ferme et fort les éléments si divers dont se compose, en France, l'Eglise catholique.

Le Concordat rompu, plus d'unité, plus de bloc, mais une perspective de schismes, de dissidences, de diversités, la ruine prochaine de l'Eglise considérée comme puissance politique et sociale.

Voilà pourquoi, quel que soit le pape qui succédera à Léon XIII, il fera tout son possible pour maintenir le Concordat.

(*Aurore* du 1<sup>er</sup> août 1903.)

VOULIONS-NOUS DÉTRUIRE LA RELIGION ?

Quand on reproche aux républicains l'attitude militante de leur libre-pensée, l'ardeur de leur actuelle politique contre les congrégations, contre l'Eglise romaine, il leur arrive souvent d'essayer de se disculper par cette réponse :

« Nous ne voulons pas détruire la religion. »

A la tribune et dans la presse, cette réponse reparait, en forme de refrain rassurant ; on la dirait inspirée par un mot d'ordre, et la voilà presque officielle, presque classique.

Elle satisfait tant de gens qu'en avouant qu'elle ne me satisfait pas, je me demande si je ne vais pas avoir l'air d'un trouble-fête.

Cependant, voyez quelle équivoque suppose ou provoque cette déclaration.

Que veut-on dire, quand on s'écrie avec un ton de générosité franche et de libéralisme loyal, qu'on ne veut pas détruire la religion ?

Les républicains s'engagent-ils par là à ne point renverser matériellement les autels, à ne point briser les vases sacrés, à ne point supprimer, par une violence à la Polyeucte, la religion chrétienne, comme celle-ci a supprimé ou supprime ou voudrait supprimer les autres religions ?

S'engagent-ils à ne point user de la force pour empêcher les catholiques d'aller à la messe ?

S'engagent-ils à maintenir ou à fonder la liberté des cultes dans un régime de liberté de conscience ?

Si c'est cela qu'on veut dire, je suis d'accord, et me voilà tout prêt à crier, avec les amis : « Nous ne voulons pas détruire la religion. »

Ou plutôt non, je ne crierai jamais cela, parce qu'un cri qui a besoin d'explication est un cri équivoque, parce que l'autre sens de ce cri est inséparable du premier sens, parce qu'il n'y a aucune raison logique, grammaticale ou historique pour que cette promesse de ne pas détruire la religion ne s'entende pas à la fois dans les deux sens, — c'est-à-dire qu'en disant qu'on ne veut pas détruire la religion, on n'a pas l'air seulement de s'engager à ne pas détruire la religion *violemment*, mais aussi à ne pas la détruire *pacifiquement*.

Dire : « Nous ne voulons pas détruire la religion », c'est dire : « Nous ne voulons pas que notre doctrine, la libre-pensée, se répande et fasse des progrès parmi les hommes. »

Dire : « Nous ne voulons pas détruire la religion », c'est nous engager à n'accroître d'aucune recrue le petit groupe de libres-penseurs que nous sommes dans le monde civilisé ; c'est renoncer à toute propagande ouverte et militante ; c'est nous vouer à l'attitude modeste et piteuse de penseurs effarés qui ont à demi honte ou peur de leur pensée et la jugent dangereuse pour le peuple ; c'est nous réduire à l'humble condition de gens tolérés ; c'est promettre, dans les ténèbres où tâtonne encore l'esprit humain, de n'allumer qu'une lanterne sourde, pour notre usage personnel, et non un grand et vif flambeau, pour l'usage de tous.

Dire : « Nous ne voulons pas détruire la religion », c'est dire que nous renonçons, pour notre doctrine, au droit qu'à toute doctrine, se croyant la vérité, de supprimer la doctrine adverse, qu'elle croit être l'erreur. Et ce n'est pas seulement à un droit que renonceraient ainsi les libres-penseurs : c'est à un devoir, au plus impérieux des devoirs, celui d'éclairer les hommes, de les affranchir, de les rendre plus forts par la liberté.

L'office de la libre-pensée, sa raison d'être et son but, c'est de désagréger les religions, de défaire ce bloc sophistique de vérités et d'erreurs dont l'apparente unité en impose aux ignorants.

On prête à Lessing cette spirituelle formule :

« Ce qu'il y a de vrai dans le christianisme n'est pas nouveau ; ce qu'il y a de nouveau n'est pas vrai. »

En effet, il y a dans le christianisme une morale, résultat de l'expérience, élément raisonnable et en partie vrai ; il y a aussi dans le christianisme les absurdités mystiques, symboles créés par l'imagination populaire et transformés en dogmes par la tyrannique niaiserie des prêtres. Ce mélange du dogme et de la morale, du faux et du vrai, fait la vie et la force de la religion. En dissociant ces deux éléments, en montrant qu'on peut être honnête homme sans croire à l'Immaculée-Conception, ou plutôt qu'une morale fondée sur les faits est plus solide qu'une morale fondée sur la foi, la morale scientifique est la seule morale ; en faisant cela, le libre-penseur détruit la religion.

Parlé-je ici du libre-penseur d'avant-garde, à l'audace lucrétienne ou hébertiste ?

Non. Supposez le libre-penseur le plus timide d'esprit, le plus bourgeois d'habitudes, le plus poltron. Niera-t-il que cette idée ne doive se répandre, à savoir que la morale doit être indépendante de la foi ?

Or, vouloir répandre cette idée, c'est vouloir détruire la religion.

Donc, tout libre-penseur veut détruire la religion.

Détruire la religion, ça été le but, plus ou moins avoué, de ces philosophes du XVIII<sup>e</sup> siècle, dont se réclame tout le parti républicain français, tant modéré qu'avancé, tant bourgeois que démocrate.

Détruire la religion, c'est ce qu'ont voulu les politiques dirigeants de la première République, non seulement les hardis Cordeliers, mais des hommes d'ordre plutôt timides, comme Boissy d'Anglas.

Philosophes, orateurs, hommes politiques, tous les fon-



dateurs de notre cité laïque appelaient de leurs vœux publics l'époque heureuse où, par le progrès des lumières, comme ils disaient, la religion aurait cédé son empire à la raison ; et s'ils se trompaient en croyant cette époque prochaine, leur erreur attestait la sincérité et l'ardeur de leur croyance à la possibilité, à l'utilité de détruire la religion.

Hommes libres du XIX<sup>e</sup> siècle, serons-nous plus pusillanimes que ces hommes du XVIII<sup>e</sup> siècle, dont les fers n'étaient qu'à demi brisés, et qui luttèrent contre une Eglise alliée au trône et toute-puissante par cette alliance ?

Cacherons-nous notre dessein sous des formules équivoques, sous des promesses qui l'amoindrissent et nous dégradent ?

Continuerons-nous à dire que nous ne voulons pas détruire la religion, quand nous sommes obligés d'avouer, d'autre part, que cette destruction est indispensable pour fonder rationnellement la nouvelle cité politique et sociale ?

Point d'équivoque.

Ne disons plus : « Nous ne voulons pas détruire la religion ! »

Disons au contraire : « Nous voulons détruire la religion (1) ! » Mais ajoutons aussitôt : « Nous voulons la détruire dans les âmes par la paix, par la persuasion, par la fraternité, par l'instruction publique, par la liberté des cultes et par la liberté de conscience ! »

(Action du 16 août 1903.)

L'article qu'on vient de lire fut réfuté par M. Ferdinand Buisson en deux articles publiés dans l'*Action* des 21 et 22 août 1903. Voici ces articles :

(1) Cette phrase a été reproduite par des journaux de droite isolément, et sans la phrase suivante, pour faire croire que je proposais un attentat contre la liberté de conscience. J'ai eu tort d'employer le mot *détruire*, qui semble inséparable de l'idée de violence, et de ne pas dire simplement que nous voulons substituer aux religions prétendues révélées une morale rationnelle.

1<sup>er</sup> article de M. F. Buisson :

NON ; VOUS NE VOULEZ PAS DÉTRUIRE LA RELIGION

*A mon collègue et ami A. Aulard.*

Non, non, cher et savant ami, vous ne voulez pas « détruire la religion ». Et ce qui me le prouve, c'est votre article même.

Vous voulez détruire ce qui s'appelle abusivement religion. Vous voulez détruire le dogmatisme religieux, le fanatisme religieux, le matérialisme religieux, c'est-à-dire justement toutes les déformations et toutes les dépravations de la religion.

Mais partout où vous vous trouvez en face de quelque chose de vraiment religieux, non seulement vous ne songez pas à le détruire, mais vous l'honorez, vous le respectez, vous l'aimez, vous en êtes tout le premier ému jusqu'au fond de l'âme.

Précisons. Car, en ces matières, ce qui nous perd, c'est le vague de l'idée et l'équivoque des termes.

Je dis donc qu'il y a dans l'humanité à tous ses âges, — variable comme elle et passant par toutes les étapes de son développement, — un phénomène essentiellement humain, naturel et normal, légitime par conséquent, qui est le phénomène religieux, un des traits caractéristiques de l'homme par opposition à l'animal.

Je dis que ce phénomène peut se manifester sous trois formes : l'idée religieuse, — l'émotion religieuse, — l'action religieuse.

L'idée religieuse, c'est au début l'intuition confuse, plus tard l'affirmation nette que nous ne savons pas tout et que nous ne pouvons pas tout, que l'homme est une parcelle infime de l'immense univers, qu'il n'est pas l'auteur ni le maître de sa vie, qu'il existe autour de lui, en dehors de lui des forces, des lois, des pouvoirs dont il dépend, et qui ne dépendent pas de lui, qu'il est au sein de cet infini un infiniment petit et que pourtant c'est de ce point imperceptible que jaillit la lumière qui doit illuminer le reste du monde, la lumière de l'esprit, de la raison, de la conscience.

L'émotion religieuse c'est le contre-coup de cette idée sur nos sentiments. C'est tour à tour un sentiment d'effroi devant l'immensité de l'inconnu, devant l'infini qui nous déborde, et puis, au contraire, un sentiment de foi dans l'ordre universel, de confiance dans la suprématie de l'esprit qui est le fond de nous-mêmes et sans doute de l'univers. C'est le sentiment de notre relation avec ces forces mystérieuses qui régissent les mondes, de notre participation à la vie universelle, le sentiment du néant que nous sommes et de la valeur infinie pourtant de la raison qui est en nous, le sentiment de l'au-delà qui échappe à nos prises, de l'idéal que nous sommes si malheur-

reux de ne jamais atteindre et que nous serions plus malheureux encore de ne pas poursuivre éternellement.

L'action religieuse enfin, c'est celle où l'homme s'oublie lui-même et se sacrifie à une loi invisible que personne ne lui impose, que personne ne lui démontre. C'est l'élan de dévouement par lequel, sans hésiter, il fait joyeusement abandon de ses intérêts, de ses instincts, de son bonheur, de sa vie, brave toutes les souffrances, endure tous les tourments, pour donner satisfaction à une idée qu'il croit juste, à un rêve qu'il juge beau, à un commandement de l'esprit, à un ordre de la conscience.

De ces trois racines du fait religieux, laquelle, mon cher ami, croyez-vous devoir absolument extirper de l'âme humaine comme une plante parasite et nuisible?

Que chacune d'elles soit susceptible des pires aberrations, est-il besoin de le dire?

Que toutes ces manifestations du fait religieux aient commencé, comme notre civilisation tout entière, par les plus grossières ébauches, par des conceptions tour à tour et parfois tout ensemble d'une naïveté enfantine, d'une stupidité révoltante et d'une atroce sauvagerie; que l'idée religieuse se soit affirmée d'abord par le fétichisme, puis par toutes les phases du polythéisme dont les vestiges sont encore si vivants jusque dans nos campagnes, le sentiment religieux par la peur et toutes les superstitions qu'elle engendre, l'acte religieux par des sacrifices sanglants dont la messe est la dernière et symbolique survivance, qu'est-ce que cela prouve, sinon que l'homme a débuté par l'animalité et qu'il lui a fallu des siècles pour devenir l'homme? Encore ne l'est-il pas tout à fait. Est-ce que la science et l'art n'ont pas eu aussi leurs humbles, très humbles commencements?

Je vais plus loin. L'histoire nous montre dans notre Occident, pour ne parler que de ce coin du monde, qu'une colossale organisation s'est constituée, œuvre du même génie romain qui avait fondé l'unité matérielle de l'ancien monde et qui, une seconde fois, à refait, en y mettant de longs siècles, le même miracle de l'unité dans l'ordre spirituel. L'Eglise catholique a réussi à faire de la religion sa chose; elle l'a si longuement et si fortement trempée de sa trempée, façonnée à son image, elle lui a si magistralement donné sa langue et sa loi, ses règles et ses rites, ses formes et ses formules, que toute une fraction de l'humanité en est venue à ne plus pouvoir séparer l'idée religieuse de l'idée catholique, à ne plus même se représenter le fait primitif et universel du sentiment religieux, indépendamment de la savante construction théologique et théocratique où l'Eglise se flatte de l'avoir à jamais emmuré.

Vous-même, mon cher collègue, vous, historien, à qui rien

n'échappe, qui scrutez les âmes jusque dans le passé avec une si clairvoyante impartialité, vous ne réagissez pas contre cette identification de la religion avec le christianisme, du christianisme avec le catholicisme et du catholicisme avec l'Eglise romaine de Pie X. Et, comme si la religion de Pie X était toute la religion et la seule religion possible, la seule qui ait été et qui soit au monde, oubliant que le catholicisme romain n'est plus, même dans le christianisme, qu'une minorité; oubliant, pour ne citer que ce trait d'un si vaste tableau, le prodigieux exemple de vitalité et de transformation que nous donne en ce moment même la religion aux Etats-Unis (vous avez lu certainement le livre de Bargy, ce serait une révélation pour beaucoup de nos compatriotes), oubliant, dis-je, que l'entreprise romaine est une simple usurpation qui a réussi, une mise en exploitation régulière d'un bien commun à tous et réduit à l'état de monopole, vous vous écriez : « La morale doit être indépendante de la foi. Or répandre cette idée, c'est vouloir détruire la religion. Donc, nous voulons détruire la religion. »

La religion du Pape, oui ! La religion de Calvin, oui ! La religion de Victor Cousin ou toute autre fondée sur un *credo*, une confession de foi, un synode, un catéchisme, un programme universitaire ou un manuel de baccalauréat, oui encore !

Et pourquoi faut-il détruire toutes ces religions-là ? Justement parce qu'elles sont, comme vous dites très bien, « un bloc sophistique de vérités et d'erreurs dont l'apparente unité en impose aux ignorants ». Justement parce qu'elles ne sont pas la religion, attendu que la religion est chose essentiellement irréductible en articles et en formules. La religion est une poésie, la plus pure, la plus ailée et la plus insaisissable des poésies, par où l'âme humaine exprime son besoin d'aimer et d'espérer sans fin, de tout comprendre et de tout deviner, de connaître l'inconnu, de réaliser l'impossibilité et de prolonger jusqu'à l'infini toutes les puissances de son être.

Ferdinand Buisson.

2<sup>e</sup> article de M. F. Buisson :

#### LAÏCISONS LA RELIGION

*A mon collègue et ami A. Aulard.*

J'ai dit hier, cher ami : « Non, vous ne voulez pas détruire la religion. »

Vous me direz que je change le sens usité des mots et que

j'ai défini la religion d'une façon qui ne répond pas aux idées reçues.

C'est précisément la question. Est-ce moi qui ai tort de revendiquer pour ce mot son sens large et plein, allant depuis les premiers bégaiements de l'enfant ou de l'humanité primitive, jusqu'aux sublimes rêveries d'un Platon ou d'un Kant ? Est-ce vous qui avez tort de consentir à le restreindre, comme le veut l'Eglise, aux proportions misérables où elle l'a réduit, à la seule acception qui ne lui porte pas ombrage ou préjudice ?

Je sais très bien que l'Eglise crie à la profanation, quand on ose parler religion sans elle, quand on soutient que le mécréant, l'hérétique, l'athée montant sur le bûcher pour ne pas mentir à sa conviction, fût-elle cent fois erronée, fait un acte incomparablement plus religieux que les gens qui le brûlent au nom de la saine doctrine. Elle s'indigne que nous disions qu'entre Giordano Bruno professant son panthéisme échevelé et le grand inquisiteur qui lui reproche ses blasphèmes, entre Michel Servet appelant la Trinité un « Cerbère à trois têtes » et Calvin qui s'apprête à « venger l'honneur de Dieu », le plus religieux des deux ou plutôt le seul religieux, le seul qui obéit religieusement jusqu'à l'héroïsme à la voix de la conscience, ce n'est pas celui qui donnait la mort, c'est celui qui la recevait pour l'amour de la vérité.

Mais que m'importe cette prétention de l'Eglise catholique (et, par imitation, de toutes les Eglises qui ont plus ou moins pris modèle sur elle) d'être seule dépositaire du trésor religieux de l'humanité ? Cette prétention-là ne me surprend ni ne m'émeut plus que toutes celles dont l'Eglise a déjà été déboutée au cours des siècles.

N'a-t-elle pas prétendu aussi avoir le dépôt sacré de la science, des lettres, des arts, du droit, de la morale, de l'éducation publique, de l'assistance publique ? Est-ce que, chaque fois que la civilisation grandissante lui enlevait un de ses apanages, elle ne s'est pas écriée : « C'en est fait, il n'y aura plus de science, plus d'art, plus de morale, plus d'éducation. Car hors de moi point de salut. »

On l'a laissée crier, et la société n'a pas du tout conclu, comme l'eût voulu l'Eglise : « Donc, détruisons l'art, la science, l'éducation, la morale. » Au contraire, la société laïque s'est appliquée à prouver que, loin de compromettre tous ces biens sacrés de l'humanité en se les appropriant, elle leur donnerait un incalculable accroissement.

Pourquoi donc, cher ami, voudriez-vous raisonner autrement quand il s'agit du dernier de ces legs du patrimoine humain dont l'Eglise s'arroge la garde et la possession ? Quand elle

nous a dit : « Il n'y a pas de morale sans moi », nous n'avons pas crié : « Détruisons la morale ». Nous avons répondu tranquillement : « La morale se passera de l'Eglise, et elle n'en vaudra que plus. »

Nous savions bien, en effet, que tout ce qu'il y a de vrai, d'humain, de raisonnable et d'idéal dans la morale, survivrait sans peine à toutes les institutions ecclésiastiques qui s'en étaient emparées. Et nous avons, sans sourciller, laïcisé la morale et l'éducation, après avoir laïcisé la science et la philosophie.

Continuons. Il reste à laïciser la religion, et non à la détruire. Il reste à faire dans ce domaine le même travail d'émancipation qui a transformé, en les sécularisant, toutes les branches de l'activité humaine dont l'Eglise eut si longtemps le magistère incontesté.

Répudions sa tutelle despotique en matière religieuse aussi bien qu'en matière morale, esthétique ou intellectuelle. Laissons s'épanouir l'âme humaine avec la même liberté en religion qu'en morale ou en art. Elle n'a pas besoin du prêtre pour s'éprendre de l'idéal, pour adorer le beau et le bien, le vrai et le juste, pour tirer de son propre fonds cette religion dont parlait l'autre jour si dignement le Président du Conseil, à Marseille, la religion qui n'a ni autels ni dogmes ni miracles ni clergé, et qui est simplement l'aspiration de l'homme vers toutes les formes de la perfection de l'esprit.

Sans doute il y aura des hommes, nombreux peut-être, qui longtemps encore trouveront cette religion trop éthérée, trop inconsistante, trop nuageuse. Il leur faut des certitudes plus définies, des hypothèses plus précises, des consolations et des espérances qui répondent plus complètement aux besoins de leur cœur.

Et ceux-là préféreront une explication du drame de l'univers plus simple et plus concrète, avec un Dieu créateur, la chute, la rédemption, le paradis et l'enfer. Soit. Mais cette conception même, si je ne m'interdis pas d'essayer d'en désabuser les esprits capables de réflexion, du moins je n'entends ni l'interdire ni la persécuter d'aucune manière. Je n'essaierai de « détruire » cette « religion » qui n'en est pas une, qu'en essayant, comme vous le voulez vous-même, cher ami, de l'élever peu à peu à un plus noble idéal, à des vues moins grossières, à un plus haut degré de désintéressement, en la spiritualisant, en l'humanisant, en la moralisant.

Ce que j'entends « détruire », ce n'est ni telle croyance, ni tel culte, ni telles pratiques, c'est une institution officielle prétendant régler ces croyances, célébrer ce culte, ordonner ces pratiques avec un privilège spécial de l'Etat. Ce n'est pas la

religion qu'il faut détruire, ce n'est pas même l'association religieuse, c'est l'association religieuse patronnée et patentée par l'Etat, entretenue aux frais des contribuables, ayant droit aux honneurs publics comme si elle remplissait un service public, mise au rang d'une institution de l'Etat et dotée de prérogatives qui perpétuent indéfiniment son antique magistrature souveraine sur la masse de la nation.

En cela nous sommes d'accord, n'est-ce pas ? Nous le sommes encore sur le devoir pour la Libre-Pensée d'être militante et de s'affirmer par la plus active propagande contre tout l'appareil de miracles, de dogmes et de mystères, dont s'entourent les religions prétendues révélées.

Seulement j'estime qu'en faisant cette guerre aux religions, la Libre-Pensée verra bien vite son horizon s'élargir et des lueurs nouvelles éclairer sa route. Elle aura une vue de plus en plus ample des besoins de l'âme humaine. Elle s'apercevra bientôt qu'à côté du raisonnement, il y a place dans la vie pour les raisons du cœur et du sentiment, pour le rêve, pour l'hypothèse, pour l'amour, pour l'enthousiasme, pour des espérances infinies, pour des intuitions sublimes, pour une soif de justice et de bonté sans limite, pour je ne sais quelle vision lointaine d'une humanité meilleure qui n'existera peut-être jamais ici-bas, mais qu'il faut avoir une fois entrevue pour avoir un but devant soi.

Alors la Libre-Pensée, sachant l'âme humaine libre du joug ecclésiastique, guérie à jamais de la foi aveugle et dégoûtée des sortilèges de tous les sanctuaires, bien loin de vouloir faire la police des intelligences et imposer, sous prétexte de rationalisme, une orthodoxie à rebours, admettra la Libre-Pensée religieuse au même titre que toute pensée humaine ; loin de détourner l'homme de tous les sommets lumineux sous prétexte que le vertige peut l'y perdre, elle encouragera toutes les libertés, toutes les audaces, tous les épanchements du cœur, tous les élans vers l'inconnu, tous les efforts de l'âme humaine pour se surpasser ; loin de lui dire : « Courbe-toi sur la glèbe et regarde pas à pas la terre, sans jamais lever les yeux plus haut », elle lui dira, au contraire, comme le poète américain : « Si tu veux labourer droit et profond, pousser allègrement ton sillon jusqu'au bout, accroche ta charrue à une étoile ! »

Ferdinand Buisson.

## XII

### LE MOT ET LA CHOSE

*A mon collègue et ami F. Buisson.*

Dans cette controverse, sur la question de savoir si la libre-pensée doit tendre à détruire la religion, je vois, avec plaisir, cher collègue et ami, que nous sommes, vous et moi, complètement d'accord sur la chose même et que nous ne différons que sur le mot.

Vous aussi, vous êtes d'avis que notre droit et notre devoir, c'est d'essayer de détruire, par l'instruction publique et par la liberté, toutes les religions « révélées », celle de Calvin, dites-vous, tout comme celle du pape.

Et ce ne sont pas seulement les religions révélées que vous voulez voir disparaître.

Vous voulez abolir aussi « la religion de Victor Cousin ou toute autre fondée sur un *credo*, une confession de foi, un synode, un catéchisme, un programme universitaire ou un manuel du baccalauréat ».

Même la religion du Vicaire savoyard et de Robespierre, établie sur un petit nombre de dogmes, vous semble incompatible, je le vois bien, avec la libre-pensée, car vous ne voulez pas de dogme, vous ne voulez pas que la raison abdique ses droits, ne fût-ce que sur un point et pour une seconde.

Ce sont donc bien toutes les religions, sans exception,



que vous visez à détruire en enseignant aux hommes à penser librement.

Mais, vous distinguez, comme Victor Hugo, *les religions* et *la religion*.

Vous voulez détruire les religions.

Vous ne voulez pas détruire la religion, et vous vous refusez à admettre qu'un homme digne du nom d'homme veuille la détruire.

Et c'est ici que, d'accord sur la chose, nous ne sommes plus d'accord sur le sens et l'emploi du mot.

Qu'appellez-vous *religion* ?

Vous appelez religion « l'aspiration de l'homme vers toutes les formes de la perfection de l'esprit ».

Vous appelez *religion* l'évolution intellectuelle « depuis les premiers bégaiements de l'enfant ou de l'humanité primitive, jusqu'aux sublimes rêveries d'un Platon et d'un Kant ».

Vous appelez *religion* le sentiment qui pousse l'athée à monter sur le bûcher, plutôt que de renier son athéisme.

Vous appelez *religion* le besoin d'idéal, le sentiment de notre petitesse dans l'Univers, l'amour des hommes pour les hommes, la « vision lointaine d'une humanité meilleure », la poésie de la vie, l'ensemble de nos aspirations nobles, les tendresses mystérieuses du cœur, les douces rêveries de notre imagination, les idées, les émotions et les actions qui distinguent, dites-vous, l'homme de l'animal.

Et vous me dites qu'étant impossible que je veuille détruire ces belles et bonnes choses, il est donc impossible que je veuille détruire la religion.

Vous prévoyez vous-même l'objection, et vous me dites : « Vous me direz que je change le sens usité des mots et que j'ai désigné la religion d'une façon qui ne répond pas aux idées reçues. »

Mais oui, cher ami : je vous dirai cela.

Vous ajoutez que vous avez bien le droit d'appeler ainsi

les aspirations de l'humanité vers la vérité, la justice, la beauté.

Oui, vous en avez le droit. C'est votre originalité de parler ainsi ; c'est là votre philosophie, votre caractère, votre personne. Vous donnez à un vieux mot un sens neuf, et il n'y a que vous, parmi nos contemporains, dont le cœur et l'esprit soient ainsi faits, que personne ne doute de votre sincérité ou n'ait envie de sourire quand on vous entend parler de *laïciser la religion*.

Mais vous êtes un homme politique, et je vous poserai cette simple question :

Croyez-vous que le peuple puisse vous comprendre ?

Croyez-vous que le peuple puisse et sache distinguer la religion des religions ?

Quand le peuple, après avoir entendu dire : « Il faut détruire toutes les religions, » vous entendra dire : « Il faut maintenir la religion, » croyez-vous qu'il saisira bien votre pensée, et que l'Eglise catholique ne profitera pas de son incertitude ?

Vous aurez beau dire que vous ne voulez ni prêtres, ni autels, ni mystères, ni dogmes, vous aurez beau dire, comme vous le dites, que vous voulez libérer l'âme humaine du « joug ecclésiastique », la guérir à jamais « de la foi aveugle », la dégoûter « des sortilèges de tous les sanctuaires », vous aurez beau parler, en penseur libre et laïque ; quand on vous entendra dire : « Laïcisons la religion, » on vous dira que vous voulez rendre la libre-pensée religieuse. Je sais bien qu'alors vous répondrez : « Sans doute, je veux rendre la libre-pensée religieuse, c'est-à-dire que je veux l'ennoblir et l'élargir. » Mais l'équivoque reparaitra, et, dans cette libre-pensée religieuse, on verra une libre-pensée respectueuse du catholicisme, humiliée devant le catholicisme, à demi complice du catholicisme.

Et ce ne sont pas seulement les ignorants qui vous comprendront mal, cher collègue et ami. Ce sont les délicats eux-mêmes, qui s'offusqueront de ce que vous dites du « phénomène religieux », qui, d'après vous, est « un des

traits caractéristiques de l'homme, par opposition à l'animal ». Il y a déjà longtemps qu'Anatole France vous a objecté le chien de M. Bergeret, qui était un animal religieux.

En vain, objecterez-vous que le chien de M. Bergeret ne pouvait pas être religieux, puisqu'il n'était pas raisonnable ; en vain, répéterez-vous, que la religion n'est que la culture et l'épanouissement de la raison, on vous répondra, comme vous vous l'êtes déjà répondu à vous-même, que quand on veut instruire le peuple, pour changer ses idées, il faut prendre les mots dans le sens connu du peuple.

Je vois bien votre sentiment, qui est beau et sage.

Vous craignez une libre-pensée sèche, une libre-pensée de notions exactes et courtes, une libre-pensée qui ne satisferait ni l'imagination ni le cœur, une libre-pensée toute négative, qui détruirait les dogmes, qui viderait et glaceraient l'âme, qui n'accorderait rien à nos besoins d'hypothèses et de rêveries, à notre soif d'*au-delà*, une libre-pensée sans poésie.

Ne craignez point cela : il y a plus de poésie dans la science que dans la religion, et c'est parce que l'idéal religieux nous paraît pauvre et mesquin que nous nous en sommes détournés, pour aller à un idéal plus haut et plus large.

Vous vous dites aussi que ce mot de *religion*, tant critiqué, a sa noblesse, sa beauté, son autorité : qu'il est dommage de l'abandonner aux thaumaturges ; qu'il est politique d'en faire le synonyme de raison, de libre-pensée, de sagesse laïque, que nous aurions tort de laisser à nos adversaires le bénéfice de ce prestige.

Voilà pourquoi vous voulez décider le peuple à élargir le sens du mot *religion*.

Laissez-moi vous dire que vous n'y parviendrez pas ; que dans cette lutte entre la raison et les *religions*, c'est une équivoque qu'introduira *la religion*, non telle que vous l'entendez, mais telle que le peuple, quoi que vous lui di-

siez, l'entendra ; laissez-moi vous dire que le peuple croira toujours que vous lui conseillez de désarmer ou d'incliner la libre-pensée devant le dogme.

Voilà pourquoi je me permets, cher collègue et ami, de vous déconseiller cette tactique ; voilà pourquoi je vous engage à laisser au vieux mot son vieux sens. Bravant le ridicule auquel s'exposent des professeurs qui parlent latin, continuons à comprendre le mot de *religion* comme le comprenait Lucrèce, quand il disait :

*Tantum religio potuit suadere malorum !*

(Action du 30 août 1903.)

### XIII

#### L'IMMUTABILITÉ DE L'ÉGLISE

Les discours prononcés à Tréguier, en l'honneur de Renan, abondent en enseignements précieux.

Parmi les vérités qu'a prodiguées Anatole France, une des plus instructives, quoiqu'un peu enveloppée, est celle qu'on démêle dans le passage où, se refusant à injurier les insulteurs de Renan et à défendre de cette manière basse la mémoire du plus tolérant des philosophes, il dit : « Nous n'attaquons pas l'Eglise. Bien mieux : nous ne voulons pas la juger aussi sévèrement qu'elle se juge elle-même quand elle se proclame immuable. Nous voulons croire qu'elle s'adoucit avec l'âge. Ne l'écoutons pas : elle est plus accommodante qu'elle ne dit, elle est plus humaine qu'elle ne voudrait le faire croire. De ses vieilles habitudes, il lui reste, il est vrai, la manie importune de fulminer sans cesse ; mais songez que c'est un progrès moral et qu'elle faisait bien pis autrefois... »

Oui, la tactique de l'Eglise a changé, s'adaptant au siècle, aux circonstances ; mais ses principes, ses dogmes, son but n'ont pas changé.

Anathème à qui dira que l'Eglise peut se réconcilier avec la civilisation moderne, avec la science moderne !

Anathème à qui dira que l'Eglise peut évoluer !

La vieille cosmogonie biblique avec toutes ses absurdités naïves, elle n'y a rien changé, et, la science a eu

beau contredire cette cosmogonie, la ridiculiser par l'évidence, l'Eglise l'a conservée tout entière, absolument tout entière, sans en raturer une seule ligne, sans en effacer un seul mot.

Tout le merveilleux suranné de ses mystères orientaux, tout l'enfantillage de son dogme, toutes ces manifestations d'une mentalité abolie, elle garde tout cela intact, elle l'impose tel quel aux esprits d'aujourd'hui.

Elle se dit une cité ; elle se dit la seule cité, la cité parfaite, la cité irrévocablement achevée, la cité définitive pour l'éternité. Elle ne veut pas que cette cité change avec le temps et les hommes ; elle la fixe au type du moyen âge ; elle lui interdit tout progrès, tout perfectionnement. Lisez les encycliques politiques et sociales du subtil Léon XIII : c'est lui qui déclare, en propres termes, que la cité chrétienne est la cité parfaite et ne peut progresser.

Quand les Français, à l'exemple des Anglo-Américains, formulèrent en une déclaration solennelle les principaux résultats historiques de leur expérience politique et sociale ; quand ils exprimèrent, en 1789, les Droits de l'homme et du citoyen, à l'applaudissement universel de toute l'humanité civilisée, que fit l'Eglise ? Elle n'hésita pas : elle condamna expressément la déclaration française, comme subversive et satanique. Ce qu'avait ainsi fait Pie VI, la naïveté de Pie IX le confirma et la diplomatie de Léon XIII ne le confirma pas moins. Et vous verrez que Pie X lancera, lui aussi, un jour ou l'autre, l'anathème aux principes de 1789.

Quand l'humanité éprouve et exprime des besoins nouveaux, quand elle prend conscience de nouveaux droits et de nouveaux devoirs, l'Eglise se met à la traverse et lance l'anathème.

Mais, comme l'immobilité absolue est impossible, l'ébranlement qu'éprouve l'Eglise à cette lutte contre l'esprit moderne la rejette à quelques pas en arrière. Au lieu de s'alléger d'un peu de l'absurde, comme on jette du lest, elle renforce cet absurde, à mesure que la science le ridi-

culise davantage. Aux découvertes de la raison, en plein XIX<sup>e</sup> siècle, elle oppose, quoi ? l'Immaculée-Conception et l'Infaillibilité du pape.

Certes, ce n'est point là changer : c'est se fortifier dans le *statu quo*.

L'immutabilité de l'Eglise ! La voilà, telle que l'Eglise la proclame, telle qu'elle existe réellement.

L'immutabilité de l'Eglise ! C'est l'orgueil de l'Eglise, c'est sa faiblesse, c'est la cause future et certaine de sa mort, c'est l'espoir de ses adversaires.

Ah ! si l'Eglise catholique, adoptant la Déclaration des Droits de l'homme et du citoyen, la *divinisant*, si je puis dire, la faisait sienne, eût déclaré qu'elle se faisait la protectrice, la revendicatrice de ces droits ! Si, rejetant une à une les absurdités de la cosmogonie biblique, à mesure que la science les contredisait, elle eût aussi épuré le dogme en suivant l'évolution de l'humanité, et honorablement relégué parmi les symboles historiques les croyances dépassées, si elle avait suivi le mouvement général au lieu de se raidir à l'encontre, quel terrible adversaire elle aurait été pour la libre-pensée, pour notre libre-pensée !

Mais cette intelligente et progressive adaptation de l'Eglise aux conditions générales de la société laïque, ce n'est que le rêve de quelques jeunes prêtres, rêve secret, rêve chimérique, et qui n'a aucune chance d'être réalisé.

L'Eglise évoluant, ce ne serait plus l'Eglise.

Or, on ne vit qu'en évoluant ; une Eglise qui ne peut évoluer, qui n'évolue pas, annonce sa propre mort. Elle peut subsister longtemps encore : il lui est impossible de vivre d'une véritable vie, d'une vie qui se développe et qui se fortifie en changeant, d'une vie qui soit vraiment celle de l'humanité.

L'humanité pensante, civilisée, ne se reconnaît plus dans l'Eglise catholique, et sous les yeux de cette Eglise s'élabore spontanément une autre cité humaine, qui éliminera, à coup sûr, la vieille cité, la cité divine, la cité morte.

Oui, Anatole France a bien fait de rappeler, devant la statue de Renan, que l'Eglise catholique se proclame immuable; c'était rappeler qu'elle se proclame elle-même incapable de vivre.

(Action du 17 septembre 1903).



## XIV

### LA POLITIQUE DE PIE X

Quand le cardinal Pecci devint le pape Léon XIII, tout le monde savait quel homme c'était, et Gambetta annonça aussitôt qu'il serait plus diplomate que prêtre.

Quand le patriarche de Venise est devenu Pie X, personne n'a paru connaître son caractère et ses desseins.

On fit des prédictions au hasard.

Les uns dirent que ce serait un pape *religieux* ; les autres, que ce serait un pape *politique*.

Puis on chercha dans son passé de quoi justifier ces hypothèses.

Evêque, il avait interdit la bicyclette au clergé de son diocèse, parce qu'il trouvait contraire à la dignité d'un prêtre de « s'asseoir à califourchon sur une machine de cette sorte ». Il avait exprimé le vœu qu'il n'y eût plus qu'un catéchisme pour toute la chrétienté.

Issu de parents pauvres, ignorants et pieux, il avait été curé dans des paroisses rurales de cette Vénétie où le catholicisme a pris toute l'âme du peuple, au point que paysans et paysannes vont tous les jours à la messe, dès quatre heures du matin, avant leur journée de travail. Là, il n'est point d'homme qui ne communie au moins six fois par an. Là, le prêtre est le maître. C'est la Bretagne ou la Flandre de l'Italie.

D'une telle éducation, d'un tel milieu, il semblait qu'il ne pût sortir qu'un pape religieux.

Et nous-mêmes, mécréants, en regardant la photographie de Pie X, ce bel homme à la figure un peu fade, nous nous demandions si cette jolie tête n'était pas une tête vide.

D'autant plus que ce « pape des gondoliers », comme disent ses flatteurs, a déjà fait paraître son zèle pour celles des absurdités mystiques qui ne sont pas encore articles de foi. Ainsi, il y a dans les jardins du Vatican une reproduction de la grotte de Lourdes : le nouveau pape y fait ses dévotions avec une assiduité que la presse religieuse a signalée.

On a remarqué aussi que, dans son décret sur la fête de l'Immaculée-Conception, il a déclaré qu'il imiterait Léon XIII surtout en ce qu'il avait fait pour accroître le domaine de la foi.

Tout cela n'est-il point d'un *pape religieux*, d'un saint homme de pape, qui, en choisissant le nom de Pie, a bien montré que son innocence ne s'occuperait que des choses spirituelles ?

Mais, non : pape *politique*, disent d'autres investigateurs.

Voyez sa conduite à Venise.

Avec quelle habileté, dans la querelle que sa nomination suscita entre le pape et le roi, n'a-t-il pas su, en vrai politique, concilier les droits du pape et ceux du roi !

Et, à Venise, s'est-il renfermé dans les œuvres pies ? N'a-t-il pas fait de la politique, de la politique active, habile, heureuse ?

Quand le patriarche Sarto prit enfin possession de son siège, en 1894, après avoir attendu près d'un an l'*exequatur*, la municipalité de Venise était en majorité anticléricale : elle voulait laïciser les écoles. Le patriarche décida les catholiques de Venise à faire alliance avec la minorité libérale et modérée du conseil municipal. Il prit son temps pour cela ; mais il arriva à ses fins, puis parla en maître aux catholiques, disant : « J'ai tout pesé ; mainte-

nant je dis : je le veux, je le commande. » Résultat : la coalition qu'il avait formée triompha aux élections municipales de 1895, et fut réélue en 1898 et en 1901. Elle est encore aujourd'hui maîtresse de Venise. Et cette action politique du futur pape ne resta pas dans l'ombre : il prit lui-même ostensiblement part au scrutin. (Voir la correspondance romaine de l'*Univers*, numéro du 29 août 1903.)

J'ai dit que le patriarche Sarto prit son temps pour exécuter à Venise ses desseins politiques. Cette lenteur réfléchie et efficace, les Vénitiens s'en ébahissent et disent de lui : *Fa lentamente tutto quello che vuole* (il fait lentement tout ce qu'il veut).

Devenu pape, il ne s'est point pressé d'agir.

Elu le 4 août, il fit publier le 12, dans l'*Osservatore romano*, un article pour inviter les journaux à ne point préjuger ses résolutions et à avoir une *patience respectueuse*.

Et, les jours suivants, il disait à ses visiteurs : « A ceux qui vous demandent ce que fait le pape, répondez qu'il ne fait rien. Le pape étudie, observe, prie, et, lorsqu'il jugera le moment venu, il publiera une Encyclique aussi courte et aussi claire que possible. »

On attend toujours cette Encyclique, comme on attend la nomination du successeur du cardinal Rampolla à la secrétairerie d'Etat.

Le congrès catholique de Cologne ne reçoit du nouveau pape (17 août) qu'une lettre vague. (Et cependant Pie X est très ardent pour les œuvres des congrès catholiques et en maintient l'unité sous sa direction aussi rigoureusement que le faisait Léon XIII.)

Puis voilà qu'il se décide : il affirme sa volonté de reprendre la politique de Léon XIII dans les questions ouvrières, en se faisant représenter au congrès qui s'est tenu à Bâle, du 8 au 11 septembre, pour la protection internationale des travailleurs. Son représentant, le comte Soderini, s'y exprima ainsi, d'après l'*Osservatore romano* : « ...Sa Sainteté Pie X regarde l'association avec le même intérêt très vif que lui portait Léon XIII. Le nouveau pontife n'a jamais

oublié, au cours de sa carrière passée, le peuple des travailleurs, à qui l'unissent des liens si affectueux et dont il connaît si intimement les besoins. Il gardera toute sa sympathie à l'association internationale qui cherche à améliorer pratiquement, par des voies légales et pacifiques, le sort des ouvriers. »

Et le correspondant bâlois de l'*Univers* fait remarquer qu'à ce congrès collaboraient MM. Millerand et Arthur Fontaine.

Comme Léon XIII, le pape actuel fait donc risette aux ouvriers, risette aux socialistes.

Mais, comme du temps de Léon XIII, ce n'est là, si on me passe le mot, qu'une auguste mystification.

Jugez-en.

Le 14 septembre, Pie X a accordé audience au « peuple de Rome », et, s'adressant particulièrement aux ouvriers, il les a engagés à régler leur vie sur cette maxime de l'*Écclésiastique* : « La vie de l'ouvrier qui se contente de son sort ne manquera pas de douceur et elle sera pour lui une vraie richesse. »

Il leur a dit : « L'ouvrier sait qu'il a un protecteur immédiat et puissant, Notre-Seigneur Jésus-Christ lui-même, qui a voulu vivre ouvrier dans l'atelier de Nazareth, et réserve la récompense aux mérites cachés. »

Voilà bien le socialisme de Léon XIII, formulé à nouveau par Pie X : que les ouvriers se contentent de leur sort ici-bas ; l'amélioration que leur promet le congrès de Bâle aura lieu en Paradis !

C'est donc, en vérité, un pape politique que le Saint-Esprit nous a donné dans la personne de Pie X.

Mais quoi ! pape religieux, pape politique, n'est-ce pas la même chose ?

Trois jours après l'élection de Pie X, une feuille catholique italienne, la *Voce della Verità*, disait en ricanant : « Eh bien ! mais le pape religieux *doit* être un pape politique. »

La *Voce* a raison : l'Église étant une puissance politique.

et la religion ne pouvant subsister sans l'Eglise, plus le pape sera politique, plus il sera religieux.

Pie X sera donc un pape politique ; il l'est déjà, ne fût-ce que comme roi, puisqu'il se dit aussi roi que pape, et, en politique, il a déjà chaussé le soulier de son prédécesseur.

Aussi m'étonné-je de l'étonnement de notre ambassadeur M. Nisard, qui, en se relevant de la position à quatre pattes qu'il avait prise pour baiser le pied du nouveau pontife au nom de la République française, déclara, avec une surprise charmée, que le soulier de Pie X avait le même goût que le soulier de Léon XIII.

Parbleu ! c'est le même soulier !

*(Dépêche de Toulouse du 2 octobre 1903.)*

## XV

### AU-DESSUS DES LOIS

Aux personnes qui gémissent de voir disperser quelques congrégations, qui se plaignent de la persécution républicaine, de la tyrannie républicaine, n'essayez pas d'objecter que c'est la loi, qu'appliquer la loi ce n'est point persécuter, mais gouverner.

En leur parlant de la loi, vous ne les consolerez ni ne les désarmerez.

Au contraire, ce seul mot de *loi*, prononcé en ce moment, a pour effet de changer leur douleur en colère.

La loi ! mais elle n'est pas faite pour l'Eglise, elle n'est pas faite pour les catholiques.

Et qui dit cela ?

Sont-ce les violents et assomptionnistes rédacteurs des *Croix* ? Sont-ce les militants, les extrêmes du parti clérical ?

Non ; c'est le journal grave, modéré, rampolliste, où les successeurs de Veillot expriment les idées et les tendances de la majorité du clergé français, et l'expriment avec un certain souci de la décence littéraire.

C'est l'*Univers* lui-même qui, doctrinalement, nous explique ce qu'est la loi pour les catholiques.

Ce sujet, il l'a traité à plusieurs reprises depuis que M. Combes fait son Dioclétien, mais surtout dans son nu-

méro du 27 août dernier, en un article, signé C. B., qui est comme la déclaration des sentiments du clergé français sur le degré de respect qu'il croit devoir à la loi.

M. C. B. dit d'abord, avec une tristesse noble, qu'il y a un mal profondément regrettable dont souffre notre pays.

Ce mal, c'est que l'habitude vient de considérer les lois « établies par la libre volonté de ceux qui gouvernent » comme une « règle sociale suprême ». On s'imagine que, quand une loi est « officiellement promulguée », les citoyens n'ont plus « qu'à se courber passivement sous le joug qu'elle impose ».

Qu'on défende les lois humaines, dit C. B., rien de mieux; « mais il faut d'abord qu'elles se défendent elles-mêmes et inspirent le respect ».

Assurément, ajoute-t-il, le principe général est indiscutable que les lois doivent être respectées. Mais, « fussent-elles filles du suffrage universel, elles ne sont bonnes que par leur participation à une bonté plus haute ».

Qu'est-ce que cette bonté plus haute ?

C'est Dieu, dont l'Eglise catholique est, par l'organe du pape, l'unique et infaillible interprète.

« Le commandement n'est donc légitime, dans la société humaine, qu'à la condition d'être une obéissance. » Une obéissance à quoi ? A Dieu, c'est-à-dire à l'Eglise.

Voilà, dit notre confrère C. B., la vraie philosophie sociale. « J'ai conscience, en la rappelant, de dire des choses vieilles, qui sont en quelque sorte élémentaires, banales, pour les esprits qu'éclaire le christianisme. Mais il faut que ces vérités, dont l'importance est capitale, soient redites dans les bonnes occasions... »

Et, revenant sur son dire, le pieux écrivain ricane à l'idée qu'il puisse y avoir des gens qui aient le *fétichisme de la loi*.

Ne lui objectez pas la maxime : « Rendez à César ce qui est à César. »

Il vous répond que vous la tronquez, qu'il y a dans le

texte : « Rendez à César ce qui est à César, et à Dieu ce qui est à Dieu. »

Il faut, dit-il, retenir la seconde partie aussi bien que la première ; « et, en cas de conflit, nous devrions nous conduire à la lumière de cet autre principe : *Il faut obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes.* »

En d'autres termes, l'Eglise ne doit obéir aux lois que quand cela lui fait plaisir.

Voilà la doctrine catholique.

Et l'*Univers* a bien raison de dire que ce sont là choses vieilles, banales, élémentaires. Oui, c'est ce que l'Eglise a toujours professé. Les républicains l'oublient trop souvent, et je sais beaucoup de gré à l'aimable C. B. de m'avoir donné une occasion de le leur rappeler.

L'Eglise étant la cité parfaite, il n'y a de vraies lois que les lois de l'Eglise.

Donc l'Eglise doit avoir, dans nos imparfaites sociétés humaines, une situation privilégiée, et, après tout, quand elle réclame un privilège, elle ne réclame que son dû.

Lui refuser un privilège, la soumettre au droit commun, c'est la persécuter.

La doctrine catholique le veut ainsi, et il faut bien dire que nos mœurs encouragent cette doctrine par les honneurs spéciaux qui sont plus que jamais rendus aux gens d'Eglise.

Et je ne parle pas des gens d'Eglise dans l'exercice de leurs fonctions sacrées. En dehors de ces fonctions, dans la vie civile, je leur vois accorder, de plus en plus, un privilège d'honneur.

Ne voilà-t-il pas que, presque partout, quand elles rencontrent un prêtre dans la rue, les femmes se mettent à le saluer les premières, même si le prêtre est jeune et la femme âgée !

Quand le nonce du pape va visiter, à son jour, la femme d'un haut fonctionnaire républicain, dès qu'il a franchi le seuil du salon plein de monde, la maîtresse du logis va



s'agenouiller devant lui, ne se relève qu'après qu'il a esquissé un geste de bénédiction, lui cède son fauteuil et traite en Dieu cet Italien sceptique, au sourire rusé et blasé.

Ce privilège d'honneur que les dévotes accordent aux hommes d'Eglise, les femmes d'Eglise ne le revendiquent pas moins. Qu'il y en ait d'humbles, de douces, de modestes, je le veux bien, mais à condition que, dans toutes les circonstances de la vie sociale, elles soient mieux placées, mieux traitées que les autres.

Il y a quelques jours, revenant de Suisse, j'étais à la douane de Bellegarde, ma valise à la main, faisant queue depuis longtemps, au milieu de la cohue et de la bousculade, pour arriver jusqu'au douanier. Enfin, après un quart d'heure d'attente, j'atteignais au but et j'allais poser ma valise sur la table à bagages, devant le douanier, quand une main me repoussa, et je vis une bonne sœur intercaler brusquement sa robuste personne entre le douanier et moi, si bien que, sans avoir fait queue le moins du monde, elle fit en une seconde visiter son panier.

Interloqué, je ne trouvai à dire que ceci : « Eh bien ! elle en a de l'audace, la bonne sœur ! Les voilà, ces pauvres martyres ! » Elle me lança un regard ironique, et mes voisins me regardèrent scandalisés. Derrière nous il y avait des femmes, beaucoup de femmes. Mais c'étaient des laïques ! Si l'une d'elles avait voulu passer avant son tour, quelle clameur ! Si une institutrice laïque, anémiée par les durs travaux de l'enseignement, avait argué de sa fatigue pour passer avant les autres, quel ricanement de refus c'eût été !

C'est ainsi que nos mœurs s'accordent avec la doctrine catholique pour donner aux ecclésiastiques, dans la vie sociale, des privilèges qui, en les élevant au-dessus des usages de courtoisie, les habituent à se placer au-dessus des lois. Le snobisme des uns, la crédulité des autres ont préparé ainsi une sorte d'état d'opinion où même des libres-penseurs s'étonnent et s'indignent qu'on veuille appliquer la

loi aux hommes et aux femmes d'Eglise avec la même exactitude qu'on l'applique aux laïques. Et, par la sottise de nos mœurs, il arrive que l'écrivain de l'*Univers* ne scandalise personne quand il ose dire que le respect de la loi est un *fétichisme*.

(Dépêche de Toulouse du 7 octobre 1903.)

## XVI

### L'ENCYCLIQUE

La lettre encyclique que N. S. P. le pape Pie X vient d'adresser à tous les patriarches, primats, archevêques, évêques et autres ordinaires qui sont en paix et en communion avec le siège apostolique, cette lettre, qui est la première manifestation officielle du nouveau chef infallible de l'Eglise romaine, était attendue avec impatience.

Elu le 4 août, Pie X ne l'a publiée que le 4 octobre.

De ces deux mois d'élaboration, il n'est point sorti une de ces œuvres éclatantes qui font époque dans l'histoire de l'Eglise.

L'Encyclique a paru terne, insignifiante à presque tous ceux qui, partisans ou adversaires de la papauté, ont essayé d'y démêler le programme du nouveau pontife.

C'est que Léon XIII nous avait habitués à plus de littérature.

On sent que Pie X veut réagir contre la tendance de son prédécesseur à faire beau et brillant, à écrire en un style de journaliste ou d'essayiste.

Il croit plus habile de prendre le ton d'un bon curé de campagne, qui n'entend malice à rien.

Mais si le style de Pie X diffère de celui de Léon XIII, les idées sont les mêmes, et si la forme de l'Encyclique est insignifiante, je ne trouve pas que le fond manque d'intérêt ni d'importance.

Et d'abord le pape déclare qu'il ne sera ni le guide ni l'instrument d'aucun des partis qui divisent les sociétés humaines. « Il s'en trouvera sans doute, dit-il, qui, appliquant aux choses divines la courte mesure des choses humaines, chercheront à scruter Nos pensées intimes et à les tourner à leurs vues terrestres et à leurs intérêts de parti. Pour couper court à ces vaines tentatives, Nous affirmons en toute vérité que Nous ne voulons être, et que, avec le secours divin, Nous ne serons rien autre, au milieu des sociétés humaines, que le ministre du Dieu qui Nous a revêtu de son autorité. »

Et que fera ce ministre de Dieu ?

« ...Si l'on Nous demande, dit-il, une devise traduisant le fond même de Notre âme, Nous ne donnerons jamais que celle-ci : *Restaurer toutes choses dans le Christ.* »

Vous voilà tranquilles : il vous semble entendre un bon curé de campagne qui veut se confiner dans l'exercice de son ministère, et qui ne se mêlera point de politique.

Lisez la suite, écoutez tout le raisonnement.

Après avoir parlé de restaurer toutes choses dans le Christ, le pape dit que cette restauration est bien urgente, qu'il y a un grand effort d'incrédulité, qu'une guerre impie a été soulevée et va se poursuivant presque partout contre Dieu. « De là, en la plupart, un rejet total de tout respect de Dieu ; de là, des habitudes de vie, tant privée que publique, où nul compte n'est tenu de sa souveraineté. » L'Antechrist usurpe la place du Créateur.

Que les catholiques se lèvent, non pas seulement pour prier, mais pour parler et agir au grand jour, « en affirmant et en revendiquant pour Dieu la plénitude de son domaine sur les hommes et sur toute créature, de sorte que ses droits et son pouvoir de commander soient reconnus par tous avec vénération et pratiquement respectés ».

Si les hommes se querellent, c'est parce qu'ils cherchent la paix en dehors de Dieu. Sans Dieu, point de justice, point d'ordre.

Ici, le pape s'anime et sourit amèrement. « Il y a, dit-il,

des gens qui s'associent et se groupent pour former ce qu'ils appellent *le parti de l'ordre*. Vaines espérances ! peines perdues ! De partis d'ordre, capables de rétablir la tranquillité au milieu de la perturbation des choses, il n'en est qu'un : *le parti de Dieu*. C'est donc celui-là qu'il faut promouvoir ; c'est à lui qu'il nous faut amener le plus d'adhérents possible, pour peu que nous ayons à cœur la sécurité publique. »

Et ce Dieu n'est pas le Dieu « inerte et insoucieux des choses humaines comme les matérialistes (*sic*) l'ont forgé dans leurs folles rêveries ; mais un Dieu vivant et vrai, en trois personnes », le Dieu de l'Eglise catholique.

Soumettre les hommes au Christ, c'est les soumettre à Dieu. Soumettre les hommes à l'Eglise, c'est les soumettre en même temps au Christ et à Dieu. « Il s'agit, dit proprement Pie X, de ramener les sociétés humaines, égarées loin de la sagesse du Christ, à l'obéissance de l'Eglise ; l'Eglise à son tour les soumettra au Christ, et le Christ à Dieu. »

Il faut donc, « par tous les moyens et au prix de tous les efforts, déraciner entièrement cette monstrueuse et détestable iniquité, propre au temps où nous vivons, et par laquelle l'homme se substitue à Dieu ».

Dieu, c'est l'Eglise, et de même que Dieu est au-dessus de tout, l'Eglise doit être au-dessus de tout.

« L'Eglise, dit le pape, telle qu'elle fut instituée par Jésus-Christ, doit jouir d'une pleine et entière liberté *et n'être soumise à aucune domination humaine...* »

Nous voilà à la conclusion du raisonnement : l'Eglise ne doit être soumise à aucune domination humaine, c'est-à-dire à aucune autre loi que sa loi.

*Restaurer toutes choses dans le Christ*, cela ne veut pas dire que les catholiques doivent être strictement pieux, cela veut dire qu'il faut que l'Eglise reprenne la suprématie sur toutes les sociétés humaines, que les nations lui obéissent, ne soient plus que des provinces en cette cité parfaite que dirige le vicaire de Jésus-Christ.

Ainsi se trouve formulée à nouveau, dans l'Encyclique du bon curé vénitien, l'éternelle prétention de l'Eglise romaine à la direction totale de l'humanité ; par son interprète infallible, l'Eglise dit de nouveau, et avec une clarté franche, que son but, son devoir, son droit, c'est de régir le monde politiquement et socialement, c'est d'atteindre à l'universelle domination.

Et par quels moyens entend-elle réaliser ce programme ?

Par des associations de catholiques, non seulement cléricales, mais laïques, et qu'on formera « dans des buts divers, mais toujours pour le bien de la religion », non pas certes au gré des vues et des tendances de chacun, mais toujours « sous la direction et selon la volonté des évêques ».

Voilà l'unique moyen que recommande cette première encyclique de Pie X, et on n'en sera pas surpris, si on se rappelle tout ce qu'avait fait le patriarche de Venise pour développer les associations catholiques.

Et au profit de qui, avec l'aide de qui l'Eglise travaillera-t-elle surtout ?

Est-ce au profit des pauvres ? Va-t-elle s'appuyer sur la masse des misérables pour ramener le monde au Christ ? Le « pape des gondoliers » va-t-il pratiquer la morale évangélique en faveur de ceux qui n'ont rien contre ceux qui possèdent ?

Si l'Eglise devient toute-puissante, ce sera au bénéfice des conservateurs. L'état de choses qu'elle favorisera, ce sera l'antique état de choses, l'inégalité sociale : « Les nobles et les riches, dit Pie X, sauront être justes et charitables à l'égard des petits, et ceux-ci supporteront dans la paix et la patience les privations de leur condition peu fortunée. »

Ainsi, la religion sera toute à l'avantage des châtelains, qui n'auront qu'une vague obligation de justice et de charité.

Le vicaire de Jésus-Christ déclare qu'il doit y avoir toujours des riches et des pauvres, des heureux et des mal-

heureux, et il mettra au service des riches et des heureux la résignation des pauvres et des malheureux.

Voilà ce que sera *le parti de Dieu*, que le nouveau pape veut, dit-il, promouvoir ; ce parti aura pour but et pour moyen de maintenir les iniquités sociales, par une alliance des conservateurs et de l'Eglise.

Sans doute, c'est le vieux programme de la papauté, celui que Léon XIII avait enveloppé dans ses formules cicéroniennes. Le nouveau pape le développe en formules rustiques et plus claires. Remercions-le d'avoir ainsi montré à l'opinion le caractère aristocratique de la religion romaine.

(Dépêche de Toulouse du 13 octobre 1903.)

## XVII

### IGNORANCE SACRÉE

Dans la récente encyclique de Pie X, il y a un passage qui a paru insignifiant à la plupart des lecteurs laïques, mais qui a profondément ému et attristé ceux des membres du clergé catholique qui n'ont pas renoncé à toute vie intellectuelle.

C'est celui où le pape cherche à dégoûter le clergé des recherches érudites, du travail historique.

Il déclare qu'il veillera avec le plus grand soin « à ce que les membres du clergé ne se fassent point prendre aux manœuvres insidieuses d'une certaine science nouvelle, qui se pare du masque de la vérité et où l'on ne respire pas le parfum de Jésus-Christ ».

Cette science, c'est celle des quelques prêtres qui, à l'exemple de l'abbé Duchesne, écrivent l'histoire religieuse avec une certaine impartialité, démasquent quelques mensonges, ridiculisent quelques légendes par trop grotesques, dénoncent quelques saints par trop apocryphes, et cela en un style plus scientifique que clérical.

Le nouveau pape ne veut plus de ces hardiesses.

« Science menteuse, s'écrie-t-il, qui, à la faveur d'arguments fallacieux et perfides, s'efforce de frayer le chemin aux erreurs du rationalisme, ou du semi-rationalisme, et contre laquelle l'Apôtre avertissait déjà son cher Timothée



de se prémunir, lorsqu'il écrivait : *Garde le dépôt, évitant les nouveautés profanes dans le langage, etc.* »

Sans doute, Pie X n'ose pas proscrire absolument et formellement toute science. « Ce n'est pas à dire, ajoute-t-il, que nous ne jugions ces jeunes prêtres dignes d'éloges, qui se consacrent à d'utiles études dans toutes les branches de la science, et se préparent ainsi à mieux défendre la vérité et à réfuter plus victorieusement les calomnies des ennemis de la foi. »

Mais ce n'est là qu'une précaution oratoire dans l'auguste bouche, et la vraie pensée du pape paraît aussitôt : « Nous ne pouvons néanmoins le dissimuler, et nous le déclarons même très ouvertement, nos préférences sont et seront toujours pour ceux qui, sans négliger les sciences ecclésiastiques et profanes, se vouent plus particulièrement au bien des âmes dans l'exercice des divers ministères qui siéent au prêtre animé de zèle pour l'honneur divin. »

En d'autres termes, Pie X préfère le prêtre ignorant au prêtre savant.

Que nous voilà loin de ce Léon XIII qui aimait, sinon le savoir, du moins la littérature et qui était lui-même styliste et versificateur un peu maniaque, à la façon de notre feu roi Louis XVIII, c'est-à-dire avec un goût enfantin ou sénile !

Non, Léon XIII n'aimait pas la science ; mais il était gracieux avec les savants et il avait rendu un vrai service aux études historiques quand il avait ouvert si libéralement les Archives du Vatican aux travailleurs de toute opinion.

Il y avait en lui l'élégance d'une culture superficielle.

Quand un jeune prêtre se mettait à lire, à écrire, il pouvait objecter, au froncement de sourcil de son évêque, l'exemple auguste de Léon XIII.

Désormais, il n'en sera plus de même.

Déjà, sous Léon XIII, les évêques n'aimaient pas les prêtres qui travaillaient.

J'ai connu, à la Bibliothèque nationale, un vicaire de Saint-Roch, l'abbé Delarc, qui écrivait l'histoire du diocèse de Paris pendant la Révolution. C'était un homme inoffensif, patient, et qui n'entendait malice à rien. Il creusait son sujet lentement et avec probité. Que de fois je l'ai entendu se désoler de la défaveur que lui valait, disait-il, à l'archevêché son goût pour les études historiques ! Il est mort à la peine, dans le chagrin, dans la disgrâce, et cependant son ouvrage, dont la dernière partie est posthume, lui fait honneur.

Si M. le cardinal Richard n'aime point les prêtres qui travaillent, parce que le travail risque de leur donner le goût de l'indépendance, il en est de même de presque tous les autres évêques ; les études historiques, si honorées dans le clergé français au xvii<sup>e</sup> siècle et au xviii<sup>e</sup>, languissent aujourd'hui, et les abbés Duchesne sont rares.

Il y en a cependant quelques-uns encore.

L'encyclique pontifical va leur faire tomber la plume des mains.

L'ignorance sacrée — ou, si vous aimez mieux, la béatitude ignare — va être plus que jamais à la mode dans l'Eglise catholique.

Où est le mal, direz-vous ? Quel inconvénient y a-t-il à ce que notre adversaire se discrédite, se déconsidère ? Les études furent jadis la parure de l'Eglise et cette parure était une force au temps où tant d'œuvres, je ne dis pas de science, mais d'érudition, sortaient de l'Eglise. Ces beaux in-folios pleins de faits, avec d'admirables tables alphabétiques, qui s'élaboraient dans le silence du presbytère ou du cloître, attiraient dans l'Eglise ou plutôt y renaient plus d'un cœur naïf de savant. En la privant de cet honneur, Pie X n'affaiblit-il pas son Eglise ? N'est-ce pas tout profit pour nous, et ne devrions-nous pas remercier le pape des gondoliers qui efface ainsi toute une gloire de sa maison ?

Oui, c'est bien possible, après tout, que le prêtre ainsi voué à l'ignorance perde de son prestige aux yeux de la

bourgeoisie. Mais je n'en suis pas bien sûr, et je vois surtout, dans l'ignorantisme que recommande ainsi Pie X, un nouvel effort de l'Eglise pour resserrer sa propre discipline en proscrivant chez ses ministres, non seulement toute indépendance, mais toute velléité d'indépendance, toute initiative, toute attitude d'homme libre.

Qu'à l'instar du clergé régulier, esclave par ses vœux, le clergé séculier obéisse aveuglément, quoique n'ayant pas fait vœu d'obéissance, et soit lui aussi comme un cadavre entre les mains des évêques et du pape.

Que le prêtre n'essaie même plus de penser : qu'il prie et qu'il obéisse.

Contre l'ennemi, qui est le rationalisme, il faut que toute l'armée ecclésiastique marche sans raisonner, unanime, et il n'y a de vraie unanimité que dans l'ignorance.

Cette ignorance sacrée, c'est donc une ignorance de combat, et c'est pour qu'ils se battent mieux contre nous que le bon pape nouveau enjoint à ses prêtres de souffler les quelques chandelles qui brillaient encore çà et là dans les cellules et les presbytères, et de faire la nuit complète dans leur intelligence.

(*Aurore* du 19 octobre 1903.)

## XVIII

### DÉCHRISTIANISATION

Quand nous parlons de substituer la libre-pensée aux religions, quand nous disons que, disciples des philosophes du XVIII<sup>e</sup> siècle, nous voulons détruire pacifiquement les religions par l'instruction publique, dans un régime de liberté de conscience et de liberté des cultes, on feint de se scandaliser, et on s'écrie que nous voulons ramener la France « aux plus mauvais jours de la Terreur ».

On rappelle alors ce qu'on nomme les « saturnales jacobines » de 1793 et de 1794, et la violence brutale que les démagogues de cette époque auraient faite aux consciences.

On donne à entendre que des clubistes avinés et furieux, expédiés de Paris par la Société des Jacobins, forcèrent par la guillotine les bonnes gens de provinces à renoncer au culte catholique.

La France aurait été, alors, terrorisée, brutalisée, par une poignée de sectaires.

A ce pédantisme historique, par lequel on veut discréditer le vif mouvement actuel de libre-pensée, il ne suffit pas d'opposer un haussement d'épaules. Opposons les faits, la vérité, aux Loriguets de 1903.

Les faits, la vérité, c'est qu'à la fin de l'année 1793, dégoûté du clergé qui, soit papiste, soit constitutionnel, semblait faire cause commune avec les ennemis extérieurs

et intérieurs de la Révolution, le peuple français se dégouta aussi, pour un temps, de la religion.

C'est la province qui, très spontanément, donna l'exemple du mouvement de déchristianisation.

Et c'est du centre même de la vieille France historique que partit l'exemple de cette audace.

En effet, la première commune qui se déchristianisa fut celle de Ris-Orangis, dans le district de Corbeil, sur la rive gauche de la Seine et en face de la forêt de Sénart, en pleine Ile-de-France rustique.

Le 30 octobre 1793, sur la motion de la Société populaire, la municipalité de Ris-Orangis décida de congédier le curé, de prendre Brutus pour patron au lieu et place de saint Blaise, et de changer le nom de la commune en celui de Brutus. Le lendemain 31, une députation des citoyens de Ris-Orangis se présenta à la barre de la Convention, étonnée, et obtint un décret qui légalisa ces mesures.

Au même moment, toutes les communes du district de Corbeil suivaient cet exemple, et les administrateurs de ce district, succédant aux gens de Ris-Orangis, à la barre de la Convention, vinrent déclarer « que la majorité de leurs concitoyens ne connaît plus de jours de repos que les décadis, de fêtes que celles du cœur, de culte que celui de la liberté ; qu'ils sont bien décidés à faire transporter dans les fonderies nationales tous les instruments de la superstition ». Entraînée, la Convention décrète la mention honorable.

Le 6 novembre 1793, nouvelle députation. Ce sont les citoyens de Mennecey, même district de Corbeil. Ils paraissent à la barre, carnavalesquement vêtus de chapes. Ils déclarent qu'ils viennent abjurer la superstition ; qu'ils ont remplacé chez eux les bustes de saint Pierre et de saint Paul par ceux de Le Peletier et de Marat ; qu'ils ont placé la statue de la Liberté sur le grand autel de leur ci-devant paroisse ; qu'ils ne veulent plus de curé.

De plus en plus entraînée, la Convention décrète que les communes seront libres de supprimer leurs paroisses,

et elle reconnaît aux citoyens le droit « d'adopter le culte qui leur convient et de supprimer les cérémonies qui leur déplairont ».

Ainsi commença en France la déchristianisation : par le plus spontané des mouvements populaires.

Et ne croyez pas que le gouvernement excitât ce mouvement sous main. Au contraire : il le voyait sans plaisir, il essaya de le contrarier, et le Comité de sûreté générale fit même incarcérer, sous un prétexte quelconque, les députés de la commune de Mennecy.

Le caractère de spontanéité qui avait marqué le début du mouvement de déchristianisation en marqua de même la suite, n'en déplaît à nos pédants, et c'est dans une gaité philosophique et fraternelle, sans violence, en toute concorde, que d'autres communes se déchristianisèrent aussi.

Innombrables sont les exemples de ces déchristianisations pacifiques.

En voici un, nouvellement découvert, nouvellement publié (dans le supplément illustré de l'*Avenir de la Dordogne*, n° du 24 septembre 1903, article signé H. L., qui sont les initiales d'un jeune et zélé historien), et cet exemple n'est pas seulement nouveau : je n'en sais pas de plus propre à faire connaître les véritables sentiments de ces révolutionnaires si calomniés.

Donc, à la fin de décembre 1793, en Dordogne, les habitants de la petite commune d'Aubas, district et canton de Montignac, résolurent de renoncer à la religion catholique et à toute religion.

Le conseil général de la commune se réunit en « assemblée philosophique » (26 décembre 1793), et entendit lecture d'un arrêté du représentant en mission Roux-Fazillac, ordonnant l'application de la loi qui envoyait à la Monnaie une partie de l'argenterie des églises. Le représentant y parlait d'abolir ainsi les « signes de la superstition ».

Voici comment il fut obéi, d'après le procès-verbal de l'assemblée philosophique :

« Considérant, dit ce procès-verbal, que le premier signe et le plus caractéristique de la superstition était notre curé, nous nous sommes transportés dans la maison qui le logeait, et, après court compliment, l'avons chassé, à la grande satisfaction des habitants de la commune.

« De là, avons été dans une petite décharge, dite sacristie, où avons trouyé un long bonnet noir, appelé l'éteignoir du bon sens; mais la servante du curé nous ayant observé qu'il appartenait en propre à son maître, le lui avons remis.

« De plus et enfin, avons trouvé une longue chandelle de cire lardée de grains de résine, qu'on désignait par *cierge pascal*. Le Conseil, considérant que plus les ci-devant églises étaient illuminées, moins on y voyait clair, arrête que le Comité révolutionnaire sera prié de lui laisser cette cire pour donner du jour au lieu de leurs séances... »

Voilà comment la déchristianisation s'opéra en beaucoup d'endroits, par un mouvement populaire et joyeux, sans autre revanche contre la séculaire tyrannie de l'Eglise que les malicieuses plaisanteries qu'on a lues et dont la rustique naïveté est bien conforme au génie français.

Nos adversaires ont donc grand tort de nous objecter comme effroyable l'exemple de 1793.

S'il y a un reproche à faire au mouvement de déchristianisation, c'est d'avoir été superficiel, plus patriotique que philosophique, c'est de n'avoir pas survécu aux circonstances de défense nationale qui l'avaient provoqué, c'est d'avoir finalement avorté. Cet échec nous apprend que c'est seulement par le lent effort de l'instruction publique qu'on change la pensée et la volonté d'une nation. En nous reportant vers ces souvenirs de la Révolution, nos adversaires nous ont donc offert une occasion de méditer une des plus utiles leçons de l'histoire.

(Action du 25 octobre 1903.)

## XIX

### UN CATHOLIQUE TOLÉRANT

On a beaucoup parlé, non seulement dans la presse, mais dans le monde politique, du récent volume de M. Léon Chainé : *Les Catholiques français et leurs difficultés actuelles*. Quelques-uns disent de ce livre que c'est un acte ; d'autres vont jusqu'à dire que c'est un événement, l'annonce du prochain triomphe de ce « catholicisme libéral » dont l'apparition fut jadis à la fois si illustre et si fugitive.

M. Léon Chainé, avoué à Lyon, fait partie de cette courageuse élite de catholiques qui ont marché avec les Dreyfusards.

Il n'admet pas que les catholiques se solidarisent sans cesse avec les partis de droite ; il n'admet pas non plus qu'on veuille supprimer les congrégations. De ces deux sentiments, fort dissemblables, est née l'inspiration de ce livre, qui est moins un livre qu'une suite de causeries animées, et à bâtons rompus, sur divers sujets, causeries où l'auteur ne cesse d'afficher son *moi* un peu plus peut-être qu'on ne le désirerait, mais sans cependant que ce *moi* devienne jamais, comme dit Pascal, haïssable.

Au contraire : le *moi* de M. Léon Chainé, généreux, sensible, humain, est presque aussi sympathique que s'il se cachait un peu plus. Voilà une jolie âme, sinon sœur, du moins cousine de celle du président Magnaud ; elle aime



et provoque les applaudissements, mais ce sont les applaudissements des honnêtes gens.

Dans la première partie de son livre, ce catholique s'élève, avec une franchise indignée, contre le militarisme, contre le nationalisme, contre l'antisémitisme.

Il dit : « Il ne faut pas que l'armée soit au-dessus de la nation ; et nous entendons nous prévaloir avec un soin jaloux du tutélaire adage des Latins : *Cedant arma togæ.* » Et il déplore les harangues belliqueuses du Père Coubé.

Quant au patriotisme, il le veut large, il le veut humain. Lui aussi, il se déclare à la fois patriote et internationaliste, mais plus catholique que Français. « Pourquoi, dit-il, ne pas le reconnaître sincèrement ? Le plus patriote des catholiques, quel que soit son pays, tient infiniment plus à sa qualité de catholique qu'à sa nationalité. » Et plus loin : « C'est sans horreur que nous voyons de nos compatriotes se faire naturaliser à l'étranger pour des raisons graves ; et très justement nous ne pouvons admettre qu'un croyant abandonne la religion catholique pour quelque motif, pour quelque avantage que ce soit. Ce sont là des vérités incontestables et qui tiennent à l'essence même de notre foi. Donc, quelque bon Français que nous puissions être, nous serons toujours plus catholiques que Français, ce qui ne nous empêchera pas d'être aussi bons Français que quiconque parmi nos concitoyens. »

On voit par là que le catholicisme de M. Léon Chainé ne s'exprime pas comme celui de M. Coppée, et cela se voit aussi en ceci que M. Léon Chainé déclare n'être point d'avis que les israélites soient plus détestables que les autres hommes.

Il ne veut pas non plus être traité de réactionnaire, et il se moque de ceux qui croient au « bon vieux temps ».

Pour tout dire en un mot, il est partisan de la Déclaration des Droits de l'homme, qu'il déclare « en parfaite conformité avec les doctrines évangéliques », et où il voit « la stricte application de la divine doctrine de celui qui est

venu proclamer que tous les hommes sont frères puisqu'ils ont tous un père commun dans le ciel ».

Il veut être tolérant. La maxime : *Hors de l'Eglise pas de salut*, s'il ne la repousse pas absolument, il se refuse à la comprendre « de façon étroite et mesquine ». Il n'hésite pas à écrire : « Nous sommes bien convaincu que, si nous étions né au centre de l'Afrique par exemple, ou au milieu de populations musulmanes, il nous aurait suffi, pour être sauvé, de suivre la loi naturelle. »

M. Léon Chainé sera heureux, dit-il, s'il a pu « communiquer à l'âme de quelques catholiques réactionnaires (et il y en a) une étincelle de libéralisme », et, en outre, s'il a pu « démontrer à quelques personnalités antichrétiennes que non seulement il n'existe aucune incompatibilité entre les sentiments religieux et les idées les plus généreuses, mais qu'il n'est rien au monde de libre et de juste que l'Eglise du Christ n'encourage et ne protège ».

Tout cela pour aboutir à cette conclusion que la « persécution religieuse » actuelle est abominable, et que nous sommes de bien vilaines gens, nous qui voulons détruire les congrégations et l'enseignement congréganiste.

Cette conclusion, où M. Chainé a mis toute son ardeur, j'en dirai seulement qu'il n'y est même pas fait allusion à notre principal argument contre les congrégations, à savoir que ces milices de l'Eglise romaine, par les vœux de leurs membres, par l'abdication individuelle à laquelle ils sont contraints, par leur hiérarchie, ont été formées en dehors de notre droit, et contre notre droit. Il ne s'agit pas d'empêcher les gens de prier ou de faire retraite en commun : il s'agit de les empêcher de vivre, sous la direction d'un souverain étranger, en congrégation.

Mais n'insistons pas sur cette défense des congrégations par M. Chainé : quoique ce soit peut-être le but même de son livre, de sauver les congrégations par des déclarations libérales, il n'en est pas moins vrai que ce sont les déclarations libérales qui ont fait la fortune du livre.

Eh bien ! j'en dirai ceci, qu'elles sont belles, nobles,

aimables, qu'elles donnent de la personne de M. Chainé l'idée la plus avantageuse, qu'elles font voir en lui un honnête homme, un homme de cœur, un homme de bonne volonté, à qui on serait heureux de serrer la main.

Je veux bien que son livre soit, comme on le dit, un acte, puisqu'il a ému l'opinion.

Mais je ne puis admettre qu'il soit, comme on le dit aussi, un événement, puisqu'il n'est rien arrivé du tout après qu'il a été publié.

Qu'eût-il donc pu arriver ? Ceci : qu'un certain nombre de catholiques (ou seulement M. Léon Chainé lui-même) se séparassent de l'enseignement du pontife romain, enseignement qui est, a été et se vante de devoir être à jamais le contraire de l'enseignement de M. Léon Chainé.

M. Léon Chainé est partisan de la Déclaration des Droits ; le pape y est hostile. Pie VI la condamna formellement ; Léon XIII se plaisait à en réprover les articles essentiels.

M. Léon Chainé veut allumer, dit-il, une étincelle de libéralisme dans l'âme de ceux des catholiques qui ne sont pas libéraux. Le pape déclare qu'on ne peut être à la fois catholique et libéral, et il ne cesse de lancer, du haut de son siège, l'anathème au libéralisme.

Or, M. Léon Chainé ne représente que M. Léon Chainé. Le pape représente l'Eglise catholique, apostolique et romaine. Pour l'homme politique comme pour le croyant, il n'y a que l'enseignement du pape qui compte, et celui de M. Léon Chainé ne compte pas.

Mais, dit M. Léon Chainé, le pape ne m'a pas condamné, et les évêques m'ont envoyé leur carte de visite.

Voyons, sérieusement, cher monsieur, croyez-vous que l'Eglise romaine ait changé de doctrine parce que vous avez publié un livre et qu'elle ne l'a pas condamné ? Croyez-vous que votre plume ait raturé le *Syllabus* ainsi que l'approbation explicite que Léon XIII a donnée au *Syllabus* ? Il n'est pas possible que vous croyiez cela.

Vous savez bien pourquoi votre livre n'a pas été condamné : c'est parce que vous y défendez les congrégations.

Que ce soit avec les armes diaboliques du libéralisme que vous les défendiez ou avec d'autres, peu importe au pape. Le plus grand service qu'on puisse rendre en ce moment à l'Eglise romaine, c'est de défendre les congrégations. Ce service, vous le rendez, et vous le rendez avec un zèle auquel votre libéralisme même donne plus d'efficacité. Vous voyez bien que ce n'était pas le moment de condamner votre livre.

Allons au fond des choses et parlons franc : j'aime votre honnêteté, mais je ne puis comprendre qu'au moment où on vous entend contredire l'enseignement du pontife romain, vous vous déclariez attaché à cet enseignement, vous vous disiez catholique à *la romaine*. Cette équivoque n'est pas dans votre caractère, si loyal, et cette contradiction ne peut être dans votre esprit, si net. Alors quoi ? que voulez-vous faire, si vous ne faites pas de schisme ? Susciter un mouvement d'opinion qui décide un jour le pape à révoquer l'enseignement qu'il a donné jusqu'ici ? Mais vous savez bien qu'il ne le peut pas, puisqu'il est infallible.

Ma conclusion, à moi, c'est que le livre de M. Chainé ne change rien à l'idée que les républicains français doivent se faire de l'Eglise catholique. Par une heureuse et noble inconséquence, il y a des catholiques qui sont plus humains, plus modernes, moins fanatiques que le pape, il y a en France quelques catholiques tolérants, et cela suffit pour que, dans nos polémiques contre le catholicisme, nous évitions les généralisations injustes, mais cela ne suffit pas pour que nous nous imaginions que l'Eglise romaine, se désavouant par la plume de M. Chainé, veuille se réconcilier avec ce qu'elle appelle « la civilisation moderne », et cesser ainsi d'être l'Eglise romaine.

(Dépêche de Toulouse du 11 novembre 1903.)

## XX

### L'ÉGLISE ET LA DÉCLARATION DES DROITS

Il y a encore des catholiques libéraux, des catholiques qui veulent concilier ou réconcilier l'Eglise avec la Révolution française.

Un des plus zélés parmi ces catholiques, c'est M. l'abbé J. Brugere, licencié d'histoire et de philosophie, qui, à Lyon, semble être, avec M. Léon Chaine, le principal interprète de ces tendances.

Sous ce titre : *La Déclaration des Droits de l'Homme et la doctrine catholique*, il a publié un très intéressant opuscule, où il n'y a pas seulement de la générosité de cœur, mais des faits et des textes vraiment utiles.

Il cherche à y démontrer : 1° que la Déclaration des Droits est parfaitement conforme à l'Évangile ; 2° qu'il y a eu dans l'Eglise plusieurs docteurs, et non des moindres, qui ont par avance glorifié les principes essentiels de la Déclaration. Sa conclusion, si je la comprends bien, est qu'il n'y a nulle incompatibilité entre l'Eglise catholique et la Déclaration. Si la République française et le Pape se querellent, c'est qu'ils ne se connaissent pas. A présent que M. l'abbé Brugere les a présentés l'un à l'autre tels qu'ils sont, s'ils ne s'embrassent pas fraternellement, ce sera de leur faute.

Que M. l'abbé Brugere soit très sincèrement partisan de la Déclaration des Droits, qu'il n'y ait dans sa démar-

che que franchise et noblesse, je le crois, je le sens, je le vois ; et je suis tout prêt à dire, l'ayant lu : oui, il y a un catholique libéral. Il est même probable qu'il en existe au moins deux douzaines.

Que la Déclaration des Droits ne contredise pas ce qu'il y a dans l'Évangile de morale humaine, d'accord. Les hommes de la Révolution aimaient à parler du *sans-culotte Jésus*.

Qu'il y ait des idées démocratiques dans saint Thomas et dans Suarez, je le veux bien.

Mais qu'il y ait compatibilité entre la Déclaration des Droits de l'Homme et l'Église catholique, apostolique et romaine, ce n'est pas moi qui le nie : c'est cette Église elle-même.

Voyons ! Est-ce que Suarez, saint Thomas sont les interprètes autorisés de l'Église ? Est-ce que M. l'abbé Brugere, si considérable qu'il soit, la représente à un degré quelconque, ou a qualité pour parler en son nom ?

Qui donc peut parler au nom de l'Église, en ces matières où la foi et la politique se mêlent ?

Qui donc ? mais... le Pape, le Pape seul.

Or, quand la Déclaration des Droits de l'Homme fut publiée, le Pape parla.

Les premiers textes que M. Brugere aurait dû produire, ce sont les divers actes par lesquels Pie VI donna son appréciation sur la Déclaration.

Il l'apprécia dans l'ensemble et il l'apprécia en détail.

Dans l'ensemble, il la condamna formellement et nommément, disant bien qu'il condamnait les dix-sept articles qui la composaient *septemdecim illos articulos*, et qu'il condamnait les Droits de l'Homme comme contraires à la religion et la société, *illa scilicet jura religioni et societati adversantia*. Et cela dans un de ses actes les plus importants et les plus publics, dans sa lettre sur la défection des peuples d'Avignon et du Comtat-Venaissin (23 avril 1791).

Quant aux détails, il condamna la liberté de conscience

dans son allocution en consistoire secret du 29 mars 1790 ; et, dans la même allocution, il s'indigna de l'accessibilité de tous les Français aux emplois, en faisant remarquer avec réprobation qu'ainsi *habiles facti sunt acatholici ad omnia gerenda municipalia, civilia, militaria munera*.

Dans ses deux brefs contre la Constitution civile du clergé (1791), il condamna les articles de la Déclaration relatifs à la liberté de penser et à la liberté de la presse.

Dans son allocution du 17 juin 1793, il flétrit la devise des Français d'alors : *Liberté, Egalité*, en disant que la *Liberté*, telle que la voulait la Déclaration des Droits, ne tendait qu'à corrompre les âmes, à dépraver les mœurs, et que l'*Egalité* n'avait pour effet, en ruinant le principe d'autorité, que de détruire toute harmonie sociale.

C'est ainsi qu'à l'époque de la Révolution le pape Pie VI choisit les expressions les plus nettes pour condamner la Déclaration des Droits, dans son ensemble et dans ses détails.

Vaguement libéral quand il était évêque, Pie VII ne se montra guère moins hostile aux principes de 1789.

Le Concordat ne le fit pas changer d'avis, et, au moment de l'établissement de l'Empire, il protesta contre ce qui subsistait de la Déclaration des Droits dans le serment où l'empereur s'engageait à maintenir la liberté des cultes.

Napoléon tombe, et le Sénat français bâcle une constitution plus ou moins libérale : aussitôt Pie VII proteste (29 avril 1814) ; il a vu avec autant d'étonnement que de douleur que les articles 22 et 23 de cette Constitution consacrent la liberté des cultes et de conscience, la liberté de la presse.

En 1832, dans l'Encyclique *Mirari vos*, Grégoire XVI déclare que le prétendu principe de la liberté de conscience est « une erreur des plus contagieuses, à laquelle aplanit la voie cette liberté absolue et sans frein des opinions qui, pour la ruine de l'Eglise et de l'Etat, va se répandant de toutes parts, et que certains hommes, par un excès d'impudence, ne craignent pas de représenter

comme avantageuse à la religion ». Quant à la liberté de la presse, c'est la « liberté la plus funeste, liberté exécrationnelle, pour laquelle on n'aura jamais assez d'horreur, et que certains hommes osent, avec tant de bruit et tant d'instance, demander et étendre partout ».

Dans le *Syllabus* (1864), Pie IX ne se borne pas à lancer l'anathème contre les partisans de la liberté de conscience : ce n'est pas seulement la Déclaration française des Droits, c'est aussi tout le régime moderne qu'il condamne, quand il anathématise ceux qui disent que « le Pontife romain peut et doit se réconcilier et transiger avec le progrès, le libéralisme et la civilisation moderne ».

Et Léon XIII, le pape politique, le pape conciliateur, le pape du ralliement ? Il condamna les principes de 1789, formulés dans la Déclaration des Droits; tout comme ses prédécesseurs les avaient condamnés.

Il prit soin de s'approprier le *Syllabus*. Dans l'Encyclique *Immortale Dei* (1<sup>er</sup> novembre 1885), il le signala aux catholiques comme leur donnant une direction sûre au milieu du chaos des erreurs contemporaines, et il en cita, comme particulièrement louables, les articles qui condamnent la liberté des cultes, la liberté de parler et d'écrire, la séparation de l'Eglise et de l'Etat.

Et dans l'Encyclique *Humanum genus* (20 avril 1884), faisant une analyse indignée de la Déclaration des Droits, Léon XIII blâme ceux qui disent que « les hommes sont égaux en droits », que les peuples ne doivent obéir « qu'à une autorité qui procède d'eux-mêmes », que la volonté populaire doit faire la loi. En un mot, il condamne comme absurde le principe de la souveraineté nationale.

Ainsi, après l'infailibilité comme avant l'infailibilité, le pape n'a pas cessé de condamner la Déclaration des Droits. Léon XIII la condamne dans le même style et presque dans les mêmes termes que ceux dont s'était servi Pie VI.

M. l'abbé Bruguerette, au contraire, l'approuve et dit que l'Eglise va se réconcilier, s'est même peut-être déjà



réconciliée avec les principes de 1789, c'est-à-dire qu'il dit cette chose même que le pape lui défend de dire sous peine d'être anathème.

J'en conclus que M. l'abbé Brugerette est un homme qui n'obéit pas au pape. Mais, comme il ne fait pas schisme, comme il se dit, lui aussi, attaché à l'enseignement du pontife romain, je ne vois dans son cas qu'un cas individuel, et aussi qu'une de ces équivoques trop humaines qui viennent plutôt de la situation, inextricable pour un prêtre, que de son caractère.

Pour ma part, je m'en tiens, mécréant, à l'enseignement du pape, et à tout ce que disent ou diront les catholiques libéraux, je me bornerai à répondre, avec le *Syllabus* :

Anathème à qui dira que le pontife romain peut et doit se réconcilier et transiger avec le progrès, le libéralisme et la civilisation moderne !

(Action du 17 novembre 1903).

## XXI

### ARGUMENTS POUR LA SÉPARATION

C'est chaque jour, c'est à chaque instant que l'attitude de l'Eglise romaine donne des arguments aux partisans de la séparation.

Quand nous dénonçons l'unité tyrannique de cette monarchie internationale, quand nous la dénonçons comme incompatible avec le régime moderne des sociétés laïques, aussitôt l'Eglise s'occupe à renforcer l'omnipotence de son chef en se « centralisant » elle-même davantage.

Le dix-neuvième congrès catholique, qui vient de se tenir à Bologne, a eu pour résultat essentiel d'ôter toute indépendance réelle, toute initiative aux comités régionaux : il a donné au « président général » le droit de réprimer les divergences en dissolvant ou en épurant à son gré les comités qui n'obéiraient pas strictement. Le pape, pour se faire obéir par les catholiques italiens enrégimentés dans ces comités dont déjà, étant patriarche de Venise, il avait été l'actif et intelligent organisateur, et dont le nombre s'accroît chaque jour, le pape n'a plus qu'à donner des ordres à un seul homme, c'est-à-dire à ce président général, comte Giovanni Grosoli. Déjà, en lui envoyant sa bénédiction par un bref du 6 novembre 1903, et se félicitant d'être aidé par le Congrès à *restaurare l'uman genere in Cristo*, Pie X a déclaré qu'il ne suffisait pas que les catholiques prissent leur programme politique et social

dans les encycliques de Léon XIII : il entend que personne ne s'écarte en quoi que ce soit de l'interprétation que lui-même en donnera. Cette monarchie devient donc chaque jour plus absolue.

L'évidence de cette marche de l'Eglise vers la perfection de l'absolutisme ne nous confirme-t-elle pas chaque jour davantage dans l'idée qu'il serait plus sage de ne point solder nous-mêmes une armée ennemie qui resserre de plus en plus contre nous sa discipline et sa force ?

Quand nous fondons nos desseins de séparation sur ce grief, que l'Eglise romaine est une puissance politique, à peine nos adversaires ont-ils eu le temps de nous répondre que, cette fois, ce n'est plus un politique comme Léon XIII, c'est un bon curé de campagne, inoffensif et pacifique, et voilà que ce bon curé de campagne, chef par ses Congrès et comités d'une organisation politique qu'il vise à étendre à toute la « chrétienté », déclare, dans son allocution en consistoire secret du 9 novembre, qu'il ne sera pas seulement un pape religieux, mais aussi un pape politique. Voici ses expressions mêmes : « Je dis qu'il faut que le pape s'occupe aussi de politique, *curare Nos rem etiam politicam oportere.* »

Quoi d'étonnant à cela ? Pie X a annoncé que le but de son pontificat ce serait de tout instaurer dans le Christ, *instaurare omnia in Christo*. Le Christ, c'est l'Eglise. Il s'agit donc de tout faire rentrer dans l'Eglise, d'y placer toutes les sociétés humaines, de faire du pape le chef de toutes les nations, un chef qui consentirait peut-être à gouverner le monde par des gouverneurs laïques, comme le comte Grosoli, mais qui ne voit, ici-bas, d'autre autorité légitime que la sienne.

Tel est le rêve de domination universelle, autrement dit d'instauration de toutes choses dans le Christ, que le pape actuel a reçu de ses prédécesseurs, qu'il avoue aussi hardiment, et dont il est prêt à entreprendre la réalisation par une très pratique organisation de comités électoraux.

Rappelez-vous qu'à Venise, étant patriarche, il battit

deux fois de suite, aux élections, la municipalité à tendances laïques, pour la remplacer par une municipalité clérico-libérale, et dites-vous bien qu'en France, le « bon curé de campagne », aux prochaines élections, tâchera de faire comme à Venise, et s'ingéniera pour réunir les catholiques et les républicains modérés contre la République laïque.

M. Henry des Houx, interviewant Pie X, lui a trouvé le regard insignifiant. Il est sûr que dans les yeux de Léon XIII brillait un sourire plus malin. C'était le charme de ce pape, c'était aussi sa faiblesse. On se méfiait de ce sourire. On ne se méfie pas de la bonhomie de Pie X.

Il m'a tout l'air d'un finaud, notre bon pape.

Il sait bien que les anathèmes lancés à la liberté et à la science par l'Eglise sont impopulaires, et il essaie, dans cette même allocution du 9 novembre, de donner le change aux naïfs. Quels calomniateurs (y dit-il) que les gens qui prétendent « que la vérité catholique empêche la liberté, fait obstacle à la science, retarde les progrès de l'humanité! » La liberté! mais le pape l'aime. Ce qu'il condamne, c'est l'abus de la liberté, la corruption de la liberté, la liberté du mal. Ce qu'il approuve, c'est la liberté du bien, cette pure et véritable liberté, qui consiste à faire ce qui est juste et équitable, c'est-à-dire à obéir aux prescriptions de l'Eglise. Et la science? le pape l'aime aussi. Quelle malice diabolique d'aller dire que l'Eglise gêne la science! Mais la science est libre, archi-libre, pourvu qu'elle ne s'occupe de rien de ce qui a rapport à la foi. Il est vrai que tout, absolument tout, a quelque rapport avec la foi. La science n'en sera pas moins libre, avec la permission et sous la surveillance de l'Eglise.

Le bon pape que nous avons là!

Il a une manière tout à fait avenante de coudre de fil blanc ses malices, et ses jeux de mots sur la liberté et la science ont une saveur rustique.

Mais prenez garde que nombre de gens, en France, voudront être dupes et croiront au libéralisme du pape,

quand au contraire le pape ne fait que renouveler, à sa manière, les anathèmes traditionnels de l'Eglise romaine contre la liberté et la science.

Chaque jour donc éclate davantage l'*insociabilité* de cette Eglise, et chaque jour apparaissent plus frappantes les raisons de la séparation.

C'est le pape lui-même qui, par ses actes et ses paroles, fortifie ces raisons — et, d'autre part, on l'a vu, c'est un archevêque français qui a pris soin, récemment, de définir, avec une précision magistrale, les avantages que l'Etat retirerait de la suppression du Concordat.

C'est l'unité de l'Eglise catholique qui la rend si dangereuse pour l'Etat.

Eh bien ! M. Fuzet, archevêque de Rouen, dans la remarquable pastorale que tout le monde a lue, a pris soin de nous prévenir que, sans le Concordat, l'unité de l'Eglise romaine se romprait.

« Sans doute, dit-il, il resterait toujours sur notre terre de France des prêtres et des fidèles attachés à la religion. Mais l'Eglise de France n'existerait plus comme corps organisé. Ses éléments constitutifs se débattraient dans une lamentable anarchie, d'où sortiraient des schismes et des servitudes, que l'état concordataire rend impossible, puisque le Concordat ne reconnaît que la hiérarchie fondée sur l'institution canonique des évêques par le pape et des curés par les évêques. »

Et M. Fuzet se demande ce que deviendraient « l'autorité épiscopale et l'autorité pontificale elle-même en face des comités qui, payant leur curé, voudraient le gouverner au gré de leurs intérêts particuliers et politiques, si ces comités, l'hypothèse n'est pas chimérique, étaient réfractaires aux directions données par les évêques et par le pape ». Presbytérianisme et schisme, voilà donc les maux qu'en France, si on dénonce le Concordat, l'archevêque de Rouen redoute pour l'Eglise catholique.

Ces conséquences de la suppression du Concordat, que M. Fuzet redoute, ce sont justement celles que nous

souhaitons, que nous espérons. Rien ne peut être plus avantageux à la République que cette dislocation de l'Eglise romaine dans le régime de la séparation et de la liberté des cultes.

Écoutons donc avec soin tout ce que dit l'Eglise, par la bouche du pape ou par celle des évêques, soit qu'elle menace, soit qu'elle se plaigne : nous trouverons toujours, dans ses paroles comme dans ses actes de nouveaux arguments pour la thèse de la séparation.

*(Dépêche de Toulouse du 17 novembre 1903).*

## XXII

### L'INDEX ROMAIN

Qu'est-ce, au juste, que cette condamnation dont les livres des abbés Houtin et Loisy viennent d'être l'objet en cour de Rome ?

Elle consiste en ceci que, le 4 décembre 1903, la Sacrée Congrégation chargée par le pape de dresser le catalogue des livres de « mauvaise doctrine », de les proscrire ou de les expurger et, une fois expurgés, de les permettre dans toute la « république chrétienne », a condamné et proscrit définitivement les ouvrages des deux abbés, relatifs à la critique de la Bible et de l'Évangile.

Et ce décret de condamnation, confirmé par le pape, se termine ainsi : « En conséquence, que personne, de quel rang et condition qu'il soit, n'ose publier de nouveau, ou lire, ou garder par devers soi les ouvrages susdits », cela sous les peines édictées dans la Constitution apostolique *Officiorum ac munerum*, du 25 janvier 1897.

Cette constitution, donnée par Léon XIII, a remplacé les règles édictées par le Concile de Trente, ou plutôt les a simplifiées sans y rien changer d'essentiel.

Avant cette constitution, il y avait eu de nombreuses éditions de l'*Index* ou catalogue des livres prohibés, et à chaque édition on supprimait et on ajoutait des ouvrages.

Une de ces suppressions est célèbre, en ce qu'elle rappelle une des plus mémorables sottises de l'Église catholique.

On sait qu'en 1616, à propos des découvertes de Galilée, la Congrégation de l'Index prohiba tous les livres enseignant l'immobilité du soleil et le mouvement de la terre, et qu'en 1633 Galilée lui-même fut condamné.

Quand éclata le ridicule de l'ânerie sacrée, les papes ne surent comment faire pour effacer le souvenir de cette grotesque condamnation.

En 1757, avec l'approbation de Benoît XIV, la Congrégation de l'Index décida de supprimer la prohibition générale de 1616, et cependant l'édition de l'*Index* de 1758 retint encore, au nombre des ouvrages prohibés, ceux de Foscarini, de Képler et de Galilée.

En 1820, le chanoine Settele demanda la permission d'imprimer des *Elementi d'Astronomia* où il affirmait le mouvement de la terre : le maître du Sacré Palais, Anfossi, refusa. Alors Settele en appela au pape, qui soumit l'affaire à la Congrégation. Celle-ci, consultée, fut d'avis d'accorder l'*imprimatur*. Anfossi souleva difficultés sur difficultés. Enfin la Congrégation rendit, le 11 septembre 1822, un décret confirmé par Pie VII le 25, pour permettre en général les ouvrages enseignant le mouvement de la terre et l'immobilité du soleil.

Mais les ouvrages de Copernic, de Képler, de Foscarini, de Galilée figuraient toujours, en plein XIX<sup>e</sup> siècle, dans l'*Index* : c'est seulement en 1835 qu'ils en furent retirés, et on ne les trouve ni dans l'édition publiée cette année-là, ni dans les suivantes.

Il n'y a donc pas tout à fait soixante-dix ans qu'un catholique a le droit de croire, sans risquer les flammes éternelles, que la terre tourne autour du soleil.

Sous Léon XIII, il y a eu deux éditions de l'*Index*, l'une en 1889 (1), l'autre en 1901 (2).

(1) *Index librorum prohibitorum sanctissimi domini nostri Leonis XIII pont. max. jussu editus*. Editio novissima, in qua libri omnes ab apostolica sede usque ad annum 1888 proscripti suis locis recensentur. Taurini, typographia pontifica et archiep. eq. Petrus Marietti, 1889, petit in-8° de 437 pages.

(2) *Index librorum prohibitorum sanctissimi d. n. Leonis XIII jussu et auctoritate recognitus et editus*. Præmittuntur constitutiones apostolicæ de examine et prohibitione librorum. Editio altera. Romæ, typis vaticanis, 1901, in-8° de 317 pages à 2 col.



Celle de 1901 fut annoncée comme un monument de la sagesse pontificale, comme un grand et libéral effort pour concilier l'Eglise et la science.

Je les ai toutes deux sous les yeux, je les ai lues toutes deux, et je n'y vois guère d'autre différence que celle-ci : l'édition de 1901 est imprimée avec plus de luxe que celle de 1889.

C'est surtout la France et le génie français qui y sont proscrits.

Défense de lire nos philosophes, nos penseurs, c'est-à-dire, par ordre alphabétique : Bayle, Cabanis, Charron, Dalmembert, d'Holbach, Auguste Comte, Condorcet, Descartes, Diderot, Fontenelle, Fourier, Malebranche, Montaigne, Montesquieu, Pascal, Renan, Jean-Jacques Rousseau, Vacherot, Voltaire.

Défense de lire l'Anglais Hume, l'Allemand Kant. Défense même de lire le sage Pufendorf ! Défense de lire nos écrivains pédagogiques, Paul Bert, Julès Steeg, M. Compayré, et même l'inoffensive M<sup>me</sup> Henri Gréville !

Les services rendus à la cause conservatrice ne désarment pas la congrégation de l'Index : si aujourd'hui, en 1904, un catholique lit l'*Histoire de la littérature anglaise* de Taine, il brûlera éternellement.

Les plus illustres apologistes de la religion chrétienne ne trouvent pas grâce devant la Congrégation : plusieurs écrits de Bossuet, de Fénelon figurent encore dans l'*Index* de 1901.

On y voit aussi les ouvrages de journalistes catholiques, comme MM. Jean de Bonnefon et Henry des Houx.

Plusieurs de nos romanciers et de nos poètes figurent à l'*Index*, non qu'ils aient attaqué la religion catholique, mais parce que leurs fictions font penser. Défense de lire Balzac, Champfleury, Flaubert, Victor Hugo (*Notre-Dame de Paris* et les *Misérables*), Lamartine (*Jocelyn* et la *Chute d'un Ange*), George Sand, Stendhal.

Dumas fils fait penser : il est à l'*Index*.

Mais Dumas père ? Il n'est pas suspect de faire penser,

celui-là ! Sa gaieté innocente trouvera-t-elle grâce devant la Sacrée Congrégation ? Non : malheur à ceux qui rient ! Vous qui vous gaudissez aux *Trois Mousquetaires*, la chaudière, l'éternelle chaudière vous attend. Les deux Dumas, Dumas *filius*, Dumas *pater*, sont inscrits dans la terrible liste latine.

On nous disait que l'*Index* de 1901 était plus libéral que l'*Index* de 1889. Allons donc ! Il aggrave, pour les romanciers français les proscriptions antérieures. En 1889, seuls quelques romans de Stendhal ou de Balzac, par exemple, étaient nommément désignés : aujourd'hui c'est toute l'œuvre romanesque de ces écrivains qui est condamnée, prohibée, *omnes fabulæ amatorix*, comme dit le latin de l'*Index*.

En général, toutes les censures sont niaises. Mais la censure ecclésiastique a de l'originalité dans la niaiserie. En 1887, M. Henri Lasserre publie une traduction des *Evangiles* avec l'*Imprimatur* de l'archevêché de Paris. Il se croit tranquille. La Congrégation met son livre à l'*index*. Il demande pourquoi et offre de se corriger. La Congrégation lui fait la grâce de lui répondre : elle lui demande 5,548 corrections dans le texte (vous lisez bien : *cinq mille cinq cent quarante-huit*), 191 dans la préface, quatre ou cinq mille suppressions de majuscules, points de suspension, italiques et guillemets. Exemple de corrections : M. Lasserre avait dit que la belle-mère de Pierre était *alitée* ; la Sacrée Congrégation lui ordonne d'écrire : *couchée*. Il avait dit : « Au désert, qu'êtes-vous allé voir ? » La Congrégation corrige : « Qu'êtes-vous allé voir au désert ? »

Ces enfantillages ont-ils rebuté M. Lasserre ? Toujours est-il que sa traduction des *Evangiles*, condamnée en 1887, figure encore dans l'édition de l'*Index* de 1901.

Quelques ouvrages ne sont prohibés que provisoirement, que jusqu'à ce que leurs auteurs les corrigent, et ça été l'occasion d'une des drôleries de l'*Index*.

Un décret du 25 juin 1850 y inscrivit les *Operette morali* de Leopardi, *donec emendentur*. Or, l'auteur était mort

depuis 1837. Et quel est le malfaiteur qui aurait osé toucher à la prose concise et fine de cet athée exquis ? Et quelle était l'ineptie de ce censeur qui croyait qu'il y eût un moyen de corriger cette philosophie négatrice, ce pessimisme raisonnable, pour l'adapter au catholicisme !

Depuis la publication de l'*Index* de 1901, la Sacrée Congrégation n'a pas cessé de travailler. C'est toujours la pensée française qu'elle honore de ses proscriptions. En 1903, elle a condamné les livres de M. Jules Payot : *De la croyance et Conseils aux instituteurs*, et le livre de M. Ferdinand Buisson : *La Religion, la Morale et la Science*.

Et qui préside à cette censure des livres dans la « république chrétienne » ? Un jésuite allemand, le cardinal André Steinhuber : c'est lui qui est « préfet » de la Sacrée Congrégation de l'*Index*. D'autres jésuites sont au nombre des « consultants » attachés à la Congrégation, et le « maître du Sacré Palais », l'homme qui donne ou refuse l'*imprimatur*, est un Dominicain, le Père Lepidi. C'est la plus fanatique moinerie qui dirige cette partie du gouvernement de l'Eglise.

Voilà comment l'Eglise romaine organise, par la prohibition des livres, l'ignorance, la sainte ignorance, la délectable ignorance, cette ignorance qui est là vertu suprême ou du moins la condition de salut du catholique. Aux prêtres, l'évêque pourra permettre, dans les « cas urgents », la lecture des livres défendus. Mais les ecclésiastiques vraiment dociles, les curés selon le cœur du pape, ne demanderont guère ces permissions : pour réfuter Voltaire, à quoi bon avoir lu Voltaire ? L'Eglise est d'avis qu'il est plus expédient, au contraire, de ne l'avoir point lu, et qu'un prêtre qui n'a jamais ouvert ce *Traité sur la tolérance*, mis à l'*Index* en 1766, sera bien plus à l'aise pour insulter Voltaire, — et je crois vraiment qu'en cela l'Eglise a parfaitement raison.

(Dépêche de Toulouse du 22 janvier 1904.)

## XXIII

### LE DENIER DE SAINT PIERRE

J'aime à lire l'*Osservatore romano*, et, j'en demande pardon à nos distingués confrères catholiques, MM. Veillot et Roussel, cette lecture me paraît plus instructive encore que celle de l'*Univers* ou de la *Vérité française*.

Dans ces feuilles parisiennes j'apprends sans doute à connaître MM. les héritiers Veillot et M. Roussel, ce qui est intéressant. Mais dans la feuille romaine je vois directement le pape, le pape lui-même, sinon peut-être tel qu'il est réellement (ce qui nous importe peu), du moins tel qu'il veut paraître, et cela est plus intéressant.

L'*Osservatore romano*, c'est en effet le journal du Vatican, journal officieux pour les articles et les nouvelles diverses, officiel pour les actes pontificaux et les nouvelles vaticanesques. Agé de 43 ans, il orne son titre d'une belle vignette représentant la tiare et les clefs, et, chaque jour, en tête du Premier-Rome, il reproduit, en belles capitales, l'oraison : *Oremus pro pontifice nostro*.

Il y a dans cette feuille une élégance froide, une gravité noble, le flegme de gens qui ne s'étonnent de rien, un style de belle tenue, dont j'avoue que je me délecte, à moins que je n'y bâille.

Mais le numéro du 31 décembre 1903 tranche sur les autres ; c'est un numéro, comment dirai-je ? ému, émouvant, tout à la tristesse, et il faudrait avoir un cœur de

Pierre pour n'être point sensible aux amertumes que le Saint-Père y a fait épancher par son gazetier.

Ces amertumes lui viennent de deux sources : 1° de M. le professeur français Debierre ; 2° des nouvellistes.

Il paraît que M. le professeur Debierre, dans un toast, a fait sienne la formule de Proudhon et de Blanqui : *Ni Dieu ni Maître*. Hélas ! dit avec mélancolie le journal du pape, ces blasphèmes feront plaisir au gouvernement français et *al signor Combes*.

Mais la tristesse qui vient au pape de M. le professeur Debierre n'est rien auprès de la tristesse qui lui vient des nouvellistes.

Inspirés par la satanique franc-maçonnerie, enfiévrés de libéralisme blasphématoire, ces nouvellistes n'ont-ils pas eu l'audace d'écrire dans les gazettes qu'on avait trouvé au Vatican plusieurs millions y cachés par feu Léon XIII, d'avaricieuse et thésaurisatrice mémoire ?

Cette nouvelle a ému les catholiques, et l'*Osservatore* s'indigne qu'il y en ait qui aient pu la croire vraie, sous prétexte qu'elle a été formellement démentie.

Mauvaise croyance, qui peut avoir comme diabolique effet de ralentir le zèle des fidèles à se cotiser pour le Denier de saint Pierre.

L'*Osservatore* est furieux. Ce sont là, s'écrie-t-il, des bourdes, des fantaisies mensongères. Quelle vraisemblance, dit-il, que des millions aient dormi, ainsi oubliés, dans un coin du Vatican ! Le pape est bien trop pauvre pour qu'il lui soit permis de garder de la sorte son argent, sans le faire travailler et fructifier (*sic*).

Enfin, voyons, bon *Osservatore*, vous si grave, si sceptique, si détaché d'ordinaire, rentrez pour un moment dans votre calme, et dites-nous si c'est vrai, si oui ou non le pape a des millions dans sa caisse, quel est le nombre de ces millions aujourd'hui, et quel il était au moment de la mort de Léon XIII : ce sera le plus net des démentis.

Mais le gazetier du pape, qui n'était que triste quand M. Debierre niait Dieu, est si courroucé, quand les nouvel-

listes affirment l'existence des millions du pape, qu'il n'entend même pas les questions. Il suppose une autre question, une question plus redoutable, harcelante, la question scandaleuse par excellence : *A quoi sert l'obole des fidèles ?*

En d'autres termes : *Où va l'argent du Denier de saint Pierre ?*

Et c'est à cette question qu'il veut répondre, qu'il répond, pour la confusion des sceptiques.

Vous demandez, dit-il, ce que devient l'obole des fidèles entre les mains du pape ? C'est bien facile de vous répondre, c'est même trop facile, si facile que cela en devient difficile, parce qu'on ne sait par quel bout commencer.

Cependant, ce qui brille d'abord à nos yeux, c'est « la protection et l'accroissement de la science, des lettres et des arts, au profit de la civilisation, qui est le patrimoine commun et précieux de toutes les nations ».

Nous ne nous doutions pas, mécréants, que, quand on quêtait à la Madeleine pour le Denier de saint Pierre c'était au profit de la science. Mais l'*Osservatore* l'affirme, et l'organe d'une vice-dieu infallible ne peut guère se tromper. Quant aux lettres, ce que le pape fait pour elles est immense : ne vient-il pas d'acheter la bibliothèque *Barberiniana* ? Pour les beaux-arts, les dépenses sont colossales : il a fait réparer Saint-Jean-de-Latran, et il paie des gardiens de musée.

Il y a aussi d'autres dépenses. Le traitement des nonces, les frais de cette représentation diplomatique qui, aujourd'hui, hélas ! est « la dernière trace qui subsiste d'une souveraineté véritablement sacrée ».

Et les collèges ecclésiastiques à l'usage des étrangers que le Saint-Siège entretient à Rome ? Et les subventions à des séminaires ? Et les secours au clergé pauvre ? Et l'honorable décoration de la cour pontificale ? Et la réception des étrangers ? Que de dépenses ! Que de dépenses !

Enfin, me disais-je en lisant ce morceau de rhétorique,

nous allons voir des chiffres, une statistique, un aperçu des millions du Vatican.

J'étais naïf.

J'aurais dû me rappeler un des jolis contes de Leopardi.

Leopardi y suppose que l'anatomiste Ruysch voit ressusciter ses momies, cause avec elles, obtient d'elles des réponses curieuses sur des points accessoires, mais que, quand Ruysch leur pose la question essentielle : *A quoi avez-vous reconnu que vous étiez mortes ?* les momies redeviennent des momies et ne répondent plus rien.

C'est la même aventure qui arrive aux catholiques curieux avec les momies vaticanesques : elles causent, elles pérorent même. Mais, à la question essentielle : *Que vous reste-t-il de notre argent ?* elles opposent l'auguste silence, non de la mort, mais de l'infailibilité.

Le pape est le pape et il fait ce qu'il veut de votre argent. Anathème à l'effronté sceptique qui lui demande des comptes !

(Action du 5 janvier 1904.)

## XXIV

### LE PAPE ET ANATOLE FRANCE

Au début du pontificat de Pie X, il ne nous venait aucune nouvelle du Vatican, et, pieux ou mécréants, c'était une misère pour les journalistes.

Depuis quelques semaines, il nous en vient à foison, et d'une variété riche.

Il y en a d'importantes, auxquelles la presse française n'a point fait attention, comme la condamnation du socialisme chrétien par le pape.

Il y en a d'attendues, que la même presse a déclarées surprenantes, comme la mise à l'index des écrits de nos abbés Houtin et Loisy.

Il y en a d'amusantes, dont presque personne n'a ri, comme cette proclamation de l'héroïcité de Jeanne d'Arc, où, par égards pour M. Nisard, qui était présent, le Saint-Père a cru devoir flétrir la politique du gouvernement dont M. Nisard est l'agent.

Il y en a d'étonnantes, comme celle que nous apporte ce matin le journal officiel du Vatican, et cette nouvelle, c'est que le Saint-Père a lu la préface qu'Anatole France a mise en tête du recueil des discours de M. Combes.

Quand je dis que le pape a lu Anatole France, je précise peut-être un peu trop les indications de l'*Osservatore romano*. La feuille pontificale ne dit pas formellement que le pape ait lui-même, de ses propres besicles, lu ces pages



dont la pureté française est difficile à qui ne connaît notre langue que sous la forme du patois diplomatique. Et d'ailleurs, quand même il saurait très bien le français, ce bon curé de campagne, plus rusé qu'intelligent, serait-il capable de saisir la suite subtile des pensées de notre écrivain ?

Mais si le pape n'a pas lu lui-même la préface de France, il l'a fait lire, on l'a lue pour lui, on lui a dit ce que c'était, et Dieu a aussitôt inspiré au Saint-Père de publier, dans l'*Osservatore romano* du 5 janvier 1904, ses impressions sur Anatole France — et cela sous la forme d'un article en première page, signé de l'initiale *I*, l'un des masques humains sous lesquels le Saint-Esprit, quand il se fait gazetier, aime à piquer notre curiosité.

Eh bien ! vous ne l'auriez pas cru, mais c'est ainsi : le pape a été enchanté de la préface d'Anatole France.

Vous vous rappelez que, vers la fin, France, qui pourtant ne se plait guère à pérorer, fait une sorte de péroraison où il montre aux républicains la puissance de l'Eglise : « Elle vous a, dit-il, irrévocablement jugés et condamnés. Elle hâte le moment d'exécuter sa sentence. Vous êtes ses vaincus et ses prisonniers. Elle augmente tous les jours son armée d'occupation ; elle étend tous les jours ses conquêtes. Elle vous a pris déjà le gros de votre bourgeoisie ; elle enlève des villages entiers, assiège les usines ; elle a des intelligences, vous le savez bien, dans vos administrations, dans vos ministères, dans vos tribunaux, dans le commandement de votre armée... »

Ces dires d'Anatole France ont réjoui le pape. Ah ! nous avons de ces intelligences-là ! Ah ! nous nous insinuations partout ! Bonne affaire ! Excellente affaire ! Eh bien ! mais voilà une utile réclame pour l'Eglise romaine ! Qu'on vienne donc à nous, puisque nous sommes la force ! Continuez, jacobins, à nous persécuter (en paroles, bien entendu, autrement ce ne serait pas de jeu), et nous continuerons à nous insinuer, à dominer, à vaincre.

Que dit encore ce M. France ? Que les libertés galli-

canes ont péri, et que « l'Eglise des Gaules a passé à l'étranger ».

Admirable aveu ! s'écrie l'*Osservatore* : c'est l'aveu du « triomphe du catholicisme romain sur l'erreur gallicane, l'aveu de l'union complète et sans condition des membres avec le chef ».

Et, cyniquement, le gazetier pontifical se demande si ces jacobins français ne sont pas fous (*sic*) d'annoncer ainsi la force et les succès de leur adversaire. Comment s'accordent-ils avec les jacobins d'Italie, qui, eux, s'écrient au contraire, à tous propos, dans leurs feuilles, que le cléricalisme est vaincu ?

Le cléricalisme vaincu ! Singulier vaincu, que celui qui épouvante le vainqueur ! En vérité, c'est le triomphe de la victime, c'est la défaite du vainqueur ! *La vittima trionfa, il debellatore debellato* : voilà le titre même de l'article du journal pontifical sur Anatole France.

Telles sont les plaisanteries, un peu lourdes et grossières (à notre point de vue humain), que la lecture de France a inspirées au jovial vieillard du Vatican, amateur puéril de la force, impénétrable aux vérités raisonnables, insensible à la finesse sincère des propos français, et qui n'a pas compris que, dans l'écrit de France, c'est la raison qui est glorifiée comme devant finalement vaincre, non seulement l'Eglise, mais la foi.

Cette joie pontificale de ne pas comprendre n'a cependant pas fait oublier au journaliste du Vatican son devoir traditionnel, qui est de blâmer et de maudire les impies.

Mais il l'a rempli, ce devoir, d'une plume distraite, sans ses élégances ordinaires de style, comme par acquit de conscience : « La préface d'Anatole France, a-t-il dit, est une rhapsodie de *spropositi* (cela peut se traduire par *coq-à-l'âne*) au sujet de l'infailibilité du pape proclamée par Pie IX, et c'est aussi un monument élevé aux erreurs que synthétisent ces propositions gallicanes où les Français voient un défi victorieux contre l'Eglise catholique, apostolique et romaine. »

Le gallicanisme ! ce n'est plus qu'un souvenir, s'écrie joyeusement l'*Osservatore* : maintenant, « contre le jacobinisme se dresse, compact, invincible, l'esprit de la foi ».

Anatole France gallican ! Anatole France jacobin ! Anatole France involontaire confesseur du triomphe de l'Eglise romaine !

Voilà l'idée, aussi ingénue qu'incohérente, qu'au Vatican on s'est formée de l'homme qui, en cette mémorable préface, a exprimé avec son génie les espérances et le courage de notre nation s'émancipant par la raison.

(*Aurore* du 13 janvier 1904.)

## LA CLOISON ÉTANCHE

Dans ses *Souvenirs de jeunesse*, Renan dit de son professeur sulpicien, M. Le Hir, que « la science qu'il avait de l'erreur était toute spéculative », et « qu'une cloison étanche empêchait la moindre infiltration des idées modernes de se faire dans le sanctuaire réservé de son cœur, où brûlait, à côté du pétrole, la petite lampe inextinguible d'une piété tendre et absolument souveraine ».

Et, avec un sourire malicieux, l'auteur de la *Vie de Jésus* ajoute aussitôt :

« Comme je n'avais pas en mon esprit ces sortes de cloisons étanches, le rapprochement d'éléments contraires, qui, chez M. Le Hir, produisait une profonde paix intérieure, aboutit chez moi à d'étranges explosions. »

En lisant les écrits où nos téméraires abbés MM. Alfred Loisy et Albert Houtin ont approché la petite lampe de la foi du pétrole de la raison, on se demande s'ils sont munis intérieurement de la cloison étanche et si en eux va se reproduire l'explosion qui donna définitivement Renan à la science et à la vie laïque.

Les cinq ouvrages de M. Loisy qui ont été condamnés les 4 et 16 décembre dernier, non seulement par la Congrégation de l'Index, mais par le Saint-Office, à savoir : *La Religion d'Israël, l'Évangile et l'Église, Études évangéliques, le Quatrième Évangile, Autour d'un petit livre*, abon-

dent en renseignements sur l'état d'esprit de ce remarquable écrivain, et il y a là les éléments d'une confession intellectuelle qui est d'autant plus intéressante que M. Loisy a beaucoup de talent.

A-t-il vraiment la cloison étanche ?

Mais, dit-il lui-même, la voilà, la cloison étanche au beau milieu de mon cerveau, qu'elle partage en deux compartiments. Tâtez-la : c'est un épais et solide tissu, absolument imperméable. Dans le compartiment de droite, le dogme, la théologie ; dans le compartiment de gauche, la raison, la science. Point d'infiltration. M. Loisy théologien et M. Loisy historien ne s'influencent jamais l'un l'autre, et travaillent séparément. « Autre est le travail du théologien, et autre celui du critique. Le premier se fonde et se règle sur la foi. Le second, même quand il s'agit de la Bible, se fonde sur une expérience scientifique et se règle comme une recherche de science... L'exégèse théologique et pastorale et l'exégèse scientifique et historique sont donc deux choses très différentes, qui ne peuvent être réglées par une loi unique. »

Tout le monde sait qu'il y a deux natures en Jésus-Christ : la nature divine, puisqu'il est Dieu, et la nature humaine, puisqu'il est homme, et cependant il n'y a en Jésus-Christ qu'une seule personne, qui est la personne du fils de Dieu.

De même, en M. l'abbé Loisy, il y a deux natures : la nature croyante, puisqu'il est prêtre, et la nature pensante, puisqu'il est historien, et cependant il n'y a en M. Loisy qu'une seule personne, puisque c'est le même qui croit et qui pense.

C'est le mystère de la cloison étanche.

Comme prêtre, M. Loisy croit que Jésus-Christ est Dieu, qu'il nous a tous créés, et en outre rachetés.

Comme historien, M. Loisy ne croit rien de tout cela.

Il montre que les contemporains et les compagnons de Jésus-Christ n'ont jamais ni dit ni pensé qu'il fût Dieu. C'est plus tard qu'on a inventé ce dogme de la divinité du

Christ, et M. Loisy, après tant d'autres, fait voir qu'il n'y a rien dans les Evangiles où se marque cette croyance à la divinité, sauf en celui de saint Jean, qui n'a aucune valeur historique, et qui n'est qu'une œuvre de mysticisme.

Jésus-Christ est Dieu! s'écrie M. Loisy le prêtre.

Jésus-Christ est un homme comme les autres! s'écrie M. Loisy l'historien.

Cela n'empêche pas les deux Loisy de vivre en paix ; la cloison étanche les sépare et les empêche de se quereller.

O l'aimable et utile cloison!

Elle permet à M. Loisy l'historien d'être chaque jour plus audacieux, plus sarcastique contre la crédulité orthodoxe ; elle lui permet de montrer l'absurdité historique de la Bible.

Elle permet à M. Loisy le croyant d'être d'autant plus crédule que M. Loisy l'historien est plus incrédule, et c'est une joie pour l'homme aux deux natures. « Aussi libre, dit-il, dans ses recherches et dans l'analyse historique des livres saints que le plus indépendant des savants non catholiques, et plus exempt peut-être de tout préjugé, le critique catholique, pour ce qui regarde l'interprétation doctrinale de la Bible en vue des besoins de l'humanité, acceptera plus humblement que le théologien le plus traditionnel les indications de la tradition... »

Si l'archevêque de Paris réproouve et interdit son livre (17 janvier 1903), M. Loisy le prêtre s'incline, se soumet et « arrête », dit-il, sa deuxième édition. Mais l'abbé Loisy l'historien ne se soumet pas, continue, et lance sa deuxième édition.

Mais qu'est-ce à dire? Cette cloison, qu'on nous montrait si étanche, la voilà qui s'écarte tout à coup et finalement les deux Loisy se rapprochent, s'embrassent, ne forment plus qu'un seul et même homme tendant à un seul et même but.

Ce but, c'est la glorification du catholicisme.

Qu'a voulu M. Loisy? Il nous l'avoue enfin : il a voulu réfuter ceux qui, comme le protestant Harnack, visent à réduire la foi chrétienne à la seule croyance en Dieu. Il a voulu, rejetant ce qui est à rejeter dans la tradition, sauver le dogme, et, en épurant la Bible, y trouver pour le dogme une base historique pure. Mais alors le savant n'est donc plus, en M. Loisy, que le serviteur du croyant? Oui et non. Cela dépend des moments. M. Loisy veut avoir la paix, et, sans quitter l'Eglise, travailler comme il l'entend.

Sa cloison étanche, il l'ôte et il la remet selon l'occasion. C'est une cloison artificielle. Elle avait l'air fixe : elle est mobile.

L'abbé Houtin est un autre homme que l'abbé Loisy.

Il n'a pas de cloison étanche, lui, et il ne veut pas en avoir. « Cette cloison étanche, dit-il en propres termes, empêcha M. Le Hir de produire des œuvres de valeur et d'être apprécié comme professeur chargé de grand cours. »

Lui, M. Houtin, il déclare que son Dieu est « le Dieu de la science et de la vérité ». Il voit partout « l'organisation du pieux mensonge », et il veut la combattre partout, briser tous les masques, déjouer toutes les impostures.

Son livre, *La Question biblique*, mis à l'index comme ceux de M. Loisy, est un récit vigoureux et sarcastique d'un des épisodes du conflit de la foi et de la raison au dix-neuvième siècle, où, sans phrases et par la seule force de la vérité, par le seul langage des faits, M. Houtin montre le néant de l'apologétique orthodoxe.

Il se réjouit à constater que le grand fait des temps modernes, c'est la sécularisation de la science, et personnellement il travaille à établir ce qu'il appelle l'autonomie de la critique scripturale. Il dit qu'il ne croit pas à la faillite de la religion, et il reste dans l'Eglise, renonçant seulement à la « théologie du moyen âge latin ». Blâmé par son évêque, il ne s'incline pas, il se redresse plutôt. Le voilà interdit par cet évêque (30 mars 1903) : il ne peut plus dire la messe.

Que fera-t-il, sans cloison étanche ? Le « pétrole » et la « petite lampe » se touchent en lui. L'explosion, qui émancipa Renan, va-t-elle émanciper l'abbé Houtin ? Au contraire, l'abbé Loisy, noyant sa science dans sa foi, va-t-il entrer dans le stérile repos de la soumission définitive ? Ni l'un ni l'autre ne savent peut-être rien de leur propre destinée. Mais tous deux, en faisant connaître les résultats de la critique biblique allemande, ont contribué, qu'ils le veuillent ou non, à l'émancipation intellectuelle des Français, et, avec ou sans cloison étanche, ces deux cerveaux, vraiment rares et éminents, se trouvent avoir rendu des services remarquables à une cause plus grande et plus noble que celle de l'Eglise romaine.

(Aurore du 19 janvier 1904.)



## XXVI

### LA GUERRE ET LE PAPE

Ne croyez pas que Notre Saint-Père le Pape soit tout absorbé par les soucis mystiques qu'il vient d'exprimer dans son interminable et fastidieuse encyclique sur le cinquantième anniversaire du dogme de l'Immaculée-Conception.

Non : la guerre russo-japonaise le préoccupe aussi, et l'*Osservatore romano*, son journal officiel, se fait l'interprète de ses préoccupations.

Je vous recommande les deux articles signés *Byd*, qui ont paru, sous la dictée du Saint-Esprit, dans les numéros de cette gazette sacrée, datés des 7 et 11 février 1904.

On y voit que le vicaire de Jésus-Christ a versé d'abord quelques larmes sur la mort probable de tant de milliers de jeunes hommes. Mais, bah ! ceux qui vont périr ne sont que des païens ou des schismatiques, et l'œil crocodilesque du pape se sèche presque aussitôt qu'il s'est humecté.

A peine sec, son œil rit, d'un rire sarcastique.

C'est que le pape est joyeux en pensant à la déconvenue des philosophes humanitaires et rationalistes, qui espéraient ouvrir une ère de paix dans le monde.

La paix par la raison ! La paix par le droit ! La paix par la fraternité ! Quelles farces ! Le Saint-Père s'en tient les côtes, tant il rit.

Ah ! vous croyez qu'on peut instituer la paix ici-bas sans croire à l'Immaculée-Conception, à la Transsubstantiation,

à la Trinité ! Eh bien ! vous le voyez : la Providence se venge de votre incrédulité ; elle déchaîne entre jaunes et blancs une guerre terrible, et si vous ne vous hâtez d'admettre que Marie a été conçue sans péché, la Bulgarie, entrant dans la danse, va compliquer la guerre orientale d'une guerre européenne.

Et l'arbitrage ?

L'arbitrage ? Sottise noble, sottise vaine. On a substitué, fait remarquer le pape, des arbitrages partiels à l'arbitrage européen et mondial, rêvé par les rêveurs, des arbitrages de nation à nation, d'où on exclut précisément toutes les grandes questions dangereuses, pour n'y soumettre que les petites questions, celles d'où la guerre ne pourrait sortir.

Pauvres hommes, qui voulez vous gouverner par la raison et non par le dogme, ne voyez-vous pas que vous ne pouvez vous pacifier que par l'Eglise romaine ?

Que faut-il pour que l'arbitrage supprime la guerre ? Qu'une grande autorité morale décide de trancher les contestations entre les nations.

Eh bien ! mais cette grande autorité morale, elle existe. C'est le pape, vicaire de Dieu. Le voilà, l'arbitre mondial. Il ne s'offre pas : il attend qu'on vienne à lui, et il sait bien « que cette idée existe déjà *in spe* dans tous les esprits équilibrés et sensés ». Et si on ne vient pas à lui, ce n'est pas le pape qui y perdra, c'est le monde.

C'est ainsi que Dieu nous offre son vicaire par l'organe de M. *Byd*, pour régler infailliblement toutes les affaires de l'humanité.

L'arbitrage de Dieu ! Voilà ce que M. Léon Bourgeois aurait dû proposer à la conférence de la Haye, s'il n'avait pas été aveuglé par sa maçonnique et satanique idée de fraternité et de solidarité.

De cette grande idée de l'arbitrage de Dieu, le pape passe aussitôt, par la plume de M. *Byd*, à une idée non moins grande, qui est comme la conclusion d'un raisonnement ingénieux, dont voici l'esquisse abrégée.

Qu'est-ce que la guerre russo-japonaise ?

C'est quelque chose qui rappelle le heurt formidable de l'islamisme contre le christianisme, ou, si vous voulez, le heurt de la civilisation tartare contre la civilisation européenne.

Ou plutôt non, continue Pie X, c'est le commencement du conflit « entre la vieille civilisation chrétienne et une nouvelle civilisation, qui obéit soit à Bouddha ou à Confucius, soit au Soleil levant ou à la Lune se couchant ».

Oh ! oh ! le Saint-Esprit a de la lecture. Mais où veut-il en venir ?

A ceci :

« Nous étions, dit M. *Byd*, si habitués à considérer comme synonymes le christianisme et la civilisation, que nous ne pouvions concevoir la possibilité qu'un peuple barbare ou semi-barbare, un peuple imbu d'une semi-civilisation ou d'une semi-culture, pût se perfectionner, pût avancer sur la route de la civilisation universelle, sans avoir avant tout embrassé cette religion révélée, qui est le principe et la fin de tout perfectionnement humain. »

Règle générale, continue M. *Byd*, la civilisation a pour signe la croix : ainsi, quand nous convertissons les noirs d'Afrique à la croyance en la Trinité, tout le monde sait qu'ils deviennent aussitôt sages, sobres et doux.

Eh bien ! continue encore le gazetier du pape, il y a une exception à cette règle : c'est le Japon. Il a pris à l'Europe sa civilisation, sans lui prendre ses principes chrétiens, et, soit dit en passant, c'est pour cela que cette civilisation japonaise, d'après *Byd*, n'est qu'une caricature de la nôtre.

Mais dites-moi, *Byd*, pourquoi Dieu a-t-il permis que les Japonais ne se fissent pas chrétiens ?

A sottise question, pas de réponse, et *Byd* poursuit imperturbablement le raisonnement que le pape lui dicte :

« Si, dit-il, après avoir dérobé à l'Europe le secret de sa civilisation matérielle, le Japon arrivait à étendre son influence civilisatrice à tous les peuples qui lui sont liés par des liens religieux, c'est-à-dire à d'innombrables millions

d'hommes, il arriverait un jour où le monde se diviserait en deux groupes équilibrés, le groupe chrétien et le groupe sino-japonais, le groupe blanc et le groupe jaune, tendant tous deux à la prédominance et à l'hégémonie sur toute la terre et sur toutes les mers de notre planète. »

Il n'y a qu'un moyen d'empêcher cela : c'est que l'Europe se hâte de civiliser la Chine, et devance dans cette œuvre de civilisation les Japonais travestis en Européens.

Mais quelle civilisation l'Europe va-t-elle porter à la Chine ?

Qu'elle se garde bien de ne s'occuper que des intérêts purement matériels des Chinois : qu'elle s'occupe aussi et surtout de leurs intérêts moraux. C'est moins leur corps qu'il s'agit de civiliser que leurs âmes.

Or, la vraie, l'unique civilisation, c'est le catholicisme romain.

Donc...

Mais il faut citer et traduire textuellement :

« Puisque, dit l'interprète du pape, entre tous les missionnaires, les missionnaires catholiques sont les seuls qui ne s'appuient pas sur la puissance politique de telle ou telle nation, puisqu'ils sont seulement et uniquement chrétiens, si on voulait agir efficacement, on devrait leur confier, par consentement universel, l'œuvre de la propagation de la civilisation chrétienne en Chine. »

Au lieu de cela, les libres-penseurs, en haine de l'Eglise, ne cessent de mettre « en mauvaise lumière » l'œuvre des missions catholiques en Chine, et ils aiment mieux courir le risque d'être un jour subjugués par la race jaune, « plutôt que de voir fleurir la gentille plante du christianisme catholique, symbole de civilisation, de vertu, de paix ».

Conclusion :

« Les personnes qui y voient plus loin que le bout de leur nez comprendront que le remède aux dangers que recèle la guerre russo-japonaise se trouve dans cette Eglise que Dieu n'a pas en vain placée dans le monde comme centre de toute civilisation durable. »

Ainsi, exclure de Chine les missionnaires protestants et les trops rares instituteurs français laïques qui s'y trouvent, y confier toute l'action européenne aux seuls missionnaires catholiques ; d'autre part, donner au pape un rôle permanent d'arbitrage mondial : voilà la politique qu'à propos des dangers de la guerre d'Extrême-Orient le Vatican conseille ou suggère à l'Europe.

Saint père, saint père, décidément, Dieu avait départi à Léon XIII un peu plus d'esprit et de tact qu'à Votre Sainteté !

*(Dépêche de Toulouse du 18 février 1904).*

## XXVII

### ÉVASION ET RÉBELLION

Les gens d'église sont fort scandalisés de la conduite de deux des leurs : l'un qui s'évade, l'autre qui se révolte.

L'abbé qui s'évade, c'est M. Lefevre, vicaire de Saint-Similien, à Nantes.

C'est un obscur et un modeste, qui, loyalement, n'ayant plus la foi, vient d'écrire à son évêque une lettre que publie la *Vérité française* du 21 courant, et où il donne sa démission, décidé qu'il est, dit-il, « à revenir dans la vie laïque ».

Ses motifs, il les allègue sans fracas, sans pose, d'un ton d'honnête homme, avec simplicité et franchise.

C'est, pour lui, un « devoir de conscience » de quitter l'Eglise. « Dans les diverses situations, dit-il, où je me suis trouvé, au cours de mes dix-neuf années de sacerdoce, je me suis efforcé de faire le bien. Le doute m'envahissait. J'ai essayé de toutes manières de l'étouffer, particulièrement en m'occupant d'œuvres sociales et me livrant à la prédication et à l'étude. L'expérience de la vie, le travail, la réflexion n'ont fait que me rendre plus évidente la pensée que, depuis de longues années déjà, je n'avais certainement plus en moi la foi catholique. Cette constatation, faite par moi, presque à la veille de recevoir de votre main la charge pastorale, me créait l'obligation douloureuse à laquelle je me soumetts en ce moment. »

Si donc M. l'abbé Lefeuve s'en va, c'est parce qu'il n'a plus la foi.

Ce n'est point parce qu'il a à se plaindre de ses supérieurs : il termine sa lettre en assurant son évêque de sa gratitude pour la bonté que ledit évêque lui a toujours témoignée.

Comment vivra-t-il ?

Il ne se fait pas d'illusions : « Je sais que j'abandonne une vie matérielle facile, sans secousses et sans inquiétudes, pour une vie remplie d'incertitudes dans laquelle le lendemain ne sera peut-être jamais assuré pour moi. » Mais c'est un devoir de n'être pas hypocrite : « Je m'en vais attendre dans une modeste chambre du quartier des Ecoles, à Paris, au milieu de mes livres, à la portée de grandes bibliothèques universitaires, une situation qui me permette de rendre à mes frères les travailleurs les services que ma situation de prêtre catholique ne me permettait pas de leur rendre. »

Pour ma part, j'aime cette dignité simple, cette sincérité virile, et je salue avec estime et sympathie l'homme qui s'est libéré de la servitude et qui s'en est libéré par le plus désintéressé des efforts de volonté. Que M. Lefeuve soit le bienvenu dans la vie laïque. Il y souffrira. Il n'y rencontrera pas toute la cordialité à laquelle il a droit. Il sentira sur lui des regards soupçonneux, et des libres-penseurs mal guéris s'écarteront de lui comme d'un apostat souillé par un sacrilège. Cependant, les mains des hommes vraiment affranchis serreront fraternellement la sienne, et puis, après tout, c'est un moindre supplice de vivre seul et méconnu dans la liberté et la vérité que de croupir, honoré par les snobs d'église, dans la servitude et le mensonge.

Donc, honneur et bon courage au nouvel évadé !

L'autre abbé, le révolté, ou plutôt l'insoumis, c'est notre vieille connaissance, M. l'abbé Loisy, l'homme aux deux natures, celui qui, en tant qu'historien, estime que les récits de la Bible ne sont que des fables, et qui, en tant que prêtre, croit que ce sont des vérités.

Homme de grand talent, d'ailleurs, polémiste solide et agile, dont les livres sont à méditer.

On se rappelle que la Congrégation de l'Index a inscrit ses ouvrages dans la liste fatale.

Cette inscription n'obligeait l'abbé à aucune rétractation, à aucun geste, et d'autres prêtres furent mis pour leurs écrits à l'index, qui n'eurent à faire aucune démarche de soumission.

Mais, en même temps, le Saint-Office condamnait l'abbé Loisy, et le pape écrivait au cardinal Richard pour qu'il sommât le condamné de se soumettre, de se désavouer lui-même, de se rétracter.

Ainsi sommé, M. Loisy ne s'est pas rétracté ; il a déclaré que si, comme théologien, il avait erré, il désavouait ses erreurs ; mais que, comme historien, il n'avait rien à désavouer.

Et il continue à exercer parallèlement et simultanément ses deux natures.

Historien, il étudie la Bible en esprit libre.

Prêtre, il l'étudie en esprit esclave, et il est, d'ailleurs, irréprochable, non seulement dans ses mœurs, mais dans sa piété.

Cette attitude embarrasse et inquiète la cour de Rome.

Un rédacteur du *Temps* a causé avec un « personnage ecclésiastique de Rome », qui pourrait bien être le cardinal Mathieu, et qui lui a confié que « la fille aînée de l'Eglise donne bien des soucis à sa mère ».

Est-ce un schisme que l'on craint ?

Non, on craint pire que cela. Un schisme, on en peut revenir. Au lieu qu'en matière religieuse « l'indifférence est un mal dont on guérit difficilement ».

Or, l'indifférence gagne le clergé français sous la forme du rationalisme.

« Après avoir nié comme historien (dit le personnage ecclésiastique), comment M. Loisy peut-il encore croire comme chrétien ? »

Encore, si M. Loisy était seul ! Mais ses disciples sont



nombreux dans l'Eglise, et, plus conséquents que lui, « ces prêtres critiques et rationalistes finissent souvent par passer de la critique historique à la négation théologique, rejettent tout et sortent de l'Eglise ».

— Ces prêtres doivent être en fort petit nombre, insinue le rédacteur du *Temps*.

— Vous vous trompez, répond le personnage ecclésiastique. Si les rapports que nous possédons pouvaient être mis sous vos yeux, vous seriez très étonné du chiffre des défections dans le clergé de France. Tel quitte sa paroisse après avoir déclaré en chaire qu'il a cessé de croire ; d'autres font leurs paquets après en avoir avisé l'évêque. Les protestants leur ont ouvert des maisons de refuge, mais tous n'y vont pas ; il en est qui ont même perdu la croyance dans le Christ, que le protestantisme leur imposerait. Pour quelques-uns, enfin, ce sont les mœurs qui les poussent hors du sanctuaire. Des centaines ont ainsi disparu des diocèses de France, et, pour beaucoup, la destruction de leur foi est due à la lecture de livres tels que ceux des abbés Loisy et Houtin.

Ces livres sont lus dans les grands séminaires. Les séminaristes harcèlent leurs professeurs de questions embarrassantes. C'est très désagréable.

— Mais le remède, monseigneur, le remède ?

— Le remède, c'est que l'Eglise ne fasse aucune concession ; qu'elle force la science historique à se mettre d'accord avec la théologie.

— Oui, mais l'abbé Loisy ? Il ne se soumet pas. Quel embarras !

— Il y a, dit le haut personnage ecclésiastique, en souriant, un moyen : qu'il vienne à Rome, qu'il cause, qu'il se laisse regarder sans rire par les augures, et qu'il fasse donc, sans tant d'histoires, ce qu'on attend de lui : une soumission du bout des lèvres. « Sa soumission simple, sans ambages, ne signifierait pas qu'il a rétracté toutes ses idées. *Auctor laudabiliter se subiecit*, suffirait comme mention à côté du décret de condamnation. »

Voilà ce qu'à Rome, on propose à l'abbé Loisy : qu'il se soumette pour la forme, et il continuera ensuite ses travaux d'historien, sans y rien changer.

Eh mais, il me semble que notre sainte mère l'Eglise recule un peu devant le rationalisme. Quoi ! elle n'ose pas excommunier l'insoumis ! Elle l'adjure gentiment de considérer la soumission comme une simagrée !

La conscience de l'abbé Loisy se prêtera-t-elle à cette *combinazione* ? Pourquoi pas ? Allons, l'abbé, un bon mouvement, soumettez-vous ; non, j'exagère ; dites que vous vous soumettez, et écrivez ensuite tout ce que vous voudrez sur le quatrième Evangile.

Pauvre abbé Loisy !

Je le trouve plus à plaindre, avec l'avenir de glorieuse quiétude dans l'équivoque que la cour romaine lui prépare, que l'ex-abbé Lefeuvre, obscur, seul et pauvre dans sa chambrette d'étudiant, mais franc, libre, et maître de toute sa pensée.

(Aurore du 25 février 1904).

## TROISIÈME PARTIE

### Questions d'enseignement

---

#### I

#### LES JÉSUITES ET LE BACCALAURÉAT

« Quand nous voulons connaître la provenance d'un candidat, nous disait un examinateur au baccalauréat, il nous suffit de lui poser une question de bon sens : s'il se rassure et répond, il vient d'un lycée; s'il se trouble et se tait, il vient de chez les Pères. » Les modifications que le conseil supérieur vient d'apporter au programme du baccalauréat ès lettres (1), surtout pour la première partie, nous rappellent cette boutade qui, sous une forme excessive, donne une idée assez juste de la manière dont les jésuites préparent au baccalauréat, cultivant la mémoire et laissant le jugement en friche.

Que vont-ils faire, maintenant que les conditions de l'examen sont chargées et que les perroquets bien dressés n'y pourront plus réussir? Mais, dira-t-on, leurs collèges vont être fermés et ils ne professeront plus. En est-on

(1) Ces lignes furent écrites en 1880.

bien sûr? D'abord les décrets du 29 mars ne leur interdisent pas de donner des leçons particulières, de se faire précepteurs, et on peut être certain que toutes les familles riches et cléricales tiendront à honneur d'avoir un jésuite à domicile. Ces établissements mêmes qu'ils vont abandonner, ils les laisseront en bonnes et fidèles mains; leur esprit y subsistera; leurs méthodes y régneront, et, en admettant qu'ils ne s'y fauillent pas de nouveau un à un, sous prétexte d'aller y donner des leçons ou d'y faire des *colles*, ils sauront bien s'arranger pour que les traditions de leur enseignement y soient scrupuleusement observées. Et cela sera d'autant plus facile que leur vieille routine n'exige ni diplômes ni vrai savoir et que les prêtres ou les laïques qui prendront la suite de leurs affaires seront, sans nul doute, d'anciens élèves à eux, qui prépareront au baccalauréat comme les Pères y préparaient. En tout cas, en présence des nouveaux programmes, ils éprouveront les mêmes difficultés qu'auraient éprouvées les jésuites; ils sont, à notre avis, destinés aux mêmes échecs, et il n'est peut-être pas mauvais d'en informer les parents d'élèves médiocres qui mettent là leurs enfants, non parce qu'ils sont dévots, mais parce qu'on leur a dit que les Pères, gens malins, ont des recettes infaillibles pour faire franchir l'écueil du baccalauréat. Déjà l'introduction, dans le programme, de l'histoire contemporaine avait fait échouer de nombreux élèves des jésuites, au point que tel établissement du Midi, celui d'Avignon, nous dit-on, avait perdu, à la suite de ces échecs, le quart de sa population scolaire. Nous croyons que le discours français produira les mêmes effets. Expliquons comment les interrogations sur l'histoire contemporaine ont nui aux succès scolaires des jésuites.

## I

Ce fut tout d'abord pour eux un grand embarras. Qu'est-ce, en effet, que l'histoire de France depuis 1789, quand

on en considère l'esprit, si ce n'est la lutte de la raison contre le cléricalisme, lutte qui sort du domaine des idées, où elle était confinée au XVIII<sup>e</sup> siècle, pour entrer dans le domaine des faits, qui passe du livre à la tribune et que mènent, non plus des théoriciens plus ou moins ardents, mais des hommes d'Etat, des membres des Assemblées politiques, parfois même des ministres? Comment raconter aux fils de la noblesse ou de la bourgeoisie cléricale l'histoire véritable de la Restauration? Comment leur expliquer ce que c'était que la « Congrégation », ainsi que l'exige le programme? Comment parler de l'ordonnance de 1828, faite par Charles X contre l'auguste Compagnie elle-même? Et le règne de la bourgeoisie voltairienne sous Louis-Philippe, des Thiers, des Villemain, des Molé et même des Guizot, comment l'exposer aux élèves de philosophie sans risquer de leur faire commettre le grand péché, le péché par excellence, je veux dire sans les faire penser? Et que dire de la Révolution? Encore si la royauté seule y avait pâti, les jésuites s'en accommoderaient : ils n'ont respecté que les rois obéissants. Mais la grande catastrophe de 89 a été aussi une catastrophe religieuse, disent-ils volontiers, et leur politique est maintenant de faire cause commune avec les rois, d'oublier l'expulsion de 1762 et de préparer une restauration absolutiste, certains qu'ils sont de mettre sur le trône un roi jésuite. De Napoléon I<sup>er</sup> lui-même, ils s'accrochent assez mal : ils n'ont pu, sous le règne de ce maître terrible, réussir à s'insinuer de nouveau. Que faire cependant? Il semblait qu'il leur fallût compromettre ou le succès de leurs élèves à l'examen ou le salut de leur âme. Ils s'en tirèrent par leur casuistique habituelle, par une distinction digne d'être raillée par Pascal. Ils établirent dans leurs collèges deux enseignements historiques pour la classe de la philosophie : l'enseignement des livres et l'enseignement oral. Le premier fut le véritable enseignement, celui qu'on présenta comme la saine doctrine, celui que les élèves devaient emporter dans leurs familles avec les volumes qui le contiennent. Ces

livres ont été signalés à la tribune par le ministre actuel de l'instruction publique. Le plus célèbre et le plus répandu est l'*Histoire de France* (1) du P. Gazeau, audacieuse et assez habile falsification, surtout pour l'histoire contemporaine. L'auteur s'est bien gardé d'inventer, de créer de toutes pièces, comme le P. Loriquez; il s'est servi, pour la période révolutionnaire, du livre de Thiers, dont sa mémoire trop fidèle reproduit à son insu des expressions et des lambeaux de phrases, et il y a mêlé quelques anecdotes niaises dont on retrouverait peut-être l'original en compulsant les gros volumes du pseudo-abbé Montgaillard, celle-ci, par exemple, qui vaut la peine d'être citée :

« Lorsque Robespierre tomba, tout était disposé dans la capitale pour conduire cent cinquante personnes par jour à la mort ; on se proposait de faire construire une guillotine qui abattrait trente têtes à la fois...; déjà on avait creusé près de la porte Saint-Antoine un canal qui devait recevoir le sang des victimes et le conduire à la Seine. Un des confidants de Robespierre lui ayant un jour demandé quel terme il mettrait aux exécutions, il répondit froidement : *La génération qui a vu l'ancien gouvernement le regrettera toujours ; ainsi, tout individu qui avait plus de 45 ans en 1789 doit périr* (2). »

Cependant le P. Gazeau évite d'ordinaire ces grosses bourdes; ce qu'il raconte est presque vrai, quoique présenté sous le jour le plus défavorable à la Révolution; mais il ne raconte qu'une partie des faits et se garde même de toute allusion aux autres. Ainsi, pas un mot sur les fondations utiles de la Constituante, de la Législative et de la Convention. Tout le mal est raconté avec soin, tout le bien est passé sous silence, et le jeune lecteur, épouvanté de

(1) *Histoire de France*, A. M. G. D., depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours, revue, corrigée et complétée par le R. P. Gazeau, de la compagnie de Jésus, 8<sup>e</sup> éd., librairie Ed. Baltenweek, 1876.

(2) Tome II, p. 633

cette suite de scènes effroyables qui forme comme une sanglante orgie, emportera pour la vie cette idée que tous les révolutionnaires étaient des assassins.

Chose curieuse ! cette falsification est appliquée avec plus d'impudence encore à la monarchie de Juillet; le règne du pacifique Louis-Philippe n'est qu'une série de désastres, de crimes, d'effusions de sang. L'histoire en est présentée sous forme de tableaux chronologiques, et voici comment le P. Gazeau raconte les huit premières années. Nous citons textuellement sans rien omettre :

« 1831. Le 14 février, à l'occasion d'un service funèbre célébré à Saint-Germain-l'Auxerrois pour le repos de l'âme du duc de Berry, la populace de Paris saccage cette église et l'archevêché.

« 1832. Notre armée occupe Ancône (22 février), et le pape proteste. Le choléra visite la France pour la première fois et cause à Paris de grands ravages. Le clergé se signale par sa charité. La duchesse de Berry, entrée secrètement en France avec le titre de régente, est arrêtée à Nantes. La Belgique se sépare de la Hollande pour former un royaume; le roi des Belges, Léopold, épouse Louise d'Orléans, fille de Louis-Philippe. Le maréchal Gérard assiège et prend Anvers.

« 1834. Insurrection républicaine à Paris et à Lyon en avril.

« 1835. Attentat de Fieschi contre la famille royale.

« 1836. Tentative de Strasbourg du prince Louis-Napoléon Bonaparte, neveu de l'empereur; il est fait prisonnier et embarqué pour l'Amérique. Mort de Charles X (6 novembre).

« 1837. Le duc d'Orléans, fils aîné du roi, épouse Hélène de Mecklembourg, princesse protestante (30 mai). Prise de Constantine (13 octobre).

« 1838. Naissance du comte de Paris, fils du duc d'Orléans, Evacuation d'Ancône.

« 1839. Insurrection organisée par Barbès et Blanqui. »  
Ainsi, dans ce résumé où l'on n'oublie pas de dire que

le duc d'Orléans épousa une princesse *protestante*, presque tous les événements importants sont omis. Raconter la première partie du règne de Louis-Philippe sans prononcer le nom de Laffitte, de Casimir Perier, de Thiers, de Guizot, de Molé (et ces noms ne sont pas prononcés davantage dans la suite du récit) ; tracer le tableau de la politique intérieure sans parler de la loi sur l'enseignement, de la loi sur les travaux publics, des chemins de fer, n'est-ce pas là le triomphe de la méthode jésuitique, qui consiste, pour l'histoire, à la falsifier par omission ?

Mais comme cette histoire si orthodoxe ne ferait du candidat qu'un jésuite et qu'il faut cependant en faire un bachelier, l'enseignement oral vient compléter et rectifier l'enseignement du livre. C'est ici qu'il faut admirer la dextérité des révérends Pères. Ils disent à leurs élèves : « La vérité est dans le livre ; ce que nous allons vous apprendre n'est qu'erreur et mensonge ; mais, comme vos examinateurs sont imbus de l'esprit d'erreur et de mensonge et qu'ils sont tout-puissants, il vous faut leur donner les réponses qu'ils désirent. Vous ne pécherez pas, car vos intentions seront droites et le mal que vous direz aura été autorisé par les directeurs légitimes de votre conscience. Allez et revenez bacheliers. »

Ils font mieux : pour être plus sûrs de contenter le jury, ils envoient, pendant toute une session, des personnes attentives noter toutes les questions des professeurs, surtout celles des professeurs d'histoire. Les nouveaux venus dans une Faculté le savent bien et voient pendant une année environ ces sténographes en robe noire noter toutes leurs paroles jusqu'à ce qu'ils présument que le cycle possible des interrogations est épuisé, ce qui arrive, si le professeur n'y prend garde et ne se renouvelle, au bout d'une centaine d'examens. A la session suivante, l'examineur charmé recevra juste la réponse qu'il souhaite et même la plus flatteuse pour les opinions politiques qu'il aura laissé entrevoir.

Toutefois, si grand que soit l'empire que les jésuites



exercer sur leurs élèves, si habiles que soient leurs recommandations, le secret de ce double enseignement est trahi plus d'une fois (et c'est ainsi que nous l'avons surpris) par l'incohérence de certains souvenirs, par une confusion des deux enseignements que provoque l'émotion de l'examen, souvent aussi par un excès de zèle du candidat. Un de nos amis, professeur dans une Faculté du Midi, d'opinion notoirement républicaine et, comme tel, réputé démagogue par les bons Pères, provoqua ainsi, sans le vouloir, une apologie tendre et émue de Robespierre chez un tout jeune homme à la mine rougissante et candide et dont le bel uniforme bleu révélait assez la provenance. Un autre vit poindre de même (à Carcassonne, je crois) comme une justification de Marat : l'auteur de cette justification, étonné qu'elle ne parût pas suppléer à son ignorance de la question posée, tournait malgré lui la tête vers son maître en soutane, qui semblait assez décontenancé. D'autres s'en tiennent obstinément au P. Gazeau. Quelques-uns laissent soupçonner je ne sais quels commentaires verbaux s'ajoutant au livre du P. Gazeau, non destinés au baccalauréat, dans lesquels la main du Dieu des jésuites mène tous les événements politiques, comme dans le résumé cité plus haut, où l'occupation d'Ancône semble amener le choléra en France. Si l'examineur veut voir clair dans ce système de préparation au baccalauréat, il n'a qu'à poser sur le sens des événements une question très facile, mais à laquelle l'intelligence doit répondre plutôt que la mémoire. En pareil cas, un lycéen se hâte de répondre, et son regard remercie l'examineur indulgent ; l'élève des jésuites rougit, reste muet ou balbutie des mots sans suite, car on demande au pauvre enfant un effort de réflexion qui était sévèrement défendu dans son collège.

## II

Mais c'est la suppression du discours latin qui va surtout désorganiser le système d'enseignement et de prépa-

ration au baccalauréat qui fleurit chez les jésuites. On peut dire que le discours latin était leur propriété, leur chose, presque leur invention. Ils y avaient excellé au xviii<sup>e</sup> siècle notamment, et ils possédaient alors le secret de toutes ces élégances artificielles, de ces habiles pastiches et de ce vernis antique qui faisait presque illusion. Aujourd'hui il n'en est plus de même : maîtres et élèves ont baissé ; ceux-ci n'appartiennent plus qu'à une fraction de la société polie ; ceux-là sont moins instruits qu'au xvii<sup>e</sup> et au xviii<sup>e</sup> siècles. Où trouver chez eux des latinistes comme le P. de La Rue et quelques autres ? Les licenciés sont rares chez les jésuites. On nous dit que tel professeur de rhétorique, dans tel grand collège, n'est pas même bachelier. La Compagnie se méfie des savants : l'ignorance est plus docile, et, dans cette armée qui se considère comme en campagne, obéir est la plus grande qualité. Aussi les maîtres savants font-ils défaut, surtout en lettres, où le savoir est plus dangereux pour l'âme qu'en mathématiques, par exemple. Qu'on se représente l'embarras de ces régents dégrossis en face d'un discours latin à corriger ! Mais, à défaut de science, ils ont l'esprit si délié, si souple, et ils trouvent dans l'arsenal domestique tant de ressources héréditaires, qu'ils s'en tirent à peu près, et, à force de ruser, de prendre des biais, de pratiquer des recettes, de cultiver la mémoire, ils trompent et surprennent la vigilance des examinateurs. L'élève des jésuites arrive à l'examen la mémoire farcie de développements tout faits, de lieux communs divisés en catégories assez nombreuses pour que le sujet du discours, quel qu'il soit, rentre à coup sûr dans l'une d'elles. Je sais bien que les lycéens en font à peu près autant et qu'ils pillent le *Conciones* ; mais ce qui distingue les jeunes jésuites, c'est qu'ils apprennent par cœur des pages de latin moderne, de ce latin fleuri, trop élégant, d'un maniérisme peu correct, en un mot de ce latin jésuite, tout parfumé, tout coquet, qui se trahit au premier mot et qui, même dans ses niaiseries, porte la marque de cet art de mauvais goût dont

certaines églises bien connues offrent des modèles. Ces discours latins sont plus vides et aussi plats que ceux des mauvais élèves des maisons laïques ; mais la platitude en est précieuse et la bêtise affectée. Il ne faut pas croire que les tirades religieuses y abondent et que le bout de l'oreille perce de ce côté-là ; non : ce qui dénonce le jésuite en ces exercices scolaires, c'est le soin de remplacer le raisonnable, par l'ingénieux, le vrai par le spécieux, les arguments solides par les prétextes brillants. C'est par de *jolies* raisons que *Joanna dicta Hachette mulieres ad prælium vocat*, ou que *Divus Gregorius enixe hortatur filium ut ex aula Juliani imperatoris quamprimum recedat*. Et puis, l'examineur qu'exècre une lecture nauséabonde rencontre tout à coup des développements généraux liés au sujet par un fil grossier, écrits dans un latin où abondent les diminutifs, les antithèses fausses, les épithètes visant à la gentillesse, je ne sais quel pastiche de Pline le Jeune en ses mauvais endroits : c'est l'œuvre inédite de quelque jésuite d'autrefois, coupée en morceaux et partagée aux élèves d'aujourd'hui, comme en tartines. L'examineur sourit ou se fâche, selon son caractère, et finit par inscrire en tête du discours la note *passable* : le tour est joué.

### III

Sera-t-il possible de tricher de la sorte dans le discours français, et la mémoire pourra-t-elle y rendre les mêmes services aux élèves ainsi préparés ? Verra-t-on revenir encore le candidat légendaire, apportant dans sa tête (ou dans sa poche) deux douzaines d'exordes et autant de péroraisons qui s'adaptent à tout sujet ? Nous en doutons fort. Si on pardonne de plagier Tite-Live, on n'admet guère que l'on pille Bossuet ou La Bruyère. Quant aux fameux *lieux*

*communs* transmis par les jésuites d'antan à leurs héritiers, quant à ces *passé-partout* latins, il sera bien difficile d'en trouver les équivalents dans la langue nationale, d'autant plus que Bourdaloue n'a pas fait école dans la Compagnie et que les livres de ces écrivains cosmopolites sont écrits dans un style singulièrement douteux. Si les jésuites ont su le français, ils l'ont désappris et ne sont pas en état de l'enseigner. Ils ont fini, je crois, par se méfier de notre langue, qui est une école de clarté, de franchise, de raisonnement droit et ferme. Ouvrez le Dictionnaire de l'Académie ou celui de Littré et lisez au hasard deux ou trois pages : comme tous ces mots, en leurs acceptions diverses, retiennent l'empreinte et la forme des idées pour lesquelles ils sont faits ! Comme ils gardent une odeur toute française de justice, de vérité, de liberté ! Etudier la langue de près, vérifier avec soin le sens et l'histoire des mots, faire sérieusement les études grammaticales, c'est-à-dire historiques, qui sont nécessaires pour apprendre à écrire, c'est contracter pour la vie l'amour, non seulement de bien dire, mais de bien penser, de raisonner juste. On peut retourner le mot de Boileau et dire que l'habitude de *s'énoncer clairement* donne celle de *concevoir bien*. Quel danger pour les jésuites dans cette étude de la bonne langue ! Si dans ces formes élégantes et commodes qu'il faudra bien enseigner, sous peine d'échec à l'examen, leurs élèves allaient introduire des pensées personnelles ! Si avec le beau style le libre examen pénétrait dans la maison ! Que feront-ils, ces habiles et souples pédagogues ? Ils se contenteront, j'imagine, d'enseigner leur mauvais français et, pour les sujets d'histoire littéraire, de gorger leurs élèves des livres universitaires les moins hostiles à leur doctrine. Mais, pour les dissertations, où la mémoire ne jouera aucun rôle, ainsi que pour les discours français, ils échoueront forcément là où plus d'un de nos lycéens saura se distinguer.

A ce propos, remarquons que si les examinateurs veulent décourager toutes les préparations qui ont pour but

de faire des bacheliers par une sorte de fraude (et je ne parle pas seulement des jésuites, mais aussi de la plupart des maisons que les candidats appellent *boîtes* ou *four à bachot*), ils devront, dans les sujets d'histoire littéraire, faire appel aussi bien au raisonnement qu'à la mémoire.

Quant aux discours français, l'Université devrait enfin se débarrasser de ce vieil héritage de *matières* qui se transmettent de génération en génération et qui datent peut-être du XVIII<sup>e</sup> siècle. Presque toutes, outre qu'elles sont niaises ou trop sublimes, sont conçues dans l'esprit le plus suranné. Si ces lignes tombent sous les yeux de mon vieux professeur de rhétorique, il va sourire, lui qui n'était ni monarchiste ni clérical. Mais voici la preuve de ce que j'avance. C'est un petit volume in-18 intitulé *Conciones religieux et monarchique, ou matières de discours français et latins pour la rhétorique*, par Aimé Bodin, professeur de rhétorique, Paris, Auguste Delalain, 1825. Ce livre était usité dans l'Université, et l'exemplaire que je possède a appartenu à un élève du collège royal de Tours. Il porte pour épigraphe la devise : *Dieu et le roi!* La première matière est un « exercice religieux », la seconde un « exercice monarchique », et ainsi de suite ; le trône alterne avec l'autel, et tous deux se partagent les cent quarante-quatre pages du volume, chacun occupant une page à son tour. Je laisse de côté les sujets religieux, qui sont d'un mysticisme ridicule et auxquels l'Université a, je crois, renoncé. Mais j'ai retrouvé dans les exercices monarchiques presque toutes les matières que j'ai, pour ma part, développées, d'abord dans un collège communal de province, puis dans un grand lycée de Paris. En 1880, on puise encore dans le même livre réimprimé sous d'autres formes. Ne serait-il pas temps de varier un peu et de donner la parole en ces exercices scolaires à d'autres qu'à nos « bons rois » ? Mais demeurât-on dans cette ornière, je ne crois pas que les jésuites fussent plus certains de réussir au baccalauréat. Savent-ils seulement louer les rois en bon français ?

## IV

Le règlement de 1880 n'innove rien pour l'histoire, ni à la première, ni à la seconde partie de l'examen ; mais de graves changements sont apportés aux interrogations sur les auteurs des diverses langues. Désormais l'examineur demandera au candidat de désigner, dans le programme de la rhétorique, de la seconde ou de la troisième, un prosateur et un poète, et il interrogera sur le prosateur ou sur le poète à son choix. Les candidats auront ainsi à préparer six auteurs de chaque langue, qu'ils choisiront. C'est une excellente innovation pour le grec, le latin et les langues vivantes. Les élèves paresseux, les enfants gâtés ou inintelligents que les bons Pères avaient promis de rendre bacheliers à leurs parents tiraient parti, avec l'ancien programme, de l'étendue même de ce programme démesuré. En grec surtout, ils ne s'exposaient pas, en restant muets, à une note irréparable. Ceux qui ont assisté aux examens oraux du baccalauréat savent qu'en pareil cas l'examineur s'apitoie, explique lui-même et se rejette sur l'analyse des verbes dits *irréguliers* ; les plus fréquemment employés sont au nombre de quinze ou vingt, et c'est l'affaire de deux heures de patience, la veille de l'examen, pour les apprendre par cœur. Enoncer sans broncher la kyrielle des temps primitifs, voilà le triomphe de l'élève des jésuites. Il lance tout d'une haleine, et sans y rien comprendre, la phrase baroque qu'il oubliera le lendemain. Pour peu qu'en outre il ait retenu dix lignes sur l'*historique* de l'auteur qu'il est censé expliquer, le voilà sauf. Mais, désormais, ne pourra-t-on pas exiger une véritable explication du texte que le candidat aura choisi et désigné ? Ces difficultés, qu'on apprend aujourd'hui à tourner comme en se jouant, il faudra les aborder et les surmonter : or les maîtres manquent aux jésuites pour une telle besogne. Ils auront beau appeler à leur aide les tra-

ductions juxtalinéaires, chères aux ignorants pressés : on ne s'improvise pas helléniste, et, s'il est vrai qu'en grec comme ailleurs il faut savoir deux fois pour enseigner, que feront ces professeurs qui ne possèdent pas tous le modeste grade auquel ils préparent ? Les mêmes observations peuvent s'appliquer, quoique à un moindre degré, à l'explication latine, où il sera possible d'exiger autre chose que ces *à peu près* dans lesquels les élèves des jésuites excellent à dérober leur ignorance.

Ils n'auront à se louer du nouveau programme que pour l'explication des auteurs français. Il n'y a pas à faire fi, à coup sûr, de six auteurs français bien étudiés et expliqués d'un bout à l'autre ; mais il est fâcheux que le candidat puisse choisir ces auteurs dans le programme. Soyez sûrs que les jésuites ne sortiront pas des *Oraisons funèbres* de Bossuet (où l'édition Didier, célèbre dans les classes, donne des secours si commodes et un genre de commentaire en parfaite harmonie avec les méthodes de la Compagnie), du *Théâtre classique*, de la *Lettre à l'Académie*, du *Discours sur le style* de Buffon, et en général de ces vieux livres annotés, commentés, interprétés sous tant de formes, dans tant de manuels et d'histoires littéraires, admirables pour éprouver la mémoire du candidat, médiocres pour apprécier son jugement, à moins que l'examineur n'y prenne garde et ne sorte de l'interrogation routinière et de ces questions traditionnelles dont les réponses sont imprimées dans tous les guides. Mais voici un inconvénient plus grave : en permettant le choix, on frappe d'un discrédit absolu les auteurs nouveaux qu'on a introduits et qu'on va introduire dans le programme. Les jésuites, déjà, ne préparaient pas leurs élèves sur les *Morceaux choisis des grands auteurs du XVII<sup>e</sup> siècle*, moitié par ignorance, moitié par peur de Rabelais et de Calvin. Quand on interrogeait un des leurs sur le *Gargantua* ou sur l'*Institution*, il restait bouche close. Le nouveau règlement les délivre de cette inquiétude. On peut être sûr que leurs élèves resteront obstinément dans « le grand siècle »

et qu'ils se garderont d'opter pour le *xvi<sup>e</sup>*. Et ces *Morceaux choisis de Montaigne* que les rhétoriciens expliqueront l'an prochain ? Et cette *Chanson de Roland* que l'on va mettre entre les mains des élèves de seconde ? On sait d'avance, chez les jésuites, qu'on n'a nul besoin de s'en inquiéter, et il en sera souvent de même dans les institutions laïques, peut-être aussi dans quelques lycées. Pourquoi n'a-t-on pas donné à ces auteurs nouveaux, choisis dans un esprit si libéral, la sanction indispensable du baccalauréat ?

## V

Quoi qu'il en soit, la suppression du discours latin modifie profondément l'épreuve du baccalauréat. Le discours latin n'était-il pas, au fond, tout cet examen ? Est-il un exemple d'un *fort* en discours latin que sa faiblesse dans les autres parties ait fait définitivement ajourner ? Or cet exercice suranné se trouvait être de telle nature que, pour y réussir ou, si l'on veut, pour n'y pas échouer, ni l'intelligence, ni le bon sens, ni même une longue application n'étaient nécessaires : la mémoire suffisait. Il n'était pas de cervelle obtuse dont il ne pût sortir, après un an d'entraînement, les quarante ou cinquante lignes de pseudo-latin réglementaires : la mémoire en fournissait les neuf dixièmes, et la maladresse ou l'absence des transitions n'empêchait pas l'auteur de ce plagiat informe d'esquiver la note qui ajourne. Quelle perte pour les jésuites que celle d'un exercice où il n'était pas nécessaire de penser, où le bon sens même n'était pas exigé ! Et quel danger pour eux qu'un exercice comme la composition française, où l'on sera tenu de dire du moins des choses raisonnables dans une langue saine et où la mémoire, si les sujets sont bien choisis, ne fournira plus tout le succès ! Les familles que la mode seule amène aux jésuites (et c'est le plus grand nombre) seront bientôt désabusées par les insuc-



cès au baccalauréat, qui vont se multiplier (1). Elles se diront que, si le lycéen ne fait pas dans un salon autant d'honneur à sa mère et s'il est gauche en saluant, il emporte du moins, à la fin de ses études, ce diplôme de bachelier que ne dédaignent ni les mieux pensants ni les plus riches.

(*Revue politique et littéraire,*  
aujourd'hui *Revue bleue*, n° du 3 juillet 1880.)

(1) L'expérience n'a pas tardé à me montrer combien je me trompais.

## BACCALAURÉAT

J'avais devant moi un brave garçon, à l'air intelligent et loyal, mais décontenancé, suant à grosses gouttes, pataugeant dans la géographie. Cela me peina de le voir se noyer, d'autant plus que j'apercevais dans la salle des yeux éplorés de maman — et alors je préparai ma meilleure perche, celle qui me réussit presque toujours, je veux dire la question que, je ne sais pourquoi, les candidats aiment et savent.

— Mon ami, où la Garonne prend-elle sa source ?

— Au Val-de-Grâce, monsieur...

— Comment ! au Val-de-Grâce ? Là-bas, au bout de la rue Saint-Jacques ? Vous en êtes bien sûr ?

— Parfaitement, monsieur.

Il y avait dans l'accent du candidat tant de certitude, et aussi tant d'angoisse sur sa figure, que je n'insistai pas davantage sur la géographie, et, passant à l'histoire, je l'interrogeai doucement et avec d'infinies précautions sur le Consulat et le premier Empire. Il resta muet d'abord. Enfin, je finis par lui faire dire que l'empereur s'appelait Napoléon, et alors j'eus la malheureuse fantaisie, pour le mettre en train, de lui demander quel était le nom de famille dudit Napoléon. Il l'ignorait. Impatienté, je lui dis :

— Mais enfin, comment s'appelait-il ? S'appelait-il Benoit ?

— Oui, monsieur.

— Vous en êtes sûr ?

— Parfaitement sûr.

Et il s'épongea le front en se tournant vers le public.

Un beau cancre ! direz-vous. Eh bien, vous n'y êtes pas. Je regardai son livret scolaire : c'était un excellent élève d'un de nos meilleurs lycées. Je le retins, je causai longuement avec lui, je m'aperçus qu'il était très instruit, et je lui donnai une bonne note.

La moralité de cette anecdote, parfaitement authentique, et que je n'ai pas contée pour mettre le lecteur en état de gaité scolaire, c'est que le baccalauréat et les examens analogues ne sont pas toujours de bons moyens pour juger du mérite des gens.

Quand on demande à un jeune homme de faire en quelques instants la démonstration de sa propre valeur, par un écrit improvisé, par des paroles improvisées, on s'expose à deux risques également fâcheux.

S'il est intelligent et affiné, il est souvent aussi, par cela même, impressionnable et nerveux à l'excès. Il se produit en lui, une fois assis à la table de l'examen, et du mauvais côté de cette table, un double phénomène d'impenétrabilité et d'impuissance, c'est-à-dire que les questions ne pénètrent pas en lui et qu'il ne peut rien répondre. Comme néanmoins il faut absolument qu'il dise quelque chose et que l'examineur, assis du bon côté de la table, insiste, il lui arrive, quoique sachant la géographie, de placer au-Val-de-Grâce la source de la Garonne, et il s'expose, excellent élève, à un zéro.

S'il est médiocre et apathique, il ne brillera certes pas, mais il gardera, peut-être, tout son sang-froid, toute sa possession de lui-même, et là où l'autre, l'intelligent et l'affiné, ne pouvait rien du tout, il pourra *un peu* ; or, ce peu, c'est assez pour réussir au baccalauréat.

Cette sélection par voie d'examen brusque et bref peut donc avoir parfois pour effet de favoriser les médiocres et d'éliminer les plus distingués.

Il est de même de tout examen ou concours qui, par sa forme et sa rapidité, met l'examiné, enfant ou homme, dans un état de crise, non seulement intellectuelle, mais physique. Il y a des candidats que cette crise rend malades, d'autres, qu'elle laisse en bonne santé. Ceux-ci l'emportent sur ceux-là.

Quand nous fûmes reçu à l'École normale, en 1867, trois ou quatre barbistes sur une trentaine que contenait l'étude où l'on se préparait à cette école, est-ce vraiment les plus distingués qui passèrent tous de la rue des Grés à la rue d'Ulm ? J'en appelle au souvenir de mes camarades : ils ne me démentiront pas si j'affirme que des esprits d'élite se trouvèrent ce jour-là en échec, parce que la crise où les jeta l'examen leur ôta leurs moyens et les mit au-dessous d'eux-mêmes et, par là, au-dessous de leurs rivaux.

Je me défie donc, et cela par expérience, des examens et des concours *en forme de crise*. Je ne suis pas seul à m'en méfier. Et, cependant, on multiplie ces examens, on les multiplie à l'infini, et la seule nomenclature de ceux qu'une moitié de la France fait passer à l'autre moitié remplirait un fort volume in-octavo en petit texte.

Certes, c'est un esprit de justice qui a amené cette multiplication abusive des examens. La faveur d'un homme désignait jadis les sujets pour les fonctions. Aujourd'hui, la démocratie entend demander au mérite qu'il se désigne lui-même, qu'il dise lui-même ce qu'il vaut, et qu'il le dise devant des juges impartiaux et équitables. Elle veut discerner les meilleurs. C'est un des problèmes sociaux les plus graves et les plus difficiles à résoudre. On a cru l'avoir résolu en plaçant le candidat dans des conditions pour ainsi dire abstraites, de telle sorte que le juge n'eût à connaître que du mérite personnel du candidat à tel jour, à telle heure. On a pensé qu'il suffirait de faire appel à ce mérite pour qu'il se montrât soudainement, tout entier et vrai. Il est arrivé trop souvent que cet appel a, au con-

traire, intimidé le mérite, et cela justement quand il était plus personnel et plus original.

Faut-il abolir les examens ? Est-il d'autre moyen de connaître la valeur des personnes que de les examiner selon des règles publiques et impartialement ?

Je crois que le véritable, l'utile examen, c'est celui qui porte, non pas sur un moment de la vie scolaire d'un candidat, mais sur toute cette vie scolaire, et qu'on ne juge bien les hommes que d'après ce qu'ils ont été la plupart du temps, et non d'après ce qu'ils ont paru être à un instant de crise artificiellement provoquée. On l'a senti, et de là l'institution des *livrets scolaires*, qui corrige l'injuste brusquerie du baccalauréat.

Mais l'Etat a un bien meilleur moyen de savoir ce que valent ses élèves, c'est de le demander aux professeurs des lycées et collèges qui les ont suivis pendant toute leur éducation.

En faveur des examens à *crise*, on dira qu'ils permettent de savoir si le jeune homme saura être maître de lui dans les crises de la vie réelle, et cette maîtrise de soi est un des éléments du mérite. Je le veux bien. Gardons ces examens, mais à l'état exceptionnel, et que d'ordinaire le jugement porte, toutes les fois que ce sera possible, sur l'ensemble des études et de la vie, sur le sujet à l'état normal, et non pas sur le sujet surexcité et enfiévré.

(*Matin* du 18 juillet 1896.)

### III

CONFÉRENCE FAITE A LA SORBONNE,  
SOUS LES AUSPICES  
DE LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT, LE 13 AVRIL 1899

Messieurs,

Vous savez que le dernier Congrès de la Ligue de l'Enseignement, tenu en 1898 à Rennes, a adopté à l'unanimité le vœu suivant :

« Le Congrès fait appel à l'activité de propagande des sociétés fédérées pour parer aux graves atteintes portées à l'union morale et sociale de la France par l'enseignement secondaire congréganiste, et signale à l'attention du gouvernement le danger de recruter ses fonctionnaires parmi des jeunes gens qui ne sortent pas des établissements de l'Etat. »

En désignant parmi ses membres un professeur d'histoire pour expliquer sous son patronage les motifs et le sens de ce vœu, le Conseil général de la Ligue a voulu montrer que le Congrès de Rennes n'avait point obéi à des sentiments passionnés et sectaires, quand il a dénoncé ce danger, mais qu'il s'était inspiré de l'histoire, de l'expérience, des faits, anciens et récents. Or, pour que les patriotes conciliants et modérés, qui forment notre Ligue, se soient trouvés unanimes à émettre un tel vœu, il a fallu que les menaces et les injures faites aux principes de 1789, qui

sont le lien politique et social de la France, leur aient paru, à des signes visibles et frappants, constituer un danger contre lequel il était urgent de défendre la République.

Les causes historiques du péril signalé, les faits qui dénotent l'aggravation récente de ce péril, sa nature, un des moyens pratiques de le conjurer, voilà ce que je vais tâcher d'exposer ou du moins d'indiquer, en ne m'inspirant que des sentiments qui sont communs à tous les membres de cette Ligue, non seulement l'amour de la vérité, l'amour de la patrie, mais aussi le souci fraternel de ne blesser aucune conscience, aucune foi, dans un débat qui ne s'adresse pas aux opinions individuelles, ni aux dogmes, mais aux efforts concertés de certaines associations enseignantes contre l'esprit républicain, contre les principes de la Révolution française.

## I

La question des rapports de l'enseignement congréganiste et de la République n'est qu'une des faces de la grande question des rapports de l'Eglise et de l'Etat depuis 1789, et j'en vais rappeler en quelques mots les principaux éléments historiques.

La Révolution française ne s'éleva pas tout de suite à la conception de la liberté religieuse. Malgré le caractère libéral et laïque de la Déclaration des Droits, l'Assemblée constituante n'accorda, en fait, aux cultes non catholiques, qu'une large tolérance, et elle se montra surtout préoccupée de réaliser le rêve de nos rois en créant une église vraiment gallicane, vraiment nationale, indépendante du Pape, à qui on ne laissait plus qu'une suprématie spirituelle. Cette tentative échoua, pour des raisons plus politiques que religieuses, parce que les évêques, gentilshommes de l'ancien régime, regrettant leurs privilèges, tournèrent une partie du bas clergé et le Pape lui-même contre la constitution civile. Cet échec fut fâcheux, en ce qu'il amena une

guerre civile et fit couler des torrents de sang, mais il eut aussi ce résultat de décider la Convention nationale à établir l'état laïque, à substituer la liberté de conscience à la tolérance, à séparer, comme nous disons, l'Eglise de l'Etat. Si une église nationale n'avait pu s'établir, en revanche un schisme s'était produit parmi les catholiques, et, au grand profit de l'Etat et de la liberté, il s'était formé en France deux groupes catholiques distincts, l'un papiste, l'autre national, inégaux en nombre et en prestige, mais rivalisant et se faisant contre-poids. En outre des groupes protestants et israélites, jouissant des mêmes droits inégaux que les deux groupes catholiques, on vit s'organiser plusieurs groupes rationalistes, soit dans les cadres de l'Institut national, soit dans le culte décadaire, soit dans le culte théophilanthropique. Voilà les éléments, divers et concurrents, de la vie religieuse de France, dans cette période de la séparation de l'Eglise et de l'Etat, qui dura de 1794 à 1802. Ces éléments se contrebalançaient, aucun d'eux n'étant assez fort pour en opprimer un autre, ou pour opprimer l'Etat qui restait laïque, neutre et libre, tandis que chaque groupe religieux jouissait de la liberté compatible avec des circonstances encore troublées. Une sorte d'équilibre amenait ainsi une pacification religieuse ; l'Etat et les consciences recueillaient déjà les fruits d'une politique libérale et conforme aux principes de 1789, quand Bonaparte désorganisa ce système, après l'avoir pratiqué lui-même avec habileté et succès, et le désorganisa par ambition personnelle et pour se procurer les moyens de devenir empereur.

Non seulement il fit le Concordat, qui devait lui permettre de se faire couronner par le Pape, mais il rendit à l'Eglise romaine le grand service de supprimer le schisme, en supprimant l'Eglise ci-devant constitutionnelle, et, ne maintenant que les églises protestantes et israélites, il détruisit tous les groupes religieux rationalistes, désorganisant l'Institut, fermant les temples des Théophilanthropes, abolissant le culte décadaire. En sus des avantages stipulés par le Concordat, il accorda à l'Eglise romaine d'immenses



avantages pécuniaires, puisqu'il salaria, par mesure bénévole, les desservants, et d'autres avantages de toute sorte, soit matériels par la restitution d'une partie des biens ecclésiastiques, et par le rétablissement de beaucoup de congrégations, soit moraux, par la place privilégiée que reçut la religion dans l'enseignement public, si bien que, grâce à Napoléon Bonaparte, l'Eglise catholique devint prépondérante en France.

Cette Eglise tendit dès lors, de prépondérante qu'elle était, à devenir omnipotente, à éliminer les groupes protestants, israélites, et les quelques groupes rationalistes qui essayaient de se reformer, à rétablir dans notre pays cette unité religieuse dont elle vantait et dont elle vante les bienfaits. (On sait comment ces bienfaits ont profité à l'Espagne !) Il lui semblait que le principal obstacle à cette ambition, c'était le monopole universitaire.

C'est l'Empire qui avait établi ce monopole, par la loi du 10 mai 1806, dont l'article 1<sup>er</sup> portait « qu'il sera formé, sous le nom d'Université impériale, un corps chargé exclusivement de l'enseignement et de l'éducation publics dans tout l'Empire. » Et le décret du 17 mars 1808, qui constituait l'Université impériale, organisa ce monopole.

Ce monopole fut si rigoureusement établi et observé que, pour ne parler que de l'enseignement secondaire, on ne pouvait être admis à se présenter au baccalauréat que si l'on rapportait « la preuve qu'on avait fait sa rhétorique et sa philosophie dans un lycée ou dans une école autorisée à ce double enseignement. » C'est le fameux certificat d'études qui, établi sous l'Empire, subsista jusqu'au 16 novembre 1849, date de son abolition par décret.

Grâce au monopole universitaire, l'esprit laïque de la Révolution se maintint dans l'enseignement, dans l'esprit des classes dirigeantes en général, et les conséquences contre-révolutionnaires de la mesure désorganisatrice par laquelle Napoléon Bonaparte avait supprimé les groupes religieux qui se faisaient équilibre dans l'Etat et au profit de l'Etat, ces conséquences furent en partie évitées. Que

l'esprit de la Révolution française ait été maintenu alors par l'Université, ce sont les adversaires de l'Université qui le déclarèrent eux-mêmes, et, par exemple, c'est Montalembert qui l'avoua à la tribune, en janvier 1850, dans le débat sur la loi Falloux : « ...Le monopole de l'instruction publique, dit-il, a fait sous la Restauration ce qu'on appelait dans ce temps-là des libéraux et des révolutionnaires ; sous le régime de Juillet, il a fait des républicains... »

C'est au début du règne de Louis-Philippe qu'un parti catholique s'était formé pour obtenir la suppression du monopole. Ce fut comme une croisade au nom de la liberté, et ces catholiques se proclamèrent libéraux, parurent libéraux. Ce n'est point cependant la vraie liberté qu'ils demandaient, la liberté pour tous, ou, s'ils la demandaient, ils ne la voulaient que provisoirement, « jusqu'à ce que, disait La Mennais dans l'*Avenir* du 16 octobre 1830, jusqu'à ce que les croyances se soient raffermies, et que les intelligences, dispersées pour ainsi dire dans l'espace sans bornes, recommencent à graviter vers un centre commun. » En d'autres termes, ces champions de l'Eglise ne voulaient la liberté que pour rendre l'Eglise omnipotente par le rétablissement de l'unité religieuse, de l'unité opprimante et tyrannique. Alors comme aujourd'hui, ils ne voulaient la liberté que pour détruire la liberté.

Une liberté réglée de manière que l'Etat demeurât laïque et maître, ils n'en voulaient pas, et le gouvernement d'alors aperçut bien leur dessein. Quoique la Charte de 1830 eût annoncé des lois sur « la liberté de l'enseignement », ces lois, préparées, présentées, ne furent pas votées, et la violence même de la campagne menée par les cléricaux contre l'Université fit comprendre à la bourgeoisie d'alors, encore voltairienne, quel usage dangereux pour l'Etat les congrégations religieuses ne manqueraient pas de faire de cette liberté, quand elles l'auraient obtenu.

Vint la révolution de février 1848. Dépouillée de son privilège politique, menacée dans son privilège économi-

que, la bourgeoisie, par peur de la démocratie et du socialisme, se jeta, le mot n'est pas trop fort, dans les bras de l'Eglise. M. Thiers fut le chef et l'orateur de cette évolution. Il contribua plus que personne au vote de la loi du 15 mars 1850, qu'on appelle loi Falloux, du nom du ministre qui la fit préparer, de cette loi que le Père Lacordaire appela « l'édit de Nantes de notre siècle », et qui supprima le monopole universitaire, donna le droit d'enseigner à toutes les congrégations, même à celles qui, comme la Société de Jésus, n'étaient pas autorisées, et plaça en réalité l'Université sous la surveillance de l'Eglise. Cette loi, qui fut un des grands succès du parti clérical en France, existe encore dans beaucoup de ses dispositions, notamment pour ce qui concerne l'enseignement secondaire. Voilà donc près de cinquante ans que les congrégations religieuses ont la liberté d'enseigner. Voyons comment elles ont usé de cette liberté, et quels citoyens elles ont préparés à la République.

## II

Messieurs, on peut dire tout le mal qu'on voudra du baccalauréat : ce n'est pas moi qui y contredirai, surtout si dans le baccalauréat on veut ridiculiser l'amour immodéré des Français pour les fonctions publiques. Cependant le baccalauréat a un avantage : il permet de voir ce qui se passe dans les établissements congréganistes. Sans doute, la loi Falloux n'autorise pas seulement l'Etat à inspecter les écoles libres au point de vue de la moralité, de l'hygiène et de la salubrité, mais aussi à vérifier si l'enseignement qu'on y donne « n'est pas contraire à la constitution et aux lois. » Mais cette vérification a-t-elle jamais été faite ? Est-il arrivé une seule fois qu'un inspecteur universitaire ait assisté aux classes, dans les collèges congréganistes, pour s'assurer si l'on n'y enseignait pas des idées contraires à la constitution et aux lois de la République ? Eh bien ! depuis que l'établissement du livret scolaire nous permet, en

beaucoup de cas, de distinguer les candidats congréganistes des candidats sortis des lycées, le baccalauréat constitue un moyen indirect, mais efficace, d'inspecter l'enseignement libre, d'en saisir les résultats et les tendances.

Or j'ai fait partie de beaucoup de jurys de baccalauréat, et, tout en témoignant la plus grande bienveillance aux candidats de toute provenance (une bienveillance qui, je l'avoue, va souvent jusqu'à la faiblesse), j'ai noté avec soin tout ce qui, dans leurs réponses, était de nature à me renseigner sur les méthodes et les résultats de l'enseignement congréganiste. Je me suis fait, par cette expérience personnelle, sans préjugé et sans passion, une idée qui repose sur des réalités, et non sur des hypothèses sentimentales ou sectaires. J'ai pu apporter ainsi à la Commission parlementaire d'enquête un témoignage qui supplée en partie à cette inspection que l'Université n'exerce pas sur les collèges libres, et, au risque de répéter ici ce que j'ai dit à la Commission, je vais indiquer les principales notions que m'a suggérées, sur la question qui nous occupe, mon expérience d'examineur.

Me voilà donc en présence d'un candidat. Je le prends de force moyenne, un peu hésitant, un peu intimidé. La question l'a rendu muet ou balbutiant. Sa mémoire se trouble. Je sens qu'il n'est pourtant ni tout à fait bête ni tout à fait ignorant. J'essaye de le rassurer, et je lui pose une question de *bon sens*. Eh bien ! si c'est un élève de lycée, les trois quarts du temps il se rassure, reprend son aplomb, se tire d'affaire. Si c'est un élève des Jésuites, les trois quarts du temps il se trouble davantage, rougit, reste muet. Je n'exagère en rien, c'est un fait d'expérience : l'appel au bon sens reconforte le lycéen, désarçonne le congréganiste. Il y a des exceptions, des deux côtés : elles sont fort rares. En règle générale, l'examineur qui provoque le candidat congréganiste à réfléchir, à raisonner, n'arrive qu'à accroître son trouble.

Cet enfant qui balbutie de la sorte a souvent une figure intelligente, des yeux vifs. Est-il possible qu'il soit réelle-

ment incapable ? S'il ne raisonne pas, peut-être a-t-il quelque goût, quelque imagination. « Voyons, mon ami, y a-t-il dans le théâtre classique une tragédie qui vous ait plus intéressé que les autres ? Y en a-t-il une qui vous ait plus ennuyé que les autres ? » Le lycéen, ainsi interrogé, sourit et répond, par exemple : « Le *Cid* m'a intéressé ; *Athalie* m'a ennuyé. » — « Eh bien ! pourquoi ? » Et le voilà qui explique, avec intérêt, ses préférences. L'élève des Jésuites reste ahuri de la question : il ne préfère rien, il ne s'intéresse à rien, il ne s'ennuie à rien. On le voit incapable de sentir comme on l'a vu incapable de raisonner.

De quoi donc est-il capable ? De réciter tout d'une haleine un jugement, une analyse, avec des formules, des dates, des noms, des mots, etc. Ne l'interrompez pas, ne lui demandez pas s'il comprend : vous déconcerteriez sa volubilité ; vous le rendriez muet et confus.

Ecoutez plutôt ce dialogue qui s'établit parfois entre l'examineur et le candidat :

L'EXAMINATEUR. — Mon ami, avez-vous lu *Polyeucte* ?

LE CANDIDAT, *brusquement*. — *Polyeucte*, 1640, source : Surlus, *Vitæ sanctorum* ; Sévère et quelques détails inventés...

L'EXAMINATEUR, *un peu surpris*. — Surlus ? Vous connaissez donc Surlus ?

LE CANDIDAT, *continuant*. — Méritène en Cappadoce, capitale de l'Arménie ; palais du gouverneur...

L'EXAMINATEUR, *abasourdi*. — Connaissez-vous le rôle de Sévère ?

LE CANDIDAT. — Sévère, pendant de Pauline ; naturellement généreux ; milieu entre le païen Félix et le chrétien *Polyeucte*...

L'EXAMINATEUR, *de plus en plus abasourdi*. — *Pendant de Pauline !* Qu'est-ce que cela veut dire ?

LE CANDIDAT, *reprenant*. — Sévère, pendant de Pauline, naturellement généreux...

L'EXAMINATEUR. — Voyons, voyons ! Qu'est-ce que :

*Pendant de Pauline ?* Que veut dire cette expression : *Pendant de quelqu'un ?*

Voilà le candidat muet, rougissant : impossible d'en tirer maintenant une réponse. *Pendant de Pauline !* Je me demandais ce que cela pouvait bien dire, où ces jeunes gens prenaient cette expression bizarre, quand on m'apporta un volume intitulé : *Notes pour le baccalauréat*, par le P. Brucker, 8<sup>e</sup> édition, collège de Saint-Dizier, 1892, in-8<sup>o</sup> de 256 pages. J'y trouvai textuellement, p. 91, le *pendant de Pauline*, et toute la réponse, en substantifs sans verbe, que j'avais reçue de tant de candidats. J'y trouvai toute la littérature française mise ainsi en style télégraphique ou en langage nègre. J'y trouvai des épithètes, des numéros d'ordre et des dates, et rien que des épithètes, rien que des numéros d'ordre et rien que des dates, des formules à avaler, un grimoire de perroquet, une invitation continuelle à ne pas lire, à fuir le texte des auteurs français. Quoi ! ne même pas lire Corneille ? Non, dit le P. Brucker (p. 87). Pourquoi ? « Morale *tp* païenne. » Vous dites ?... Je dis : morale *tp* païenne. *Trop* est trop long. J'écris *tp* pour gagner du temps : nos élèves en seront plus vite bacheliers.

Je vois bien l'idée des bons Pères : la littérature française est une école de raisonnement ; il ne faut point que nos élèves raisonnent ; substituons des analyses faites par nous aux textes de Corneille et de Bossuet. Cela suffit pour le baccalauréat : cela suffit pour la vie. Nous permettrons cependant des morceaux choisis. Mais si ce choix donnait à nos élèves le goût de lire plus tard tout un auteur ou toute une œuvre ? S'ils allaient lire Molière et ce *Tartufe* que les athées ont mis sur le programme du baccalauréat ? Eh bien ! imprimons un faux Molière, un Molière refait par nous, un Molière truqué. Et le voici, ce Molière *ad majorem Dei gloriam*. Ce sont deux petits volumes imprimés à Avignon, sans date, sous ce titre : *Comédies de Molière arrangées pour être jouées par des jeunes gens*. Je n'y vois pas *Tartufe* : on a sans doute désespéré de

*l'arranger*. Mais voici le *Misanthrope*. Célimène s'y appelle Cléomène. Ce n'est plus une femme ; les bons Pères, par une pudeur qui n'appartient qu'à eux, ont changé son sexe : c'est le neveu d'Alceste, et c'est à son neveu qu'Alceste fait des scènes de jalousie :

Ah ! mon neveu, mon faible est étrange pour vous !

Voilà comment la littérature française est enseignée, je ne dis pas dans tous les établissements congréganistes, mais dans beaucoup. Voilà les méthodes, les tendances que dénoncent et les réponses des candidats au baccalauréat, et des manuels, des textes imprimés. Est-il exagéré de dire que les Jésuites, les plus célèbres et les plus influents d'entre ces pédagogues, ne cultivent dans l'adolescent que sa mémoire, négligeant sa raison ?

### III

Mais n'ont-ils que *négligé* la raison de leurs élèves ? Je crains bien qu'ils ne leur aient appris à ne pas raisonner, à étouffer toute velléité d'initiative personnelle, tout effort de bon sens indépendant, à recevoir d'autrui la vérité toute créée, à ne jamais tenter de la créer ou de la contrôler eux-mêmes. Obéir et plaire à des supérieurs : voilà le conseil essentiel, dirigeant, qui résulte de cette pédagogie.

Un jour que j'interrogeais un de ces candidats congréganistes sur l'histoire de la Révolution, et qu'il restait muet, je finis par lui dire : « Y a-t-il dans la Révolution un homme célèbre, un grand et bon citoyen dont vous puissiez me parler ? » Il hésite, interroge mes yeux, et, se disant peut-être qu'il a affaire à un affreux démagogue, il finit par me dire : « Oui, Monsieur, il y en a un, c'est Marat (1). » Et le voilà qui entame un éloge de Marat,

(1) C'est à Paris que cette réponse me fut faite. Déjà, à Carcassonne, un élève congréganiste m'avait répondu à peu près de même. Voir plus haut, p. 279.

grand Français, grand homme d'Etat, etc. Je lui objecte doucement certains faits qui contredisent, selon moi, cette appréciation. Alors ce cri lui sort du cœur : « Ah ! Monsieur, je ne croyais pas vous déplaire ! »

Plaire ou déplaire ! Voilà un point de vue auquel ne se placent jamais les élèves de nos lycées, qui ne sont tous préoccupés que de savoir s'ils ont tort ou raison, s'ils savent ou s'ils ne savent pas. Voilà le point de vue des Jésuites et de la plupart des professeurs congréganistes. Voilà ce qui distingue les deux méthodes, les deux enseignements, laïque et congréganiste. Dans nos lycées, on apprend à raisonner ; chez les bons Pères on apprend à obéir. Là on forme des citoyens ; ici on forme des sujets. Là on perfectionne la faculté de raisonner ; ici on l'atrophie, on *dévirilise*, si je puis dire, les jeunes esprits.

Ces esprits qu'on a tâché de rendre inertes, on tâché aussi d'y insuffler la haine ou le mépris des lois laïques, de la Révolution française. L'histoire contemporaine, si propre à former des citoyens, quand elle est impartialement enseignée, on la dénature, dans les collèges congréganistes, de manière à inspirer l'aversion, non pas toujours du mot de République (puisqu'il s'agit de s'emparer de la République), mais de l'esprit républicain. Certes, la méthode n'est plus la même qu'au temps de la Restauration. Si le Père Loriquet préside toujours à l'éducation d'une partie de la jeunesse bourgeoise, il ne lui enseigne plus (comme une légende l'en a accusé) que le marquis de Buonaparte fut le lieutenant-général de Louis XVIII. Il procède plus habilement, par omissions, par mutilations. Il retranche de l'histoire contemporaine ce qui lui déplaît, et il ne met en lumière que ce qui lui plaît. Ainsi, j'ai peut-être eu la main malheureuse, mais je n'ai pas encore rencontré un seul candidat congréganiste qui sût bien ce que c'est que la Déclaration des Droits ; pas un qui connût les grandes fondations de la Convention ; pas un qui fût en état d'exposer aucun des bienfaits de la Révolution française. Des batailles, des



échafauds, des prêtres persécutés, des démagogues déchainés, voilà ce qu'on leur montre, et on leur cache systématiquement les fûreurs des Vendéens, celles des prêtres réfractaires, celles des royalistes de toute couleur. Une société gouvernée selon les principes de 89, une démocratie dirigée par les conseils de la raison et de l'histoire, voilà un état de choses qui n'a produit, selon ces pieux pédagogues, qu'abomination et désolation.

On m'assure qu'en province ils font pire. Déjà, quand je professais à Aix et à Poitiers, j'avais entrevu l'existence, dans ces maisons, d'un double enseignement historique, l'un intérieur, où la saine doctrine antilaïque, anti-républicaine, était confiée au secret des âmes ; l'autre extérieur, où des concessions étaient faites aux mauvaises doctrines, aux doctrines républicaines, et qui devait inspirer les réponses du candidat au baccalauréat, et d'ailleurs c'est en province qu'un candidat loua Marat pour me plaire. Il paraît qu'aujourd'hui ce dualisme étrange se révèle plus clairement, et qu'il arrive plus fréquemment que les candidats congréganistes, par étourderie ou par trouble, confondent les deux enseignements historiques, font à l'examineur les réponses qu'ils ne devraient faire qu'à leur professeur, ou mêlent ingénument les deux sortes de réponses, celles selon la bonne doctrine et celles selon la mauvaise. Est-ce à dire que le républicanisme militant des professeurs de Faculté exige des candidats une sorte d'orthodoxie historique et politique ? C'est tout le contraire. Il n'y a pas d'exemple d'une mauvaise note donnée au baccalauréat, en histoire contemporaine, à une réponse contraire au sentiment politique du professeur, qui se garde bien de faire expier à un enfant les fautes et les erreurs de ses maîtres. Pourquoi donc les Jésuites dressent-ils les enfants à ces inutiles hypocrisies ? Uniquement pour les habituer à obéir, et à plier et à plaire ; c'est là, je le répète, le but général de leur pédagogie.

Voilà ce que j'ai vu par le baccalauréat. Contrôlez, je vous prie, mon témoignage, par la lecture des livres d'his-

toire à l'usage des élèves des Jésuites. J'ai dit que le Père Loriquet présidait toujours à l'éducation d'une partie de la jeunesse bourgeoise. Ce n'est pas une façon de parler. Son livre a été réimprimé de nos jours, et sous plusieurs formes. C'est, par exemple, l'*Histoire de France*, A. M. D. G., depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours, revue, corrigée et complétée par le R. P. Gazeau, de la compagnie de Jésus (Paris, 1868, 2 vol. in-18), ou l'*Histoire contemporaine à l'usage de la jeunesse*, par M. l'abbé Courval (7<sup>e</sup> éd., Paris, 1890, in-16), ou la *Petite histoire de France à l'usage des écoles*, par le même (Paris, 1866, in-12). Lisez cela, si vous voulez avoir par vous-mêmes une idée de la manière dont les Jésuites frelatent l'histoire. Et les autres instituteurs congréganistes ? Ils ont moins d'audace à mutiler la réalité historique ; ils font, au besoin, allusion à des faits qui leur déplaisent ; ils cachent moins de choses à leurs jeunes lecteurs. Mais sont-ils moins acharnés contre l'esprit républicain ? Voici un *Nouveau Cours d'histoire contemporaine*, par M. Girard (Lyon et Paris, 1887, in-8° de 1027 pages). L'un des patrons de ce livre, M<sup>gr</sup> Turinaz, loue « l'intelligence, le zèle et les excellentes intentions » de l'auteur. Or voici un exemple de ce zèle. Page 171, il annonce qu'il donne le « texte » de la Déclaration des Droits. Bravo ! disais-je, ce n'est pas un Jésuite qui aurait fait cela. Voilà un brave homme ! Par malheur, j'eus l'idée de lire ce texte, et quelle ne fut pas ma surprise quand je m'aperçus que c'était un texte falsifié ! De ces falsifications, consistant surtout dans d'habiles coupures, je n'en citerai qu'une. L'article 12 de la Déclaration est ainsi conçu : « La garantie des droits de l'homme et du citoyen nécessite une force publique ; cette force est donc instituée pour l'avantage de tous, et non pour l'utilité particulière de ceux auxquels elle est confiée. » Les hommes de 89 voulaient que l'armée fût nationale. Cela gêne, paraît-il, nos pieux pédagogues. Car, dans son prétendu « texte » de la Déclaration, notre auteur n'a reproduit que la première phrase : « La

garantie des droits de l'homme et du citoyen nécessite une force publique. » Et il a biffé la seconde phrase : « Cette force est donc instituée pour l'avantage de tous, et non pour l'utilité particulière de ceux auxquels elle est confiée. » Voilà le zèle, voilà les excellentes intentions que louait M<sup>gr</sup> Turinaz. Voilà, dirons-nous, la pédagogie congréganiste.

Dans l'enseignement de l'histoire contemporaine, le but particulier de cette pédagogie factieuse, c'est de rendre les jeunes gens impénétrables à l'esprit républicain, de leur cacher le sens vrai de l'évolution de la France depuis 1789, de leur insinuer le mépris des institutions démocratiques en tant que rationnelles, de rompre le lien social et politique qui unit la patrie française, et de le rompre au profit d'un groupe international.

Y réussissent-ils toujours ? Il est de jeunes raisons, nées robustes, qui déjouent les fraudes, qui en prennent l'horreur, et qui, trempées par cette épreuve même, sortent de là fortes et droites. Mais combien de ces élèves gardent le pli, restent déformés et incapables de raisonner, frivoles et dédaigneux du vrai, et, arrivés à l'âge d'hommes, demeurent enfants !

Ainsi affaiblis et vidés, ainsi élevés dans l'ignorance ou le dédain des principes démocratiques et rationnels, les voilà qui entrent dans les fonctions publiques, et non dans les moindres, les voilà qui forment, jamais perdus de vue par leurs maîtres, l'élément principal de la classe prétendue dirigeante. Quelle société veulent-ils nous faire ? Vous vous étonnez de ces sophismes politiques et sociaux qui aboient dans nos rues et dans les gazettes. Vous vous étonnez de cette tendance avouée à extirper de la République l'esprit républicain, à amputer la patrie de l'idée de justice et de solidarité. Vous vous étonnez de voir ce qu'on n'avait jamais vu en France, dans la France de Descartes, de Corneille et de Voltaire, — de voir, dis-je, le mensonge publiquement honoré. Eh bien ! moi, je ne

m'étonne pas. J'avais vu, par le baccalauréat, quelle floraison publique de sophismes et de mensonges nous préparait l'enseignement congréganiste.

## IV

Est-ce à dire que la société française soit empoisonnée tout entière par cette pédagogie ? Vous vous rappelez la prédiction du poète :

Si nous les laissons faire, on aura dans vingt ans,  
 Sous les cieux que Dieu dore,  
 Une France aux yeux ronds, aux regards clignotants,  
 Qui haïra l'aurore !

On les a laissés faire, et il y a plus de vingt ans que Victor-Hugo a écrit ces vers. Est-ce que la France en est venue à haïr l'aurore, à haïr la raison ? Est-ce qu'elle a tourné le dos à l'idéal de 1789 pour rétrograder vers la cité mystique ? Les faits répondent. Que voyons-nous ? La démocratie progressant, par un mouvement continu et irrésistible, le suffrage universel envoyant au Parlement des majorités hostiles à la domination cléricale, la République laïque s'implantant chaque jour plus profondément dans l'esprit des paysans et des ouvriers. Chaque année la masse rurale oscille à gauche, par un mouvement lent et continu, par une évolution dont un seul coup d'œil jeté en arrière indique les progrès sérieux depuis une période de trente années. Je ne vois pas que les Jésuites et leurs confrères de diverses robes aient entamé le bon sens national, le bon sens de la masse du peuple. Au contraire, ce bon sens s'oriente aujourd'hui plus décidément vers l'idéal démocratique, grâce à l'enseignement laïque, grâce à nos instituteurs. Si nous jugeons de haut et d'ensemble, la raison est en progrès dans notre pays.

La santé morale du peuple français est donc restée

intacte. Je ne vois de malade que l'ancienne bourgeoisie, la bourgeoisie héritière de la classe censitaire et privilégiée d'avant 1848, la bourgeoisie qui regrette son privilège, qui se croit une élite née pour diriger et qui demande à ces congrégations, qu'elle haïssait jadis, de former ou de déformer l'esprit de ses enfants en vue de préparer un ordre de choses où l'ancien et irrationnel principe d'autorité serait, avec l'aide de l'Eglise, restauré à son profit. Cette bourgeoisie, elle ne comprend rien à l'histoire ; elle ne voit pas que le mouvement de 1789 est encore en pleine force d'expansion, et qu'elle ne fera pas rétrograder cette démocratie, de qui il ne suffit plus de dire qu'elle coule à pleins bords, mais qui a débordé, irrésistible, sur presque toute l'Europe. Ne craignons pas de rétrogradation générale et définitive. Ces chimériques persécuteurs de la raison et de la vérité ne persécutent et ne perdront qu'eux-mêmes. Laissons-les, puisqu'ils disent que c'est une liberté, confier l'instruction de leurs enfants aux pédagogues qui énerveront leur raison ; laissons-les s'ingénier, ces bourgeois aux illusions surannées, à hâter le moment où ils disparaîtront de la politique et de l'histoire. Une autre élite va les remplacer ; elle sort incessamment du fond même de la masse rurale et ouvrière, si saine et si raisonnable.

Alors, où est le danger ? Le voici.

Il peut se produire, non pas une rétrogradation générale, qui semble historiquement impossible, mais une rétrogradation partielle et provisoire, comme il s'en produisit une, il y a cinquante ans. L'historien de la fin du  $xx^e$  siècle constaterait que cette réaction n'a pas duré, que le progrès a repris ensuite, que plusieurs pas en avant ont été quand même accomplis, que la raison est de plus en plus victorieuse. Mais il y aurait eu un retard, une génération aurait été sacrifiée, une douloureuse période d'apparente victoire de l'idée de réaction aurait été marquée par des souffrances individuelles, par une oppression des consciences. Cela ne durerait pas longtemps ; mais cela durerait peut-être autant que nous. Eh bien ! c'est à cette réaction que tend

notre bourgeoisie cléricale, et son principal moyen d'action consiste à introduire dans les fonctions publiques des hommes qui ont été élevés, comme on l'a vu, dans la haine et dans le mépris des institutions de la République. Confier la garde de l'Etat à des personnes qui ont horreur des principes sur lesquels repose l'Etat, nous disons que c'est une imprudence, et voilà le danger qu'a signalé le vœu de notre Congrès.

## V

Voici le remède, ou plutôt un des remèdes (car la question est complexe), qui semblent ressortir de la formule même de ce vœu.

Ce serait qu'une loi fût votée qui exigeât, soit des candidats aux grandes écoles de l'Etat, soit des candidats aux fonctions publiques pour lesquelles le baccalauréat est actuellement exigé, un certificat constatant que ces candidats ont suivi régulièrement et avec succès les trois dernières années du cours d'études de l'enseignement secondaire classique ou moderne dans un lycée ou dans un collège de l'Etat.

Cette exigence serait-elle légitime ? Serait-elle efficace ?

J'entends déjà les clameurs de ceux qui répudieront cette mesure comme illibérale, et par conséquent anti-républicaine. Mais s'agit-il de supprimer la liberté d'enseignement, cette liberté proclamée par la Constitution de 1848 ? Non certes, bien que cette liberté, à mon avis, doive être réglementée, à l'avenir, selon les termes de cette Constitution, c'est-à-dire de manière qu'elle ne s'exerce que « selon les conditions de capacité et de moralité déterminées par les lois et sous la surveillance de l'Etat. » Nous ne visons à supprimer aucune liberté compatible avec la sûreté de l'Etat, et ce n'est pas un professeur d'Université, vous le pensez bien, qui viendrait vous demander le rétablissement du monopole universitaire. La mesure que j'indique n'amènerait la fermeture d'aucun établissement

libre, et j'ai beau chercher, je ne vois pas quelle liberté serait menacée.

On dira, j'en suis sûr, qu'une telle loi serait contraire aux principes mêmes de la Révolution. On nous objectera l'article 1<sup>er</sup> de la Déclaration, qui porte que « les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits », et l'article 6, où il est dit que tous les citoyens « sont également admissibles à toutes dignité, places et emplois publics, selon leur capacité et sans autre distinction que celles de leurs vertus et de leurs talents. »

Mais qu'a voulu dire la Constituante ? Elle a voulu dire ceci : qu'il n'y aurait pas de privilège de naissance. Or, demandons-nous un privilège de naissance ? Divisons-nous les Français en deux castes inégales en droits ? Ah ! si nous demandions qu'un Français fût déclaré inadmissible aux emplois parce qu'il est né dans telle ou telle religion, si nous demandions par exemple qu'un Français né israélite fût inhabile à devenir fonctionnaire, c'est alors que nous violerions la Déclaration des Droits, c'est alors que nous romprions le pacte de la patrie française ! Nous ne demandons rien de semblable.

Vous exigez, dira-t-on, des conditions pour devenir fonctionnaire. Assurément : est-ce que la Déclaration a dit que tous les Français seraient, de droit, fonctionnaires ? Je ne dis pas que ce ne soit pas là le rêve de la majorité des Français. Mais la Déclaration n'a pas promis de réaliser ce rêve. Elle a au contraire indiqué qu'il y aurait une sélection, selon les vertus et les talents. C'est par des examens que la France démocratique a constaté, jusqu'ici, la capacité des candidats aux fonctions. — Eh bien ! objectera-t-on, vous les avez, ces examens ; ils existent ; ils surabondent ; une moitié de la France n'est-elle pas occupée à interroger l'autre moitié ? Je réponds que ni les examens ni les concours, tels qu'ils sont organisés, ne donnent, dans leur rapidité forcée, les moyens suffisants de juger à coup sûr du mérite intellectuel, de la valeur morale du candidat. Tel esprit faux ou faussé brille devant un jury, en quelques

instants, dans cette circonstance exceptionnelle, dans une séance d'apparat, où se déconcertera parfois le vrai bon sens, le vrai savoir. Ne parlons que du baccalauréat, ce passeport qui ouvre la porte de tant de fonctions. Croyez-vous qu'il puisse faire connaître la capacité, surtout civile, des futurs candidats aux fonctions ? Vous me direz : par les questions de philosophie, d'histoire contemporaine qu'on leur pose, on peut voir si ce sont des Français raisonnables, des patriotes éclairés et zélés, s'ils serviront bien leur pays ; on n'a qu'à refuser ceux dont les réponses dénotent un esprit faussé. Eh bien ! je réponds par un nouvel aveu de notre faiblesse d'examineurs. Non, nous ne les refusons pas, nous n'avons pas le cœur de les refuser. Est-ce leur faute, vous disais-je, si leurs parents leur ont donné ces professeurs ? Et parmi les candidats qui répondent mal, comment distinguer, en quelques minutes d'interrogation, ceux qui sont vraiment de mauvais élèves de ceux qui ne sont que des élèves troublés par la brièveté et l'apparat de l'examen ? Dans le doute, on est indulgent, et je dois bien l'avouer, quoiqu'il m'en coûte, ces candidats qui m'ont répondu en perroquets sur *Polyeucte*, ces candidats qui m'ont parlé du *pendant de Pauline*, eh bien ! ils ont eu tout de même leur diplôme, je ne les ai pas empêchés de devenir bacheliers, non plus que ceux qui ignoraient la Déclaration des Droits de l'homme, et quand j'ai vu que l'élève du Père Lorrain avait *pioché* son programme, si superficielles, si erronées que fussent ses réponses, je n'ai pas eu la dureté de le fruster du parchemin magique.

Ce qu'il faut, c'est un autre examen, d'une autre nature, plus prolongé, plus sérieux, où l'on ait le temps de voir, sans injustice et sans chance d'erreur, ce que sont les jeunes Français qui se destinent aux fonctions, afin de ne les choisir qu'à bon escient. Or, en demandant que ces candidats aux fonctions aient tous passé, pendant un certain temps, par les lycées et collèges de l'Etat, que demandons nous, si ce n'est cet examen plus prolongé, plus sérieux,



le seul qui permette à l'Etat de s'assurer que ses futurs serviteurs ne sont point hostiles aux principes constitutifs de la France moderne et de la République, et qu'ils ne trahiront point l'Etat ? Qu'y a-t-il de plus légitime que cette prétention de l'Etat à n'avoir que des serviteurs fidèles, à constater les dispositions à cette fidélité en les interrogeant à loisir dans ses collèges, à préparer, à fortifier ces dispositions par son propre enseignement ? Je ne vois rien là qui ne soit juste, conforme à la Déclaration des Droits, conforme aux idées de liberté et d'égalité qui sont la base de la République.

## VI

Si cette mesure est légitime, sera-t-elle efficace ? On a déjà objecté que ce sera *la précaution inutile*, que les Jésuites, par leurs internats, continueront leur œuvre de pédagogie anticivique, et que nous aurons encore, dans les fonctions, des élèves des Jésuites. Je réponds que si les Jésuites ont réussi à déformer l'esprit de beaucoup de leurs élèves, à leur inculquer la haine des principes sociaux et politiques de la patrie, c'est en leur cachant systématiquement toute une partie de ces choses, c'est en mutilant l'histoire, c'est en substituant aux textes des penseurs des analyses insignifiantes ou perfides, c'est en voilant la vue du développement rationnel de la pensée française, en enseignant à ne pas penser, à ne pas raisonner. Quand ces jeunes gens auront entendu nos professeurs d'histoire et de philosophie, quand on leur aura lu le vrai Descartes, le vrai Pascal, le vrai Voltaire, quand on leur aura enseigné la véritable histoire de la Révolution française, doutez-vous qu'ils ne se sentent raisonnables, qu'ils ne veuillent faire acte de raison, et non plus seulement plaire et obéir ? Il a fallu aux Jésuites, dans le secret de leur enseignement, des prodiges d'ingéniosité pour endormir, pour atrophier la raison de leurs élèves : une parole loyale et claire entendue au lycée suffira souvent à détruire tout ce travail, à réveiller la raison, la person-

nalité, dans cet enfant que ce double enseignement forcera à comparer, à choisir, à prendre parti pour ou contre la patrie, pour ou contre l'idéal rationnel de 1789. Ayez confiance en notre pédagogie universitaire, qui a progressé admirablement depuis vingt-cinq ans, qui est plus intelligente, plus persuasive, plus forte que jamais. L'enseignement primaire, laïque et obligatoire, a tenu en échec l'influence cléricale dans le peuple : croyez-vous que notre enseignement secondaire sera moins efficace contre la pédagogie de ceux que nous avons appelés des persécuteurs de la raison ?

En tout cas, le certificat d'études n'étant accordé qu'à ceux des élèves des lycées et des collèges qui en auront suivi les classes avec succès, à l'âge où l'esprit se forme, l'Etat saura ainsi quels sont les jeunes gens capables de le servir avec fidélité, en citoyens raisonnables, et on ne verra pas dans les fonctions publiques des hommes plus préoccupés des intérêts d'un groupe international que des intérêts de la patrie française. Je ne dis pas que la République ne sera servie alors que par des républicains ; mais elle ne sera servie que par des hommes à la raison intacte, que par des hommes qui sauront ce que c'est que la France dans son développement historique, que par des hommes à qui nos professeurs auront fait voir cet idéal humain de justice et de solidarité auquel tend toute notre histoire, cet idéal que l'enseignement congréganiste cache ou défigure à ses élèves, cet idéal auquel il est difficile de ne pas vouer sa vie quand une fois on l'a aperçu tout entier, et au service duquel ne se dérobent que ceux qu'on a privés de la liberté de le voir.

J'ai parlé des persécuteurs de la raison. Nous ne sommes pas des persécuteurs de la foi. Nous respectons la vie intérieure des consciences, et nous la voulons libre. Quelle que soit l'opinion d'un Français sur le problème de la destinée humaine, quels que soient son culte, son dogme, sa confession, nous ne l'excluons pas des fonctions publiques. Nous ne sommes pas de ceux qui croient qu'il faille

exclure personne pour délit d'opinion. Dire à un concitoyen : « Tu penses cela, donc tu es mauvais Français », c'est l'inciter à courir aux armes, c'est violer la paix publique. Nous savons, d'ailleurs, qu'il y a d'heureux illogismes, que tel qui, dans sa religion, place Rome au-dessus de la France, serait prêt à se faire tuer pour la France, même contre Rome, et que ces illogismes sont la condition de la paix sociale. Oui, si chaque Français conformait rigoureusement sa conduite à certaines de ses croyances, s'il voulait réaliser dans l'action toutes les conséquences logiques de certains principes, surtout mystique, eh bien ! nous en viendrions à nous entre-tuer. Mais il y a dans nos esprits des *cloisons étanches*, comme disait Renan, empêchant la réalisation de ces conséquences logiques, d'où sortirait la guerre civile. Ces bienheureuses *cloisons étanches*, elles ne sont pas une infirmité de nos cerveaux, elles sont faites de fraternité, de tolérance, de patriotisme. C'est ainsi qu'il y a des Français qui, malgré la contradiction qui existe peut-être entre le dogme auquel ils croient et la Déclaration des Droits à laquelle ils croient également, sont, en pratique, de sincères républicains, ou de sincères libéraux. Il y en a beaucoup; il y en aura chaque jour davantage. C'est qu'ils savent que nous respectons les consciences. Et nous devons leur dire qu'en demandant que les fonctionnaires de la République aient eu d'autres professeurs que les agents de la théocratie romaine, en demandant que la mentalité des fonctionnaires n'ait pas été uniquement façonnée par l'Eglise romaine, nous n'entendons à aucun degré éliminer des fonctions ceux qui, tout en aimant la patrie telle que l'ont faite les principes de 89, entendent aussi rester fidèles à une religion où ils sont nés et qui les console. Non, nous ne les blessons pas ces Français qui aiment la France, parce que nous proposons à l'Etat de faire une loi en vue de s'obliger à ne pas recruter les fonctionnaires parmi les ennemis de l'Etat, parmi les ennemis de l'union politique et sociale de notre nation.

Voilà, Messieurs, le vœu que, dans l'intérêt de la pa-

trie et de la République, nous recommandons à l'attention de l'opinion et des pouvoirs publics. On nous rendra, je l'espère, cette justice, que ce n'est pas l'esprit de secte d'exclusivisme qui nous a inspirés, — la Ligue de l'enseignement, si tolérante et si fraternelle, est au-dessus d'un tel reproche, — mais l'esprit national, l'esprit de raison, de justice, de liberté, l'esprit même de la Révolution française !

## IV

### LIBERTÉ RÉGLÉE

La Ligue de l'enseignement va tenir à Lyon un congrès où elle examinera, entre autres questions, celle de l'abrogation de la loi Falloux et du régime à instituer une fois cette loi abrogée.

Présidé par M. Buisson, ce congrès aura, j'en suis convaincu, assez de clairvoyance et d'énergie pour écarter les solutions incertaines, timides, et pour proposer des mesures efficaces contre l'enseignement clérical, contre l'Eglise romaine.

Ne pouvant, à mon vif regret, aller prendre part à ces délibérations, qui seront si instructives, je demande la permission d'exprimer ici mon opinion sur ce grave problème.

La loi Falloux sera abrogée : tout le monde est d'accord là-dessus.

Et après ?

Monopole ou liberté ?

La thèse du monopole a été soutenue, ici même, avec force et éclat, par des arguments qui ont touché et instruit l'opinion, et je sympathise entièrement avec les idées, les intentions des personnes qui soutiennent cette thèse. Elles veulent, et je veux avec elles, empêcher l'Eglise romaine de diriger notre société. Et cependant je dois avouer que je répugne un peu au monopole.

Qu'est-ce que le monopole ?

Il ne peut être question du monopole tel qu'il fut constitué par Napoléon, comme instrument de règne, tel qu'il fonctionna de 1808 à 1850. Personne ne voudrait rétablir cette Université impériale, dont l'enseignement était fondé sur le catéchisme et qui, par la rétribution scolaire, battait monnaie avec le travail de l'enseignement rival. Car il subsista un enseignement rival, et, si le monopole fut laid, il faut dire aussi qu'il fut illusoire, inefficace. L'enseignement privé, même sous Napoléon, se développa au point qu'en 1811 et en 1812, par exemple, il y avait à peu près autant d'élèves dans les établissements particuliers (d'enseignement secondaire) que dans les lycées et collèges de l'Etat. Seulement, on avait déclaré que ces établissements faisaient partie de l'Université, on les avait baptisés *universitaires*, et c'est en ce sens qu'on disait que l'Université était seule à enseigner. Qui voudrait revenir à ces sottes et tyranniques puérités ?

Aussi n'est-ce pas ce monopole historique, impérial qu'on propose.

On veut, j'imagine, faire une réalité de l'article du décret de 1808 qui confiait tout l'enseignement à l'Université exclusivement ; il n'existerait plus un seul établissement secondaire privé ; il n'y aurait que les lycées et les collèges de l'Etat.

Ce monopole m'inquiète :

1° Parce que, si l'Etat est seul, absolument seul à enseigner, je crains que l'enseignement de l'Etat ne tende à établir une unité de doctrine, une orthodoxie ;

2° Parce que cette orthodoxie changerait en cas de grand changement politique, et, personne ne pouvant me garantir que nous n'aurons jamais un ministère conservateur, à l'orthodoxie de gauche pourrait succéder une orthodoxie de droite ;

3° Parce que, si l'Université était seule à enseigner, son enseignement s'engagerait peu à peu dans une routine officielle, et il n'y a que la concurrence qui puisse préserver l'Université de la routine.

A ces deux premières objections, on répondra peut-être qu'il faut supposer, à moins d'être un sceptique décourageant, que la République va devenir enfin... la République — et, à l'objection tirée de la routine, on répond déjà que l'Etat pourrait déléguer le droit d'enseigner à quelques laïques intelligents et sûrs, qu'il surveillerait.

Je réplique, à mon tour, qu'en ce cas ce n'est plus le monopole, et que l'accord entre républicains pourrait se faire, si ceux qui se disent partisans du monopole voulaient bien renoncer à ce mot, qui est assez laid, et il leur serait facile d'y renoncer, puisqu'au fond aucun d'eux n'accepte complètement la chose.

Eh bien ! me diront-ils, renoncez, vous, à ce mot de *liberté d'enseignement*, qui est trop beau et trop vague, et qui, en ce moment, sert de bouclier aux ennemis de la liberté de conscience.

J'y veux bien renoncer, à ce mot trop vague et peut-être dangereux, si on m'en suggère un autre. En attendant, je l'explique.

Je n'entends pas par liberté d'enseignement une de ces libertés essentielles, primordiales, éléments du pacte social. Je me permets même de sourire quand j'entends dire que la liberté d'enseignement est connexe avec la liberté de conscience, avec la liberté de la presse, que toucher à celle-là, c'est toucher à celles-ci, etc.

Les hommes de 1789 se sont bien gardés d'inscrire la liberté d'enseignement dans la Déclaration des Droits.

Que tous les citoyens soient libres de communiquer leurs pensées, de pratiquer leur religion, de ne pas avoir de religion, voilà des libertés essentielles. Peut-on dire qu'elle soit essentielle, la liberté de pétrir l'âme de l'enfant, qui ne peut se défendre ? Peut-il être permis à quiconque de déformer une raison naissante ? Peut-on le permettre même au père de l'enfant ? L'Etat n'est-il pas le protecteur naturel des enfants contre ceux qui veulent attenter à la liberté des enfants ? Les enfants ont le droit d'être enseignés selon une méthode qui fasse d'eux des hommes libres. Ceux qui veulent faire de nos enfants (ou des leurs) des esclaves, des

infirmes, doivent en être empêchés par l'Etat, tout comme l'Etat empêche qu'au physique on n'estropie les enfants.

J'en conclus que le soin de former les intelligences d'enfants ne doit être confié qu'à des personnes expertes à les former, qu'à des personnes à la fois instruites et libres, autorisées, examinées et surveillées par l'Etat, de même qu'il n'est permis qu'à des médecins diplômés de soigner les corps et de même qu'il n'est permis qu'à des pharmaciens diplômés de vendre des remèdes.

Quant au rôle de l'Etat, il me semble que l'Etat a le droit et le devoir d'enseigner, mais non d'être seul à enseigner. Qu'il enseigne et qu'il surveille l'enseignement des autres, voilà son office.

Voici comment je comprends cette surveillance, cette réglementation de la liberté d'enseignement :

Il faut d'abord exclure du droit d'enseigner quiconque, par des vœux inciviques, s'est exclu de la société des hommes libres ou, comme disaient nos pères, s'est exclu du pacte social. Puisqu'on a eu le tort de laisser revivre les congrégations (et mon avis est qu'on devrait les supprimer toutes), il faut du moins interdire les fonctions de l'enseignement à toutes ces congrégations sans exception et à chacun des individus qui les composent, sans oublier l'institut de ces Frères des écoles chrétiennes qui (je le montrerai un de ces jours) corrompent systématiquement la raison du peuple.

Ainsi, plus de congrégations religieuses enseignantes.

Et, contre les corrupteurs en habit laïque, j'espère que la Ligue de l'enseignement adoptera le régime proposé par la Société Condorcet en forme d'un projet de loi où il est dit que nul ne pourra exercer une fonction d'administration, de direction ou d'enseignement dans un établissement d'enseignement secondaire, s'il n'est pourvu du diplôme de licencié ès lettres ou ès sciences, et, en outre, d'un certificat d'aptitude à l'enseignement secondaire, délivré par un *jury d'instruction publique* siégeant à Paris. Ce jury ferait subir au candidat un examen de pédagogie appliquée, pour s'as-



surer qu'il connaît les méthodes rationnelles et sait s'en servir. Le même jury maintiendrait le niveau des examens de licence dans toutes les Universités de la République, de manière que ce niveau ne s'abaissât pas dans telle Faculté où les tendances cléricales pourraient peut-être dominer.

Je ne parle pas d'autres mesures accessoires, sur lesquelles nous sommes tous d'accord : inspection, surveillance sévère, fermeture par décret des établissements suspects, etc.

Résultat immédiat : tous les entrepreneurs d'obscurantisme devraient aussitôt fermer boutique, et l'enseignement antilaïque serait désorganisé.

Résultats lointains : le niveau intellectuel de la nation s'élèverait peu à peu, et il n'y aurait plus de ces éclipses du bon sens public comme nous en constatons de temps à autre (boulangisme, nationalisme).

L'enseignement supérieur pourrait rester libre comme il l'est, mais surveillé. Quant à l'enseignement primaire, j'ai recommandé plus haut la suppression des Frères, et il faudra prendre des mesures pour qu'ils ne soient pas remplacés par d'autres ignorantins en redingote.

Ainsi, liberté réglée, droit d'enseigner retiré aux congrégations ou, en d'autres termes — et si vous tenez au mot de *monopole* — monopole pour les hommes libres, pour les hommes à l'esprit laïque, voilà ce que je préférerais au monopole universitaire.

Cependant, je tiens à dire, en terminant, que je préférerais encore (et de beaucoup !) le monopole universitaire au *statu quo*. Il ne faut pas que le parti républicain aille au grand combat (qui est proche) en ordre divisé, il ne faut pas qu'il y aille sans s'être arrêté à une solution. Et, pour ma part, si le plus grand nombre adopte le monopole universitaire, eh bien ! je m'y rallie d'avance, quelles que soient mes préférences pour la liberté réglée. Il faut absolument que toute l'armée républicaine, dans cette guerre

défensive contre l'Eglise romaine, s'entende pour n'avoir qu'un mot d'ordre, qu'un programme, qu'un but, et, comme on dit, fasse *bloc* contre l'ennemi commun. Discutons vite, entendons-nous vite, et marchons tous d'accord et en masse : il n'est que temps.

(*Dépêche de Toulouse* du 16 septembre 1902).

## V

### CHEZ LES BONS FRÈRES

Je viens de lire, dans un journal nationaliste de Bordeaux, une apologie des Frères des écoles chrétiennes par M. le comte d'Haussonville, de l'Académie française. Froide, élégante et vide, cette apologie ne vaudrait pas la peine d'être signalée s'il ne s'y trouvait un renseignement intéressant.

Il paraît que, d'après une statistique de janvier 1902, les Frères en exercice, qui n'étaient qu'un millier en 1789, sont maintenant au nombre de 15,405, plus 4,035 novices en formation. Leur Institut « dirige 2,048 écoles, comprenant 8,428 classes, donne l'instruction à près de 350,000 enfants et jeunes gens, élève 8,000 orphelins, réunit 31,223 jeunes gens dans ses patronages et 29,768 anciens élèves dans ses associations et mutualités, reçoit 3,000 jeunes gens dans ses maisons de famille et, au total, exerce son éducation éducatrice et sociale sur 400,000 enfants, jeunes gens ou adultes, tous issus de la classe populaire. »

Ce succès des Frères réjouit M. d'Haussonville, mais l'inquiète : « N'est-il pas à craindre, dit-il, qu'un jour prochain, soit sous une forme détournée et hypocrite, soit par quelque mesure directe et brutale, le statut spécial qui leur permet de vivre ne soit rapporté et que leurs écoles ne soient fermées, comme nous en avons vu et en verrons fermer tant d'autres ? »

Et pourquoi M. d'Haussonville craint-il cela ?

Sans doute, parce que nous sommes des sectaires, des jacobins, de stupides intolérants, que le spectacle des vertus et de l'admirable pédagogie des Frères fait écumer de rage.

La pédagogie des Frères, j'en parlerai une autre fois. Je voudrais, aujourd'hui, citer un témoignage sur leurs « vertus », le témoignage de l'un d'entre eux, ancien Frère, mais non pas apostat, qui s'avoue catholique ardent et qui ne veut que réformer l'Institut pour l'améliorer.

Il signe Firmin Counort, « ancien Frère, préfet des études aux pensionnats de Reims et de Bordeaux », et sous ce titre : *A travers les Pensionnats des Frères*, il vient de publier ses propres confessions, ou plutôt il se confesse sous le nom d'un certain Frère Michel, sorte de Gil Blas ignorantin, dont les aventures nous introduisent dans l'intérieur et le secret de cet Institut et nous apprennent comment se recrute et se forme, en ces noviciats ou alum-nats, le personnel enseignant.

Frère Michel est un petit paysan du Tarn que ses parents ont laissé emmener à Paris, au noviciat des Frères, à l'âge de douze ans, pour voir s'il n'avait pas la vocation de devenir un savant. Il se laissa faire, il obéit : « Comment voulez-vous, dit M. Counort, qu'un enfant de douze ans, subjugué par le milieu, éloigné des siens, timide par nature, abasourdi par tout ce qui l'entoure, résiste à l'étau qui l'enserme ? Si on le mettait sur le chemin du pays, il y volerait. On le jette dans un monde, on le façonne, il subit tout. » Frère Michel n'avait pas la vocation : Frère Lycurgue le souffleta et « la nostalgie céda, à peu près, à cette médication ». « C'était un remède héroïque, ajoute M. Counort ; mais, dans l'Institut, on citait des cures semblables, qui avaient affermi des vocations ébranlées. Dans l'Est, un coup de pied... de l'autre côté, avait assuré à l'Ordre un de ses futurs dignitaires. Dans le Centre, un fort terre-neuve avait, une nuit, saisi par le fond de la culotte un postulant qui sautait la haie de l'enclos pour retourner

chez lui, et l'avait persuadé d'aller se recoucher. Reprise ainsi par le fondement, sa vocation n'avait plus chancelé. »

Arrivé à l'âge d'homme, peu avant ou après qu'ils aient revêtu la robe de Frère, beaucoup s'évadent. Il en reste assez pour suffire aux fonctions enseignantes. De ceux-là, la volonté a été brisée par la brutalité des supérieurs, par l'hypocrisie du régime. Pour un murmure, on les change d'école, on les envoie d'un bout de France à l'autre, car on ne veut pas de « murmurateurs ». Dès le noviciat ou dès l'alumnat, on les habitue à se dénoncer les uns les autres. Une fois par semaine, il y a l'exercice qu'on appelle *l'avertissement des défauts*. On désigne un de ces futurs pédagogues : il se tient debout, les bras croisés, les yeux baissés, devant le Frère directeur. Les autres le dénoncent tour à tour : « Il a parlé en montant au dortoir ; il a ri pendant le chapelet ; il a regardé les statues du pont d'Iéna ; il a répliqué au Frère ; il a dit que le macaroni n'était pas assez salé, etc. » Le Frère directeur écoute, prend note, sévit. « Entre eux, dit M. Counort, dans leurs petites querelles d'enfants, les élèves se disaient : « Je te piquerai jeudi ! » Se *piquer* le jeudi, on savait ce que cela signifiait. »

A cette délation publique, on préfère encore la délation secrète : « C'est un encouragement à l'hypocrisie, à la basse flatterie. On frappe à coups redoublés sur les natures ouvertes, franches ; on les tient à l'écart. Toutes les faveurs vont aux religieux calmes, papelards, aux *indicateurs* surtout. » Les inférieurs haïssent leurs supérieurs, et M. Counort les compare à des forçats déblatérant contre leurs gardes-chiourme. Ce régime de compression, d'espionnage organisé, d'injustice systématique, amène les désordres les plus graves dans la santé des novices. Il y a peu de temps, dans un alumnat, « au lever, dix à quinze enfants étaient muets et ne pouvaient proférer une parole ; durant l'oraison, à la chapelle, un jeune homme roulait tout à coup par terre, trépigant, écumant, poussant des cris

inintelligibles ; on l'emportait ; en quelques minutes, il fallut en emporter une douzaine d'autres, pris des mêmes accès ».

Le novice, d'après M. Counort, « ne fait rien du tout, et il n'a pas une minute à perdre du matin au soir ». Levé dès quatre heures et demie, on l'abrutit pendant tout le jour par des exercices religieux, on cultive la « niaiserie » et l'« imbécillité ». Les maîtres de ces futurs maîtres sont grossiers. Ceux du Frère Michel l'appelaient « espèce d'andouille ! » On avait choisi ces maîtres avec soin, parmi les plus ignorants des ignorantins : « Le Frère de la première classe passait pour un savant ; il avait subi avec succès les épreuves du brevet simple et préparait ses leçons d'histoire dans la Géométrie de Philippe André. » Le Frère Marmorius, un des moins mauvais, « n'avait pas un horizon intellectuel plus étendu qu'un enfant de quatorze ans resté toujours dans son école primaire », et, quoiqu'il eût un « cœur d'or », M. Counort avoue qu'il était « sanguin, violent, brutal, frappant des coups trop fort ».

Ces malheureux esclaves de l'ignorance et du fanatisme, hébétés, puérils, l'ancien Frère nous les montre enclins aux propos et aux farces scatologiques, aux bassesses ordurières, aux familiarités sales ou équivoques. Je respecte trop les lecteurs de ce journal pour citer toutes ces vilaines anecdotes. Celle-ci, choisie parmi les moins grossières, suffira à caractériser les mœurs de ces pédagogues.

A un des noviciats où passa le Frère Michel, le directeur, Frère Brugnon, avait coutume, en présidant la récréation de la Communauté, aux jours chauds dans le petit jardin, de faire asseoir ses Frères en cercle autour de lui. « Là, dit M. Counort, tout en parlant de choses spirituelles, il relevait sa soutane, dénouait ses jarretières, retroussait les jambes de sa culotte au-dessus des genoux et cherchait consciencieusement des hôtes importuns. » Un jour, « n'y tenant plus, il s'éloigne dans un fourré et revint portant sa culotte à la main :

« — Qui veut chercher mes puces ?

« — Moi ! moi !

« Et deux novices, des mieux cotés, se mirent pieusement à l'œuvre, heureux d'avoir été reconnus dignes de chercher les puces du saint Frère directeur. Quand on a su inspirer à des novices une telle ferveur, on est fait pour les grandes choses ; le Frère Brugnion fut, au bout d'un an, nommé Visiteur du Thibet, c'est-à-dire, en réalité, supérieur général d'un continent qui comprenait deux noviciats et un bon nombre de maisons déjà établies. »

Cette absence de toute délicatesse morale se marque, dans les confessions de l'ex-Frère, par d'autres traits encore plus caractéristiques, comme celui-ci : « Dans le Midi, un Frère directeur... commet, journellement, des actes relevant de la correctionnelle. Il trompe sur les chemins de fer, embarque soixante jeunes gens et ne prend que trente billets. A l'arrivée, pour mystifier le chef de gare, il fait jouer, sur le quai, une belle ouverture par sa troupe de musiciens. Il substitue sans interruption des candidats déjà reçus à des aspirants faibles qui passent leurs examens, etc. »

Telles sont — d'après un ex-Frère qui gémit des défauts de son Institut, mais qui persiste à aimer cet Institut — telles sont les mœurs de gens qui, comme l'écrivit M. Cournot, se donnent « pour mission de ramener au giron de l'Eglise la démocratie émancipée par la Révolution et de baptiser l'héroïne sauvage, selon le mot du P. Ventura ».

Sans doute, l'héroïne sauvage (c'est-à-dire la République) ne s'est pas laissé, ne se laissera pas baptiser par les Ignorantins. Mais qu'attend-elle pour soustraire à la pédagogie déformatrice de ces déformés les 400,000 enfants que M. d'Haussonville a l'orgueil de compter dans les écoles des Frères ?

(Dépêche de Toulouse du 15 octobre 1902.)

## VI

### LE PÉRIL PRIMAIRE

Dans un instructif et émouvant article, que presque toute la presse a passionnément commenté, M. Ferdinand Buisson a dénoncé ce qu'il appelle *le péril primaire*.

C'est le péril que fait courir à la République la pénurie actuelle de candidats aux fonctions d'instituteurs primaires.

En 1882, il y avait près de 6,000 candidats aux écoles normales ; en 1902, il n'y en a guère eu plus de 2,000, soit une diminution des deux tiers en vingt ans, alors que la démocratisation de la France devrait multiplier, au contraire, le nombre des candidats aux honorables fonctions d'éducateur du peuple souverain.

D'où vient que ces fonctions tentent de moins en moins de personnes ?

C'est bien simple, direz-vous : si on ne veut plus être instituteur, c'est parce que la République paie trop mal les instituteurs.

Rien de plus vrai : les instituteurs sont mal payés.

Si on laisse de côté les instituteurs qui exercent dans les villes de plus de 150,000 âmes, et dont la situation est exceptionnelle, voici quels sont les traitements, d'après la loi de finances de 1902 :



2.439	instituteurs primaires de 1 <sup>re</sup> classe	à 2.000 fr.
7.554	—	de 2 <sup>e</sup> — à 1,800
12.883	—	de 3 <sup>e</sup> — à 1.500
12.946	—	de 4 <sup>e</sup> — à 1.200
10.322	—	de 5 <sup>e</sup> — à 1.000
5.324	stagiaires .....	à 900

Certes, ce n'est pas une situation brillante. C'est même une situation douloureuse, et, en certaines localités, les traitements de début sont des traitements de famine. Même quand on aura résolu la question du « pourcentage », même quand on aura trouvé les ressources nécessaires pour que l'avancement soit en fait aussi rapide que la loi a édicté qu'il le serait, il n'est pas douteux que la République ne fait pas encore tout ce qu'elle devrait faire, tout ce qu'elle pourrait faire pour les plus utiles de ses fonctionnaires, pour les citoyens sans lesquels elle aurait depuis longtemps cessé d'exister, pour ses véritables et héroïques défenseurs.

Il est sûr que la médiocrité et surtout l'inégalité des conditions matérielles expliquent en partie la rareté actuelle des vocations pédagogiques.

Dans la *Revue bleue* du 12 juillet 1902, M. Albert Bayet a cité cet extrait du rapport de 1901 du distingué inspecteur d'académie du Loir-et-Cher, M. Périé :

« Jadis, écrit M. Périé, les cultivateurs aisés étaient, m'assure-t-on, plus enclins à donner leurs filles à des instituteurs. C'est qu'alors un jeune maître obtenait plus vite la direction d'une école. Aujourd'hui neuf et dix ans se passent avant que l'adjoint ait cessé d'être adjoint aux appointements moyens de 1,050 francs, indemnité de résidence comprise. (Les moins favorisés n'ont que le traitement de début tout sec, 900 fr.) Il ne peut guère passer pour un bon parti. Si sa famille est hors d'état de lui venir en aide, il a de la peine à subsister. J'en connais qui ne mangent pas de la viande tous les jours. La plus stricte ou, pour mieux dire, la plus cruelle économie lui permettra

seule de vivre sans contracter de dettes ; et lors même que, par fierté professionnelle, par stoïcisme naturel, il prendrait sur lui de ne faire entendre aucune plainte, les témoins de son existence contrainte et resserrée ne la trouveront pas enviable. Ils ne le souhaiteront pas pour gendre, car, avec une femme et des enfants, sa gêne serait bientôt de la misère ; ils rêveront pour leur fils un métier moins ingrat, surtout moins tardivement rémunérateur. »

Cependant la modicité des traitements est-elle l'unique cause, ou même la cause principale, de la rareté des candidats ?

Je ne le crois pas.

Si, dans telle bourgade de Seine-et-Oise, où la vie est plus chère qu'à Paris, la situation pécuniaire des instituteurs fait pitié, en revanche je connais des communes rurales, dans le Centre, où un traitement de 1,200 francs (par exemple), avec le logement et un jardin, ferait envie même à des hommes instruits, comme le médecin, qui ne gagne pas toujours, en son dur et aléatoire métier, de quoi vivre.

Et, si on me permet une parenthèse, ce qu'il faudrait, c'est qu'on arrivât très vite à ces 1,200 francs, qu'on y arrivât tout de suite, et que, dans les communes où la vie est chère, il y eût un supplément de traitement. Et pourquoi ce supplément de traitement ne serait-il pas mis, par une loi, à la charge de ces communes ? Les communes où la vie est le plus chère sont aussi, d'ordinaire, les plus riches, et il me semble qu'elles pourraient bien supporter cette dépense.

Mais je me hâte de fermer cette parenthèse, pour revenir à mon propos, qui est que, si on ne veut pas être instituteur, ce n'est pas uniquement ni surtout parce que les instituteurs sont mal payés.

Il y a un quart de siècle, ils étaient plus mal payés que maintenant et les vocations abondaient.

Aujourd'hui, ils sont mieux payés ou, si vous voulez, ils sont moins mal payés ; il y a un progrès trop lent, mais il y a un progrès : chaque année la République dépense un

peu plus d'argent pour le traitement des instituteurs et institutrices primaires. En 1902, elle dépensait à cet effet 127,838,260 francs ; le projet de budget de 1903 porte ce chiffre à 132,482,060 francs, soit une augmentation de plus de 4 millions 1/2 ; — et cependant les vocations diminuent.

D'autre part, les institutrices, qui sont moins payées que les instituteurs et dont le traitement maximum n'est que de 1,600 francs (quand il est de 2,000 francs pour les instituteurs), les institutrices ne font point dire d'elles qu'elles se dégoûtent, et on ne voit pas qu'il y ait pénurie de candidates.

Cherchons donc une autre cause à la pénurie des candidats aux fonctions d'instituteurs.

Serait-ce la fatigue du métier ? Oui, c'est un métier terriblement fatigant, mais pas plus en 1903 qu'il ne l'était en 1882, plutôt moins.

Serait-ce la « politique », qui, dit-on, tiraille l'instituteur, qui le tourmente, qui aide ceux-ci au détriment de ceux-là, qui fait régner la faveur à la place de l'équité ? J'aurais beaucoup à dire là-dessus, mais je veux bien concéder provisoirement que la « politique » soit pour quelque chose dans la diminution du nombre des vocations, à condition toutefois qu'on me démontre que la « politique » tyrannise plus les instituteurs en 1903 qu'elle ne les tyrannisait en 1882.

Parlons franc.

Ce n'est point parce que les instituteurs sont mal payés, ce n'est point parce que leur métier est fatigant, ce n'est point parce que l'indiscrétion des hommes politiques exige d'eux des services électoraux, ou plutôt ce n'est pas uniquement pour cela que les vocations pédagogiques deviennent rares : c'est parce que jadis la profession d'instituteur exemptait tous les instituteurs du service militaire, et parce qu'aujourd'hui elle n'en exempte plus qu'une partie, parce que demain elle n'en exemptera plus du tout.

C'est la loi de 1889 qui supprime le privilège des instituteurs ; qui exige d'eux un an de service.

Dès que cette loi fut annoncée comme projet, en 1887, le nombre des candidats aux écoles normales tomba à 4,564, au lieu de 5,117 en 1886. Quand le vote de la loi parut certain, en 1888, le nombre des candidats tomba à 2,790.

Aujourd'hui, l'annonce du service de deux ans, obligatoire pour tous y compris les instituteurs, a encore diminué le nombre des candidats. Vous verrez ce qui arrivera quand la loi sera votée : on ne pourra plus recruter les écoles normales.

Je le dirai sans détour : notre manie d'égalitarisme prépare ainsi, par la ruine de l'enseignement primaire, la ruine de la démocratie. Si on s'obstine à vouloir faire passer tous les instituteurs par la caserne, si on ne consent pas à admettre l'équivalence des services, si on se refuse à décider que les services rendus à la nation par le dur exercice des fonctions enseignantes primaires sont vraiment des services de « défense nationale », si on ne trouve pas un moyen de donner aux instituteurs l'instruction militaire sans les faire aller à la caserne, l'œuvre d'éducation du peuple s'en trouvera désorganisée, et notre pédantisme égalitaire aura sapé la République par la base.

*(Dépêche de Toulouse du 16 janvier 1903.)*

## VII

### ENCORE LE PÉRIL PRIMAIRE

En dénonçant, à mon tour, après M. Ferdinand Buisson, ce qu'on appelle justement le *péril primaire*, c'est-à-dire l'effrayante diminution du nombre des candidats aux fonctions d'instituteur, j'ai fait remarquer que cette diminution avait coïncidé avec la loi de 1889, qui astreignait les instituteurs à faire un an de service militaire, et qu'elle s'accroissait depuis l'annonce du service de deux ans.

Cette constatation, une fois faite, j'ai demandé qu'on cherchât un moyen de donner aux instituteurs l'instruction militaire sans les faire passer par la caserne, et je me suis permis de protester contre notre pédantisme égalitaire.

Cet article m'a valu une foule de lettres, émanées d'instituteurs ou d'amis des instituteurs.

Je dois dire que, parmi mes nombreux correspondants, un seul m'approuve, un seul est de mon avis. C'est un directeur d'école, qui date de l'ancien régime. « Pour mon compte, dit-il, je dois déclarer que mon père m'a poussé à être instituteur pour m'éviter d'être soldat. J'ai été maître d'école à mon corps défendant ; mais le temps et l'habitude m'ont fait prendre goût à mon métier, et, depuis belle lurette, je ne songe plus à en changer. A mes débuts, beaucoup de jeunes normaliens étaient dans mon cas, et je crois avoir observé que la faveur d'une seule année de ser-

vice émoustille ou fait naître encore beaucoup de vocations. Que sera-ce, quand elle s'évanouira ? »

Mes autres correspondants sont si unanimes à protester contre tout privilège en faveur des instituteurs qu'à peu près toutes leurs lettres sont identiques dans le fond, et plusieurs sont presque identiques dans la forme.

« Je ne connais pas — m'écrit un instituteur, ancien soldat — je ne connais pas exactement l'esprit de la masse des instituteurs français, mais soyez persuadé qu'en Aveyron, comme dans beaucoup d'autres points de la France, nous ne demanderons jamais un privilège qui nous dispense du service militaire. Non ! non ! »

Un autre m'écrit que l'instituteur est bien trop patriote pour demander cela : « Il n'entend, en aucune manière, se soustraire à l'impôt du sang ; il revendique, au contraire, comme un honneur d'aller servir la patrie au régiment, et à la frontière aux jours de danger, comme il la sert, du reste, dans son école. Il le demande d'autant plus que cela rentre dans son rôle d'éducateur. »

Quant à l'idée d'organiser l'instruction militaire à l'école normale, et de l'y organiser sérieusement, un inspecteur primaire objecte ceci : « ... Il n'en reste pas moins que les jeunes gens ayant reçu l'éducation militaire dans ces conditions toutes spéciales ne seraient jamais considérés comme ayant réellement payé leur dette de soldat. On les jalouserait, on crierait à la faveur, et on aurait raison. »

Un autre de mes correspondants, instituteur adjoint, dans une lettre très remarquable, veut bien reconnaître que la loi militaire de 1889 a diminué le nombre des vocations, et que la loi de 1903 le diminuera encore : « Oui, dit-il, c'est une influence néfaste, et qu'il faut songer, non à supprimer, mais à compenser ; c'est encore une belle conquête de la République que l'égalité devant l'impôt du sang. » Et plus loin : « Ce n'est pas une manie, l'égalitarisme militaire. En attendant que cela devienne inutile, c'est d'un bon principe et d'un bon exemple. Il ne serait pas facile d'établir sérieusement que les services d'ensei-

gnement constituent plus la défense nationale proprement dite que certains autres services publics. On pourrait cependant les considérer comme tels et rétablir un privilège disparu ; l'on aurait ainsi quelques instituteurs de plus, peut-être. Mais qu'aurait-on ajouté à la considération de l'instituteur et à son bien-être ? Quand on aura dispensé l'instituteur d'aller à la caserne, on ne lui aura pas donné de quoi vivre. Et le nombre des évadés ira toujours grossissant. La question du recrutement ne sera pas résolue. »

Mais parmi mes correspondants, il y en a au moins un qui ne veut pas admettre l'influence de la loi du recrutement sur les vocations : « Avec la loi de deux ans, s'écrie-t-il, l'exemption de tout service militaire n'amènerait pas un candidat de plus aux écoles normales. C'est faire peu de cas du patriotisme et de l'esprit républicain et démocratique des instituteurs que de penser autrement. Et d'ailleurs, la France est-elle donc si misérable qu'elle ne puisse payer les éducateurs du peuple qu'avec un privilège ? Quelle déchéance ce serait pour cette généreuse et noble France de 1789 ! Et quelle douleur pour vous, historien de la Révolution, de le constater ! »

Le même me reproche, en termes instructifs, de ne pas avoir assez fait état de ce qu'il appelle « l'influence néfaste de la politique sur le recrutement des instituteurs ». Il dit éloquemment : « Pensez-vous que cette espèce de servitude morale sous laquelle nous sommes tenus soit encourageante pour ceux qui voudraient entrer dans l'enseignement ? Et ne croyez pas qu'en réclamant notre indépendance morale, je demande une sorte d'immovibilité ou d'invulnérabilité qui nous rendrait invulnérables dans les luttes politiques. Mais je veux qu'il me soit permis d'accomplir mon devoir civique en toute liberté. Je veux qu'il me soit permis de voter contre le maire de ma commune, le conseiller général de mon canton, le député de ma circonscription, si la couleur politique de ce mandataire élu ne me convient pas, sans avoir à redouter leurs

foudres. Et pourquoi pas ? Je veux aussi pouvoir raisonner mon opinion en public, si les circonstances m'y amènent, et donner un conseil à un électeur ignorant, s'il me le demande. N'est-ce pas une inconséquence, qui a fait son temps, de voir l'électeur le plus instruit de la commune, l'éducateur tout désigné du peuple, condamné au silence sur toutes les questions d'ordre politique et gêné dans l'exercice du droit de vote ? »

De ces correspondances, si intéressantes, il résulte que les causes du *péril primaire* n'apparaissent pas aux instituteurs dans le même ordre d'importance qu'elles m'apparaissaient à moi. Il m'avait semblé que, si on désertait les écoles normales, c'était surtout à cause du service militaire. Il leur semble, à eux, que la principale cause de cette désertion c'est l'insuffisance des traitements. Et cette insuffisance, mes correspondants m'en donnent les preuves les plus frappantes, les plus décisives, les plus irréfutables ; ils me les donnent avec tant de détails, en une telle diversité, que je ne puis les reproduire ici, même en résumé ; ils me les donnent sans jérémiades puériles, avec un sentiment et un ton de dignité fière, qui ajoute encore, si c'est possible, à l'idée que je m'étais faite de la noblesse de leur caractère et de l'héroïsme de leur abnégation. « Nous ne voulons pas, me disent-ils, de privilège ; nous voulons... de quoi vivre. »

Je le savais bien, que nos instituteurs ne voulaient pas un privilège. Je voudrais — je le dis naïvement — que la République le leur imposât malgré eux, fit en sorte que la défense nationale fût assurée sans désorganiser l'école ; je voudrais qu'on leur apprît leur métier de soldat en peu de temps, ailleurs qu'à la caserne, et sans interrompre leurs fonctions. J'ai parlé du pédantisme égalitaire : c'est que je pensais à la Révolution française, qui se garda bien de poser en principe que tous les Français sans exception dussent passer par la caserne, qui, au contraire, fit du volontariat le principe du service militaire et ne se décida à



la levée en masse que pour un temps et seulement quand la France fut envahie. Et même alors le Comité de salut public exempta du service militaire, par des exceptions individuelles, tous les citoyens qu'il jugea devoir être plus utiles à la nation dans une fonction civile que dans les camps. La méthode ne fut pas mauvaise, puisque nos ennemis furent vaincus et chassés du sol national.

J'ai parlé de privilège, on a parlé de privilège. Ce sont des mots. Tout citoyen se doit à la nation, voilà le principe, et un citoyen qui se voue à la tâche d'instruire le peuple, se donne corps et âme à la nation, vit et meurt pour le bien public, par un service plus pénible et plus meurtrier que celui des armes. Mais puisque les deux services ne se peuvent faire ensemble ; puisqu'on peut, à l'école normale même, faire des élèves d'excellents soldats, tout en en faisant des instituteurs, pourquoi n'adopterait-on pas cette combinaison ? Non, me répond-on, privilège !

Alors, devenant modeste, j'en viens à demander si on ne pourrait pas, du moins, puisqu'on veut absolument faire aller les instituteurs à la caserne, les y employer, dans la seconde année de leur service, à instruire leurs camarades. On ferait ainsi de la caserne ce qu'elle devrait être, une école complète, avec enseignement physique et enseignement intellectuel, l'Université du peuple.

Vous ne voulez même pas de cette utilisation de l'instituteur à la caserne, vous y voyez un privilège déguisé ; il n'y a rien à faire contre votre pédantisme égalitaire. Eh bien ! soit. Que tout le monde aille à la caserne pendant deux ans ! Mais alors, il faut *tout de suite* trouver les millions nécessaires pour relever le traitement des instituteurs. Ce n'est pas difficile, d'ailleurs ; ils sont là, ces millions, sous vos yeux, sous votre main. Ce sont les millions du budget des cultes. Oui, direz-vous, mais ce n'est pas assez. Eh bien ! voulez-vous des centaines de millions ? Ils sont là, sous vos yeux, sous votre main ; ce sont les biens des congrégations. Allons ! un bon mouvement, mes-

sieurs les députés ; il ne tient qu'à vous que l'Eglise catholique, apostolique et romaine — bien malgré elle, mais très efficacement — ne complète le traitement des instituteurs, de manière à ce que chacun d'eux ait le bien-être, la dignité, la liberté.

*(Dépêche de Toulouse du 26 janvier 1903.)*

## VIII

### M. CHARLES DUPUY ET LA LIBERTÉ D'ENSEIGNEMENT

J'ai lu avec intérêt l'article que M. Charles Dupuy vient de publier, dans la *Revue politique et parlementaire*, sur la liberté d'enseignement.

L'honorable sénateur est membre de la commission sénatoriale dite de l'enseignement secondaire, chargée d'examiner la proposition Béraud.

On sait que M. Béraud a proposé d'abolir la loi Falloux et d'y substituer un régime d'après lequel nul établissement d'enseignement secondaire ne pourrait s'ouvrir qu'en vertu d'une loi.

La commission a accepté ce projet en principe, avec cette modification, à laquelle M. Béraud s'est rallié, que les autorisations seraient données, non par une loi, mais par un décret.

M. Charles Dupuy ne veut ni loi ni décret : il suffira, selon lui, que la personne qui s'apprête à ouvrir un établissement d'instruction secondaire fasse une déclaration.

Et il nous apprend que M. le ministre de l'instruction publique est de son avis.

Devant la commission sénatoriale, M. Chaumié a dit, d'après M. Charles Dupuy : « Je ne suis pas pour l'autorisation, je suis pour la déclaration, parce que je suis pour la liberté d'enseignement. »

Et il a ajouté :

« C'est un principe auquel j'ai toujours été attaché. Je le considère comme bon en lui-même, et j'estime que, loin d'avoir à le redouter et à en souffrir, l'Université ne peut tirer de son application qu'utilité et honneur ; pour tout dire enfin, j'ai fait de la reconnaissance et du maintien de ce principe la condition de mon entrée dans le cabinet. »

« Le ministre, dit Charles Dupuy, fit connaître en terminant qu'il n'avait déposé son projet qu'après s'être mis, dans un long entretien, d'accord avec M. le Président du conseil. »

Ce projet de M. Chaumié, c'est le projet du gouvernement, celui que nos lecteurs connaissent bien et qui réglemente la liberté d'enseignement.

En général, dans le parti républicain, on serait disposé à amender ce projet dans le sens d'une réglementation plus rigoureuse. Au contraire, M. Charles Dupuy ne le trouve pas assez libéral. Il n'aime pas ce « certificat d'aptitude » que le projet exige des directeurs et des directrices, ce certificat à délivrer « dans des conditions qui seront déterminées par un règlement d'administration publique, après avis du Conseil supérieur de l'instruction publique ».

Il se demande avec inquiétude si cette exigence d'un certificat d'aptitude ne va pas porter atteinte à la liberté d'enseignement.

La liberté d'enseignement ! elle lui apparaît comme sacro-sainte.

Elle est, selon lui, « de droit naturel ». « Elle sort, dit-il, des entrailles de l'homme ; elle est l'attribut certain de l'être pensant et sociable ; elle est la forme la plus complète, l'épanouissement de la liberté de penser. Penser, parler, écrire, nul ne m'en conteste le droit ; la liberté de penser et de traduire ma pensée, la liberté de penser et de croire, de nier ou de douter, la liberté de conscience en un mot est un droit pour moi qui se confond avec le droit de vivre. »

Ainsi parle M. Charles Dupuy, gracieusement incliné vers la droite. Puis il s'incline non moins gracieusement

vers la gauche, et, d'un ton grave : « Il nous paraît, dit-il, intolérable qu'à la faveur de la liberté d'enseignement, qui que ce soit puisse élever des enfants contre leur pays et contre leur temps. Ce sont des hommes et des citoyens qu'il faut à notre démocratie républicaine ; nous ne voulons pas que l'enfant soit préparé à railler ou à détester les institutions à l'abri desquelles il doit vivre. Nous ne demandons pas que tout le monde ait les mêmes idées ; nous ne voulons pas que tous les Français, par la vertu d'un enseignement rêvé par les partis extrêmes de droite ou de gauche, aient un jour la tête dans le même bonnet, car ce jour-là César ne serait pas loin. Mais nous entendons que les enfants de la France démocratique et républicaine ne soient pas élevés contre la République et contre la démocratie. »

Donc, selon M. Dupuy, chacun est libre, absolument libre d'enseigner ; chacun a le droit d'enseigner comme il a le droit de vivre. Vive la liberté de l'enseignement, liberté essentielle, primordiale, naturelle ! Mais on n'a le droit d'enseigner que ce qu'il plaît à M. Dupuy qu'on enseigne ; ainsi on peut enseigner la République démocratique ; on ne peut pas enseigner la monarchie censitaire. Et si je crois, en mon âme et conscience, que la monarchie censitaire est préférable à la République démocratique ? Nous n'avons que faire, répond M. Dupuy, de votre âme et conscience. Il s'agit de l'intérêt de l'Etat, et l'Etat, si vous n'êtes pas de l'avis de la majorité, vous fermera la bouche.

Eh bien ! mais, répliquai-je à M. Dupuy, ne nous disiez-vous pas tout à l'heure que la liberté d'enseignement se confondait avec la liberté de conscience ? Voici que maintenant vous les distinguez, ces deux libertés ; voici que vous montrez par un exemple que la liberté d'enseignement n'est pas de même nature que la liberté de conscience, puisqu'il ressort de cet exemple même que celle-là doit être autrement réglementée que celle-ci.

Non, la liberté d'enseignement n'est pas une liberté

essentielle, primordiale, naturelle. Elle n'est point dans le catalogue des droits de l'homme et du citoyen, tel que nos pères le dressèrent dans les illustres Déclarations de 1789 et de 1793.

Quand je dis, pour ma part, que je suis partisan de la liberté d'enseignement, c'est pour dire que je ne suis pas partisan du monopole, et si je ne suis pas partisan du monopole, c'est parce que je crois que, par la force des choses, le monopole amènerait, en dépit des meilleures intentions, la création d'une doctrine d'Etat, et je redoute cette tyrannie. Mais je ne veux pas dire que la liberté d'enseignement soit une des formes de la liberté de penser, je veux dire seulement que je ne crois pas que l'Etat doive être seul à enseigner ; et je crois au contraire que la variété et la concurrence des enseignements sont des conditions de progrès, des conditions d'émancipation générale des esprits.

A mon avis, il en est de l'exercice de l'enseignement comme de l'exercice de la médecine. L'Etat ne doit pas être seul à essayer de guérir les malades, mais tout le monde ne doit pas être admis à prescrire des drogues aux malades ou à leur couper des membres, parce que cela serait dangereux tant pour les individus que pour la santé publique. De même tout le monde ne doit pas être admis à verser ce qu'il veut dans le cerveau d'enfants qui ne se défendent pas, qui ne peuvent pas se défendre. Vous êtes libre d'instruire les adultes : vous n'êtes pas plus libre de déformer l'esprit des enfants que vous n'êtes libre de déformer les membres des malades. L'Etat n'accorde le droit d'instruire ou de médicamenter qu'à des gens qu'il juge capables d'instruire rationnellement, de médicamenter rationnellement.

C'est ce que j'appelle la liberté réglée.

Quand donc j'interdis de prêcher aux enfants la haine de l'esprit moderne, je ne suis pas inconséquent, car je ne veux de concurrence entre enseignants que sur le domaine de la vérité et par les méthodes de la science,

domaine large, méthodes variées, mais dont les limites sont marquées par la raison. Je ne tends point à cet idéal décevant et dangereux qu'on appelle unité morale de la nation ; je tends à cet idéal solide et fécond d'une société humaine où tous penseront raisonnablement, agiront raisonnablement, dans une harmonie de méthode, dans une variété de tendances et de goûts.

Voilà, je l'avoue, mon idéal jacobin et sectaire !

Au fond, M. Dupuy est peut-être de mon avis, ou plutôt serait de mon avis, si sa philosophie ne s'était chargée de ce bagage métaphysique, si les applaudissements de la droite ne lui avaient fait croire que réellement la liberté d'enseignement est une liberté naturelle. Je ne veux pas qu'on puisse déformer l'esprit des enfants ; il ne le veut pas non plus. Quel moyen propose-t-il pour empêcher cet abus ? L'inspection. Une inspection sérieuse montrera si les successeurs des jésuites sont bien leurs successeurs, s'ils parlent contre la démocratie et la République. Une inspection sérieuse ! M. Dupuy est un universitaire, et moi aussi. Veut-il me regarder sans rire ? Non, il rit. Il sait bien qu'il n'y a pas, qu'il ne peut pas y avoir d'inspection sérieuse. Le jour où l'inspecteur sera dans la classe du révérend Père ou de l'ex-révérend Père, celui-ci criera volontiers : « *Vive la République démocratique et sociale !* » Et ses élèves crieront en chœur, comme les matelots sur les vergues poussent des hourras en l'honneur du Président.

Est-ce à dire que l'inspection soit inutile ? Non, si on l'ajoute à d'autres précautions. C'est l'ensemble de ces précautions qui empêchera les déformateurs de déformer. Conditions de grade très sévères, certificats d'aptitude, autorisations accordées et révocables par décret, et surtout, mais surtout, baccalauréat conféré d'office à tous les élèves de nos lycées et collèges qui auront fait de bonnes classes — voilà les principaux éléments d'une républicaine et non dérisoire réglementation de l'enseignement secondaire.

Bien entendu, dans la grande œuvre de réforme de l'instruction publique, ces prohibitions et barrières ne doivent être que les moyens accessoires : la chose essentielle, c'est que nos lycées et collèges deviennent enfin, ce qu'hélas ! ils ne sont pas : de véritables foyers de républicanisme.

*(Dépêche de Toulouse du 19 mai 1903.)*



## IX

### LE RAPPORT DE M. LÉOPOLD THÉZARD

On sait que, dans la séance du Sénat du 22 juin dernier, M. Léopold Thézard a déposé le rapport qu'il a rédigé au nom de la commission sénatoriale chargée d'examiner les propositions de loi sur l'abrogation de la loi Falloux.

Ces propositions sont au nombre de deux :

1° La proposition de M. Béraud et de 91 de ses collègues, qui tend à abroger la loi Falloux et à y substituer, pour l'enseignement secondaire, le régime suivant : « Aucun établissement secondaire privé ne pourra se fonder qu'en vertu d'une loi. Un règlement d'administration publique déterminera les conditions d'âge, de capacité, de stage et autres que devra remplir le personnel enseignant, directeur, professeurs et surveillants, qui tous devront être Français. »

2° Le projet de loi de M. Chaumié, ministre de l'instruction publique, qui tend également à abroger la loi Falloux, mais qui maintient une liberté de l'enseignement secondaire telle qu'il suffit, pour fonder un établissement, de n'être pas membre d'une congrégation non autorisée et d'avoir certains grades universitaires ; et en même temps le projet Chaumié organise le droit d'inspection de l'Etat sur l'enseignement secondaire libre.

La commission, présidée par M. Demole, a écarté presque entièrement le projet Chaumié, qui ne lui a pas

paru présenter des garanties suffisantes contre l'Eglise catholique, surtout en ceci, que les conditions de grades ne sont pas assez rigoureuses pour faire prévaloir, dans l'enseignement libre, l'esprit scientifique sur l'esprit clérical. Ce n'est point ainsi, dit M. Thézard, que l'on pourrait « se flatter d'avoir atteint, dans ses profondeurs et pour longtemps, le germe fatal de division dans la jeunesse française, qu'un demi-siècle a fait constamment grandir ».

Surtout la commission répugne au régime de la simple déclaration.

A ce régime, proposé par M. Chaumié, elle a préféré le régime de l'autorisation proposé par M. Béraud.

Seulement, au lieu que, dans le projet Béraud, l'autorisation est accordée par une loi, elle est accordée par un décret dans le projet de la commission : « Aucun établissement privé d'enseignement secondaire ne pourra être ouvert qu'en vertu d'une autorisation spéciale, qui sera donnée par décret rendu après avis du Conseil supérieur et de l'Instruction publique. L'autorisation pourra toujours être retirée par un décret rendu en la même forme. »

Conditions de grades : pour le directeur d'un établissement de garçons, le diplôme de licencié ; pour la directrice d'un établissement de filles, le même diplôme ou celui d'enseignement secondaire des jeunes filles ; on exigera en outre un certificat d'aptitude aux fonctions de directeur ou de directrice délivré dans des conditions à déterminer. Quant aux professeurs de garçons, ils devront être licenciés dans le second cycle d'études, bacheliers dans le premier. Les professeurs ou maîtresses, dans les établissements de jeunes filles, devront être pourvus, pour les classes supérieures, de la licence ou du diplôme d'enseignement secondaire ; pour les autres classes, du diplôme de bachelier, ou de fin d'études secondaires, ou du brevet supérieur.

Chaque nouveau maître devra être agréé par le recteur de l'académie.

Aucun de ces établissements ne pourra s'appeler *lycée* ou *collège*.

L'inspection de l'Etat aura lieu au moins une fois par an.

Les établissements existants devront demander l'autorisation dans le délai de six mois.

Un délai de trois ans pourra être accordé aux directeurs et professeurs actuellement en fonctions pour se pourvoir des diplômes ou brevets exigés par la présente loi. Cependant les directeurs ou directrices qui ont actuellement plus de quarante ans d'âge et plus de cinq ans de direction pourront être dispensés de la production du diplôme de licencié.

Voilà le projet de la commission sénatoriale.

Est-ce, comme le dit M. Thézard lui-même, « le retour au régime antérieur à 1850 » ?

Non, ce n'est point là le monopole universitaire, le monopole napoléonien.

Napoléon I<sup>er</sup> avait confié l'enseignement à l'Université *exclusivement*. Il avait voulu qu'il n'y eût point d'établissement hors de l'Université. Il avait englobé dans l'Université les institutions privées qu'il avait laissé subsister. Puis, en 1811, il leur avait interdit, quand elles étaient placées dans des villes où il y avait, soit un lycée, soit un collège, d'enseigner aucune des matières du lycée ou collège, ou même de répéter l'enseignement du lycée ou collège ; dans les autres villes, on n'y pouvait enseigner que jusqu'à la classe de quatrième inclusivement. Obligation pour ces établissements d'envoyer leurs élèves au lycée ou collège pour en suivre les classes. Rétribution scolaire : chaque établissement privé payait le vingtième du prix de pension pour chaque élève, et les externes payaient comme s'ils étaient internes.

Ce régime ne s'adoucit que fort peu, après Napoléon. Ainsi, sous Louis-Philippe, le Conseil royal n'autorisa que quelques collèges privés de plein exercice, à Vendôme, à Juilly, à Sorrèze. C'était bien toujours, en 1850, le régime

du monopole universitaire, c'est-à-dire l'Université enseignant seule, sans concurrence sérieuse.

M. Thézard me permettra donc de lui dire qu'il exagère quand il assure que c'est à ce régime que son projet de loi nous ramène.

Non. Si le projet de loi de la Commission sénatoriale est adopté, il ne restera aucun des traits essentiels du monopole napoléonien, puisqu'il n'y aura ni rétribution scolaire ni exclusion de toute concurrence libre.

Aucun des inconvénients du monopole ne subsistera, et on n'aura pas à craindre ce que craignent les personnes qui, adversaires de la loi Falloux et de la liberté sans règle, se demandent si, au cas où l'Université enseignerait seule, on ne verrait pas naître ou renaître une doctrine d'Etat, comme au temps où le *cousinisme* régnait tyranniquement dans l'Université. Il y aura une véritable concurrence, une utile variété, puisqu'il se maintiendra ou il se formera forcément, dans ce régime, un grand nombre d'établissements hors de l'Université.

Les inconvénients de la prétendue liberté actuelle disparaîtront également. L'Eglise et la congrégation n'auront plus les privilèges ni le monopole de fait dont elles jouissent aujourd'hui. Il y aura de grandes chances pour que l'enseignement privé ne soit plus antiscientifique, anti-rationnel, surtout si, par un amendement au projet Thézard, il est spécifié que ce ne sont pas seulement les congrégations non autorisées qui seront exclues du droit d'enseigner, mais aussi les congrégations autorisées.

Dans un régime où le gouvernement sera maître d'accorder ou de refuser les autorisations, où il inspectera les écoles, où il pourra, si l'inspection dénonce des abus, retirer les autorisations, fermer les établissements, les républicains pourront, s'ils le veulent, laïciser l'esprit de l'enseignement privé.

Et on ne pourra pas dire non plus que ce sera là un régime d'arbitraire, de fantaisie changeante, de caprice, puisque l'avis préalable du Conseil supérieur sera néces-

saire. Il y aurait plutôt à craindre que le Conseil supérieur ne se montrât trop facile, trop indulgent aux adversaires de la République, s'il n'était sous-entendu que la conséquence de l'adoption du projet Thézard serait une réorganisation de ce Conseil supérieur en vue de le laïciser complètement dans son personnel et dans son esprit.

En tout cas, le projet Thézard me semble heureusement combiné pour rallier à la fois les partisans du monopole et les partisans de la liberté réglée. Si le Sénat le vote, le problème de la liberté de l'enseignement secondaire recevra ainsi une solution aussi pratique que vraiment républicaine.

*(Dépêche de Toulouse du 8 juillet 1903.)*

## L'INDÉPENDANCE DES INSTITUTEURS

Dans son discours de Marseille, M. Combes a dit aux instituteurs :

« On nous accuse, messieurs, de faire de vous des agents politiques au service des hommes bien vus du pouvoir. Non, messieurs, il n'est pas exact que l'instituteur ait pour mot d'ordre de servir la cause de personnalités quelconques : il a pour mot d'ordre de servir la cause de la République. Quand il se consacre à cette mission, il accomplit sa tâche essentielle, tâche inséparable de ses fonctions. »

M. Combes a bien raison, ou du moins il a raison théoriquement.

L'instituteur ne doit être l'agent électoral d'aucun homme politique. Mais cela ne signifie pas qu'il doive être neutre dans la grande et séculaire querelle entre la Révolution française et l'esprit du passé. Non : « Il doit prendre parti pour les bleus contre les blancs, pour les principes de 1789, contre la théocratie, pour la République démocratique et laïque contre la République cléricale et rétrograde.

« Dans chaque commune, l'école doit être un foyer de républicanisme.

« Dans chaque commune, l'instituteur, en tant que citoyen, doit être le modèle du républicain militant, à l'esprit libre et large, et sa raison hardie et ornée doit guider le mouvement contre l'obscurantisme. »

En cela, M. Combes a raison, et il a exprimé la vraie pensée des républicains.

A-t-il raison au même degré, quand il nie que l'instituteur ait en fait, pour mot d'ordre « de servir la cause de personnalités quelconques » ?

Oui, s'il veut dire seulement que ni lui, président du conseil, ni M. Chaumié, ministre de l'instruction publique, n'ont jamais demandé aux instituteurs d'être des agents électoraux.

Non, s'il veut dire que ce mot d'ordre ne leur a été donné par aucune autre autorité, que ce rôle ne leur a été imposé par aucune autre influence.

C'est un fait que trop souvent l'instituteur est forcé d'être « l'agent d'une coterie au service d'une personnalité », comme le disait récemment M. Comte, représentant des instituteurs au Conseil supérieur de l'instruction publique, et M. Chaumié lui répondait : « Oui, il est lamentable de voir l'instituteur jouet des mille querelles de la politique, jusque dans les petits villages ; oui, il est triste qu'on l'arrache à sa haute mission et qu'on en fasse un instrument de parti. »

C'est une des amertumes des instituteurs que cette nécessité où on les réduit parfois, de servir la cause d'un homme, quand ils ne voudraient servir que la cause de la République.

Mais qui les réduit à cette nécessité ?

Qui ? Eh bien, mais les députés, ou du moins certains députés.

Et pourquoi l'instituteur sollicite d'être l'agent électoral de M. X... n'envoie-t-il pas promener M. X... ?

Parce que M. X... le desservira, en ce cas, auprès du préfet, et que c'est le préfet qui nomme, déplace, avance, recule les instituteurs.

Vous me direz que le préfet ne peut point faire cela sans la proposition de l'inspecteur d'académie. Sans doute, mais l'inspecteur d'académie ne peut rien sans la signature du préfet.

L'instituteur a deux chefs, un chef universitaire et un chef politique.

La loi veut que ces deux chefs se mettent d'accord pour chaque nomination.

En réalité, cet accord n'existe que quand l'inspecteur d'académie se fait dicter toutes ses propositions par le préfet et il n'y a la paix que quand le préfet ne nomme que les instituteurs qui lui sont recommandés par le député de la circonscription.

Un inspecteur d'académie qui veut défendre l'indépendance du personnel primaire a fort à faire, si le député ou le candidat à la députation veut qu'on change les instituteurs qui, comme on dit, ne marchent pas pour lui, ou qu'on accorde un avancement prématuré à ceux qui ont soutenu avec zèle sa candidature.

Oui, il y a des hommes politiques délicats, qui ne font pas ce tort aux instituteurs ; il y a des préfets héroïquement justes qui n'y consentent pas ; il y a des inspecteurs d'académie efficacement énergiques, qui obtiennent qu'on laisse les instituteurs à leur haute mission scolaire et sociale.

Mais trop souvent l'instituteur qui déplaît au personnage politique influent, qui lui refuse son concours personnel, qui, entre deux candidats également républicains, répugne à combattre l'un au profit de l'autre, trop souvent, cet instituteur, quel que soit son mérite, sent qu'à rester indépendant, il risque, sinon sa position du moins son avancement, cet avancement sans lequel sa famille et lui ne sortiront pas de la gêne.

Voilà comment plus d'un instituteur, selon le mot de M. Comte, devient « l'agent d'une coterie au service d'une personnalité ».

Eh bien, il n'y a qu'un remède à ce mal : c'est que la nomination des instituteurs soit ôtée aux préfets.

L'idée n'est pas nouvelle.

On la formule chaque fois qu'un incident un peu bruyant



vient mettre à l'ordre du jour la question du mode de nomination des instituteurs.

On a même fondé, il y a quelques années, une sorte de ligue ou de comité qui avait précisément pour objet de procurer ainsi aux instituteurs, en les faisant nommer par l'autorité universitaire, cette indépendance politique après laquelle ils soupiraient si justement.

Je crois même avoir adhéré à cette ligue, dont doit faire partie également notre ami Ferdinand Buisson.

Cette ligue s'est-elle réunie souvent ? A-t-elle fait de la propagande ? Je n'en sais rien. Je vois seulement qu'elle n'a pas abouti, et que le régime dictatorial de Napoléon III est toujours en vigueur pour la nomination des instituteurs.

Au fond, peu d'hommes politiques tiennent à changer cet abus ancien et dont ils se trouvent bien.

Ils ne voient pas que la cause républicaine ne peut que perdre à ce que les principaux défenseurs de cette cause, à ce que les instructeurs du peuple ne soient pas traités en hommes libres, en citoyens indépendants, à ce qu'on les voie clients dans une clientèle, agents commandés pour un service électoral. C'est nuire à la République que de diminuer ainsi, en l'asservissant à un intérêt personnel, l'influence politique des instituteurs, qui doit s'exercer pour tout le parti républicain, pour les idées qui forment le lien de ce parti, et non pas pour un individu.

Otons donc enfin aux préfets la nomination des instituteurs.

Mais faisons en sorte que l'autorité universitaire qui les nommera ensuite soit républicaine ; organisons le nouveau régime de manière que les instituteurs, devenus indépendants des préfets, ne se croient pas pour cela dispensés du devoir de combattre, et en chaire et comme citoyens, pour l'idée républicaine.

(Aurore du 16 août 1903).

## X.

### LES ŒUVRES POST-SCOLAIRES

Chaque année, depuis 1895, M. l'inspecteur général Edouard Petit fait au ministre de l'instruction publique, sur les œuvres complémentaires de l'école (ou œuvres *post-scolaires*), un rapport qui est inséré au *Journal officiel*.

Je ne connais pas de lecture plus instructive pour un républicain : car il n'y a que là qu'on puisse trouver une vue d'ensemble du progrès accompli dans cette grande et récente tentative pour instruire les adultes et pour fonder ainsi la République dans les esprits.

Ces œuvres post-scolaires, déjà nombreuses, fort diverses, sont aussi tellement connexes, tendent tellement à se mêler les unes aux autres en une sorte d'unité harmonieuse et complexe, qu'il est assez difficile de les classer et de les définir avec une précision rigoureuse. Il semble cependant que M. Edouard Petit ait raison de les diviser en deux groupes : œuvres d'enseignement, œuvres sociales.

Les œuvres d'enseignement comprennent les cours d'adolescents et d'adultes, les cours de jeunes filles, les lectures, les conférences, les sociétés d'instruction, les universités populaires et les institutions spécialement appliquées à l'armée, dans les casernes ou à côté des casernes.

Les œuvres sociales, ce sont les mutualités scolaires,

les associations d'anciennes et d'anciens élèves, les patronages laïques.

Du dernier rapport de M. Petit, relatif à l'année scolaire 1902-1903, il résulte que ces œuvres sont prospères, que tout ce mouvement entrepris depuis moins de dix ans a « triomphé des obstacles ». « Il n'est pas une de ces œuvres, dit M. Petit, qui ne se soit fortifiée et développée. Prises dans l'ensemble ou bien isolément, elles permettent l'heureuse constatation d'un élan soutenu, d'une marche en avant que rien ne ralentit. »

Il dit encore : « Le gain est surtout sensible en ce qui concerne les œuvres féminines : cours de jeunes filles, mutualités de l'adolescence, patronages, etc. L'année 1903 marque une victoire du féminisme pratique, et le projet est grand tant au point de vue social qu'au point de vue démocratique. »

Voici quelques chiffres :

En 1894-1895, les cours d'adultes étaient au nombre de 8,288, dont 7,322 de garçons, 966 de jeunes filles.

En 1901-1902, ils étaient au nombre de 43,044, dont 28,703 de garçons, 14,341 de jeunes filles.

En 1902-1903, ils s'élèvent au nombre de 44,163, dont 29,064 de garçons, 15,354 de jeunes filles.

Sans compter 5,000 cours environ « tenus par des sociétés d'instruction populaire, des municipalités, des syndicats patronaux ou bien ouvriers, des Bourses du travail », qui ne sont pas compris dans la précédente statistique.

Ces cours ont été suivis par 408,531 garçons et par 174,764 jeunes filles.

Les conférences populaires se sont élevées au nombre de 117,350, suivies par plus de trois millions d'auditeurs.

Les associations d'anciennes ou d'anciens élèves (ou *petites A*), qui n'étaient que 56 en 1894, sont cette année au nombre de 5,913, dont 4,000 de garçons et 1,913 de filles.

Les patronages scolaires, qui en 1894 étaient au nombre de 34, sont en 1903 au nombre de 1,663, et il y a de très nombreux projets de fondation pour 1904.

Quant au caractère de cet enseignement des adultes, il ressort du rapport de M. Petit qu'on tend de plus en plus à y donner des notions pratiques, et aussi que les lectures de classiques, poètes et romanciers, y sont de plus en plus goûtées et en usage.

De ce vaste tableau d'ensemble, il résulte, en somme, que le bel effort de la démocratie française pour s'instruire elle-même a déjà porté des fruits, qu'on ne se lasse pas, qu'on progresse ; mais il en résulte aussi qu'il y a encore beaucoup à faire.

Et d'abord, il n'y a pas dans toute la France la même vivacité de sentiment et de zèle : c'est surtout dans les académies de Paris et de Lille, dans le Nord et dans l'Est, que les œuvres post-scolaires sont florissantes : ailleurs elles ne prospèrent que çà et là, dans quelques départements.

Partout, le nombre des adultes qui assistent aux cours devrait être plus considérable. Les illettrés hésitent à s'y rendre ; ils craignent de prêter à rire. Et depuis tant d'années que l'école est obligatoire, comment se fait-il qu'il y ait encore tant d'illettrés, tant de gens qui sont censés savoir lire et écrire, et qui le savent si peu qu'en vérité ces grossières notions ne leur servent à rien ? Voilà une première ombre au tableau : sortis de l'école avec un mince bagage aussitôt perdu, beaucoup de jeunes Français n'osent point, par amour-propre, aller réparer cette perte sur les bancs des cours d'adultes.

Les bibliothèques scolaires sont insuffisantes : on les voudrait plus riches et en partie circulantes.

Dans les conférences, c'est trop souvent le même conférencier qui parle. « Aussi la lassitude, dit M. Petit, est-elle à craindre chez les auditeurs qui trouvent toujours devant eux le même orateur ne pouvant renouveler l'intérêt de ses discours que par un travail au-dessus de ses forces. L'attrait serait constamment rafraîchi, si les sociétés d'instruction populaire, les universités populaires rayonnaient au dehors comme le font quelques-unes d'entre elles. Elles viendraient en aide aux instituteurs. Elles

donneraient aux séances une saveur de curiosité savamment entretenue. Elles fourniraient à des spécialistes : médecins, avocats, industriels, l'occasion d'aborder des sujets qu'ils possèdent à fond et que l'on ne saurait préparer dans une école avec les pauvres ressources qu'offre la bibliothèque scolaire. Enfin, elles étendraient l'aire de leur influence et de leur pénétration. »

Mais c'est surtout la question du personnel enseignant qui est inquiétante.

Pour les cours d'adultes, dans les communes rurales, c'est l'instituteur qui porte actuellement à lui seul tout le fardeau. Comment veut-on que, chargé comme il l'est déjà, il y suffise longtemps ? Si on ne l'allège, il tombera de fatigue.

La solution est indiquée par plusieurs inspecteurs primaires. Celui d'Auch écrit : « Quelques instituteurs estiment, avec nous, que l'école du soir devrait devenir officiellement complémentaire ; l'école du jour céderait quelques heures à l'école du soir établie régulièrement. » Celui de Confolens : « Les cours d'adultes sont nécessaires ; ils répondent à un véritable besoin. Il faut les convertir en institution permanente subventionnée par les communes. On pourrait, en outre, abrégé d'une heure ou d'une heure et demie la classe du jour, et le temps serait consacré le soir aux adolescents. » Celui de la Flèche : « Il est indispensable qu'une allocation raisonnable soit garantie aux maîtres et aux maîtresses dans toutes les communes. »

En effet, cette « allocation raisonnable » n'est pas garantie, tant s'en faut.

Voici les ressources financières des divers cours d'adultes :

Elles proviennent de trois sources : 1° de l'initiative privée ; 2° des municipalités et des conseils généraux ; 3° de l'Etat.

L'initiative privée n'a produit, cette année, en fait de dons et de libéralités, que 250,000 francs (par exemple, 28,000 francs dans le Nord, 55 francs dans les Hautes-

Alpes). Il y a des cours payants, mais ils n'ont produit que 17,467 francs. L'idée de la gratuité est entrée trop profondément dans les mœurs pour que les cours payants aient aucun avenir.

Les conseils généraux ont accordé des subventions pour 65,000 francs seulement.

Les subventions des municipalités s'élèvent à 2,200,000 fr. Mais Paris et la Seine entrent dans ce total pour 950,000 fr., et il ne reste donc que 1,250,000 francs pour les 42,500 cours d'adultes des départements.

Dans trente départements, la subvention est presque nulle. Ainsi, dans la Creuse, la contribution financière des municipalités n'est que de 146 francs pour 717 cours ; dans le Gers, de 655 francs pour 396 ; dans le Lot de 199 francs pour 738 ; dans la Haute-Vienne, de 449 francs pour 560 ; dans la Lozère, de 80 francs pour 271.

Il y a au budget de l'Etat 300,000 francs pour les œuvres auxiliaires de l'école. Cette somme sert à donner 25 francs en moyenne à chaque instituteur ou à chaque institutrice qui a fait un cours d'adultes sans rien recevoir de la municipalité ni du conseil général. Mais ces 300,000 francs n'y suffisent pas. « Un roulement, dit M. Petit, a dû être établi entre les ayants droit. Et ils attendent parfois trois, quatre ans que leur tour revienne. »

En réalité les instituteurs font les cours d'adultes pour rien, et ils les font en dehors et en outre de leurs heures de classe.

Cela ne peut durer.

Il faut diminuer en proportion les heures de classe ; il faut que les cours d'adultes fassent partie de la scolarité officielle ; il faut qu'ils soient rétribués par les communes.

Ce n'est qu'ainsi qu'on assurera l'avenir de cette « seconde instruction » qui est indispensable à notre démocratie.

*(Dépêche de Toulouse du 18 août 1903).*

## XII

### LE MONOPOLE AUX TROIS DEGRÉS

Le Congrès radical-socialiste de Marseille a exprimé le vœu que l'Etat prenne le monopole absolu de l'enseignement aux trois degrés, c'est-à-dire au degré primaire, au degré secondaire et au degré supérieur.

Il ne faudrait pas conclure de là que tous les républicains anticléricaux soient partisans du monopole.

Ainsi, au Congrès, l'homme qui a toujours été en France l'apôtre de l'enseignement laïque, M. Ferdinand Buisson, a parlé et voté contre le monopole.

Si j'avais eu l'honneur de faire partie du Congrès, j'aurais voté comme M. Ferdinand Buisson.

Ce n'est pas que je croie que la « liberté d'enseignement » soit une liberté primordiale, essentielle, une de ces libertés qu'a consacrées la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen.

Je le crois si peu que je préférerais encore le monopole de l'enseignement secondaire, par exemple, au *statu quo*, c'est-à-dire au maintien de la loi Falloux, de cette loi qui a livré tout l'enseignement « libre » à l'Eglise romaine.

Je veux dire seulement que je considère le monopole de l'Etat, en matière d'enseignement, comme un moindre mal que la liberté dérégulée qui existe aujourd'hui, — mais je le considère comme un mal.

Je suis donc, pour ma part, opposé au monopole, et

nombreux sont les professeurs républicains qui, dans l'Université, y sont opposés comme moi.

Mais notre opposition au monopole n'est pas la même pour les trois degrés d'enseignement.

Pour les deux premiers degrés, je veux dire le primaire et le secondaire, nous croyons que le monopole serait fâcheux, — et je donnerai prochainement nos raisons ; nous sommes partisans de la liberté réglée, sévèrement réglée ; nous sommes partisans, non du laisser faire, mais d'une concurrence où ne puissent prendre part que des éducateurs reconnus et déclarés par l'Etat capables d'éduquer, tout comme l'Etat permet à certaines personnes, et non à d'autres, d'exercer la médecine.

Mais entre les partisans du monopole des deux premiers degrés d'enseignement et les partisans de la liberté réglée, il n'y a pas de différence par principe.

Les uns et les autres, — que nous voulions monopoliser ou que nous voulions régler, — nous partons de cette idée que l'enfant *ne peut se défendre* contre les maladresses ou les tyrannies d'éducateurs ignorants ou vicieux, et que c'est précisément parce que l'enseignement s'adresse à des enfants que nous demandons soit qu'on le monopolise, soit qu'on le règle.

D'accord là-dessus, nous trouverons bien entre le système du monopole et le système de la règle une transaction qui satisfasse tout le parti républicain laïque.

Laissons donc de côté, pour l'instant, la question des deux premiers degrés d'enseignement, où la communauté de principes facilitera sans doute l'accord final.

Mais il n'en va pas de même pour la question du monopole de l'enseignement supérieur, et, afin d'éviter toute équivoque, je considère comme un devoir de dire tout de suite qu'entre les partisans et les adversaires de ce monopole il n'y a aucun principe commun, et, partant, aucun accord possible.

On voit déjà pourquoi il en est ainsi.

Quand les partisans de la loi Falloux nous objectaient la



liberté, nos principes libéraux, nous leur répondions : « Il ne s'agit pas d'hommes faits, il s'agit d'enfants qu'il ne faut pas abandonner aux rebouteurs d'esprits, aux empiriques grossiers, aux déformateurs. Ah ! s'il s'agissait d'adultes, hommes ou femmes, si nous voulions empêcher les citoyens d'enseigner d'autres citoyens, ce serait une autre affaire, et vous auriez raison de nous accuser d'il-libéralisme ! »

Que répondrons-nous aux partisans de la loi Falloux, maintenant que les congressistes de Marseille ont demandé le monopole de l'enseignement supérieur ?

En effet, l'enseignement supérieur ne s'adresse qu'à des adultes. Il n'y a point dans les Facultés d'étudiants qui aient moins de dix-huit ans, et la plupart sont majeurs.

Ils sont donc tous capables *de se défendre*, comme nous disions, contre la tyrannie ou l'ignorance de leurs professeurs.

Alors quoi ?

Au nom de quel principe républicain pourrions-nous porter la main sur la liberté de l'enseignement supérieur ?

La liberté de l'enseignement supérieur, c'est une des formes de la liberté de réunion, de la liberté de parler, de la liberté de conscience.

La liberté de l'enseignement supérieur, c'est une des raisons d'être de la République, et ce n'est presque pas un paradoxe de dire que, sans cette liberté, il n'y a pas de liberté.

Belles phrases ! objecteront les partisans du monopole. Il s'agit bien de liberté, de principes ! Regardez la réalité ; regardez les Facultés catholiques, avec leurs nombreux élèves, leur influence, leurs succès aux examens ; voyez tout ce qu'il en sort d'avocats cléricaux, de médecins cléricaux.

Mais ces médecins cléricaux, ces avocats cléricaux, qui les diplôme ? Qui les fait ? Il y a longtemps que la loi a retiré aux Facultés libres le droit de participer à la col-

lation des grades. Ce sont les Universités de l'Etat, ce sont les professeurs de l'Etat qui confèrent la licence en droit, le doctorat en droit, le doctorat en médecine.

Si, par exemple, les élèves des Facultés catholiques de médecine ont l'esprit vide ou déformé, pourquoi les professeurs de l'Etat les admettent-ils au grade de docteur ?

Il n'est presque pas exagéré de dire qu'au doctorat en médecine on reçoit à peu près tout le monde. J'ai connu beaucoup d'étudiants en médecine, et je n'en ai jamais vu un qui ait été définitivement refusé au doctorat.

Faites que le doctorat en médecine devienne un examen sérieux, difficile, très difficile, vraiment scientifique ; faites de même pour le droit, et vous ruinerez ainsi, rien qu'en accomplissant votre devoir, les Facultés catholiques qui ne font réussir leurs cancre que par l'indulgence excessive des professeurs de l'Etat.

Mais j'admets que l'influence des Facultés catholiques soit inquiétante, dangereuse même. Croyez-vous que ce danger soit aussi grave que celui auquel nous exposerait la suppression de la liberté de l'enseignement supérieur, c'est-à-dire la suppression de la liberté de se réunir et de parler ?

Non, s'écrient les monopolistes, nous ne voulons pas supprimer la liberté de se réunir et de parler. Nous ne voulons que supprimer la liberté de l'enseignement supérieur.

Eh bien, je me permets de mettre les monopolistes au défi de libeller un projet de loi qui, en établissant le monopole absolu de l'enseignement supérieur au profit de l'Etat, maintienne intactes les autres libertés.

(Action du 19 octobre 1903.)

## XIII

### UNE ÉCOLE LAIQUE

Nous faisons souvent l'éloge de l'école laïque, et nous avons bien raison, puisque c'est par l'école laïque que la République s'est maintenue, développée.

Mais cet éloge de l'école laïque, nous le faisons d'une manière un peu vague, un peu abstraite, plutôt avec des épithètes qu'avec des faits, et nous parlons toujours de *l'école laïque* en général, sans presque jamais prendre pour exemple *une école laïque*, dont on exposerait avec précision l'histoire pendant une période assez longue, pour qu'on puisse apercevoir une évolution, saisir des résultats.

Et comme c'est par l'école rurale que la masse du peuple français, que les paysans ont été dissuadés de suivre les conseils politiques de l'Eglise romaine, c'est surtout l'histoire d'une école rurale qui a de l'intérêt, non seulement pour le curieux, mais pour l'homme politique.

De ces utiles et instructives monographies d'écoles rurales, j'en connaissais peu qui fussent complètes et précises.

En voici une qui est excellente, et dont je ne saurais trop recommander la lecture.

C'est celle de l'école de Saint-Domet, canton de Bellegarde (Creuse), par M. Félix Maumy, instituteur dans cette commune.

Le père de M. Maumy y avait été instituteur de 1850 à

1888, et M. Félix Maumy lui a succédé sans intervalle, et exerce encore aujourd'hui. Le fils a reçu du père des notes et une tradition précises, et, de la sorte, il lui a été possible d'écrire l'histoire de l'école de 1850 à 1900, en forme de contribution aux fêtes du cinquantenaire de la fondation de cette école, ou plutôt de son organisation. Car, avant 1850, l'enseignement était presque nul à Saint-Domet.

Quand, en 1850, Jean-Baptiste-Eugène Maumy prit possession de son poste, il n'eut d'abord que 6 élèves, garçons et filles, pour une population de 980 habitants. En 1860, il en eut 120. La création d'une école spéciale pour les filles, l'émigration, la diminution de la natalité (la population de Saint-Domet n'est plus aujourd'hui que de 700 habitants) firent tomber le chiffre des élèves à 40. L'école, qui fut à deux maîtres de 1870 à 1890, ne compte plus qu'un seul maître aujourd'hui.

Mais si la population scolaire a diminué avec la population de la commune, l'influence de l'école a été en grandissant.

M. Maumy constate le résultat de cette influence en cinquante ans.

« En 1850, dit-il, la population était endettée, misérable et ignorante, mais le fond n'était pas perverti ; il fallait l'éclairer par l'exemple. » L'école laïque fut le foyer de ce bienfaisant éclairage. « Chacun peut juger maintenant, écrit M. Maumy, de l'état de prospérité, de bien-être moral et matériel dont jouit cette commune. » Et, par modestie, il ajoute : « L'école n'a pas tout fait dans cette évolution ; elle a montré ce que peuvent l'effort et la bonne volonté. »

Ainsi, quand tant d'autres, en proie à l'illusion pessimiste, gémissent sur la décadence, un témoin mieux informé que personne constate que, dans une commune rurale, il y a eu, en l'espace d'un demi-siècle, une sensible amélioration générale de la moralité.

Et, à l'appui de son dire, le bon instituteur cite des faits, pour montrer, par exemple, que quand il prêche la solidarité, on met en pratique ses leçons. Ainsi, en 1899, un

incendie ayant ruiné une nombreuse famille non assurée, M. Maumy ouvrit une souscription, et « reçut aussitôt les louis d'or des uns, les écus d'argent des autres, un bon accueil chez tous ». Il remarque que « tous mirent de côté leurs sentiments personnels pour ne voir que le malheur ». Et il a bien le droit de conclure que « cet exemple de solidarité, d'union des mains et des cœurs, montre que l'œuvre est féconde ».

Ainsi moralisée par l'école laïque, la population de Saint-Domet s'honore, dit M. Maumy, « de n'avoir jamais vu de drame de famille, comme ceux que rapportent trop souvent les journaux quotidiens, d'attentats contre les personnes ou les propriétés. Le vol, la banqueroute n'ont jamais passé par ici. S'il n'y a pas la richesse, il y a l'aisance qui accompagne le travail, et la considération qui suit la probité. »

Voilà des preuves décisives de la bonne influence de l'école laïque. En voici de plus décisives encore, et c'est là l'élément nouveau, original, vraiment important, du travail de M. Maumy.

Il a eu l'idée de faire une enquête sur chacun des 767 élèves qui, de 1850 à 1900, ont passé par son école, et, avec les résultats de cette enquête, il a dressé un tableau statistique dont la partie la plus curieuse, en la dernière colonne, est une suite de notices biographiques, les unes étendues, les autres d'une ligne seulement, mais de façon que chaque ancien élève soit caractérisé. La bonne conduite n'est pas seulement indiquée ; si, en ce pays de maçons (la Creuse), un ancien élève de l'école, devenu entrepreneur, s'est signalé par une habileté un peu artistique, M. Maumy ne manque pas de le dire. Ceux qui, devenus hommes, ont conformé leur conduite aux principes qu'ils avaient reçus à l'école, sont l'objet d'élogieuses mentions comme celle-ci, appliquée à un simple ouvrier maçon : « Enfant, il honorait l'école de Saint-Domet ; homme, il en suit les principes : travailleur modeste, pratiquant les ver-

tus civiques, suivant la morale laïque fondée sur la raison. »

Grâce à cette statistique, nous savons, aussi précisément que possible, ce qu'est une population rurale élevée par l'école laïque. « La grande majorité des enfants qui ont fréquenté cette école sont restés avec leurs connaissances primaires, mais ils s'en sont servis utilement. A la ferme, ils ont été laborieux et économes ; sur les chantiers, adroits et actifs. Un grand nombre ont acquis l'aisance, quelques-uns sont arrivés à la fortune, bien peu ont diminué le patrimoine de la famille ou sont descendus au ruisseau. Ils sont d'ailleurs restés sains comme l'air de nos montagnes, gais comme nos oiseaux des champs, vifs comme l'eau de nos cascades. Ceux qui sont fixés dans les villes reviennent de temps en temps se re-tremper dans ce milieu agréable et vivifiant. »

Et par quels moyens l'école laïque a-t-elle, comme dit M. Maumy, « vivifié » ce milieu ? L'espace me manque pour analyser tout le détail de l'œuvre scolaire et post-scolaire de Saint-Domet. Je dirai seulement que la discipline y est intelligente, philosophique. « Les distributions de prix, les dons de volumes, dit M. Maumy, demeurent inconnus dans cette école. L'application et la docilité des élèves sont entretenues par le travail des maîtres et par des encouragements moraux. Est-il indispensable d'habituer l'enfant à recevoir une récompense matérielle pour le moindre effort ? N'est-il pas préférable de lui laisser la satisfaction de bien faire ce qu'il fait ? Puis, le tact des instituteurs consiste surtout à distribuer avec art le blâme ou la louange, et encore vaut-il mieux pécher par faiblesse que par exagération. Cette discipline éducative ne fausse pas le jugement et n'alimente pas l'égoïsme. »

Peut-être y a-t-il un peu d'austérité à ne point faire de dons de livres aux enfants ; mais comme il est juste de dire que cette discipline raisonnable de l'école laïque est vraiment « éducative » !

On voit quel est l'intérêt de cette remarquable monogra-

phie. Mais je serais désolé si, en la lisant, nos politiques dirigeants n'éprouvaient que des sentiments de satisfaction. Je voudrais bien aussi que cette lecture leur inspirât des remords — des remords agissants — quand ils en arriveront à l'article du *traitement*.

Le traitement de M. Maumy père, de 1850 à 1888, varia de 600 francs à 1,200 francs. « Mon traitement actuel, dit M. Maumy fils, est encore de 1,200 francs, après vingt et un ans de services. » Mais il se hâte d'ajouter, avec une délicatesse exquise : « Il suffit à un rural qui y conforme ses goûts, ceux de sa famille, et qui estime que la quiétude, la tranquillité d'âme et d'esprit nécessaires à celui qui enseigne ne se trouvent pas dans les gros gains suivis de grosses dépenses. »

Nos instituteurs ont de ces modesties fières, de ces pudeurs d'hommes libres. Il y en a beaucoup qui, à l'exemple de M. Maumy, souffrent sans se plaindre, et tous se sentent réconfortés contre la misère par la joie d'être utiles. Mais je ne sais pas si l'héroïsme de cette résignation n'est pas plus éloquent que toutes les plaintes. Eh quoi ! un instituteur, seul chargé dans une commune de tout le fardeau de l'œuvre scolaire, n'a que 1,200 francs de traitement, après vingt et un ans de services ! Comment pouvez-vous dormir tranquille, monsieur le député, quand vous savez ainsi ce que souffrent quelques-uns des hommes sans lesquels la République n'existerait pas ?

(Dépêche de Toulouse du 3 novembre 1903.)

## XIV

### LES IGNORANTINS

Les Ignorantins ! Ce n'est pas nous qui avons donné ce surnom aux Frères des écoles chrétiennes : ce sont eux-mêmes qui, jadis, prirent plaisir à se surnommer ainsi, « par modestie », disaient leurs partisans. Sous Napoléon I<sup>er</sup>, sous Louis XVIII, on disait volontiers : « Les respectables Ignorantins. »

J'aime ce nom que se donnent les bons Frères : il marque bien le caractère et le but de leur pédagogie, qui est de faire des ignorants pour faire des catholiques.

Et l'ignorance qu'ils inculquent n'est pas une ignorance innocente et désarmée : c'est une ignorance vicieuse et armée — armée contre la vérité, contre la raison, contre les idées républicaines.

Voyez surtout comment ils enseignent l'histoire.

Déjà M. Léon Bourgeois, à la tribune, le 25 mars 1901, a donné des exemples significatifs de la manière dont les Frères frelatent ou mutilent la vérité historique, afin de plier les enfants au dogme catholique par un enseignement civique à rebours.

Il a cité des extraits de devoirs, des extraits de manuels.

On trouverait bien d'autres exemples, aussi ou plus significatifs.

Ainsi, on m'a communiqué une composition d'un élève des Frères au certificat d'études primaires.



Le sujet était celui-ci : « Que vous rappellent les dates suivantes : 14 juillet 1789, 4 août 1789, 14 juillet 1790 ? Indiquez si vous voyez un lien entre les différents faits que ces dates vous rappellent. »

Voici textuellement ce qu'a répondu l'élève des Frères. Je reproduis les fautes d'orthographe, et je ne supprime que le nom de l'élève :

« Comme chaque jours j'apprends un peu d'histoire de France il y a des faits qui se sont graver dans ma mémoire et parmi lesquelles je pourrais cité l'époque de la révolution Française.

« Louis XV roi de France était un prince perversi. Il laissa les mauvais savants publié les mauvais ouvrages qui blessèrent les âmes et les poussèrent à la révolte.

« Sous Louis XVI ces mauvais ouvrages se répendirent et une Grande Révolution allait éclatée.

« Parmi les dates les plus terrible il faut nommer le 14 juillet 1789 et le 4 août de la même année et le 14 juillet 1790.

« La première de ces Dates fut la première de la Révolution.

« Le 14 juillet des cartiers de Paris se mirent à assiégé la bastille. Son gouverneur Delaunoy eut la tête tranchée et plusieurs de ses collègues aussi.

« Le 4 août le peuple de Paris irrité par les menaces du généralissime Prussiens enfermèrent dans les prisons les prétes les femmes les enfant furent enfermés parcequ'il n'aimait pas la révolution. La nuit des bandes d'assasins massacrèrent toutes ses pauvres victime.

« Enfin l'année suivante grande anniversaire du 14 juillet se célèbre par un peut de calme.

« Ses trois faits principaux s'unissent et partent d'un mêmes point qui est les erreurs janséniste. »

Je ne donne point cette composition (bien entendu) comme significative du degré d'instruction des élèves des Frères : il ne leur serait pas difficile de m'opposer un

devoir d'élève laïque où il y aurait autant de fautes d'orthographe, d'aussi fortes erreurs historiques.

Je la donne comme significative de la tendance de l'enseignement historique des Frères.

Voyez-vous ce pauvre petit qui s'imagine que la Révolution n'a été qu'une suite de crimes sanglants, et qui attribue ces crimes, non seulement à la philosophie, mais au jansénisme ! Il y a certes, en histoire, des sottises laïques ; mais celle-là porte sa marque d'origine : c'est une sottise cléricale, et on y voit bien les efforts calculés des Frères pour déformer l'histoire au profit du catholicisme et spécialement au profit du catholicisme jésuitique.

Si on veut se faire une idée plus précise et plus complète encore de la façon dont les Ignorantins enseignent l'histoire aux enfants du peuple, il faut lire le manuel généralement adopté dans leurs établissements et que M. Léon Bourgeois a déjà signalé. Il est signé F. F., et j'ai sous les yeux le cours supérieur, publié chez Mame et Poussielgue.

Je laisse de côté quelques âneries qui ne sont là que pour mettre l'enfant en goût d'ignorance, comme quand il est dit (p. 495) que Barnave et Bailly siégeaient à l'Assemblée législative, ou (p. 496) que cette Assemblée déclara la guerre à la Prusse. Il y a aussi, je le répète, des âneries laïques, et les bons Frères n'ont pas la spécialité de ces bourdes grossières.

Mais ce qui est bien à eux, je le répète aussi, c'est la tendance.

Ainsi, p. 468, leur auteur dit de Voltaire qu'il fut « le plus menteur, le plus corrompu, le plus écouté et le plus malfaisant des philosophes » ; p. 469, il dit de Rousseau qu'il combattit « avec un haineux acharnement la religion chrétienne » (pauvre Vicaire savoyard!) ; p. 449, il dit de Turgot : « Il eut le tort de se montrer dédaigneux de nos traditions nationales et hostile, comme les philosophes ses amis, à l'influence bienfaisante de l'Eglise » ; et de Malesherbes : « Les fausses idées du philosophisme eurent aussi

trop d'influence sur son esprit et l'engagèrent dans plusieurs des erreurs sociales de ses contemporains. »

Quel tableau l'historien des Frères trace-t-il aux enfants de l'ancien régime ? Un tableau presque riant. La dîme ? c'était un « impôt minime ». Les privilèges de la noblesse ? ils étaient « justifiés » par ses charges (p. 475).

Que faut-il penser de l'Assemblée constituante ? qu'elle « accumula bien des ruines » (p. 489). De la confiscation des biens du clergé ? qu'elle « aggrava la misère des pauvres et la rendit presque intolérable » (p. 492). De la Convention ? que ses commissaires « faisaient partout dresser la guillotine », et aussi « qu'un million d'hommes moururent de misère pendant la Terreur » (p. 520).

Et ainsi de suite. Tout est à l'avenant !

Qu'est-ce donc que l'histoire aux yeux des Frères ? La préface du manuel nous le dit : « L'histoire est le récit des faits accomplis, avec la permission de Dieu, par l'homme qu'il a créé libre, faits qui ont influé sur les destinées naturelles et surnaturelles de l'humanité. »

Ces faits, « il faut les exposer et les juger à la lumière de l'Évangile ».

L'histoire doit convaincre les enfants « que la morale évangélique n'est pas seulement pour régir la vie individuelle, mais qu'elle demeure, en dépit de toutes les protestations, la règle souveraine des gouvernants ».

De nombreux évêques ont approuvé et ce manuel et la définition de l'histoire. Le cardinal Langénieux, dans son approbation, prend même soin de préciser ainsi cette définition : « L'histoire, c'est l'évolution providentielle de l'humanité autour de Jésus-Christ, à qui les nations ont été données en héritage. » Et il félicite les Frères d'avoir conçu leurs leçons d'histoire « dans cet esprit large et surnaturel ».

L'archevêque de Tours leur a fait un autre compliment. Ayant lu ce qu'ils ont dit de la Révolution, il les félicite de leur « impartialité ».

Cela veut dire que les Frères ignorantins, encore aujour-

d'hui incorporés à l'Université, de par le décret de 1808, ont mis l'histoire au service de l'Eglise catholique — et voilà les leçons antirépublicaines qu'ils donnent, avec privilège de l'Etat, aux quatre cent mille enfants qui leur sont confiés par le fanatisme des mères et par l'indifférence des pères !

*(Dépêche de Toulouse du 25 novembre 1903.)*

## XV

### LE PÉRIL SECONDAIRE

On n'avait parlé jusqu'ici que du « péril primaire » ; on commence à parler du « péril secondaire ».

Le péril primaire, c'est la difficulté de recruter le personnel des instituteurs. Le péril secondaire, c'est la difficulté de recruter le personnel enseignant des lycées et des collèges.

Le péril secondaire s'annonce seulement, mais il s'annonce à des signes très frappants, que M. Simyan, dans son remarquable rapport, a dénoncés avec une précision instructive, avec les détails les plus significatifs.

Les choses sont telles, en effet, qu'il n'y a nulle exagération à dire que beaucoup de professeurs se sentent découragés, et que la carrière de l'enseignement secondaire n'aura bientôt plus rien de tentant pour un jeune homme intelligent et de caractère indépendant.

Non par la faute des chefs, qui sont gens de talent et de haute valeur morale, mais par le jeu même des institutions bureaucratiques qui nous gouvernent, il y a une tendance générale, non seulement à renforcer l'autorité administrative, à accroître les pouvoirs des proviseurs, à *monarchiser* encore plus le système universitaire, déjà si monarchique, mais aussi, sans qu'aucune volonté en ait peut-être conscience, à détruire chez les professeurs l'es-

prit d'initiative, à uniformiser toute leur activité, à régenter et à réglementer leur zèle de manière à en faire de l'obéissance.

Cette tendance, bien conforme d'ailleurs au caractère historique et napoléonien de l'organisation universitaire, s'est marquée surtout dans l'application des nouveaux programmes.

Il y a une anecdote célèbre, épigramme républicaine contre la pédagogie officielle du temps de Napoléon III.

On prétend que le ministre Fortoul, tirant sa montre, disait avec orgueil : « Il est trois heures un quart : en ce moment tous les professeurs de rhétorique, dans tous les lycées et collèges de l'Empire, expliquent la péroraison du *pro Milone*. »

Eh bien, aujourd'hui, on en est revenu au temps de M. Fortoul et à son uniformité.

En décembre 1903, à la même heure, tous les professeurs de lycées et de collèges doivent donner le même enseignement.

Je m'explique.

Les classes ne sont plus que d'une heure environ, et il y a dix minutes de récréation entre chaque classe. Il arrive parfois que le même professeur a deux heures de suite. En ce cas, il lui est défendu, rigoureusement défendu, de prolonger sous quelque prétexte que ce soit, l'enseignement de la première heure dans la seconde heure. S'il a un devoir long à corriger dans la première heure, et un devoir court à corriger dans la seconde, il devra avoir fini quand même, coûte que coûte, la première correction à huit heures cinquante-cinq, par exemple, et commencer la seconde à neuf heures cinq. Il paraît que c'est le dernier mot de la pédagogie, le fin du fin, de ne pas proportionner le temps aux progrès des enfants, et que la règle, ce n'est plus le sentiment de ces progrès, c'est l'horloge.

Ainsi *fortoulisés* par ce machinisme, les professeurs voient leur tâche doublée par l'institution de la classe d'une heure, toutes les fois qu'il arrive que cette classe

n'est pas immédiatement suivie d'une autre classe. Il faut aller deux fois au lycée, au lieu d'y aller une fois ; perdre deux après-midi ou deux matinées, au lieu de n'en employer qu'une. Vous fréquentez les Archives ou la Bibliothèque nationale pour préparer votre thèse ou un livre : plus moyen.

Mais dira-t-on, c'est bien assez d'exiger des enfants cinquante minutes d'attention suivie : voilà le motif qui a décidé la réforme. Etrange motif ! Comme si les enfants devaient écouter et rester passifs pendant toute la classe ! Comme si le professeur devait pérorer tout le temps ! Que la classe de deux heures soit coupée de dix minutes de récréation : fort bien ; mais qu'on rétablisse sans retard ces deux heures, au moins pour les exercices qui ne peuvent se faire sérieusement en cinquante minutes : voilà le vœu de l'expérience, le vœu du bon sens.

Mais je reviens aux raisons pour lesquelles les professeurs de l'enseignement secondaire se découragent.

Ces raisons, M. Simyan les a énumérées, avec une sympathie clairvoyante, et il a montré l'injuste lenteur de l'avancement, lenteur contraire aux promesses mêmes de la loi.

S'il n'y avait que cette question d'argent, le péril du découragement ne serait pas aussi grand, puisqu'il s'agit de gens qui, très cultivés, ont de la hauteur d'âme.

S'ils se découragent, c'est parce qu'ils se sentent trop réglementés.

J'ai parlé de la réglementation de l'emploi du temps, réglementation si stricte qu'elle ne laisse place à aucune initiative.

Il y a une autre règle, dont M. Simyan n'a pas parlé, et qui tue les professeurs : c'est l'obligation de corriger par écrit tous les devoirs, et, comme on dit, toutes les copies.

Autrefois, quand j'étais moi-même professeur de lycée, on faisait, à cet égard, comme on voulait. A l'Ecole normale, M. Boissier nous disait : « Si vous ne voulez pas vous abrutir, ne corrigez pas trop de copies. » On en cor-

rigeait par écrit quelques-unes, on en lisait d'autres à haute voix, en les commentant, et ces commentaires étaient instructifs pour tous ; ou parfois encore on faisait corriger les copies des élèves les plus faibles par les plus forts : ainsi la classe était variée, vivante.

Aujourd'hui, l'esprit bureaucratique a interdit ces libertés, ces diversités. Ordre de corriger *toutes* les copies par écrit. Je connais des professeurs qui en ont plus de 250 à corriger par semaine. Chaque soir, après la fatigue de la classe, il faut veiller sous la lampe, pour inscrire des notes, que l'élève ne lira même pas (j'en parle par expérience). Dur métier. Celui qui le fait s'use sans profit pour personne. Correcteur de copies à jet continu, il n'a plus d'initiative cérébrale, il désapprend le chemin de la Bibliothèque nationale ou des Archives, il ne travaille plus pour lui-même.

Or, un professeur qui ne travaille plus pour lui n'accroît plus son savoir ; il baisse ; il va devenir un moins bon professeur-machine ; il réalisera l'idéal bureaucratique : bon fonctionnaire, pas frondeur, laissant à ses chefs l'initiative et le soin de penser.

Le voilà qui se résigne, et il le faut bien. Il corrigera donc toutes ses copies. Il demeure l'été à Viroflay, pour la santé de ses enfants. On le voit en chemin de fer qui, au lieu de lire son journal, corrige des copies. A l'encre ? Non, au crayon, un beau et bon crayon bleu ou rouge... Quelle rage d'initiative et d'indépendance ! Défense de se servir de crayon : toutes les corrections devront être à l'encre. Quelle encre ? Mathieu Plessis ou Antoine ? Allons, on vous laisse la liberté de ce choix : mais n'en abusez pas, mauvaise tête.

C'est égal : Fortoul est enfoncé !

La faute à qui ? A personne. Le ministre est M. Chaumié, qui est juste le contraire d'un pédant. Les chefs sous ses ordres sont des hommes d'élite, à l'esprit large, aimant plutôt les nouveautés. Alors quoi ? C'est l'esprit bureaucratique qui est le coupable : il est plus fort que les indi-



vidus ; quand il gouverne toute la France, comment voulez-vous qu'il ne gouverne pas l'Université ?

Conclusion : si on continue à *bureaucratiser* de la sorte le personnel de l'enseignement secondaire, ce personnel admirable d'où la France tirait tant d'œuvres, tant d'idées, un si grand profit moral et intellectuel, ce personnel finira par se dégoûter. Ceux qui pourront s'évader s'évaderont. Ceux qui seront forcés de rester se résigneront à la routine imposée. Les jeunes gens qui songeaient à cette carrière s'en détourneront.

Voilà ce que c'est que le péril secondaire.

(*Aurore* du 4 décembre 1903.)

## XVI

### LA NOMINATION DES INSTITUTEURS

Dans la récente discussion du budget de l'instruction publique, des faits scandaleux ont été produits à la tribune à propos de la manière dont certaines administrations préfectorales en usent avec les instituteurs primaires.

Des préfets ou des sous-préfets, transformant les instituteurs en policiers, ont osé leur demander des rapports confidentiels et politiques sur d'autres citoyens.

Le ministre de l'instruction publique s'est borné, sans nier les faits, à dire que son administration y était étrangère. Le ministre de l'intérieur, qui est responsable de cet abus, n'a annoncé aucune enquête, ne prendra aucune mesure contre les préfets ou sous-préfets qui se sont permis ces actes d'indélicatesse, et quand sera tombé ce petit mouvement de surprise indignée qui s'est manifesté plutôt dans la presse que dans le Parlement, on recommencera à faire des instituteurs des agents politiques et électoraux.

Il en sera de même tant que la nomination des instituteurs sera attribuée aux préfets.

Déjà, en 1877, Paul Bert disait à la tribune : « Tout dépend de ce fonctionnaire d'ordre administratif, qui est soumis, et doit l'être à toutes les fluctuations de la politique, dont le principal mérite a jusqu'ici consisté, auprès de ses chefs, dans une application intelligente des volontés ministérielles et dans l'autorité acquise sur son département,

autorité qui se traduit par de *bonnes élections*. Triompher dans les élections, tel a été, sous tous les gouvernements, le *critérium* de l'habileté préfectorale, et, pour atteindre le succès, il faut presque toujours exiger les services actifs de l'instituteur ou le sacrifier à quelque inimitié locale, à quelque personnage influent. La politique entre dans l'école et s'installe dans la chaire du maître... L'épée préfectorale est suspendue sur sa tête ; il faut qu'il obéisse, ou sinon plus d'avancement, et ce ne sont plus ses inspecteurs qui oseraient le défendre ! »

Et en 1879, dans un second rapport, Paul Bert disait : « Mettre le sort des instituteurs entre les mains du préfet, c'est le livrer aux oscillations de la politique. »

Il disait aussi : « Personne parmi nous n'a élevé la voix pour demander le maintien d'un état de choses également condamné par les considérations théoriques et par la pratique des événements. »

Cette « pratique des événements », c'était l'expérience de la période de réaction dite de l'*Ordre moral*, dont le souvenir était alors récent, et où on avait vu les préfets conservateurs faire marcher tyranniquement ou disgracier injustement les instituteurs.

Il en avait cuit, ou plutôt il en faillit cuire aux républicains.

Puis, quand ceux-ci furent devenus les maîtres, ils se servirent à leur tour des instituteurs ; l'autorité des préfets sur ceux-ci leur parut moins abominable en soi, et ils ne se sentirent plus du tout pressés d'appliquer les dispositions libérales que Paul Bert avait exprimées en leur nom.

Ce qu'il y a de plus curieux, c'est que l'opinion de Paul Bert lui-même changea sous l'influence des nombreux députés qui s'imaginaient qu'ils ne pourraient être réélus s'ils n'avaient plus le droit de peser, par le préfet, sur les instituteurs.

En 1876, Paul Bert avait proposé un projet de loi portant que les instituteurs communaux et les institutrices communales seraient nommés désormais par les recteurs.

En 1882, il déposa un nouveau projet de loi où il laissait cette nomination aux préfets, et où il expliquait ainsi son changement d'avis : « Si nous n'avions eu à tenir compte que des vœux du corps enseignant, et si nous avions pu suivre notre propre inspiration, nous vous aurions proposé de rendre d'ores et déjà la nomination des instituteurs à leurs chefs universitaires. Mais, après un mûr examen de la question, et des hésitations que vous comprendrez sans peine, il ne nous a pas semblé que le moment fût encore venu de rompre avec une tradition vieille de trente années, et qui, après tout, s'explique et se justifie par des considérations de plus d'une sorte. »

Une de ces considérations a été exposée par M. Fallières, quand il occupait le ministère de l'instruction publique, en 1884 : c'est que le recteur ne pourrait pas suffire à la nomination de plusieurs milliers de fonctionnaires. Il ajoutait « que l'instituteur n'a pas seulement des devoirs professionnels, mais des devoirs administratifs, que le fonctionnaire le mieux placé, par sa situation dans le département, pour savoir à quels embarras et à quels écueils est exposé un instituteur, c'est le préfet ; que les conflits naissent souvent entre l'instituteur et le maire, qu'il serait dangereux que l'un fût soutenu par le recteur et l'autre par le préfet, qu'il convient qu'une seule autorité examine et tranche ces conflits. »

Ainsi les républicains, après avoir tant déclamé contre le décret de Napoléon III du 14 juin 1854, qui ôtait aux recteurs la nomination des instituteurs, pour la confier aux préfets, « sous l'autorité du ministre de l'instruction publique et sur le rapport de l'inspecteur d'académie », les républicains qui avaient protesté contre ce régime « despotique », quand ils étaient dans l'opposition, le trouvent excellent, ou du moins très tolérable, maintenant qu'ils sont au pouvoir, et s'imaginent que la République serait compromise, si les instituteurs devenaient indépendants des préfets et des députés.

Ce qui est vrai, c'est qu'il est fort possible que tel dé-

puté soit sincère quand il s'imagine qu'il n'aurait pas été élu, si tel instituteur n'avait pas été mis en demeure d'opter entre un déplacement ruineux et le métier d'agent électoral. Je crois qu'il se trompe. Mais, eût-il raison, qu'importe à la République que tel arrondissement soit représenté par Pierre plutôt que par Paul, pourvu qu'il soit représenté par un républicain ?

Ce qui importe à la République, le service qu'elle a déjà reçu des instituteurs, celui qu'elle attend encore d'eux, c'est d'orienter l'opinion, soit par leur enseignement scolaire ou post-scolaire, soit par leur activité et leur influence personnelle, vers la connaissance et vers la réalisation de l'idéal républicain.

L'influence de l'école primaire a déjà vaincu les partis monarchiques dans la plus grande partie de la France : il faut qu'elle achève cette victoire dans les départements où la monarchie conserve encore des partisans.

L'influence de l'école a déjà rendu la République plus républicaine, et c'est en partie grâce aux instituteurs que nous avons changé la République bourgeoise et conservatrice de Thiers en une République démocratique et laïque, ou plutôt en une République qui est en voie de devenir vraiment démocratique et vraiment laïque. C'est le rôle de l'instituteur, en émancipant et en munissant les esprits, de préparer les profondes et pacifiques réformes sociales qui conformeront la société française, plus tard la société humaine, aux principes de 1789.

Ce rôle, nos instituteurs ne le rempliront efficacement que s'ils se sentent libres, que s'ils ont la sécurité dans la dignité, que s'ils ne sont pas des machines entre les mains des préfets, que s'ils sont admis enfin, de plein pied et de plein droit, dans la grande famille universitaire, et s'ils ne dépendent plus, pour la nomination, l'avancement, la révocation, que des autorités universitaires.

J'avoue franchement que la meilleure solution me semble être la nomination par le ministre, sur la proposition d'un recteur départemental, auquel on ferait, par la sup-

pression des recteurs régionaux actuels, une situation digne d'un chef de l'enseignement, une situation assez forte pour qu'il pût défendre son personnel, et de qui on exigerait un républicanisme assez militant pour que les instituteurs fussent encouragés à continuer, plus ardente que jamais, l'excellente et indispensable propagande politique que la République attend d'eux, non pas en faveur des personnes, mais pour les idées.

*(Dépêche de Toulouse du 10 décembre 1903.)*

## XVII

### ENCORE LES IGNORANTINS

Les Frères ignorantins aiment à se faire louer par leurs élèves, en prose et en vers, plutôt en vers qu'en prose, et il y a une muse ignorantine, dont vous trouverez les productions à la Bibliothèque nationale.

Ainsi, je vous recommande l'opuscule intitulé : *Institut des Frères des Ecoles chrétiennes. Pensionnat Saint-Joseph de Toulouse, cinquantenaire de sa fondation (1840-1890)*, in-8° de 54 pages.

On y voit que ceux des élèves des frères qui parlent en prose leur dirent à ce centenaire : « Vous aviez la passion du grand, du beau et du vrai. Ces sentiments vous nous les avez communiqués. »

Ceux qui versifient chantèrent ceci :

Maison chérie,  
Où l'on apprend le grand art de la vie;  
Délicieux séjour,  
Qui vit notre joyeuse enfance  
S'épanouir dans l'innocence,  
Tu gardes notre amour.

Quand on eut chanté on parla, toujours en vers, et

M. C. Sère, « ancien élève », dans un poème de sa façon :  
*La Mémoire du cœur*, dit à ses jeunes camarades :

Oh! mes jeunes amis, restez ce que vous êtes,  
 Restez toujours enfants.....

Ce M. Sère, que je n'ai point l'honneur de connaître, ne pouvait caractériser d'un trait plus juste et plus fort la pédagogie des Ignorantins : empêcher les enfants de devenir des hommes. C'est bien cela. Bravo, monsieur Sère ! Cet enfantillage cérébral dans l'âge mûr, voilà ce qu'il faut à l'Eglise romaine, et voilà pourquoi en 1888, elle béatifia J.-B. de la Salle, le fondateur des Frères.

Quand je dis qu'elle le béatifia, je ne veux pas dire qu'elle approuva l'esprit de nouveauté par lequel ce personnage bizarre et complexe combattit, à sa façon et sous Louis XIV, la routine scolaire des gens d'Eglise. Ce que béatifia le pape, c'est moins J.-B. de la Salle lui-même, homme de progrès pour son temps, que la routine de ses disciples ; c'est moins l'initiateur d'une pédagogie que la réaction ignorantiste tentée aujourd'hui par l'Institut des Frères, des Ecoles chrétiennes.

Pauvre de la Salle ! C'était un homme intéressant par son zèle, tantôt un peu fou, tantôt raisonnable ; ils en ont fait un thaumaturge ; ils ont arrangé sa biographie en y insérant des miracles ; tout mort qu'il est, ils lui font, aujourd'hui encore, faire des miracles.

Ainsi à Rodez, au pensionnat des Frères, le jeune Léopold Tayac que le médecin disait atteint de pneumonie infectieuse, avait une forte fièvre. C'était le 13 février 1889, à onze heures du matin. Le frère Idinaël-Marie, directeur du pensionnat n'hésita pas : il chargea le frère Gelosius de demander au supérieur général des Frères d'intercéder auprès du bienheureux J.-B. de la Salle pour qu'il guérit le jeune Léopold Tayac. Aussitôt dit, aussitôt fait. Le miracle a lieu sur l'heure. L'enfant est guéri. Deux médecins cons-



tatent le miracle. L'évêque de Rodez constitue un tribunal ecclésiastique pour l'examiner. Le tribunal admire, s'incline et envoie le dossier à Rome, à la Sacrée Congrégation des Rites. Et n'allez pas dire que ce miracle est faux : le procès-verbal existe, il a été publié dans la *Semaine religieuse* de Rodez, numéro du 24 juillet 1891, et il est signé :

ERNESTUS, *episcopus Ruthenensis et Vabrensis*.

On le trouvera aussi dans un autre ouvrage, qui est admirable pour bien connaître l'esprit de la pédagogie ignorantine et qui est intitulé : *Mission pédagogique du bienheureux J.-B. de la Salle et de son Institut*, par « un ancien élève des Frères » (Montreuil-sur-Mer, imp. Notre-Dame-des-Prés, 1892, in-8° de 404 pages).

Vous y verrez que le principal but des bons Frères, c'est de combattre la Révolution française.

La Révolution française, c'est, dit l'élève des Frères, « une hérésie ». Et il ajoute aussitôt : « Un seul mot résume son œuvre, justement appelée satanique : la laïcisation. » Et maintenant nous avons, continue-t-il, « l'hérésie scolaire », qui est la « neutralité ». De même que Jésus s'arma d'un fouet et chassa les vendeurs du Temple, de même les chrétiens doivent chasser les laïques de l'école en s'armant du triple fouet de l'Écriture, de la tradition et de la raison. Oh! oh! saint homme, croyez-vous? Etes-vous bien sûr que cela ne va pas être la comédie du chasseur chassé. Mais passons. Voici d'autres aménités.

Si la démocratie persiste à être laïque, « cette démocratie, ivre de fureur et de luxure, sombrera dans une mer de boue, de larmes, de feu et de sang ; et l'Europe quelque jour creusera une fosse profonde afin d'y jeter le cadavre d'un peuple, d'une nation, qui, impie contre elle-même, voulut vivre sans Dieu et n'arriva qu'à mourir sans honneur ».

A ces prophéties aimables, succèdent des anecdotes édifiantes, celle-ci par exemple :

« Un brave chrétien demande à quelqu'un : Où élève-t-on votre fils ? — Dans une école laïque et neutre, répond fièrement le citoyen. — Pardon, réplique le premier, je vous

demande où on l'élève ; je ne vous demande pas où on l'abaisse ! »

Hein ! Est-ce tapé ? Sont-ils assez spirituels, ces Ignorantins ?

Oui, Ignorantins, et ils s'en vantent, et leurs amis leur en font compliment. Ecoutez ce que P.-J. Delaporte, de la Société de Jésus, fait dire en vers au bienheureux de la Salle :

Qu'ai-je fait ? Rien. J'enseigne aux petits l'alphabet.  
 Qui suis-je, moi, Seigneur ? Rien, malice et misère.  
 Que sais-je ? Rien, hormis égrener mon Rosaire....

Ils se calomnient ; ils savent quelque chose ; ils savent que, sans Montmartre, Paris n'existerait pas. « Montmartre, dit l'élève des Frères, est le paratonnerre qui protège la grande Babylone, et cette forteresse nationale est plus capable de protéger notre territoire que tous les forts élevés sur nos frontières. » Ah ! comme Donoso Cortès avait raison de dire que, s'il y avait une seule heure d'un seul jour où la terre n'envoyât aucune prière au ciel, ce jour et cette heure seraient le dernier jour et la dernière heure de l'univers. « Et voilà pourquoi Dieu a suscité des Ordres monastiques, qui se vouent, jour et nuit, à la prière. Sans eux, le monde s'effondrerait sous le poids des colères divines et sous l'écrasante charge des iniquités de la terre. »

Autres enseignements des bons Frères, sous forme de prière versifiée au bienheureux de la Salle :

Fais recouvrer à l'Eglise ma mère,  
 Durant ce siècle antireligieux,  
 La liberté d'enseigner tout mystère,  
 D'aider le monde à conquérir les cieux,  
 Fais recouvrer à notre commun Père.  
 Ses droits lésés par des ambitieux,  
 Qu'il règne en Roi partout sur notre terre  
 En possédant les biens de ses aïeux.

En d'autres termes, l'Ignorantin professe que le pape doit recouvrer son pouvoir temporel et en outre régner sur la France.

Quelle est la sagesse ignorantine ? C'est de haïr les francs-maçons et les juifs. Quelle sera l'unique lecture du vrai chrétien ? L'Évangile, la vie des saints, la vie des grands hommes. On aura ainsi une génération de bons nationalistes, de bons cléricaux.

Et, s'animant, l'élève des Frères finit par s'écrier :

« En ai-je assez dit pour porter la conviction dans l'esprit de mes lecteurs ? Sinon, il me reste encore à leur poser une question. Que pensez-vous d'un saltimbanque qui vole des enfants et qui, à force de tortures, arrive par de nombreuses mutilations, à les faire servir à ses intérêts et à la curiosité publique ? Votre cœur s'émeut et vous voudriez qu'il soit fait justice d'un pareil scélérat. Eh bien, tirons une conclusion en établissant une comparaison.

« Pendant les années scolaires, la conscience d'un enfant subit, du matin au soir, le supplice d'une mutilation lente, morale et inévitable, et il y a des parents qui livrent leur fils et leurs filles à cette opération ! »

Voilà ce que les hommes qui enseignent l'ignorance osent dire des institutions laïques ! Ce sont les déformateurs systématiques des cerveaux d'enfants qui osent accuser les professeurs non ensoutanés de mutiler leurs élèves ! N'ont-ils pas un fier toupet, d'invoquer eux-mêmes ces comparaisons si foudroyantes pour l'école ignorantine ?

Le livre où sont ces choses n'est-il que l'œuvre quelconque d'un individu désavouable ? Pas du tout : c'est le résumé de tout ce que les pieux orateurs ont conté et professé en 1888 pendant les *Triduum* en l'honneur du bienheureux. C'est bien l'expression exacte de la pédagogie des Frères et voilà ce qu'ils voudraient faire de notre démocratie.

(Aurore du 3 février 1904.)

## XVIII

### M. BRUNETIÈRE ET LE COLLÈGE DE FRANCE

On parle beaucoup des compétitions qui se produisent pour la chaire de langue et de littérature françaises au Collège de France, chaire vacante par la mort de M. Emile Deschanel.

Parmi les candidats se trouve M. Ferdinand Brunetière, et je vois que, dans le monde politique, on est très ému à l'idée que M. le ministre de l'Instruction publique pourrait le nommer.

Il est sûr que M. Brunetière est un des plus ardents adversaires de la République laïque.

Sa conversion au catholicisme a fait beaucoup de bruit, surtout à cause de la manière dont elle s'est produite. C'est par un effort public de volonté que M. Brunetière a sollicité la grâce, et quand, efficace ou suffisante, la grâce a répondu à son appel, nous en avons été bruyamment informés par M. Brunetière lui-même.

Cette façon de se mettre en scène pour dire : *Je veux croire, je crois*, a amusé les uns, scandalisé les autres, et n'a rendu M. Brunetière sympathique à personne, pas même aux catholiques (du moins aux catholiques sincères et graves) qui ont trouvé cette conversion plus théâtrale qu'édifiante.

Et les gens de goût ont été un peu choqués par l'étalage de cette conscience en travail pour s'improviser une foi.

D'autre part, M. Brunetière, chaussant les souliers de feu La Harpe, n'a pas été seulement un philosophe repenti : mais, à peine catéchumène, on l'a vu militant contre la pensée libre, contre les penseurs libres, et militant brutal.

C'est lui qui a parlé de la faillite de la science.

Il a fait toute une campagne en faveur de l'Eglise romaine, et mis une grande partie de son activité au service des œuvres catholiques.

Dans la liste des académiciens qui adhèrent, dès le premier jour, à la Patrie française, je vois son nom à côté de ceux de M. Sorel et de M. Bourget.

On peut dire qu'en politique M. Brunetière soutient presque tout ce qui nous déplaît et combat presque tout ce que nous aimons.

Est-ce une raison pour dire, comme on le dit autour de moi, que, si les professeurs du Collège de France présentent M. Brunetière en première ligne, ce sera le devoir de M. Chaumié de ne pas nommer M. Brunetière et de lui préférer, par exemple, le candidat qui aura été désigné en seconde ligne ?

Est-il vrai qu'en signant la nomination de M. Brunetière au Collège de France, M. Chaumié trahirait la cause républicaine ?

Franchement, je ne le crois pas.

Je crois que le ministre fera bien de suivre les indications que lui donnera le Collège de France, et de laisser aux membres de ce Collège la responsabilité du choix.

Je ne veux pas dire par là que le ministre doit renoncer à l'exercice du droit qu'il a de ne pas prendre le candidat désigné en première ligne.

Je crois qu'il ne doit changer la décision du Collège de France qu'au cas où il lui semblerait que ce Collège n'aurait pas désigné en première ligne la personne la plus compétente, ou encore au cas où le Collège aurait été en-

trainé par une coterie politique à désigner un homme dont la nomination mettrait ce grand établissement au service des partis de droite.

Eh bien, est-ce le cas ?

Je ne voudrais pas contrister les honorables et très estimables concurrents de M. Brunetière, mais enfin il n'y a pas de doute : c'est M. Brunetière qui a le plus de talent. Personne ne le conteste sérieusement. Talent désagréable, si vous voulez, talent au service de déplorables idées et, si vous le voulez encore, d'un caractère antipathique, talent qui nous déplaît, mais talent tout de même, et, si M. Brunetière n'avait pas de talent, on ne le combattrait pas tant.

Oui, mais faut-il nommer au Collège de France un adversaire de la République laïque ?

Je crois qu'on se fait une fausse idée de ce que c'est, historiquement, que le Collège de France. C'est une maison où toute grande doctrine a la parole, pourvu que celui qui l'expose ait de la sincérité, de la tenue et, surtout, du mérite. Quand la monarchie y renversa, jadis, des chaires républicaines, nos pères, les libéraux d'alors, protestèrent en disant que c'était détruire la constitution du Collège de France, que d'y faire taire des voix d'opposition politique. Que répondrons-nous aux opposants d'aujourd'hui qui nous diront qu'en empêchant M. Brunetière d'entrer au Collège de France, si ce Collège l'appelle, nous imitons l'Empire excluant Renan du Collège de France ?

Ah ! si, par un plan combiné, les adversaires de la République, cherchant à s'emparer des chaires du Collège, avaient réussi à faire que la nomination d'un homme de droite à la chaire de Deschanel changeât la majorité et, comme je le disais, mît le Collège au service des partis de droite, oui, alors, le ministre ferait bien d'user de son droit en ne nommant pas M. Brunetière.

Mais les choses n'en sont pas là. La nomination de M. Brunetière ne changera rien, semble-t-il, à la propor-

tion numérique des partis dans le Collège, ne détruira aucun équilibre au détriment de la République laïque.

Supposez M. Brunetière nommé. Qu'arrivera-t-il ? Mettons les choses au pis, c'est-à-dire qu'en son cours il professe, à propos de Bossuet ou de Chateaubriand, que la République française ferait bien de devenir chrétienne. Eh bien, après ? En quoi cela serait-il dangereux ? Y a-t-il donc des doctrines dangereuses ? Est-ce nous, républicains libres-penseurs, qui dirons cela, maintenant ? Est-ce nous qui dirons qu'il y a des doctrines dangereuses ? Si, en effet, quelques personnes incultes croient qu'il y a du danger dans des doctrines, est-ce que l'expression publique des doctrines n'est pas encore le meilleur moyen de montrer qu'elles sont, je ne dis pas dangereuses (ce mot ne signifie rien), mais fausses, mais vides, mais archaïques et antihistoriques ? Que M. Brunetière étale toutes ses idées politico-religieuses au Collège de France, ce sera tout profit pour notre jeunesse, qui verra ainsi ce que sont ces doctrines, qui les comparera aux doctrines modernes, et qui jugera, en liberté.

Le Collège de France n'est pas une maison où on enseigne une doctrine : on y enseigne toutes les doctrines, afin de développer l'esprit critique, au grand avantage de la science, et, par conséquent, de la République. Voilà le service essentiel qu'a rendu le Collège de France, et voilà, à mon avis, ce que c'est proprement que le Collège de France.

Vous hochez la tête, et vous murmurez : c'est égal, c'est raide de nommer un Brunetière dans la chaire de Deschanel, d'accroître son influence par cet honneur.

Eh bien, dites donc, et si on ne le nomme pas ? Quel honneur on lui fera, en l'excluant ! Quel accroissement d'influence on lui donnera, en ayant l'air ainsi de reculer devant son talent, devant sa personnalité ! Vous voulez le **diminuer** : vous allez au contraire le grandir en faisant croire que vous avez peur de lui, quand je vous assure qu'il n'y a pas du tout à avoir peur de M. Brunetière, qui,

avec tout son mérite d'écrivain, n'est que le très peu redoutable zélateur du snobisme religieux de la bourgeoisie.

Pour ma part, si j'avais l'honneur d'être ministre de l'Instruction publique, je n'hésiterais pas, le cas échéant, à signer la nomination de cet adversaire.

(*Aurore* du 8 février 1904.)



## XIX

### L'ENSEIGNEMENT DE L'ABBÉ LOISY

L'abbé Loisy professe un cours libre à l'École des Hautes Etudes, section des sciences religieuses, et je crois bien que c'est le seul abbé qui, aujourd'hui, donne un enseignement en Sorbonne.

Vous savez qu'il se déclare doué d'une nature double (1), et qu'il avoue sentir en lui-même deux hommes : le croyant et le critique ; celui-là, le croyant, accepte aveuglément, comme des vérités divines, les livres sacrés ; celui-ci, le critique, explique ces livres comme on explique Tite-Live, sans révérence aucune, et sans s'interdire d'y relever des interpolations, des fantaisies, des bourdes.

Curieux de savoir comment, dans sa chaire de professeur en Sorbonne, M. Loisy arrange ensemble les deux hommes qu'il dit être en lui, j'ai été entendre une de ses leçons.

Le cours a pour objet l'examen des Evangiles pour y rechercher les éléments d'une vie critique de Jésus-Christ.

Il a lieu dans une salle assez petite, disposée pour y recevoir des étudiants qui prennent des notes, et non un public d'oisifs. Mais la célébrité actuelle de M. l'abbé Loisy fait que cette salle est comble, et qu'une partie de l'auditoire

(1) Voir plus haut, p. 259.

reste debout, refluant jusque dans le corridor, faute de place.

Je crus d'abord que je ne pourrais pas entrer ; mais, étant de la maison, j'obtins de l'appariteur qu'il me plaçât à la seule place restée vide, c'est-à-dire tout près du professeur, trop près même, puisque je ne le voyais que de profil. Mais, comme M. Loisy ne parle qu'à demi-voix, mieux vaut, à tout prendre, être trop près de lui que trop loin.

Aux premiers mots, je ne fus pas conquis.

En effet, le début de M. l'abbé fut si pénible, avec un demi-bégaiement et une négligence si obscure, que déjà je regrettais presque d'être venu, d'autant plus que toute retraite m'était coupée.

Et puis, j'enrageais de ne pas voir l'homme de face, et son profil me semblait aussi insignifiant que sa parole.

Mais, tout à coup, quel changement !

Voilà l'abbé qui lit un texte, les versets 51 et 52 du chapitre xiv de Marc, où il y a cet épisode inexplicable entre le moment où les soldats arrêtent Jésus et celui où, les disciples s'étant enfuis, ils le mènent chez le souverain sacrificateur. Marc dit qu'un jeune homme suivait Jésus, n'ayant pour tout vêtement qu'un drap, et que, d'autres jeunes gens ayant voulu le saisir, il leur laissa le drap entre les mains et s'enfuit tout nu.

En lisant cela, la voix de M. Loisy s'était affermie, et, dès qu'il eut fini de lire, son profil s'éclaira d'un sourire qui illumina tout ce que je voyais de sa figure et qui passa de bouche en bouche par tout l'auditoire, y compris une douzaine d'abbés, dont un seul, obstinément renfrogné ou ne comprenant pas, ne sourit point.

Oh ! ce sourire de l'abbé Loisy ! Qui l'a vu ne l'oubliera jamais.

Ce n'est pas le sourire d'un malicieux, qui taquine ou qui se gausse ; ce n'est pas le sourire d'un pédant qui se gobe ; ce n'est pas le sourire d'un révolté qui s'enorgueillit de sa révolte : c'est le sourire d'un homme raisonnable qui

exerce sa raison, et qui l'exerce pour le plaisir de l'exercer, parce que cet exercice est proprement le but, la fonction essentielle de la vie, parce que nous ne sommes au monde que pour faire acte de raison.

Je me demandais naguère si l'abbé Loisy se soumettrait finalement aux censures ecclésiastiques ; je suivais avec intérêt ce qu'on nous disait des efforts tentés pour qu'il prévint sa condamnation définitive par une rétractation pure et simple ; j'aurais voulu assister à ce colloque qui, dit-on, eut lieu chez lui, à Bellevue, quand cinq envoyés du pape, trois ecclésiastiques et deux laïques, vinrent l'adjurer de se laisser faire. Ma curiosité n'a plus besoin d'anecdotes ou de confidences sur le cas de l'abbé Loisy. J'ai vu son sourire : c'est celui d'un homme qui ne cédera jamais.

Le Saint-Office peut préparer son excommunication. Il est possible qu'à un homme qui semble de santé débile on arrache des mots ou une ligne d'écriture : on ne lui arrachera jamais une vraie soumission (1). Ce sourire-là, le Saint-Office ne le supprimerait que par le bûcher ; or, il n'y a plus de bûcher, et, y en eût-il, je vois d'ici ce sourire persistant dans la fumée du supplice.

Voilà ce que je me disais en écoutant l'abbé Loisy. Cependant, il allait son chemin, un peu lent, mais invincible, expliquant ce qu'il appelle les procédés « rédactionnels » de Marc, son souci de justifier les prophéties, et ce jeune homme nu introduit dans l'Évangile avec son drap, pour cette seule raison qu'un prophète avait dit jadis, par métaphore, que les ennemis de Dieu et de la vérité seraient réduits à s'enfuir tout nus.

Et il continuait, montrant les discordances, dénonçant les interpolations, hasardant avec sagesse les hypothèses, appliquant la méthode critique, non seulement avec ingéniosité, mais avec allégresse, du ton digne et simple d'un

(1) Depuis que cet article a été écrit, l'abbé Loisy a renoncé à continuer son cours libre. Mais, au moment où je corrige les épreuves de ce volume (mai 1904), il n'a fait aucune rétractation.

enseur désintéressé. L'auditoire s'associait par sa sympathie au travail si probe de cette pensée affranchie et armée. Nous avons vécu là, pendant une heure trop courte, dans une atmosphère intellectuelle dont la pureté nous a vivifiés.

Mais qui est donc cet abbé Loisy ?

Je le croyais tourmenté par sa discorde intérieure, et je le vois tranquille, plus tranquille que ses juges.

Je le croyais malheureux, et il n'y a que de la joie dans son sourire.

Je le croyais double, il se disait double en effet, et je m'étais même permis de le plaisanter sur cette dualité, de railler un peu l'homme aux deux natures. Je regrette mes plaisanteries, et je lui en demande pardon : il n'y a qu'une nature en lui, la nature raisonnante ; il n'y a qu'un homme en lui, le critique, le professeur, le chercheur de vérités, le pourfendeur de légendes.

Non, non, il a beau dire : le croyant n'existe pas en lui, et je suis sûr que jamais cette raison, que j'avais vue si triomphante, n'abdique devant quoi que ce soit d'humain ou de céleste.

Je connais un des nombreux abbés qui admirent M. Loisy sans oser l'imiter. Il me disait, en riant :

— Il n'y a pas moyen de jouer à l'abbé Loisy le tour que l'évêque d'Angers a joué à l'abbé Houtin.

— Quel tour ?

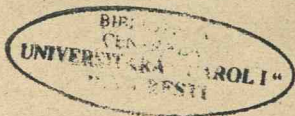
— Mais vous savez bien : on a retiré à l'abbé Houtin son *celebret*. Or, le pape a autorisé directement l'abbé Loisy à dire sa messe chez lui, dans sa chambre. Qui est bien attrapé ? C'est Mgr Richard.

— Qui est bien attrapé ? murmurai-je. Qui est bien attrapé ? C'est plutôt moi. Je croyais en avoir fini avec l'homme aux deux natures. Ainsi, quand l'abbé est las d'exercer sa raison sur Marc et sur Mathieu, il passe de sa table de travail à sa commode transformée en autel, et, de la même main qui vient d'écrire contre les légendes évangéliques, il opère la transsubstantiation !

— Il le faut bien, répliqua mon interlocuteur, puisqu'il garde la soutane.

— Mais pourquoi la garde-t-il ?

— Ah! pourquoi ? pourquoi ? Parce qu'un défroqué ne sait comment vivre, parce que les libres-penseurs sont les premiers à lui faire grise mine, parce qu'il y a contre lui une conspiration de la méfiance, et parce que votre société laïque n'assure pas le pain quotidien par le travail à celui qui, écoutant la voix de la raison, a rompu ses chaînes pour venir s'asseoir parmi les hommes libres. Les hommes libres ! Ils n'accueillent le défroqué qu'avec une fausse cordialité et ne lui donnent la main que du bout des doigts.



BIBLIOTECA  
CENTRALĂ  
UNIVERSITARĂ "CAROL I"  
BUCUREȘTI



# TABLE DES MATIÈRES

---

AVERTISSEMENT . . . . . 1

## PREMIÈRE PARTIE

### Questions politiques, sociales, historiques.

I. — Définition historique de la démocratie, 16 juin 1897.	1
II. — Devant un buste de Bismarck, 1 <sup>er</sup> octobre 1902 .	9
III. — Le patriotisme à l'école, 10 février 1903 . . . . .	13
IV. — M. Paul Deschanel et la Révolution française, 5 mars 1903 . . . . .	19
V. — A propos de Gaston Paris, 18 mars 1903 . . . . .	25
VI. — Libre pensée italienne, 28 avril 1903. . . . .	29
VII. — L'abbé Gayraud historien, 26 mai 1903 . . . . .	34
VIII. — La statue de Taine, 19 juillet 1903 . . . . .	39
IX. — L'affaire Charbonnel, 5 août 1903 . . . . .	44
X. — Les instituteurs et l'histoire locale, 27 août 1903.	49
XI. — L'internationale, 2 septembre 1903. . . . .	54
XII. — M. Jaurès et l'Alsace-Lorraine, 4 septembre 1903.	59
XIII. — Le philosophe Dupuis, 1 <sup>er</sup> octobre 1903 . . . . .	63
XIV. — La joie de comprendre, 6 octobre 1903. . . . .	67
XV. — Le monument de Michel Servet, 21 octobre 1903.	71
XVI. — Les protestants et la République, 27 octobre 1903.	76
XVII. — Jacobins, jacobinisme, 13 novembre 1903 . . . . .	81
XVIII. — La paix par le droit, 20 décembre 1903. . . . .	85
XIX. — Pie X et le socialisme, 9 janvier 1904. . . . .	90
XX. — Le monopole des inhumations, 8 janvier 1904 . .	95

XXI.	— Les noms des rues, 15 janvier 1904 . . . . .	100
XXII.	— La gloire des armes, 5 février 1904 . . . . .	105
XXIII.	— Pacifistes et antipacifistes, 5 mars 1904 . . . . .	110
XXIV.	— Propositions allemandes, 16 mars 1904 . . . . .	116
XXV.	— La revision du traité de Francfort, 6 avril 1904 . . . . .	125
XXVI.	— Le plébiscite en Alsace-Lorraine, 21 avril 1904 . . . . .	130
XXVII.	— Les instituteurs et le nationalisme, 23 mars 1904 . . . . .	135

## DEUXIÈME PARTIE

## Questions religieuses.

I.	— Prières et aumôniers, 31 août 1902 . . . . .	141
II.	— Dénonciation du Concordat, 1 <sup>er</sup> avril 1903. . . . .	147
III.	— Le plus heureux des deux, 2 juin 1903 . . . . .	153
IV.	— Gallicanisme, 20 juin 1903 . . . . .	157
V.	— Mentalité des gens d'église, 24 juin 1903. . . . .	161
VI.	— Léon XIII et la liberté de conscience, 29 juin 1903. . . . .	167
VII.	— Léon XIII et M. Nisard, 5 juillet 1903 . . . . .	171
VIII.	— La politique du cardinal Mathieu, 14 juillet 1903. . . . .	175
IX.	— Lettres pastorales sur Léon XIII, 30 juillet 1903. . . . .	179
X.	— Le Concordat et le Schisme, 1 <sup>er</sup> août 1903. . . . .	184
XI.	— Voulons-nous détruire la religion? 16 août 1903. . . . .	188
XII.	— Le mot et la chose, 30 août 1903 . . . . .	192
XIII.	— L'immutabilité de l'Eglise, 17 septembre 1903 . . . . .	203
XIV.	— La politique de Pie X, 2 octobre 1903. . . . .	207
XV.	— Au-dessus des lois, 7 octobre 1903 . . . . .	212
XVI.	— L'encyclique, 13 octobre 1903. . . . .	217
XVII.	— Ignorance sacrée, 19 octobre 1903. . . . .	222
XVIII.	— Déchristinisation, 25 octobre 1903. . . . .	226
XIX.	— Un catholique tolérant, 11 novembre 1903 . . . . .	230
XX.	— L'Eglise et la Déclaration des droits, 17 novembre 1903 . . . . .	235
XXI.	— Arguments pour la séparation, 17 novembre 1903. . . . .	240
XXII.	— L'index romain, 22 janvier 1904. . . . .	245
XXIII.	— Le denier de saint Pierre, 5 janvier 1904 . . . . .	250
XXIV.	— Le pape et Anatole France, 13 janvier 1904 . . . . .	254





XXV. — La cloison étanche, 19 janvier 1901 . . . . .	258
XXVI. — La guerre et le pape, 18 février 1901 . . . . .	262
XXVII. — Évasion et rébellion, 26 février 1901 . . . . .	268

## TROISIÈME PARTIE

## Questions d'enseignement.

I. — Les jésuites et le baccalauréat, 3 juillet 1880. . . . .	273
II. — Baccalauréat, 18 juillet 1896. . . . .	288
III. — L'enseignement secondaire et la République, 15 avril 1899. . . . .	299
IV. — Liberté réglée, 16 septembre 1902. . . . .	315
V. — Chez les bons Frères, 15 octobre 1902. . . . .	321
VI. — Le péril primaire, 16 janvier 1903. . . . .	326
VII. — Encore le péril primaire, 26 janvier 1903. . . . .	331
VIII. — M. Charles Dupuy et la liberté d'enseignement, 19 mai 1903. . . . .	337
IX. — Le rapport de M. Thézard, 8 juillet 1903 . . . . .	343
X. — L'indépendance des instituteurs, 16 août 1903 . . . . .	348
XI. — Œuvres post-scolaires, 18 août 1903 . . . . .	352
XII. — Le monopole aux trois degrés, 19 octobre 1903. . . . .	357
XIII. — Une école laïque, 3 novembre 1903 . . . . .	361
XIV. — Les Ignorantins, 25 novembre 1903 . . . . .	366
XV. — Le péril secondaire, 4 décembre 1903. . . . .	371
XVI. — La nomination des instituteurs, 10 décembre 1903. . . . .	376
XVII. — Encore les Ignorantins, 3 février 1904 . . . . .	381
XVIII. — M. Brunetière et le Collège de France, 8 février 1904. . . . .	386
XIX. — L'enseignement de l'abbé Loise, 28 mars 1904. . . . .	391

